



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal  
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les  
processus électoraux et les institutions démocratiques  
fédéraux

**Public Hearing**

**Audience publique**

**Commissioner / Commissaire  
The Honourable / L'honorable  
Marie-Josée Hogue**

**VOLUME 12  
INTERPRÉTATION FRANÇAISE**

**Held at :**

Library and Archives Canada  
Bambrick Room  
395 Wellington Street  
Ottawa, Ontario  
K1A 0N4

Monday, April 8, 2024

**Tenue à:**

Bibliothèque et Archives Canada  
Salle Bambrick  
395, rue Wellington  
Ottawa, Ontario  
K1A 0N4

Le lundi 8 avril 2024

**INTERNATIONAL REPORTING INC.**

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

## II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe MacKay Kate McGrann Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi Leila Ghahhary Emily McBain-Ashfield Hamza Mohamadhossen
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté

### III

## Appearances / Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Nancy Miles
Human Rights Coalition	Hannah Taylor Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland
Jenny Kwan	Sujit Choudhry Mani Kakkar

## IV Appearances / Comparutions

Churchill Society

Malliha Wilson

The Pillar Society

Daniel Stanton

Democracy Watch

Wade Poziomka  
Nick Papageorge

Canada's NDP

Lucy Watson

Conservative Party of Canada

Nando de Luca

Chinese Canadian Concern Group on  
The Chinese Communist Party's  
Human Rights Violations

Neil Chantler

Erin O'Toole

Thomas W. Jarmyn  
Preston Lim

Senator Yuen Pau Woo

Yuen Pau Woo

## V

### Table of Content / Table des matières

	<b>PAGE</b>
Motion by/Requête par Ms. Sarah Teich	2
Submissions by/Représentations par Mr. Guillaume Sirois	3
Submissions by/Représentations par Mr. Gib van Ert	4
Submissions by/Représentations par Mr. Thomas Jarmyn	5
<b>MS. GRETA BOSSENMAEIR, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	8
<b>MME NATHALIE DROUIN, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	8
<b>MS. GINA WILSON, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	8
<b>MS. MONIK BEAUREGARD, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	9
<b>MS. MARTA MORGAN, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	9
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Lynda Morgan	9
<b>MME NATHALIE DROUIN, Resumed/Sous la même affirmation</b>	65
<b>MS. MARTA MORGAN, Resumed/Sous la même affirmation</b>	65
<b>MS. JANICE CHARRETTE, Sworn/Assermenté</b>	67
<b>MR. ROBERT STEWART, Sworn/Assermenté</b>	67
<b>M. FRANÇOIS DAIGLE, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	67
<b>MR. DAVID MORRISON, Sworn/Assermenté</b>	68
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-Chef par Mr. Jean-Philippe MacKay	68
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	119
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Jon Doody	131
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Sarah Teich	134
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gib van Ert	140
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Mani Kakkar	148
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Thomas Jarmyn	157

**VI**  
**Table of Content / Table des matières**

	<b>PAGE</b>
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Nando de Luca	166
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Thomas Jarmyn	177
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Mani Kakkar	189
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gib van Ert	198
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Sarah Teich	212
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Parbjot Singh	215
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	223
<b>MS. GRETA BOSSENMAIER, Resumed/Sous la même affirmation</b>	<b>240</b>
<b>MR. DAVID MORRISON, Resumed/Sous la même affirmation</b>	<b>240</b>
<b>MR. VINCENT RIGBY, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	<b>240</b>
Examination in-chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Gordon Cameron	240
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Thomas Jarmyn	265
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Nando de Luca	269
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	271
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	276
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Prabjot Singh	282
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Sarah Teich	288

## VII Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
WIT 50	Interview Summary: Marta Morgan, Nathalie Drouin, Gina Wilson	9
WIT 60	In Camera Examination Summary: Nathalie Drouin, Gina Wilson, Marta Morgan, Monik Beauregard	10
WIT 55	Interview Summary: Monik Beauregard	11
CAN.DOC 12	Bureau du Conseil privé (BCP) Rapport Institutionnel	13
COM 122	Report On The Assessment Of The Critical Election Incident Public Protocol	15
CAN 9823	Critical Election Interference Public Protocol Panel - Workplan	29
CAN 9920	CEIPP - Meeting six	31
CAN 856	Email: Intelligence report relating to potential PRC foreign interference - Oct 2019	58
CAN 3112	SITE TF SITREP: 21 October 2019	65
WIT 53	P5 2021 Public Summary of In Camera Examination	68
WIT 58	P5 2021 Public Summary of Classified Interview	68
CAN 3336	Critical Election Incident Public Protocol Panel - Meeting Notes	85
CAN 88	Assessing the Canadian Information Environment During the 2019 Federal Election: A DFRLab Report	119
CAN 18756	Daily Foreign Intelligence Brief, 21 February 2020	135
CAN 4495	Briefing to the Prime Minister's Office on Foreign Interference Threats to Canada's Democratic Institutions	136
COM 23	Cabinet Directive on the Critical Election Incident Public Protocol	177
CAN 4079_r01	Briefing note 2022-10-26	186

## **VIII**

### **Liste des pièces**

<b>No.</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
COM 195	Report on the assessment of the 2021 Critical Election Incident Public Protocol	189
WIT 61	Interview Summary of V. Rigby, D. Morrison, M. Macdonald and M. Green	241
WIT 57	NSIA Public Summary of Examination	242
CAN 8266	IAS Dissemination - Flow Chart	249
CAN 5546	How Intelligence Reports get Actioned in the GoC	252
CAN 5547	Governance Structure - Committees pertaining to Foreign Election Interference	254
CAN 13124_R01	CPC Concerns around Foreign Election Interference 2021	261
CAN 14285	Foreign Interference	277
CAN 19496	People's Republic of China Political Interference in Canada	289

Ottawa, Ontario

L'audience débute le lundi 8 avril 2024 à 9 h 35

**LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est maintenant en cours. La Commissaire Hogue préside. Il est 9 h 35.

**ME SARAH TEICH:** Madame la Commissaire, si vous me le permettez, avant de commencer. J'aimerais... -

**COMMISSAIRE HOGUE:** Oui. Avant cela, j'ai quelque chose à dire. Nous reviendrons donc vers vous juste après.

Bonjour à tous.

J'ai été informé que, malgré tous les efforts de tous, certains documents ont été fournis aux parties, très tard hier soir, et certaines estiment qu'elles n'ont pas le temps nécessaire pour bien préparer leur contre-interrogatoire. Et dans ce contexte, j'ai regardé l'horaire et j'ai décidé d'y apporter une modification.

Ce que nous allons faire, c'est procéder immédiatement à l'examen en chef du Groupe des Cinq pour 2019. Après cela, nous passerons à l'interrogatoire en chef du comité pour 2021, puis nous ferons une pause pour le dîner, ce qui donnera à chacun le temps de terminer la préparation de son contre-interrogatoire.

Nous reviendrons à 13 h 10 pour le contre-interrogatoire du Comité des Cinq de 2019, puis à 15 h 35, ou à peu près, nous procéderons au contre-interrogatoire du Comité des Cinq de 2021. Donc, au lieu de faire le contre-

1 interrogatoire après chaque interrogatoire principal, nous  
2 allons reporter le contre-interrogatoire à l'après-midi pour  
3 nous assurer d'avoir le plus de temps possible.

4 Comme vous le savez tous, nous devons  
5 composer avec des contraintes de temps très, très serrées. Et  
6 nous faisons de notre mieux. Tout le monde travaille, je ne  
7 peux même pas décrire comment, à quel point tout le monde  
8 travaille dur, mais il est clair que c'est le mieux que nous  
9 puissions faire si nous voulons respecter la date limite.

10 J'espère donc que tout le monde sera  
11 satisfait de cette solution et, si ce n'est pas le cas, je  
12 suis prête à entendre tout ce que tout le monde a à dire.

13 **--- REQUÊTE PAR Me SARAH TEICH:**

14 **ME SARAH TEICH:** Merci madame la commissaire.

15 Cela porte sur une partie de la motion que  
16 j'allais présenter, mais j'aimerais quand même présenter une  
17 motion pour le rappel de certains témoins. Et c'est parce que  
18 plusieurs des documents qui ont été téléchargés au cours de  
19 la fin de semaine sont pertinents pour les témoins du SCRS,  
20 pour le groupe d'experts du groupe de travail, pour Allen  
21 Sutherland, pour Erin O'Toole, Jenny Kwan, Michael Chong.

22 Je pense en particulier, par exemple, à la  
23 CAN 4495, bien qu'il y en ait d'autres, et j'aimerais  
24 rappeler ces témoins-là pour un contre-interrogatoire plus  
25 approfondi.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Ce que je vais  
27 faire, c'est que je mets votre demande en délibéré,  
28 j'examinerai les documents plus tard, et je verrai quelles

1        sont les options, mais je n'ajournerai pas pour l'instant et  
2        je ne rappellerai pas les témoins pour le moment. Mais nous  
3        verrons où nous nous retrouverons à la fin de la journée.

4                    **Me. GUILLAUME SIROIS:** Madame la Commissaire..

5                    **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui...

6        **--- REPRÉSENTATIONS PAR ME GUILLAUME SIROIS :**

7                    **Me GUILLAUME SIROIS:** Guillaume Sirois de  
8        l'Alliance démocratique russo-canadienne.

9                    Je tiens simplement à dire que l'ARDC se fait  
10       l'écho de la frustration exprimée par le représentant de la  
11       Coalition des droits de la personne et j'aimerais recommander  
12       à la Commission l'application de l'article 56 du Règlement de  
13       pratique et de procédure de la Commission, qui stipule  
14       qu'avant le témoignage d'un témoin, l'avocat de la Commission  
15       doit, avec un préavis raisonnable, fournir aux parties une  
16       liste des documents associés à la déposition principale  
17       prévue du témoin.

18                   **Me GUILLAUME SIROIS:** L'Alliance apprécie la  
19       tentative de la Commission de remédier au préjudice causé par  
20       les documents qui ont été soumis très tard hier soir en  
21       repoussant les contre-interrogatoires à cet après-midi, mais  
22       comme l'avait souligné l'Alliance dans son courriel envoyé à  
23       ce matin aujourd'hui, la façon de remédier à ce préjudice  
24       était de repousser les audiences à demain et l'Alliance  
25       aimerait avoir une explication de pourquoi, ça, ça n'a pas  
26       été fait.

27                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Parce que ce n'est pas  
28       possible étant donné les contraintes de temps avec lesquelles

1 nous devons tous travailler, donc il n'y a pas... cela ne  
2 semble pas clair pour tout le monde, mais je peux vous dire  
3 que le simple fait d'avoir une journée d'audience nécessite  
4 beaucoup de planification et d'organisation. Il y a des  
5 interprètes, il y a toutes sortes de ressources qui sont  
6 nécessaires pour mener une journée d'audience. Et si nous  
7 reportons à demain, cela signifie que nous ne n'aurons pas  
8 terminés d'ici mercredi, ce qui n'est pas possible.

9 Et le rapport doit être déposé d'ici le  
10 3 mai, et chaque jour est compté, je peux vous le dire, juste  
11 pour s'assurer que nous pouvons respecter les retards et que  
12 tout le monde travaillera probablement 20 heures par jour  
13 pendant les deux ou trois prochaines semaines. Je ne  
14 repousserai donc pas.

15 Je pense qu'il y a d'autres options et celle  
16 que je suis en train de mettre en œuvre est raisonnable dans  
17 ce contexte.

18 **--- REPRÉSENTATIONS PAR Me GIB van ERT :**

19 **Me GIB van ERT:** Madame la Commissaire, c'est  
20 Gib Van Ert pour Michael Chong.

21 En ce qui concerne la référence de mon  
22 collègue au document 4495, le point sur lequel vous réservez  
23 votre décision, je tiens à ajouter qu'il s'agit vraiment d'un  
24 document remarquable et qu'il serait utile aux parties de  
25 savoir si les avocats de la Commission ont eu l'occasion  
26 d'examiner ce document à huis clos.

27 Nous avons reçu le document samedi, si j'ai  
28 bien compris. Je ne l'ai vu que dimanche. Toutefois, alors

1 que vous envisagez de rappeler ou non des témoins, comme mon  
2 collègue vous l'a demandé, je vous serais reconnaissant de  
3 bien vouloir dire aux parties si oui ou non, la Commission  
4 elle-même avait accès à ce document lorsqu'elle a procédé à  
5 ses propres interrogatoires plus tôt.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je vous entends, je vais  
7 regarder le document et, honnêtement, je ne peux pas savoir  
8 d'office de quoi il s'agit, alors je veux avoir l'occasion  
9 d'examiner le document, puis je déciderai et vous ferai  
10 savoir quelle sera ma décision et quelle sera la prochaine  
11 ligne de conduite.

12 **--- REPRÉSENTATIONS PAR Me THOMAS JARMYN :**

13 **Me THOMAS JARMYN:** Madame la Commissaire, Tom  
14 Jarmyn pour Erin O'Toole.

15 En plus de l'article 4495, j'aimerais que  
16 vous vous penchiez sur deux autres documents que nous avons  
17 reçus hier soir, soit CAN 004079\_R01 et CAN 015842. Nous  
18 avons des préoccupations semblables en ce qui concerne  
19 l'article 4495 et, dans la mesure où l'avocat de la  
20 Commission a interrogé les témoins à huis clos et y a  
21 répondu, je m'appuierais là-dessus, mais il est important que  
22 ces documents soient examinés.

23 Merci.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, c'est noté.

25 Autres commentaires, ou demandes?

26 Oui? Bonjour.

27 **MME ERIN DANN:** (hors microphone)

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, c'est ce que

1 j'allais dire, mais l'éclipse est à 3 h 25 à Ottawa.

2 C'est ce qu'on m'a dit. En fait, j'ai vérifié  
3 ce matin pour m'en assurer.

4 Je m'excuse, je vais... j'ai vérifié ce matin  
5 pour voir justement, mais je ne sais pas si tout le monde est  
6 assez responsable pour pouvoir sortir dehors sans  
7 supervision. Alors, peut-être qu'il faudra rappeler les  
8 consignes d'usage.

9 En principe, la pause est de 15 h 30 à... non,  
10 je m'excuse. Bon, je vois que j'ai oublié mes lunettes, en  
11 plus. Ah, c'est parce que la pause est prévue seulement pour  
12 5 minutes.

13 Maitre Dann, la pause de cet après-midi est  
14 censée être de 15 h 30 à 15 h 35.

15 **MME ERIN DANN:** C'est ce que nous espérons.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord.

17 **MME ERIN DANN:** Nous pouvons...

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maitre Dann, l'éclipse  
19 est à 13 35.

20 **MME ERIN DANN:** J'allais dire qu'on peut...

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Nous pouvons essayer de  
22 faire quelque chose. J'imagine qu'il y en a probablement  
23 beaucoup parmi nous qui souhaiterions jeter un coup d'œil. Je  
24 ne sais pas si je devrais dire « regarder », mais d'être à  
25 l'extérieur pour cet événement.

26 Je vais voir ce qu'on peut faire à ce moment-  
27 là.

28 Autre chose ?

1                   **ME SARAH TEICH:** Une dernière remarque,  
2                   madame la commissaire.

3                   Je comprends que nous ne pouvons pas vraiment  
4                   entrer dans le contenu de ces documents pour vous expliquer  
5                   pourquoi ils sont si importants et pourquoi nous aimerions  
6                   rappeler des témoins, alors si cela a du sens, je suis sûr  
7                   que nous serions également disposés à faire quelque chose à  
8                   huis clos afin que nous puissions présenter des observations  
9                   appropriées sur ce point.

10                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Honnêtement, je regarde  
11                  les documents à l'heure du déjeuner et ensuite je verrai. Je  
12                  ne peux pas... je ne peux pas en dire plus sans avoir examiné  
13                  les documents et savoir de quoi il s'agit, et je préfère  
14                  poursuivre l'interrogatoire principal ce matin, après quoi  
15                  nous trouverons une solution à ce sujet.

16                  **ME SARAH TEICH:** D'accord, merci.

17                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, maitre Morgan.

18                  **ME LYNDIA MORGAN:** Bonjour, madame la  
19                  commissaire. Les membres du groupe d'experts devant vous ce  
20                  matin sont donc des membres du Groupe des Cinq de 2019, et je  
21                  leur demanderais d'être assermentés ou affirmés  
22                  solennellement, s'il vous plaît.

23                  **LE GREFFIER:** Nous allons commencer par vous,  
24                  madame Bossenmaier.

25                  Pourriez-vous, s'il vous plaît, épeler votre  
26                  nom et indiquer votre nom complet pour le compte rendu, s'il  
27                  vous plaît?

28                  **MME GRETA BOSSENMAIER:** Bien sûr. Mon nom est

1 Greta Bossenmaier. Mon nom s'épelle

2 B-o-s-s-e-n-m-a-i-e-r.

3 LE GREFFIER: Merci.

4 --- MME GRETA BOSSENMAIER, Sous affirmation solennelle:

5 LE GREFFIER: C'est votre tour, madame

6 Drouin.

7 MME NATHALIE DROUIN: Bon matin, mon nom est..

8 LE GREFFIER: Bon matin.

9 Mme NATHALIE DROUIN: Mon nom est Nathalie

10 Drouin - D-R-O-U-I-N. Et j'aimerais faire une affirmation

11 solennelle.

12 --- MME NATHALIE DROUIN, Sous affirmation solennelle:

13 LE GREFFIER: Merci beaucoup.

14 Alors, madame Wilson? affirmée ou souhaitez-  
15 vous être assermenté?

16 MME GINA WILSON: Affirmée.

17 LE GREFFIER: D'accord. Merci. Affirmez-vous

18 solennellement que le témoignage que vous êtes sur le point

19 de donner aujourd'hui... en fait, désolé. Commencez par dire

20 votre nom complet et épelez votre nom de famille pour le

21 compte rendu.

22 MME GINA WILSON: Wilson - W-I-L-S-O-N.

23 --- MME GINA WILSON, Sous affirmation solennelle:

24 LE GREFFIER: Madame Beauregard:

25 MME MONIK BEAUREGARD: Oui. Bonjour, mon nom  
26 est Monik Beauregard.

27 LE GREFFIER: OK. Et votre... épelez votre

28 dernier nom, s'il vous plaît?

1 MME MONIK BEAUREGARD: B-E-A-U-R-E-G-A-R-D.

2 LE GREFFIER: Voulez-vous affirmer  
3 solennellement..

4 MME MONIK BEAUREGARD: Affirmation.

5 LE GREFFIER: Pas de problème.

6 --- MME MONIK BEAUREGARD, Sous affirmation solennelle:

7 LE GREFFIER: And MME Morgan?

8 MME MARTA MORGAN: Je m'appelle Marta Morgan,  
9 M O R G A N, et j'aimerais faire une déclaration solennelle.

10 --- MME MARTA MORGAN, Sous affirmation solennelle :

11 LE GREFFIER : Et voilà, madame la commissaire  
12 et madame la conseillère, à vous.

13 --- INTERGATOIRE EN CHEF PAR ME LYNDA MORGAN:

14 ME LYNDA MORGAN: Je vais commencer par  
15 quelques questions d'ordre administratif préliminaire que  
16 nous aborderons rapidement. Nous n'avons que 75 minutes ce  
17 matin, alors je vais faire en sorte que ce soit aussi  
18 efficace que possible.

19 Madame Morgan, madame Drouin, et  
20 madame Wilson, vous avez été interrogées par l'avocat de la  
21 Commission le 14 février 2024?

22 MME NATHALIE DROUIN: Exactement.

23 MME GINA WILSON: Oui.

24 ME LYNDA MORGAN: Puis-je avoir WIT 50, s'il  
25 vous plaît?

26 --- PIÈCE No. WIT 50:

27 Interview Summary: Marta Morgan,  
28 Nathalie Drouin, Gina Wilson



1                   **ME LYNDA MORGAN:** Et madame Drouin, madame  
2                   Wilson, madame Morgan et madame Beauregard, vous avez  
3                   également été interrogées à huis clos par l'avocat de la  
4                   Commission, et une copie du résumé est affichée à l'écran.  
5                   Avez-vous eu l'occasion d'examiner un résumé de cette  
6                   entrevue?

7                   **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

8                   **MME MARTA MORGAN:** Oui.

9                   **MME GINA WILSON:** Oui.

10                  **MME MONIK BEAUREGARD:** Oui.

11                  **ME LYNDA MORGAN:** Et est-ce que l'une d'entre  
12                  vous a des modifications à apporter à ce résumé?

13                  **MME NATHALIE DROUIN:** Non

14                  **MME GINA WILSON:** Pas de changements.

15                  **ME LYNDA MORGAN:** Et chacune d'entre vous  
16                  est-elle prête à adopter ce résumé dans le cadre de son  
17                  témoignage devant la Commission aujourd'hui?

18                  **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

19                  **MME GINA WILSON:** Oui.

20                  **MME MARTA MORGAN:** Oui.

21                  **MME MONIK BEAUREGARD:** Oui.

22                  **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

23                  Puis-je avoir WIT 55, s'il vous plaît.

24                  **--- PIÈCE No. WIT 55:**

25   Interview sommaire: Monik Beauregard

26                  **ME LYNDA MORGAN:** Et madame Beauregard, vous  
27                  avez été interrogée par l'avocat de la Commission le  
28                  22 février 2024. Est-ce exact?

1 MME MONIK BEAUREGARD: Oui.

2 ME LYNDA MORGAN: Et avez-vous eu l'occasion  
3 d'examiner le résumé qui s'affiche à l'écran??

4 MME MONIK BEAUREGARD: Oui.

5 ME LYNDA MORGAN: Et ce résumé est-il exact?

6 MME MONIK BEAUREGARD: Il l'est.

7 ME LYNDA MORGAN: Êtes-vous prête à adopter  
8 ce résumé dans le cadre de votre témoignage devant la  
9 Commission aujourd'hui?

10 MME MONIK BEAUREGARD: Oui.

11 ME LYNDA MORGAN: Merci.

12 Et le dernier est WIT 37, s'il vous plaît.

13 Et madame Morgan, vous avez été interviewée  
14 par l'avocat de la Commission le 9 février 2024. Est-ce  
15 exact??

16 MME MARTA MORGAN: Oui.

17 ME LYNDA MORGAN: Et c'était dans le cadre  
18 d'Affaires mondiales Canada?

19 MME MARTA MORGAN: Oui.

20 ME LYNDA MORGAN: Et avez-vous examiné le  
21 résumé qui s'affiche à l'écran?

22 MME MARTA MORGAN: Oui.

23 ME LYNDA MORGAN: Avez-vous des modifications  
24 à apporter à ce résumé?

25 MME MARTA MORGAN: Non.

26 ME LYNDA MORGAN: Êtes-vous prêt à adopter ce  
27 résumé dans le cadre de votre témoignage devant la  
28 Commission?

1                   **MME MARTA MORGAN:** Oui.

2                   **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Oh, désolée, j'en ai  
3 encore une... une autre chose à faire et puis nous passerons à  
4 autre chose.

5                   C'est... puis-je avoir CAN.DOC 12, s'il vous  
6 plaît.

7                   **--- PIÈCE No. CAN.DOC 12:**

8                   Interview sommaire: Monik Beauregard

9                   **ME LYNDA MORGAN:** En attendant, je vous dirai  
10 qu'il s'agit du rapport institutionnel du BCP. Et madame  
11 Drouin, avez-vous eu l'occasion d'examiner le rapport  
12 institutionnel?

13                   **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

14                   **ME LYNDA MORGAN:** Et pouvez-vous confirmer  
15 qu'il s'agit de la preuve du BCP?

16                   **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

17                   **ME LYNDA MORGAN:** D'accord. Donc, et la  
18 version anglaise de ceci est également CAN.DOC 11.

19                   J'aimerais donc commencer par passer en revue  
20 avec vous la composition et l'objectif du Groupe des cinq, et  
21 je vais vous présenter certains des éléments de base, par  
22 souci d'efficacité, compte tenu de nos contraintes de temps.

23                   Ainsi, la directive du Cabinet établissant le  
24 Protocole public en cas d'incident électoral critique énonce  
25 les attentes du gouvernement à l'égard des élections  
26 générales ou les principes qui guident le processus  
27 d'information du public d'un événement qui menacerait la  
28 capacité du Canada à tenir des élections libres et

1       équitables.

2                       Et si je devais résumer le rôle principal du  
3 Groupe d'experts de très haut niveau dans le cadre de ce  
4 protocole, seriez-vous d'accord pour dire que le Groupe a été  
5 mis en place pour sonner la cloche afin d'informer le public  
6 d'un tel événement?

7                       **MME GINA WILSON:** Oui.

8                       **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

9                       **ME LYNDA MORGAN:** Et le Comité était composé  
10 de cinq hauts fonctionnaires, du greffier du Bureau du  
11 Conseil privé, le conseiller du premier ministre en matière  
12 de sécurité nationale et de renseignement, le sous-ministre  
13 de la Justice et sous-procureur général. Quatrièmement, le  
14 sous-ministre des Affaires étrangères, et cinquièmement, le  
15 sous-ministre de la Sécurité publique. Est-ce exact?

16                      **MME NATHALIE DROUIN:** Exact.

17                      **MME MONIK BEAUREGARD:** Exact.

18                      **MME GINA WILSON:** Exact.

19                      **ME LYNDA MORGAN:** Chacune d'entre vous peut-  
20 elle exposer brièvement, ou expliquer à la Commission, son  
21 rôle au moment où elle siégeait au Comité, et si vous n'avez  
22 pas siégé au Comité pendant toute la période électorale de  
23 2019, pourriez-vous également décrire cette période?

24                      Madame Bossenmaier, Nous allons commencer par  
25 vous.

26                      **MME GRETA BOSSENMAIER:** Merci. À l'époque où  
27 je siégeais au sein de ce groupe d'experts, j'étais  
28 conseillère du premier ministre en matière de sécurité

1 nationale et de renseignement, un poste que j'ai commencé à  
2 occuper au printemps 2018 et que j'ai ensuite pris ma  
3 retraite au début de décembre 2019.

4 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

5 **MME NATHALIE DROUIN:** Au moment du Panel  
6 2019, j'étais sous-ministre à la Justice et sous-procureure  
7 générale du Canada.

8 **MME GINA WILSON:** J'ai été sous-ministre de  
9 la Sécurité publique en 2019; cependant, j'ai pris un congé  
10 juste avant le déclenchement du bref le 11 septembre.

11 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

12 **MME MONIK BEAUREGARD:** J'étais sous-ministre  
13 déléguée à la Sécurité publique et au départ de madame  
14 Wilson, j'ai pris la relève, et donc, j'ai siégé sur le Panel  
15 à partir de la période du writ.

16 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

17 **MME MARTA MORGAN:** J'ai été sous-ministre des  
18 Affaires étrangères pendant cette période.

19 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

20 Je vais sortir le protocole de 2019. Nous  
21 savons que cela a changé en 2021. Donc, si nous pouvons aller  
22 vers le haut COM 122, s'il vous plaît. Et faites défiler  
23 jusqu'à la page 27, une fois que cela se charge, s'il vous  
24 plaît.

25 **--- PIÈCE No. COM 122:**

26 Report On The Assessment Of The  
27 Critical Election Incident Public  
28 Protocol

1                   **ME LYNDA MORGAN:** Il s'agit donc de la  
2 Directive du Cabinet sur le protocole public relatif aux  
3 incidents électoraux critiques. On voit bien qu'il s'agit de  
4 la version 2019.

5                   Et si vous... pouvez-vous faire défiler un peu  
6 plus vers le bas sur cette page, s'il vous plaît. Et arrêtez-  
7 vous là. Merci.

8                   Si nous regardons sous la rubrique Objet,  
9 dans le deuxième paragraphe, le Protocole est décrit comme  
10 étant:

11                                   "... reflétant la convention  
12                                   intérimaire."

13                   Et madame Drouin, pouvez-vous m'expliquer ce  
14 que cela signifie, s'il vous plaît?

15                   **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, je peux. Ma  
16 collègue, Gina Wilson, est également prête à répondre à cette  
17 question.

18                   Donc, la période électorale du gouvernement  
19 intérimaire est une convention en vertu de laquelle les  
20 fonctionnaires et les décideurs, les ministres, doivent  
21 exercer des contraintes. Et la raison en est que le Parlement  
22 est dissous et n'a pas de comptes à rendre au public.

23                   Cela signifie donc que seules les affaires  
24 urgentes et les affaires courantes peuvent être traitées. Et  
25 c'est la raison pour laquelle le Comité des Cinq exerce ses  
26 activités pendant la période électorale, car en dehors de la  
27 période électorale, les pouvoirs normaux peuvent être exercés  
28 par les ministères et les ministres. Je ne sais pas si ma

1       collègue voudrait ajouter quelque chose.

2                   **MME GINA WILSON:** C'était bien couvert. La  
3       seule chose que j'ajouterais, c'est que lorsqu'un nouveau  
4       gouvernement est assermenté, le congrès prend fin.

5                   **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

6                   Et si nous faisons défiler jusqu'à la page  
7       28, s'il vous plaît.

8                   Et en haut, au paragraphe 3, se trouve le  
9       champ d'application. Et cela touche à ce que vous venez tous  
10      les deux d'aborder, c'est que le Protocole a:

11                               "... un mandat limité. C'est  
12                               seulement pour répondre à des  
13                               incidents qui se produisent pendant  
14                               la période électorale et qui ne  
15                               relèvent pas de la zone de  
16                               responsabilité d'Élections  
17                               Canada...."

18                   Et je m'arrête là un instant. Je crois savoir  
19      que le comité a eu des discussions avec le directeur général  
20      des élections d'Élections Canada avant le déclenchement du  
21      mandat. Et si c'est exact, dans quel but le Comité a-t-il  
22      tenu ces discussions?

23                   **MME GINA WILSON:** Donc, en fait, le Comité  
24      n'était pas censé être opérationnel en dehors de la période  
25      électorale, comme vous l'avez mentionné. Il ne devait pas non  
26      plus chevaucher d'autres responsabilités, comme celles  
27      d'Élections Canada, et ce n'était pas non plus le seul outil  
28      dont nous disposions.

1                   **ME LYNDA MORGAN:** Est-ce qu'il y a eu des  
2 discussions avec le directeur général des élections  
3 d'Élections Canada et êtes-vous en mesure de décrire  
4 brièvement le but de cette conversation?

5                   **MME GINA WILSON:** Lors des premières réunions  
6 du Groupe des cinq de 2019, il y a eu une réunion avec  
7 Élections Canada pour essentiellement définir ce dont nous  
8 étions responsables et ce que nous comprenions, ce que notre  
9 rôle était, et simplement pour discuter avec les  
10 fonctionnaires d'Élections Canada afin de s'assurer qu'il n'y  
11 avait pas de chevauchement et de s'assurer que tout le monde  
12 le comprenait.

13                   **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Et si nous regardons  
14 le paragraphe quatre, qui est décrit comme « Groupe d'experts  
15 », il établit la composition du groupe d'experts, que nous  
16 avons déjà examinée. Sur les cinq membres de cette liste, y  
17 avait-il quelqu'un qui avait un droit de veto?

18                   **MME GINA WILSON:** Non.

19                   **ME LYNDA MORGAN:** Et donc les décisions,  
20 toutes les décisions ont été prises sur une base  
21 consensuelle. Est-ce exact?

22                   **MME GINA WILSON:** C'est exact.

23                   **ME LYNDA MORGAN:** Et si nous pouvons faire  
24 défiler vers le bas, s'il vous plaît ? À partir de... donc  
25 procédez ici. Et c'est ainsi que commence le paragraphe :  
26                   " Pendant la période électorale, le  
27                   protocole pour une annonce publique  
28                   serait le suivant :..."

1 Et il y a une série de sous-paragraphes. La  
2 première stipule qu'il y aura

3 "...des séances d'information  
4 régulières à l'intention du Groupe  
5 d'experts sur l'évolution de la  
6 situation en matière de sécurité  
7 nationale et les menaces qui pèsent  
8 sur l'intégrité de l'élection."

9 Le Comité a-t-il reçu ce type d'information  
10 pendant ou avant le G43 ?

11 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui. Nous avons reçu  
12 des séances d'information préliminaires contenant des  
13 renseignements de base de la part du Groupe de travail sur  
14 les menaces et les tendances, mais aussi des tactiques  
15 d'ingérence étrangère potentielles et des séances  
16 d'informations générales sur les pays qui pourraient se  
17 livrer à des activités d'ingérence financière.

18 **ME LYNDY MORGAN:** Si nous regardons le  
19 paragraphe 2, il est dit que:

20 "Si le chef d'un organisme de  
21 sécurité nationale prend connaissance  
22 de l'ingérence dans l'élection  
23 générale de 2019, qu'il examinera, en  
24 consultation les uns avec les autres,  
25 toutes les options pour y remédier  
26 efficacement."

27 Et cela inclut en l'absence de:

28 "... des raisons impérieuses de

1                    sécurité nationale ou de sécurité  
2                    publique d'informer directement la  
3                    partie concernée de l'incident."

4                    Donc, lorsque nous examinons cette étape,  
5                    l'Agence de sécurité nationale était-elle censée prendre  
6                    cette décision seule, c'est-à-dire la décision d'envisager  
7                    toutes les options pour remédier efficacement à l'ingérence  
8                    ou aviser les parties ? Ou devaient-ils le faire avec les  
9                    instructions ou les directives du Comité ?

10                   **Mme NATHALIE DROUIN:** Durant les périodes... la  
11                   période électorale, les différents ministères conservent... et  
12                   agences... conservent leur autorité. Le panel n'a pas de  
13                   pouvoir de donner des directives aux agences.

14                   Par contre, le panel travaille en  
15                   collaboration avec les agences afin d'identifier les  
16                   solutions, les options qui sont ouvertes. Donc, c'est une  
17                   discussion qui est beaucoup plus organique. C'est pas une  
18                   discussion qui est de l'ordre de la direction, puisque le  
19                   panel n'a pas de pouvoir de direction. Mais les conversations  
20                   étaient très ouvertes, très consensuelles sur les options qui  
21                   étaient disponibles pour aborder ou traiter chacun des  
22                   événements qui étaient soumis à l'attention du panel.

23                   **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Et si nous passons à  
24                   l'alinéa trois, cela stipule que le Groupe d'experts  
25                   évaluera...

26                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Avant cela, j'ai une  
27                   question à poser à, probablement, madame Drouin.

28                   Si nous examinons le libellé du protocole, la

1 dernière partie du paragraphe deux:

2 "À moins de toute raison impérieuse  
3 de sécurité nationale ou de sécurité  
4 publique, les organismes informeront  
5 la partie concernée, c'est-à-dire un  
6 candidat, un parti politique,  
7 Élections Canada de l'incident  
8 directement."

9 Est-ce que je dois comprendre de ça que le  
10 Groupe des Cinq... il était convenu que le Groupe des Cinq  
11 n'interviendrait pas à cet égard-là, ou est-ce que c'est  
12 quelque chose qui devait se faire en collaboration?

13 **Mme NATHALIE DROUIN:** Il était convenu dès le  
14 départ que c'est pas les membres du Panel des cinq qui  
15 allaient rencontrer, le cas échéant, des candidats ou des  
16 partis politiques. Ces rencontres-là se feraient par les  
17 agences. Et comme il a été indiqué dans la preuve qui a déjà  
18 été soumise à la Commission, il y avait aussi l'occasion des  
19 employés du Bureau du Conseil privé qui participaient à ces  
20 rencontres avec les partis politiques.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Et je vois que  
22 c'est « the agencies » au pluriel. Ça peut être pour toutes  
23 sortes de raisons, dont le fait que ça peut être l'une ou  
24 l'autre, mais est-ce qu'il était convenu que ce serait SITE  
25 ou les agences elles-mêmes ou la direction des agences elles-  
26 mêmes? Est-ce que vous vous souvenez?

27 **Mme NATHALIE DROUIN:** Ben, en fait, SITE  
28 n'est pas... c'est un groupe d'experts, un groupe de travail.

1 Ce n'est pas une reconnaissance juridique. C'est un  
2 regroupement de quatre organisations. Donc, ça pouvait être  
3 le représentant de SITE, par exemple, qui arrivait du Service  
4 de renseignement. Mais les... formellement, les briefings  
5 étaient plus faits par les agences que par le groupe  
6 d'experts.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

8 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Si nous passons à  
9 l'alinéa trois, cela stipule que:

10 "Le Comité évaluera les incidents  
11 afin de déterminer si le seuil ou  
12 l'information du public a été  
13 respecté."

14 Et donc, nous nous arrêtons là, et nous avons  
15 en quelque sorte couvert cela en décrivant le Comité comme  
16 étant principalement responsable de sonner la cloche pour  
17 informer le public, mais lorsque nous examinons ce qui  
18 relevait du mandat du Comité, le Comité était-il également  
19 censé répondre ou élaborer un plan d'action pour répondre à  
20 l'ingérence étrangère potentielle dans les élections?

21 **MME GINA WILSON:** Le protocole prévoit donc  
22 qu'un rapport indépendant doit être préparé pour évaluer  
23 l'efficacité du protocole, par exemple, comment tout cela a-  
24 t-il fonctionné, y a-t-il eu une possibilité de le renforcer,  
25 mais c'était en dehors du Comité, donc non, il n'y avait  
26 aucune obligation pour le Groupe de produire un rapport ou un  
27 plan d'action.

28 **ME LYNDA MORGAN:** D'accord. Alors ma question

1 porte donc précisément sur la période électorale. Si le  
2 Comité reçoit des renseignements suggérant une ingérence  
3 étrangère potentielle dans les élections, outre qu'il en  
4 informe le public, a-t-il eu un autre rôle dans le cadre de  
5 son mandat pour traiter ou traiter les renseignements qu'il  
6 avait reçus?

7 **MME GINA WILSON:** Je pense que là où vous  
8 voulez en venir, et je dirais que le Comité n'était pas  
9 destiné à arbitrer des questions pendant l'élection ou à se  
10 prononcer sur des éléments de renseignement, par exemple.

11 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Et j'aimerais juste  
12 examiner brièvement le seuil, c'est-à-dire, si nous pouvons  
13 faire défiler cette page un peu plus, s'il vous plaît?

14 Ainsi, le seuil d'information du public  
15 indique que:

16 "Une annonce publique n'aura lieu que  
17 si le Comité détermine qu'un incident  
18 ou une accumulation d'incidents s'est  
19 produit qui menace la capacité du  
20 Canada de tenir des élections libres  
21 et équitables."

22 Et certaines considérations sont ensuite  
23 identifiées dans le Protocole, des considérations à prendre  
24 en compte pour porter ce jugement.

25 L'un des points comprend :

26 "le degré de confiance des  
27 fonctionnaires dans les  
28 renseignements ou à l'information."

1 Et on note aussi, si nous regardons le  
2 paragraphe commençant:

3 "Bien qu'un événement perturbateur ou  
4 une interférence puisse émaner de  
5 l'intérieur de pays ou de  
6 l'extérieur »

7 Le protocole indique au Comité que :

8 "...comme point de départ, l'accent  
9 devrait être mis sur l'ingérence  
10 étrangère."

11 Comment le Groupe d'experts a-t-il interprété  
12 ce genre d'orientation explicite dans le protocole sur  
13 l'ingérence étrangère?

14 **MME NATHALIE DROUIN:** Madame Morgan, si vous  
15 me le permettez, je voudrais parler un peu du seuil, car je  
16 pense que c'est vraiment pertinent pour la Commission.

17 Alors, comme vous l'avez souligné, le  
18 paragraphe 6 est vraiment la définition des critères  
19 d'application du seuil. Et je pense qu'il est important de  
20 dire que, tout d'abord, une annonce publique n'aura lieu que  
21 si le Comité détermine qu'un incident ou une accumulation  
22 d'incidents s'est produit pour menacer la capacité du Canada  
23 à tenir des élections libres et équitables. Et trois éléments  
24 étaient super importants et que nous devons examiner, et ce  
25 sont les trois critères que vous voyez là. Tout d'abord:

26 "la mesure dans laquelle l'incident  
27 ou les incidents compromettent la  
28 capacité des Canadiens de tenir des

1 élections libres et équitables, la  
2 possibilité que cet incident ou  
3 d'autres incidents compromettent  
4 réellement la crédibilité de  
5 l'élection et le degré de confiance  
6 que les fonctionnaires que nous avons  
7 dans les renseignements que nous  
8 avons devant nous. »

9 Et un peu plus tard nous pourrions parler de  
10 la manière dont nous évaluons l'impact, mais nous y  
11 reviendrons.

12 Comme vous l'avez dit, le but du panel était  
13 de donner le signal d'alarme aux Canadiens. Mais il est aussi  
14 important d'affirmer que ce seuil était très élevé, pour des  
15 raisons importantes, d'ailleurs.

16 Tout d'abord, parce qu'il y avait un certain  
17 risque que toute intervention du groupe d'experts puisse  
18 faire plus de mal que de bien. Cela risquait de créer de la  
19 confusion et d'être perçu comme une ingérence dans un  
20 exercice démocratique. Et nous voulons aussi nous assurer que  
21 nous ne sommes pas perçus comme prenant position, une  
22 position partisane, dans un débat.

23 Le Canada est une démocratie où les Canadiens  
24 et les Canadiennes jouissent de la liberté d'expression. Nous  
25 respectons aussi la primauté du droit. Les Canadiens ont le  
26 droit d'exprimer leur opinion, et c'est pourquoi le seuil  
27 était si élevé. Je sais que vous avez reçu ces questions et  
28 c'est ce que je voulais dire ce matin.

1                   En ce qui concerne votre question spécifique,  
2                   et nous aurons également l'occasion de parler des différences  
3                   entre cette directive de 2019 et celle de 21, l'accent a été  
4                   mis sur l'ingérence étrangère en 2019. Cependant, nous avons  
5                   également pu examiner ce qui se passait à l'échelle  
6                   nationale. Mais le but du groupe d'experts était vraiment de  
7                   s'attaquer à l'ingérence étrangère.

8                   **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

9                   Et pour ce qui est de l'interprétation de la...

10                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Veuillez m'excuser. Je  
11                  pense qu'il y a quelqu'un...

12                  **MME MONIK BEAUREGARD:** Mais si je peux me  
13                  permettre, je voudrais adresser le troisième critère en ce  
14                  qui a trait au seuil du protocole et juste pour ajouter que...  
15                  pour parler un petit peu une minute du renseignement, qui  
16                  peut être à la fois très utile, mais qui peut aussi être très  
17                  incomplet, et donc, cet élément de considération était  
18                  essentiel pour nous.

19                  Nous recevions des rapports de renseignement  
20                  qui... effectivement, c'était des informations partielles, et  
21                  donc, nous devions évaluer à la lumière de nos connaissances  
22                  en général ce qu'on pouvait déjà avoir comme connaissances  
23                  sur un acteur donné, des informations qu'on recevait, qui  
24                  étaient toutes finalement très partielles. C'est très rare  
25                  qu'on puisse agir sur le contenu d'un seul rapport... pour ce  
26                  qui est d'être des renseignements exploitables.

27                  Et donc, c'est important de mentionner que  
28                  ces rapports nous viennent avec des « caveats », avec des

1 notes importantes sur la source qui fournit l'information,  
2 que ce soit une source humaine ou une source digitale, et ces  
3 notes sont absolument importantes à considérer. Elles sont là  
4 pour une très bonne raison et elles sont là pour que le  
5 panel, dans nos libérations, qu'on tienne compte de ces  
6 « caveats ». Et ça pouvait très bien être, par exemple, une  
7 source très bien établie dont les informations précédentes  
8 avaient été corroborées et ça peut aller jusqu'à l'autre bout  
9 du spectrum où c'est une nouvelle source dont les  
10 informations n'ont pas encore été testées.

11 Donc, tout ça entrainait dans la délibération  
12 sur... et qui, en bout de ligne, déterminait la confiance qu'on  
13 pouvait avoir sur la crédibilité et la fiabilité de  
14 l'information qui était fournie.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et les informa... je suis  
16 désolée...

17 Et les informations qui vous sont données à  
18 cet égard-là le sont essentiellement par les agences, c'est-  
19 à-dire sur la crédibilité d'une source, les expériences  
20 précédentes qu'il y a eu pu avoir...

21 **MME MONIK BEAUREGARD:** C'était des  
22 informations de plusieurs sources.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, elles vous  
24 informent de ça.

25 **MME MONIK BEAUREGARD:** C'est ça. Donc, dans  
26 les rapports, il y a une note d'information sur la source et  
27 l'agence qui nous fournit un rapport de renseignement va  
28 utiliser un langage très spécifique et quand même assez

1       générique, c'est souvent le même langage qu'on va voir pour  
2       décrire une source et pour décrire l'information qui a été  
3       obtenue.

4                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Et c'est sur cette base-  
5       là qu'entre vous, vous discutez pour, en fait, former votre  
6       propre jugement quant à la crédibilité de l'information que  
7       vous obtenez.

8                   **MME MONIK BEAUREGARD:** Absolument. Et ça  
9       rentre dans le contexte de ce qu'on peut déjà savoir sur un  
10      acteur donné, sur... d'informations précédentes qui nous ont  
11      été fournies.

12                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

13                  **Mme NATHALIE DROUIN:** Si je peux juste me  
14      permettre d'ajouter. Ce que vient de dire ma collègue est  
15      extrêmement important. Quand je vous parlais du seuil pour  
16      faire une annonce, comme nous sommes dans une société de  
17      droit, le panel ne pouvait pas se permettre de faire une  
18      annonce sur des informations qui n'étaient pas fiables. Donc,  
19      c'était vraiment un élément important pour déterminer si, oui  
20      ou non, on peut faire une annonce qui peut avoir des impacts  
21      importants.

22                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

23                  **ME LYNDA MORGAN:** Et si le groupe d'experts  
24      était en mesure de recevoir de l'information et d'avoir des  
25      questions sur le degré de confiance des fonctionnaires dans  
26      les renseignements ou l'information, y avait-il une voie par  
27      laquelle vous pouviez demander des renseignements  
28      supplémentaires en tant que groupe d'experts ?

1                   **MME MONIK BEAUREGARD** : Oui, absolument, à  
2                   chaque breffage qu'on obtenait, on avait des rencontres.  
3                   Donc, une fois par semaine, et quand il y avait des questions  
4                   sur la fiabilité d'une source, ou pas assez d'informations,  
5                   parce que l'information était vraiment très partielle,  
6                   naturellement on demandait aux agences de continuer à  
7                   surveiller la situation et nous fournir des informations  
8                   additionnelles dès que possible.

9                   **ME LYNDA MORGAN**: Merci.

10                  Je vais passer à l'étape suivante, pour  
11                  couvrir les réunions avec vous en détail.

12                  J'ai juste un autre sujet à aborder au sujet  
13                  du seuil. Alors, pouvons-nous afficher le CAN 9823, s'il vous  
14                  plaît?

15                  **--- PIÈCE No. CAN 9823:**

16   Critical Election Interference Public  
17   Protocol Panel - Workplan

18                  **ME LYNDA MORGAN**: Il s'agit d'un document  
19                  daté du 17 mai 2019, donc évidemment en dehors de la période  
20                  électorale.

21                  Passez à la page 3 s'il vous plait, donc à  
22                  l'extérieur de la période de transition.

23                  Mesdames et messieurs les membres du comité,  
24                  avez-vous déjà vu ce document et reconnaissez-vous  
25                  l'écriture?

26                  **MME NATHALIE DROUIN**: Oui, c'est mon écriture.  
27                  Est-ce qu'on peut descendre la page?

28                  **ME LYNDA MORGAN**: Et donc, si nous examinons

1 ce document, il suit effectivement le libellé des seuils que  
2 nous venons d'examiner.

3 À peu près à mi-chemin de la page, il y a une  
4 question : « Dans quelle mesure le vote incident change-t-  
5 il ?

6 Pouvez-vous faire défiler un peu plus vers le  
7 bas, s'il vous plaît ?

8 Donc, la première puce en haut de la page,  
9 là, puis nous voyons une coche et une note manuscrite qui,  
10 madame Drouin, je crois, dit « Niveau de conduite ? ».

11 Pouvez-vous nous expliquer ce que signifie  
12 cette notation et quelles discussions le groupe d'experts a  
13 eues à ce sujet ?

14 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, absolument.

15 Donc, en 2019, comme vous pouvez le voir ici,  
16 nous avons eu des discussions sur la question de savoir si  
17 nous devions ou non faire une évaluation d'impact, si oui ou  
18 non nous faisons l'évaluation en fonction du niveau de la  
19 circonscription ou de l'ensemble de l'élection en général. Et  
20 c'est ainsi que ces discussions ont eu lieu.

21 Cependant, je pense qu'il est important de  
22 dire que toute l'information et les renseignements que nous  
23 avons reçus concernaient toujours quelque chose qui se  
24 passait au niveau de la circonscription. Donc, et il est  
25 également important de dire que nous n'avons observé en 2019  
26 aucun incident qui, selon nous, a même atteint le seuil au  
27 niveau de la circonscription.

28 Donc, même si nous avons eu une conversation,

1 nous ne sommes pas arrivés à une conclusion solide en tant  
2 que groupe d'experts, que ce soit au niveau de la  
3 circonscription ou au niveau national en général, mais à la  
4 fin, nous n'avons pas eu à résoudre cette question parce que  
5 nous avons fait le test au niveau de la circonscription. Nous  
6 recevions de l'information au niveau de la circonscription et  
7 nous en sommes venus à la conclusion que, même au niveau de  
8 la circonscription, le seuil n'a pas été atteint.

9 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

10 Je vais prendre un document supplémentaire,  
11 qui est le CAN 9920.

12 **--- PIÈCE No. CAN 9920:**

13 CEIPP - Meeting six

14 **ME LYNDA MORGAN:** Et c'est un compte rendu de  
15 la discussion pour la réunion 6, en attendant qu'elle soit  
16 abordée.

17 Permettez-moi de poser une question générale  
18 au groupe d'experts, s'il y a une série de... ou il y a un  
19 compte rendu des discussions pour cette réunion particulière.  
20 Le groupe d'experts avait-il déjà vu ce document ? Les avez-  
21 vous examinés au fur et à mesure qu'ils étaient préparés en  
22 même temps ?

23 **Mme NATHALIE DROUIN:** Non. Ces documents-là  
24 étaient plus des documents au dossier et moi-même j'en ai  
25 pris connaissance dans le cadre de l'exercice de cette  
26 commission-là. Donc, ils ne nous étaient pas remis lors des  
27 rencontres et n'étaient pas sujets à une adoption par les  
28 membres.

1                   **ME LYNDA MORGAN:** Si nous faisons défiler  
2 vers le bas jusqu'à la deuxième puce à partir du haut, vous  
3 pouvez voir que la puce se lit comme suit:

4                   "Au cours de ses délibérations futures,  
5 le Comité a convenu que les activités  
6 d'ingérence potentielles devraient être  
7 évaluées en fonction de leur impact sur  
8 une seule élection nationale par  
9 opposition aux répercussions  
10 potentielles sur 338 élections  
11 individuelles dans l'ensemble du pays."

12                   Est-ce que cette puce reflète fidèlement les  
13 délibérations du groupe d'experts ou la conclusion du groupe  
14 d'experts sur ce sujet?

15                   **MME NATHALIE DROUIN:** Non. Comme je viens de  
16 le dire, cela ne reflète pas et, comme je l'ai dit, nous ne  
17 sommes pas arrivés à une conclusion à cet égard.

18                   **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Nous avons donc  
19 appris que le Comité n'est effectivement opérationnel que  
20 pendant la période électorale, mais je crois comprendre que  
21 le Comité a commencé à se réunir quelques mois avant le  
22 déclenchement du bref en septembre 2019; Est-ce exact?

23                   **MME NATHALIE DROUIN:** Exact.

24                   **ME LYNDA MORGAN:** Donc, si nous pouvons vous  
25 parler de CAN.DOC 11, s'il vous plaît, et de la page 18, s'il  
26 vous plaît. Ce que je vous envoie, c'est le rapport  
27 institutionnel du BCP à une table indiquant les dates des  
28 réunions du Groupe des cinq en 2019. Nous commençons donc par

1 une réunion le 31 mai 2019, et je vais demander si nous  
2 pouvons simplement faire défiler lentement ce tableau. Nous  
3 assistons à une autre réunion les 20 juin, 27 juin, 7 août,  
4 15 août, 9 septembre. Ce sont toutes des réunions  
5 préélectorales. Ensuite, nous avons... nous voyons une réunion  
6 le 16 septembre, le 24 septembre, le 30 septembre, le  
7 7 octobre, le 15 octobre et le 21 octobre. Le 21 octobre  
8 étant le jour des élections. En tant que membre du Comité,  
9 vous souvenez-vous si vous vous êtes réunis le 21 octobre?

10 **MME NATHALIE DROUIN:** Nous ne nous souvenons  
11 pas si nous nous sommes rencontrés.

12 **ME LYNDA MORGAN:** D'accord. Et en dehors de  
13 cette réunion en particulier, le tableau vous semble-t-il  
14 exact en ce qui concerne la fréquence des réunions?

15 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui. Peut-être juste  
16 pour donner un peu de détails, donc la réunion du 21 était  
17 une réunion de 30 minutes qui était prévue, mais je pense  
18 qu'à la fin, cela ne s'est pas produit. Aucun d'entre nous ne  
19 peut se souvenir si oui ou non, et nous n'en avons aucune  
20 trace dans notre agenda respectif.

21 **ME LYNDA MORGAN:** Et vous avez déjà décrit  
22 qu'en préparation de l'élection, le Groupe d'experts a reçu  
23 des séances d'information de base, je suppose, sur la menace,  
24 l'environnement et la tendance. À l'approche de l'Assemblée  
25 générale 43, qui, selon le Comité, était l'une des plus  
26 grandes préoccupations ou menaces pour l'élection?

27 **MME GINA WILSON:** Eh bien, les séances  
28 d'informations générales que nous avons reçues portaient sur

1 les pays potentiels qui pourraient s'engager dans l'IF (FI),  
2 comme la Chine, par exemple, la Russie, l'Inde et le Pakistan  
3 qui ont été quelques-unes des premières conversations, et  
4 j'étais là pour les premières parties, donc c'est ce dont je  
5 me souviens.

6 **ME LYNDA MORGAN:** Et au cours de ces  
7 premières réunions également, en plus de recevoir ces  
8 renseignements de base, je crois comprendre que le Groupe a  
9 également passé du temps à discuter, à débattre, à analyser  
10 le seuil et la façon de l'interpréter, ainsi qu'à examiner  
11 divers scénarios hypothétiques; Est-ce exact?

12 **MME MONIK BEAUREGARD:** C'est exact.

13 **MME NATHALIE DROUIN:** C'est exact.

14 **ME LYNDA MORGAN:** Et quel était le but de  
15 l'examen des scénarios hypothétiques?

16 **MME MONIK BEAUREGARD:** Donc, les tests qui  
17 ont eu lieu ont probablement eu lieu à chaque réunion que  
18 nous avons tenue, nous avons tenu une sorte de scénario. Il  
19 s'agissait vraiment de tester nos réactions à certains types  
20 d'événements, peut-être un événement lié à l'intimidation  
21 humaine, à la façon dont les différents membres du Comité  
22 percevraient leurs rôles et leurs responsabilités, à la façon  
23 dont nous réagirions, ou à une cybermenace, par exemple, ou  
24 contre un certain type de mésinformation ou de  
25 désinformation.

26 Nous avons donc trouvé très utile de  
27 continuer à faire de l'exercice à chaque réunion pour avoir  
28 une idée, vous savez, de ce que pourraient être ces

1 événements et ainsi de suite. C'est pourquoi nous avons  
2 continué à les faire à chaque réunion.

3 **ME LYNDA MORGAN:** Donc, vous commencez le  
4 prédéclenchement avec une sorte d'exercice hypothétique de  
5 discussion de table et vous continuez tout au long de la  
6 période électorale avec ceux-ci?

7 **MME NATHALIE DROUIN:** Absolument.

8 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Madame Morgan,  
9 serait-il utile d'essayer de décrire ce qu'est un ordre du  
10 jour habituel, comment cela a fonctionné ou non?

11 **ME LYNDA MORGAN:** Oui, j'aimerais le savoir.  
12 Oui, si vous êtes en mesure de décrire, je pense qu'en  
13 mettant l'accent sur la période électorale, comment s'est  
14 déroulée une réunion standard, qui y a assisté et ce que le  
15 Comité a fait?

16 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Bien sûr. Et si vous  
17 me le permettez, j'aimerais simplement souligner que nous  
18 avons tenu un certain nombre de ces réunions préparatoires  
19 qui ont commencé à la fin du mois de mai 2019. Et j'insiste  
20 simplement sur ce point parce que ces réunions étaient  
21 vraiment de nature fondamentale pour nous, et qu'elles se  
22 sont avérées être un forum très efficace pour nous permettre  
23 de développer et de nous assurer que nous avons une  
24 compréhension commune entre nous, et comme vous l'avez  
25 également mentionné, le commissaire aux élections. Nous avons  
26 donc revu les choses, encore une fois, comme le mandat. Nous  
27 avons examiné le protocole en détail. Nous nous sommes  
28 penchés sur le rôle du Groupe d'experts et de ses principaux

1        partenaires, y compris ceux de la communauté de la sécurité  
2        et du renseignement et d'autres, encore une fois, comme le  
3        commissaire aux élections et Élections Canada.

4                    Nous avons parlé des séances d'information de  
5        base sur les menaces que nous avons reçues, qui portaient sur  
6        un large éventail d'informations, d'activités d'interférence,  
7        de sources et de cibles, par exemple. Ces discussions  
8        préliminaires et ces exercices de scénarios, ont-ils  
9        poursuivi. Ils ont commencé pendant la période préélectorale,  
10       et ils se sont poursuivis tout au long de la période  
11       préélectorale, et en fait, je dirais, en fréquence et en  
12       notre compréhension approfondie.

13                   Nous avons également parlé des communications  
14       et de la façon dont nous voulions travailler pendant la  
15       période électorale. Donc, après le déclenchement des  
16       élections, nous avons commencé à nous réunir chaque semaine  
17       jusqu'à l'élection. Et, bien sûr, le Comité était toujours  
18       disponible pendant la période électorale si nous devions nous  
19       réunir au besoin.

20                   Donc, l'ordre du jour habituel, comme vous  
21       l'avez souligné dans ce document, je pense que c'est toujours  
22       à l'écran, vous pouvez voir en quelque sorte certains des  
23       éléments clés, mais nous commençons généralement par une  
24       séance d'information et une discussion avec les agences de  
25       sécurité, généralement dirigées par le directeur du SCRS ou  
26       le chef du CST. Donc, on voyait quelles étaient les menaces  
27       potentielles à l'intégrité de l'élection, et nous permettait  
28       également d'avoir des discussions avec eux sur la nature de

1 la menace, il pourrait s'agir de certaines des mises en garde  
2 qui ont déjà été identifiées, et cetera. Et leurs séances  
3 d'informations complétaient les rapports quotidiens fusionnés  
4 de renseignements multi-sources SITE, donc les rapports de  
5 l'équipe SITE.

6 Puis, essentiellement, après avoir eu ces  
7 discussions et ces séances d'information avec les agences de  
8 sécurité, on leur demandait de partir. Le greffier de  
9 l'époque et nous avons tous estimé qu'il était très important  
10 que nous puissions délibérer entre nous en tant que groupe de  
11 cinq membres. Ils partaient donc et nous avions des  
12 considérations et des délibérations très sérieuses sur ce que  
13 nous avons entendu, et aussi sur la façon dont cela serait  
14 pris en compte dans notre réflexion sur le seuil.

15 Donc, comme je l'ai mentionné, les  
16 discussions préliminaires ont été de continuer à faire  
17 l'objet de nos délibérations, elles ont commencé avant le  
18 déclenchement et se sont poursuivies pendant la période  
19 électorale. Je pense qu'il y a déjà eu des discussions autour  
20 des scénarios et des exercices de discussion de table.

21 Encore une fois, ils ont examiné tous les  
22 types de brouillage potentiel, les sources, les implications,  
23 et cetera. Ceux-ci ont donc constitué une partie très  
24 importante de nos réunions tout au long de la période  
25 électorale. Et puis nous concluions souvent par une  
26 discussion un peu générale, et aussi par l'identification des  
27 questions sur lesquelles nous voulions un suivi plus  
28 approfondi, ou des choses particulières sur lesquelles nous

1 aimerions réfléchir davantage. Il se peut donc qu'il en  
2 ressorte quelque chose qui nous dise que nous aimerions une  
3 autre séance d'information à ce sujet, ou une discussion plus  
4 approfondie sur ce type de sujet, ou un nouveau sujet lors de  
5 notre prochaine réunion. Un peu le déroulement des  
6 rencontres.

7 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

8 **ME GIB van ERT:** Un instant, s'il vous plaît.

9 Si vous me le permettez, je vous interromps.  
10 C'est Gib Van Ert, pour Michael Chong. Le témoin semble avoir  
11 lu des notes pendant qu'elle témoignait. Je demande qu'une  
12 copie de ces notes soit remise aux parties à temps pour le  
13 contre-interrogatoire de cet après-midi. Merci.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je n'ai aucune idée de ce  
15 que sont toutes ces notes. C'est une note que vous avez prise  
16 pour votre témoignage ce matin?

17 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Madame la  
18 Commissaire, j'ai pris ma retraite il y a plus de quatre ans  
19 et demi, ou il y a environ quatre ans et demi. Donc, pour  
20 moi, c'était important pour moi de me rafraîchir la mémoire  
21 sur ce qui s'est passé, et la façon dont je travaille, c'est  
22 très utile pour moi d'avoir, surtout après quatre ans et demi  
23 de retraite, des points sur lesquels je peux m'appuyer. Et ce  
24 dont j'ai parlé sera essentiellement les facteurs clés que  
25 j'ai ici.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Il s'agit donc  
27 de noter que vous avez pris en compte votre examen de votre  
28 dossier et les notes que vous avez peut-être prises dans le

1        passé et...

2                                **MME GRETA BOSSENMAIER:** Non, ce sont des  
3 notes personnelles pour me guider dans mes propos  
4 aujourd'hui. Et qui m'aident, justement, à me rappeler de ce  
5 qui est arrivé. Ce sont mes notes personnelles.

6                                **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Je vais passer  
7 en revue les notes pour m'assurer que je comprends de quoi il  
8 s'agit et je répondrai à votre demande plus tard aujourd'hui.

9                                **ME GIB van ERT:** Merci. J'ajouterai  
10 simplement que c'est la façon habituelle de procéder dans  
11 toute instance judiciaire où un témoin témoigne de vive voix,  
12 c'est-à-dire que si ce témoin se rafraîchit la mémoire à  
13 l'aide de notes qu'il a apportées à la barre des témoins,  
14 celles-ci sont fournies aux parties. Je n'ai pas d'objection  
15 à ce que ce témoin ait pris des notes. Elle l'a fait  
16 clairement en toute conscience, mais nous avons, à mon avis,  
17 le droit, en tant que parties, de voir ces notes.

18                                Merci.

19                                **COMMISSAIRE HOGUE:** Je comprends. Mais je  
20 veux voir le format des notes avant d'accepter de vous les  
21 fournir.

22                                **ME GIB van ERT:** Oui, je voulais simplement  
23 que vous ayez mon mémoire complet sur ce point. Merci.

24                                **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

25                                Je vais donc résumer ma compréhension de  
26 votre témoignage jusqu'à présent en ce qui concerne les  
27 sources d'informations ou de renseignement qui sont parvenues  
28 au groupe d'experts.

1                   Vous avez déjà parlé du rapport du groupe  
2           Site, regardons maintenant le document 9397, s'il vous plaît.

3                   Et nous n'avons pas besoin de passer beaucoup  
4           de temps là-dessus, mais il indique la date, les mises à jour  
5           des menaces, les réponses opérationnelles et les mises à  
6           jour. Et vous les avez reçus tous les jours de la semaine  
7           pendant la période électorale. Est-ce exact??

8                   **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, c'est exact.

9                   **ME LYNDA MORGAN:** J'aimerais vous poser une  
10          question au sujet de la tendance des menaces au sommet. Vous  
11          voyez donc « Élections fédérales de 2019 - Tendance des  
12          menaces stable ». Comment, le cas échéant, le panel a-t-il  
13          utilisé cette indication sur les tendances?

14                  **MME MARTA MORGAN:** Nous en recevions tous les  
15          jours et, personnellement, je les ai examinés, je me suis  
16          assuré de les avoir lus tous les jours et j'ai examiné la  
17          tendance des menaces, car c'était une indication des conseils  
18          fournis par le Groupe de travail sur le degré d'ingérence  
19          étrangère en ce qui concerne le niveau global de menace en  
20          matière d'ingérence étrangère pendant les élections. Et si  
21          nous avons vu ce niveau augmenter d'un jour à l'autre, cela  
22          aurait certainement été un sujet de préoccupation et quelque  
23          chose que nous aurions dû comprendre ce qui se passait et  
24          aborder lors de notre prochaine réunion ou peut-être nous  
25          réunir plus rapidement.

26                  Il s'agissait donc d'un facteur important  
27          pour évaluer quotidiennement le niveau global de menace.

28                  **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

1 Et ces documents... oh, je suis désolée.

2 **MME MONIK BEAUREGARD:** Puis-je simplement  
3 ajouter que, pour nous, cela nous a aidés à voir s'il y avait  
4 un pic de signalements. Donc, le fait qu'il soit demeuré  
5 stable nous a dit que, d'après l'évaluation de base de la  
6 menace, il n'y avait pas de pic.

7 **ME LYNDA MORGAN:** Et ces rapports étaient  
8 reçus quotidiennement. Est-ce que vous les avez tous reçus  
9 sur le réseau sécurisé?

10 **MME MONIK BEAUREGARD:** Oui.

11 **ME LYNDA MORGAN:** Et je crois que vous avez  
12 dit, madame Bossenmaier, que vous avez également reçu  
13 certains rapports de situation?

14 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Oui.

15 **ME LYNDA MORGAN:** Est-ce qu'ils ont été reçus  
16 de la même manière, comme ils ont été reçus par voie  
17 électronique?

18 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Je vais dire oui,  
19 mais je peux aussi compléter cela. Certains peuvent également  
20 avoir été livrés par un agent des relations avec la  
21 clientèle. Il y a deux façons d'obtenir de l'information.

22 **ME LYNDA MORGAN:** D'accord. Il s'agit donc  
23 d'une livraison électronique ou d'une remise en main propre  
24 de produits de renseignement?

25 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Oui. Respecter la  
26 classification du matériau.

27 **ME LYNDA MORGAN:** Et le groupe d'experts a-t-  
28 il été en mesure de demander des rapports de renseignement

1        sous-jacents supplémentaires ou de suivi s'ils étaient  
2        intéressants?

3                    **MME GRETA BOSSENMAIER:** ON avait toujours la  
4        possibilité de demander plus d'informations.

5                    **ME LYNDA MORGAN:** Et donc... et vous avez  
6        également fait référence aux séances d'information orales sur  
7        le renseignement à chacune des réunions. Vous aviez dit  
8        qu'ils étaient par les chefs des agences.

9                    Le groupe d'experts a-t-il également reçu des  
10       séances d'information directes de la part des personnes qui  
11       faisaient partie du groupe d'experts en 2019??

12                    Par exemple, M. King a-t-il assisté  
13       physiquement à une réunion et a-t-il informé le groupe  
14       d'experts?

15                    **MME NATHALIE DROUIN:** Pas selon mon souvenir.  
16       À ce moment-là, nous recevions directement David Vigneault et  
17       Shelly Bruce, du CST, lors des séances d'information.

18                    **ME LYNDA MORGAN:** Vous recevez donc une sorte  
19       de communication écrite de la part du groupe de travail SITE  
20       par l'intermédiaire des séances d'information orales des  
21       chefs d'organismes. Est-ce que c'est un principe général  
22       exact?

23                    **MME NATHALIE DROUIN:** Oui. Nous avons aussi  
24       eu des réunions où nous avons eu le chef de la GRC. Je pense  
25       que nous...

26                    **MME GRETA BOSSENMAIER:** Le patron de MMR  
27       aussi.

28                    **MME NATHALIE DROUIN:** Le chef de MMR aussi.

1 Mais les membres du groupe de travail en tant que tels  
2 étaient représentés par le chef de leurs agences respectives.

3 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

4 Et en ce qui concerne le MMR, avez-vous  
5 également reçu des rapports écrits de MMR?

6 **MME MARTA MORGAN:** Oui, nous avons reçu... je  
7 veux dire, lorsque nous recevions nos rapports quotidiens,  
8 ils faisaient souvent référence à des informations de base  
9 supplémentaires et ces informations de base... les gens les  
10 recevaient de différentes manières, mais pour moi, c'était  
11 normalement avec le représentant quotidien de SITE.

12 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

13 J'aimerais maintenant parler de certains des  
14 incidents ou de l'information que le groupe d'experts a  
15 traitée au cours de l'EG 43 en ce qui concerne les  
16 commentaires que vous pouvez faire publiquement.

17 Nous allons donc commencer par ce qui est un  
18 fait non litigieux, c'est-à-dire que le groupe d'experts n'a  
19 pas fait d'annonce publique pendant l'élection générale de  
20 2019. Exact?

21 **MME MARTA MORGAN:** Exact.

22 **ME LYNDA MORGAN:** J'aimerais donc commencer  
23 par les irrégularités dans une course à l'investiture.

24 Je comprends donc que le Groupe des Cinq a  
25 reçu des renseignements sur des irrégularités présumées dans  
26 une course à l'investiture du Parti libéral dans Don Valley-  
27 North en septembre 2019. Est-ce exact?

28 **MME MARTA MORGAN:** Exact.

1                   **ME LYNDA MORGAN:** Le comité a-t-il été mis au  
2 courant de rapports de renseignement indiquant que des  
3 autobus ont été utilisés pour amener des étudiants étrangers  
4 au processus de mise en candidature??

5                   **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

6                   Si vous me le permettez, madame Morgan, je  
7 pense que nous avons un résumé très utile pour le public où  
8 vous avez ces renseignements qui sont rapportés.

9                   **ME LYNDA MORGAN:** Je peux vous le demander si  
10 vous pensez que c'est utile. C'est CAN.SUM 1.

11                   Est-ce le document auquel vous faites  
12 allusion?

13                   **MME NATHALIE DROUIN:** Tout à fait.

14                   **ME LYNDA MORGAN:** D'accord. Donc, si nous  
15 pouvons faire défiler jusqu'à la deuxième page, s'il vous  
16 plaît.

17                   Je viens donc de vous poser une question au  
18 sujet du paragraphe 2(1), à savoir si le groupe d'experts  
19 était au courant de ces rapports de renseignement, et vous  
20 avez indiqué que, madame Drouin, le comité était au courant.

21                   **MME NATHALIE DROUIN:** oui. Une chose que  
22 j'aimerais dire, cependant, c'est que, vous savez, la nature  
23 du renseignement est qu'il continue d'évoluer, de sorte que  
24 la liste des renseignements que vous avez dans ce résumé  
25 public ne nous est pas arrivée, vous savez, le même jour.

26                   La situation a donc évolué au cours de la  
27 période électorale en ce qui concerne l'information que nous  
28 recevions.

1                   **ME LYNDA MORGAN:** D'accord.

2                   **MME NATHALIE DROUIN:** Donc, ce que je peux  
3 vous dire, c'est que, oui, le groupe d'experts a reçu de  
4 l'information. Nous avons discuté très sérieusement de cette  
5 information.

6                   Nous avons également discuté de la  
7 nomination. Comme nous venons d'en discuter longuement, la  
8 directive, le rôle du Comité des Cinq et, habituellement, les  
9 mises en candidature ne se font pas pendant une campagne  
10 électorale. Habituellement, ils ont lieu avant la campagne  
11 électorale. L'une de nos conversations portait donc sur la  
12 question de savoir si cela relevait ou non de la compétence  
13 du comité.

14                   Mais nous avons, vous savez, à la fin,  
15 examiné cette information et traité l'information.

16                   Nous avons évalué l'information que nous  
17 avons reçue, si elle était fiable ou non, si elle était  
18 corroborée ou non.

19                   **ME LYNDA MORGAN:** Et êtes-vous en mesure de  
20 parler publiquement de l'une ou l'autre des délibérations  
21 concernant cet exercice d'équilibrage?

22                   **MME NATHALIE DROUIN:** Donc, je pense que ce  
23 que je peux dire, c'est que l'une des informations qui a été  
24 le plus corroborée est l'existence d'autobus avec des  
25 étudiants. C'est une chose qui a été plus corroborée.

26                   Tous les autres éléments n'ont pas été  
27 corroborés. Et...

28                   **ME LYNDA MORGAN:** Pardon. Si vous me

1        permettez de vous interrompre.

2                    Lorsque vous dites que « les autres éléments  
3        n'ont pas été corroborés », pouvez-vous être plus précis sur  
4        ce point?

5                    **MME NATHALIE DROUIN:** Non, je ne peux pas.

6                    **ME LYNDA MORGAN:** OK.

7                    **MME NATHALIE DROUIN:** Mais c'est... c'était  
8        l'élément pour lequel nous avons des preuves.

9                    Et au cours de notre conversation sur la  
10       nomination, nous avons également discuté de la question de  
11       savoir si oui ou non... comment la nomination était gouvernée.  
12       Et les processus de nomination sont vraiment régis par les  
13       règles des partis. Ce ne sont pas des règles  
14       gouvernementales. Il n'y a qu'un seul élément qui est  
15       réglementé, et c'est l'élément de financement lié aux  
16       processus de mise en candidature.

17                    C'était donc un autre élément qu'on a dû  
18       regarder.

19                    Nous agissons également en fonction de ces  
20       renseignements, et certaines mesures ont été prises à cet  
21       égard, alors la première chose à faire, c'est que nous  
22       demandons aux organismes, en particulier au SCRS, de  
23       continuer à nous fournir d'autres renseignements qu'ils  
24       pourraient recevoir au sujet de Don Valley-North.

25                    La deuxième chose que nous avons faite à la  
26       suite d'autres renseignements a été de nous assurer que le  
27       commissaire électoral recevait ces renseignements.

28                    Enfin, nous avons également été informés, et

1 nous en avons discuté avec l'agence, que le Parti libéral  
2 devrait être informé des renseignements qui nous ont été  
3 communiqués.

4 **ME LYNDA MORGAN:** Donc, lorsque vous décrivez  
5 qu'Élections Canada a été mis au courant, pour quoi... comment  
6 avez-vous compris la raison pour laquelle ils ont été mis au  
7 courant?

8 **MME NATHALIE DROUIN:** Parce que certains des  
9 renseignements comportaient des allégations de financement.  
10 Et comme je viens de le dire, Élections Canada et les  
11 commissaires ont compétence en ce qui concerne les  
12 irrégularités potentielles en matière de financement des  
13 partis et des réunions d'investissement.

14 **ME LYNDA MORGAN:** Et vous avez abordé les  
15 discussions sur...

16 **MME NATHALIE DROUIN:** Puis-je...

17 **ME LYNDA MORGAN:** Oui.

18 **MME NATHALIE DROUIN:**... ajouter quelque chose?  
19 Parce que je pense que c'est pertinent en ce qui concerne  
20 l'information que nous recevons en tant que panel.

21 Lorsque nous avons discuté de cela en 2019,  
22 nous avons toujours discuté du nom de la circonscription,  
23 jamais du nom du candidat. À tel point que lorsque les fuites  
24 se sont produites, il m'a fallu un certain temps pour faire  
25 le lien entre le nom du candidat et la circonscription. Nous  
26 n'avions donc pas de conversations individuelles. Nous étions  
27 en train d'avoir une conversation sur une circonscription  
28 électorale.

1                   **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Et vous avez abordé  
2 le genre de discussions sur la question de savoir si la mise  
3 en candidature... si une question de course à l'investiture  
4 relevait du mandat du Comité, pour ainsi dire. Est-ce que  
5 vous, est-ce que le groupe d'experts s'est mis en place ? En  
6 fin de compte, est-ce que les membres sont parvenus à une  
7 conclusion quant à savoir si c'était quelque chose que vous  
8 pouviez traiter?

9                   **MME NATHALIE DROUIN:** Donc, comme je l'ai  
10 dit, ce n'était pas l'objectif du Comité des Cinq, car  
11 habituellement, vous savez, les nominations tombent en dehors  
12 de cette période.

13                   Cependant, vous savez, c'était quelque chose  
14 qui touchait la crédibilité du processus. C'est pourquoi nous  
15 nous sommes penchés sur la question. C'est pourquoi certaines  
16 mesures ont été prises. Et à la fin, nous avons conclu que  
17 l'information dont nous disposions, en raison de l'impact  
18 potentiel qu'elle avait, en raison de la fiabilité de  
19 certaines informations, que notre seuil n'était pas atteint  
20 pour faire une annonce, car elle ne mettait pas, ou ne  
21 compromettait pas la tenue d'élections libres et équitables.

22                   **ME LYNDA MORGAN:** Vous avez également parlé  
23 d'une séance d'information à l'intention du Parti libéral.

24                   **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

25                   **ME LYNDA MORGAN:** Cette séance d'information  
26 a-t-elle été prise en compte dans les délibérations du  
27 Comité ? Et si oui, pouvez-vous expliquer comment cela, quel  
28 impact cela a eu?

1                   **MME NATHALIE DROUIN:** Donc, quand nous... je  
2 n'ai pas eu l'occasion de parler de la façon dont nous avons  
3 fait notre évaluation d'impact. Je suppose que nous y  
4 reviendrons. Mais...

5                   **ME LYNDA MORGAN:** Vous me donnez l'occasion  
6 de parler de comment on fait notre notre évaluation des  
7 menaces. Alors on en vient là.

8                   **MME NATHALIE DROUIN:** D'accord.

9                   **ME LYNDA MORGAN:** C'est peut-être le bon  
10 moment de le faire avec cet exemple-là...

11                   **MME NATHALIE DROUIN:** Parfait.

12                   **ME LYNDA MORGAN:** ... de décrire comment cela  
13 fonctionnait.

14                   **MME NATHALIE DROUIN:** Donc, le fait que nous  
15 puissions avoir des opérations ou des mesures d'atténuation,  
16 cela contribue à réduire le risque et à réduire l'impact. Et  
17 le fait d'être en mesure d'informer un parti, en l'occurrence  
18 le Parti libéral, contribuait à réduire les risques et les  
19 répercussions potentiels.

20                   Aussi, le fait que nous avons également été  
21 en mesure d'échanger de l'information... quand je dis nous, je  
22 veux dire le gouvernement. Ce n'est pas le Comité qui a  
23 communiqué l'information au commissaire aux élections.  
24 C'était le SCRS. Mais le fait qu'il s'agissait également  
25 d'une mesure que nous pouvions prendre en main contribuait  
26 également à limiter les impacts potentiels.

27                   **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Alors, ce que je  
28 comprends de ce que vous avez dit, que l'un des facteurs dans

1 les délibérations était de voir s'il y avait des options  
2 d'atténuation ou quoi que ce soit d'autre qui pourrait  
3 réduire le risque?

4 **MME NATHALIE DROUIN:** Absolument, absolument.

5 **ME LYNDIA MORGAN:** D'accord. Et en vous  
6 retirant de cette situation, qui est spécifique à ce que vous  
7 avez décrit comme la séance d'information, y a-t-il eu  
8 d'autres actes ou événements généraux que le Comité pourrait  
9 considérer comme susceptibles d'atténuer une menace?

10 **MME NATHALIE DROUIN :** Oui, si vous me le  
11 permettez, j'aimerais pouvoir utiliser, je pense que ça été  
12 donné ou divulgué ce matin, c'est ce qu'on appelle le fameux  
13 graphique de la clé anglaise. Je crois l'avoir vu dans les  
14 documents qui nous ont été soumis hier par la Commission.

15 **ME LYNDIA MORGAN:** Je peux afficher la fameuse  
16 clé, c'est-à-dire la CAN 457.

17 Et en attendant que cette question soit  
18 soulevée, je crois comprendre qu'il s'agit d'un document qui  
19 n'a pas été utilisé par le Groupe d'experts en 2019, mais qui  
20 a été élaboré dans le cadre de son travail sur la façon  
21 d'analyser les questions qui lui ont été soumises. Est-ce que  
22 c'est un résumé exact?

23 **Mme NATHALIE DROUIN:** Absolument. Donc, le  
24 napperon que vous avez devant vous est le résultat,  
25 finalement, de différents travaux qu'a fait le Panel 2019. Si  
26 vous regardez dans le cadre de tous les documents qui ont été  
27 développés en 2019, vous allez voir certains de ces éléments-  
28 là. Mais de le voir dans sa totalité, rassemblé comme ça,

1 c'est vraiment comme le résultat de tous les travaux de 2019.  
2 Et vous allez voir que ça a été très utile pour nos travaux  
3 en 2021.

4 Maintenant, si je me permets de parler un  
5 petit peu de l'impact et suivre vos questions sur quelles  
6 sont les actions qui peuvent diminuer l'impact. Dans la  
7 deuxième colonne, vous allez... vous voyez que, un des  
8 éléments, c'est l'autocorrection. L'autocorrection, c'est  
9 est-ce que l'écosystème... c'est-à-dire, les médias, les  
10 groupes de réflexion, ou par exemple d'autres organismes, les  
11 académiques, est-ce qu'ils sont venus corriger la situation?  
12 Est-ce que le... l'écosystème est venu corriger la situation?  
13 Donc, ça, c'était un autre des éléments que l'on regardait  
14 pour mesurer l'impact.

15 On regardait aussi, comme l'a bien expliqué  
16 ma collègue Monique Beauregard, la crédibilité de  
17 l'information qu'on avait. Est-ce qu'elle était pertinente?  
18 La source de l'information. Est-ce que ça restait? Est-ce  
19 que c'est quelque chose qui avait une traction qui restait  
20 longtemps dans le temps ou non? Est-ce que c'est quelque  
21 chose qui était limité? C'est-à-dire, dans un... ou c'est  
22 quelque chose qui était très, très répandu au Canada et même  
23 qui se reproduisait à l'extérieur du Canada? Donc, ce sont  
24 tous des facteurs que l'on regardait pour mesurer l'impact.

25 Et le Panel était aussi capable de savoir si  
26 les organismes gouvernementaux pouvaient contribuer à  
27 diminuer ces impacts par les différentes actions qu'ils  
28 prenaient. Donc, des breffages aux partis politiques, par

1 exemple.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question. Est-ce  
3 que, au niveau des moyens qui pouvaient être déployés par le  
4 Panel, c'était un tout ou rien? Ce que je veux dire, c'est,  
5 est-ce que le Panel aurait pu, par exemple, décider  
6 d'intervenir, mais simplement pour corriger une information  
7 inexacte, par exemple, qui aurait circulée? Ou est-ce que le  
8 Panel ne pouvait intervenir que s'il concluait d'abord que ça  
9 portait atteinte à la possibilité d'obtenir des élections  
10 libres et justes?

11 **Mme NATHALIE DROUIN:** Merci pour la question.  
12 Vous allez voir dans le cadre de nos travaux 20-21 que le  
13 Panel s'est posé la question à savoir : « Est-ce qu'on  
14 pourrait intervenir même si c'est en deçà du seuil? » Et  
15 c'est un exercice qu'on a essayé de faire, mais on est arrivé  
16 à la conclusion qu'on ne pouvait pas faire ça.

17 Premièrement, parce que le Panel n'est pas un  
18 organisme qui peut... pardon... permanent, mais aussi parce que  
19 la raison pour laquelle le seuil est si haut, c'est parce  
20 qu'on veut pas intervenir dans des débats partisans. C'est  
21 parce qu'on veut pas nuire et créer une interférence  
22 supplémentaire par rapport à ce qui se passe en ce moment.

23 Et, finalement, parce qu'on peut pas se  
24 permettre de, comme Panel, de mettre au grand jour des  
25 informations pour lesquelles on n'aurait pas un confort sur  
26 leur fiabilité. Donc, c'est pour ça qu'on est arrivé à la  
27 conclusion qu'on n'était pas vraiment capable, avec la  
28 directive qu'on avait là, de faire des annonces qui allaient

1 en bas du seuil.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce que...

3 **MME MARTA MORGAN:** Si vous me permettez  
4 d'ajouter quelque chose?

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, bien sûr.

6 **MME MARTA MORGAN:** Premièrement, en vertu du  
7 Protocole, les agences de sécurité nationale existantes  
8 avaient cependant les pouvoirs nécessaires pour prendre les  
9 mesures qu'elles jugeaient nécessaires pendant la campagne  
10 électorale. Il y avait donc d'autres mécanismes au sein du  
11 gouvernement, et je me souviens d'une élection dans un autre...  
12 un ministère, vous savez, qui est intervenu pour corriger  
13 certaines informations erronées qui circulaient et qui  
14 étaient liées à son mandat.

15 Il y avait donc d'autres façons d'aborder ce  
16 genre de choses, si c'était approprié, et évidemment en  
17 fonction du jugement des autres organisations concernées.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et était-il possible pour  
19 le Groupe d'experts de demander à l'un des organismes, par  
20 exemple, de faire quelque chose ? Ou ce n'était pas à vous  
21 de faire un tel appel ?

22 **Mme NATHALIE DROUIN:** Le panel comme tel,  
23 comme je l'ai dit tantôt, ne pouvait pas donner des  
24 directives à un ministère ; par contre, on peut très bien  
25 avoir des discussions, faire des suggestions avec un  
26 ministère.

27 Disons qu'on avait eu une mauvaise  
28 information sur... je vais donner un sujet, en matière

1 d'immigration, par exemple, on aurait pu très bien parler au  
2 sous-ministre de l'Immigration puis dire, « il y a vraiment  
3 quelque chose qui circule qui est faux, est-ce qu'il y a  
4 quelque chose que vous pouvez faire pour corriger cette  
5 situation-là? »

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Merci.

7 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Permettez-moi... je  
8 vais vous ramener, brièvement, à la question de la mise en  
9 candidature. En ce qui concerne la décision du Comité de ne  
10 pas faire d'annonce publique sur la question, j'aimerais  
11 simplement savoir si l'un ou l'autre des membres a, madame  
12 Drouin a abordé certaines des considérations qui ont motivé  
13 la décision du Comité de ne pas faire d'annonce. Y a-t-il des  
14 membres du Comité qui ont quelque chose à ajouter à ce  
15 sujet??

16 **MME MONIK BEAUREGARD:** Non.

17 **ME LYNDA MORGAN:** D'accord, merci. Je vais  
18 maintenant passer à une autre question du renseignement.

19 Pouvez-vous afficher CAN. SOMME 10, s'il vous  
20 plaît. Et jusqu'à la page 2, s'il vous plaît.

21 Et en examinant ce document, et encore une  
22 fois, la première page, que nous n'avons pas sous les yeux,  
23 est une très longue liste de mises en garde qui ont été  
24 examinées en ce qui concerne cette information, mais le  
25 Comité a-t-il été mis au courant au cours de la période  
26 d'évaluation des services de renseignement suggérant qu'il y  
27 a probablement eu au moins deux transferts de fonds d'environ  
28 250 000 \$ de la part d'un fonctionnaire de la République

1 populaire de Chine au Canada, peut-être à des fins liées à  
2 l'ingérence étrangère et qui ont été transférés par  
3 l'intermédiaire d'un leader communautaire influent au membre  
4 du personnel d'une élection fédérale de 2019, puis à un  
5 député provincial de l'Ontario?

6 **MME MONIK BEAUREGARD:** Donc, pour... dans cette  
7 situation, pour répondre à la question, j'aimerais d'abord  
8 établir que le résumé rassemble plusieurs éléments  
9 d'information, ça ne venait pas d'un seul rapport de  
10 renseignement, mais plusieurs éléments d'informations  
11 récoltés avant jusqu'après la période du WRIT, et ce résumé a  
12 été écrit récemment donc je ne peux pas rentrer dans les  
13 détails de qu'est-ce qu'on a reçu pendant la période du WRIT,  
14 mais c'est continu en ce qui a trait à ça, et je pense que  
15 dans le cas de ce résumé, la première page est  
16 particulièrement importante.

17 Donc, il faut vraiment garder à l'esprit les  
18 notes qui sont mentionnées en première page et si on regarde  
19 justement le paragraphe que vous avez mentionné, qui est le  
20 paragraphe 5, je pense...

21 Si vous pouvez faire défiler vers le bas.

22 Il y a beaucoup d'ambiguïté dans ce  
23 paragraphe. Donc, il y avait quand même une absence de  
24 certitude. Ce que je peux dire, c'est que nous étions au  
25 courant qu'il y avait des allégations de soutien financier  
26 pour certains candidats et que, comme toute autre information  
27 qui avait été apportée au Panel à ce moment-là, on demandait  
28 aux agences de continuer à examiner la situation de très

1 près.

2 Mais comme encore une fois on peut voir selon  
3 le langage, et je vous réfèrerais au témoignage du directeur  
4 du SCRS la semaine dernière où il a dit que les mots qui ont  
5 été choisis pour ce résumé ont été très soigneusement  
6 choisis, on voit encore une fois que transpire une certaine  
7 ambiguïté par rapport à l'analyse ou par rapport aux  
8 activités qui se déroulaient avant, pendant et après le WRIT.

9 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. En ce qui concerne  
10 cette question, et je crois comprendre que le Comité a dit  
11 qu'on ne vous a pas présenté un résumé général à examiner  
12 lors de votre réunion du Comité, vous obtenez de  
13 l'information d'un peu partout, vous recevez des séances  
14 d'information, vous obtenez de l'information à différents  
15 moments. En ce qui concerne cette question, le Comité peut-il  
16 nous en dire plus sur les délibérations sur cette question  
17 particulière, y compris sur les raisons pour lesquelles  
18 aucune annonce n'a été faite?

19 **MME MONIK BEAUREGARD:** Je pense qu'en ce qui  
20 concerne ce que je viens de dire, parce qu'il était clair  
21 qu'il y avait beaucoup d'ambiguïté et de manque de clarté en  
22 termes d'intention et d'objectif, que nous avons été  
23 autorisés à demander aux agences de sécurité nationale de  
24 continuer à surveiller la situation et à nous faire rapport.

25 **ME LYNDA MORGAN:** Et à votre connaissance,  
26 ces renseignements ont-ils été partagés avec le bureau du  
27 commissaire aux élections?

28 **MME MONIK BEAUREGARD:** Je ne peux pas me

1 prononcer là-dessus. Et encore une fois, il ne s'agit pas  
2 d'un seul élément de renseignement, mais d'un résumé de  
3 nombreux éléments de renseignement.

4 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. En ce qui concerne  
5 les délibérations, est-ce que l'un ou l'autre des membres du  
6 Comité a des commentaires à ajouter en ce qui concerne les  
7 délibérations sur cette question?

8 **Mme NATHALIE DROUIN:** Je veux juste insister  
9 sur le fait qu'il y a des informations dans ce sommaire  
10 public, là, qui sont réellement arrivées après les élections,  
11 et donc, qui sont uniquement tombées sous la responsabilité  
12 des agences en question.

13 Pour le bénéfice des travaux de la  
14 Commission, tout a été divulgué, mais il y a des informations  
15 qui sont arrivées pendant l'élection. En fait, le modus  
16 operandi que l'on peut voir ici faisait partie du breffage de  
17 base qu'on a reçu sur le type de tactiques et d'approches que  
18 pouvait prendre la République de la Chine pour faire ses  
19 activités au Canada, mais dans le spécifique, il y a des  
20 choses qui sont arrivées après les élections.

21 **MME MONIK BEAUREGARD:** Et si je peux ajouter  
22 aussi pour continuer sur la pensée de madame Drouin, il est  
23 essentiel de se souvenir qu'avant et après le writ, les  
24 processus habituels sont en place, c'est-à-dire que les  
25 agences de sécurité nationale ont leur autorité en vertu de  
26 leurs législations et sont imputables envers leurs ministres  
27 respectifs. Donc, ça, c'est en place avant et après le writ.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et je veux juste

1 m'assurer de bien comprendre. Lorsque vous dites des  
2 informations sont arrivées après que les brefs... les writs  
3 soient... à l'extérieur de la période des brefs, c'est pas  
4 nécessairement parce que l'information était disponible, mais  
5 elle ne vous a pas été communiquée, c'est parce que, ce que  
6 vous dites, c'est les agences continuent leur travail  
7 habituel d'enquête, et donc, au fur et à mesure que leur  
8 travail progresse, des nouveaux éléments peuvent apparaître,  
9 et donc, vous sont communiqués éventuellement ou  
10 ultérieurement.

11 **Mme NATHALIE DROUIN:** Absolument. Merci de  
12 nous donner l'opportunité de clarifier. C'était pas... les  
13 agences sont fières de leurs travaux, hein? Et ont tendance  
14 à nous donner de l'information et non pas la retenir. Et  
15 donc, c'est parce que le résultat de leur collection est  
16 devenu disponible après la campagne électorale.

17 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Désolée, j'ai un peu  
18 de retard dans ma traduction.

19 Je vais maintenant vous poser une question  
20 sur une autre question.

21 Si nous regardons le document Canada 856,  
22 s'il vous plaît.

23 **--- PIÈCE No. CAN 856:**

24 Email: Intelligence report relating  
25 to potential PRC foreign interference  
26 - Oct 2019

27 **ME LYNDA MORGAN:** Ce courriel est donc décrit  
28 comme étant lié à un rapport de renseignement relatif à une

1 ingérence étrangère potentielle de la République populaire de  
2 Chine. Et si nous faisons défiler vers le bas. Il s'agit d'un  
3 courriel de Lyall King, qui était le président du groupe de  
4 travail SITE en 2019, et il suit le flux d'information dans  
5 ce courriel en ce qui concerne le rapport de renseignement  
6 décrit.

7 Et nous pouvons voir à partir de ce courriel,  
8 si nous faisons défiler jusqu'à la deuxième page, que le  
9 premier courriel sur cette question est envoyé à 18 h 41 un  
10 vendredi avant l'élection.

11 Arrêtez juste ici. Le premier courriel est  
12 envoyé à 18 h 41, un vendredi avant les élections. Donc,  
13 10/18/2019.

14 C'est donc le vendredi soir. Le vendredi,  
15 c'est le vendredi soir, et l'élection a lieu le lundi  
16 suivant.

17 Et si vous revenez à la première page. M.  
18 King décrit, en commençant par le bas de ce que nous  
19 regardons, dit-il, « une fois qu'EC » est Élections Canada:

20 "... ont reçu l'information, ils ont  
21 communiqué avec le Bureau du conseil  
22 privé pour obtenir des consultations  
23 quant à la fiabilité des  
24 renseignements, etc."

25  
26 « EC a déterminé qu'il voulait que  
27 l'équipe d'enquête de l'OCCE soit  
28 tenue au courant le samedi."

1 Et monsieur King écrit que,  
2 « Bien que le rapport ait été remis  
3 aux bénéficiaires de la P5..."  
4 Quel est le panel des cinq récipiendaires,  
5 "... On ne sait pas qui a vu le  
6 matériel à quel moment (ce qui n'est  
7 toujours pas clair).

8 Il note aussi,  
9 « On peut supposer que puisque la  
10 NSIA a vu... ou depuis que la NSIA a eu  
11 l'information vendredi, elle aurait  
12 pu convoquer une discussion si elle  
13 l'avait jugé nécessaire."

14 Et madame Bossenmaier, vous rappelez-vous si  
15 vous avez reçu une copie de ce rapport de renseignement?

16 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Je ne peux pas vous  
17 dire si j'ai nécessairement reçu ce rapport précis, mais sur  
18 cette base, ce que je peux vous dire, c'est que j'ai dirigé  
19 cette discussion, c'est-à-dire que j'aurais été informé le  
20 vendredi soir. C'était notre façon de travailler, et si mon  
21 personnel avait un document que je devais voir, ils  
22 m'auraient informé ce vendredi soir, à la fois du rapport des  
23 renseignements et de toutes les mises en garde qui y sont  
24 associées.

25 **ME LYNDA MORGAN:** D'accord. En ce qui  
26 concerne les autres membres du groupe d'experts, vous  
27 souvenez-vous si vous avez reçu ce courriel?

28 **Mme NATHALIE DROUIN:** Je ne pense pas avoir

1 reçu le courriel ; par contre, l'information dont il est  
2 question ici a été reproduite dans le *Daily SitRep* d'octobre,  
3 du 21 octobre, et on voit aussi dans ce *SitRep*-là que  
4 l'information était pertinente et sous la juridiction du  
5 commissaire à l'élection et a été transférée au commissaire à  
6 l'élection. Et tous les membres du Panel recevaient le *Daily*  
7 *SitRep*.

8 **MME MONIK BEAUREGARD:** Oui. Dans mon cas, je  
9 ne l'aurais pas reçu le vendredi soir parce qu'il aurait  
10 fallu qu'il soit imprimé pour que je puisse le lire et de la  
11 manière qu'on était établi à la Sécurité publique, c'était  
12 pas... ce n'était pas propice pour moi de recevoir tard dans la  
13 journée parce qu'ils devaient être imprimés et mis dans des  
14 colis et livrés chez moi, donc j'aurais vu cela le lundi.

15 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Et en plus de ce que  
16 monsieur Drouin a décrit comme étant reflété dans le *sitrep*  
17 suivant, êtes-vous en mesure... quelqu'un peut-il commenter ce  
18 que le groupe d'experts a compris avoir été fait en ce qui  
19 concerne cette question?

20 **Mme NATHALIE DROUIN:** La seule chose que je  
21 peux dire, c'était que c'était une information relative au  
22 processus électoral, donc au déroulement de l'élection et que  
23 ç'a été soumis au commissaire aux élections.

24 **MME GRETA BOSSENMAIER:** L'autre chose que  
25 j'allais ajouter, si vous me le permettez, c'est que j'ai  
26 reçu le courriel de Lyall King, qui indique qu'une lettre  
27 distincte adressée à Élections Canada a été effacée, et  
28 qu'une fois qu'Élections Canada a reçu l'information, le BCP

1 a communiqué avec le BCP pour le consulter, encore une fois,  
2 afin de déterminer la fiabilité des renseignements, et aussi  
3 que l'OCCE avait été informé. J'aurais donc été informé que  
4 d'autres autorités avaient été informées de cela, et que des  
5 mesures avaient donc été prises.

6 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Je vais maintenant  
7 vous poser une question au sujet du *Buffalo Chronicle* dans  
8 les quatre minutes qu'il nous reste. J'ai peut-être même  
9 surestimé trois minutes. Je comprends donc que le comité a  
10 été mis au courant de la désinformation présumée qui  
11 circulait par l'intermédiaire du *Buffalo Chronical* pendant la  
12 période d'assignation dans l'affaire GE 43; Est-ce exact?

13 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Oui, c'est exact.

14 **ME LYNDA MORGAN:** Nous avons entendu des  
15 témoignages selon lesquels, au cours de l'élection générale  
16 43, Facebook a attiré l'attention de monsieur Sutherland sur  
17 un article du *Buffalo Chronicle*, qui contenait de la  
18 désinformation au sujet du premier ministre. Et monsieur  
19 Sutherland se souvient qu'à la demande du greffier du Conseil  
20 privé, qui faisait partie de votre groupe à l'époque, et que  
21 monsieur... ou, pardon, à la demande du greffier du Conseil  
22 privé, monsieur Sutherland a demandé à Facebook de retirer  
23 l'article et Facebook s'est exécuté. S'agissait-il d'une  
24 demande dont le comité plénier était au courant?

25 **Mme NATHALIE DROUIN:** Je pense que c'est pas  
26 tout à fait comme ça que les faits se sont déroulés, si vous  
27 me permettez de corriger, et ma collègue, madame Morgan, va  
28 pouvoir aussi expliquer comment on a suivi l'histoire de

1 *Buffalo Chronicle.*

2                   Vous avez certainement vu qu'avant les  
3 élections de 2019, la ministre Gould, qui était la ministre  
4 des Institutions démocratiques à l'époque, avait déposé un  
5 plan d'action qui était fondé sur quatre piliers importants,  
6 dont le pilier pour la création du Panel de 4... de 5, pardon,  
7 mais dans le cadre de ces travaux-là, il y a également une  
8 déclaration qui a été signée avec des grandes plateformes,  
9 dont Facebook, Google, Microsoft et Twitter, et c'était une  
10 déclaration volontaire qui permettait finalement ou donnait  
11 la responsabilité à ces grandes plateformes-là de retirer de  
12 leurs plateformes des informations qui pouvaient être fausses  
13 ou trompeuses. Et la déclaration a vraiment un élément ou un  
14 aspect très, très précis sur la mauvaise représentation d'un  
15 individu à titre d'exemple.

16                   Et donc, c'est Facebook qui, de façon  
17 proactive, a communiqué avec leur contact au Bureau du  
18 Conseil privé, qui était, en l'occurrence, Al Sutherland,  
19 pour dire, « nous voyons cette information qui circule et qui  
20 prend de l'ampleur sur notre plateforme, est-ce que vous  
21 pensez qu'elle devrait être retirée? » Al a eu des  
22 conversations avec le greffier de l'époque qui était d'avis  
23 que l'information devait être retirée.

24                   Mais Facebook a réellement agi de façon  
25 volontaire, basé sur la déclaration qu'ils ont signée avec  
26 nous. Donc, c'était vraiment pas sous la direction ou l'ordre  
27 du greffier de l'époque.

28                   Mais, si vous permettez, MME Morgan,

1 j'aimerais qu'on donne aussi un petit peu l'histoire de  
2 *Buffalo Chronicle* en termes des autres grandes... les autres  
3 grands médias qui avaient aussi corrigé la situation.

4 **MME MARTA MORGAN:** Donc, si vous me le  
5 permettez, le... comme vous le savez d'après mon témoignage que  
6 vous avez reçu à la Commission vendredi dernier, le mécanisme  
7 d'intervention rapide qui était hébergé à AMC surveillait les  
8 médias sociaux et l'écosystème de l'information pour détecter  
9 d'éventuelles ingérences étrangères, en particulier  
10 étrangères. Nous avons vu de la désinformation et de la  
11 désinformation circuler dans d'autres pays. Nous savions  
12 qu'il s'agissait d'un risque potentiel pour le Canada. MMR a  
13 relevé ces histoires, sur, je dirais, 10 jours avant le jour  
14 de l'élection.

15 Le groupe d'experts en a été informé et a été  
16 informé de l'analyse du MMR. Ils ne pouvaient attribuer  
17 aucune de ces histoires à l'ingérence étrangère; En d'autres  
18 termes, qu'ils étaient parrainés ou promus de manière  
19 inauthentique par un État étranger, ce qui était évidemment  
20 au cœur de notre mandat, mais nous avons suivi cela de très  
21 près. Et ils ont également informé le groupe d'experts que  
22 ces histoires, qui ont été identifiées par les médias grand  
23 public comme de la désinformation... ou de la désinformation,  
24 excusez-moi, et que les... également des informations étaient  
25 fournies par les médias grand public sur le site Web en  
26 question qui était situé aux États-Unis.

27 De ce point de vue, le groupe d'experts était  
28 bien informé de ce qui se passait, et nous avons constaté que

1 d'autres acteurs de l'écosystème de l'information étaient  
2 également attentifs et étaient en mesure de peser et  
3 d'évaluer l'information au fur et à mesure qu'elle sortait et  
4 de fournir une évaluation crédible au public canadien.

5 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Je crois que notre  
6 temps est épuisé. Par souci de clarté, madame Drouin a fait  
7 référence à un rapport daté du 21 octobre 2019. Nous n'avons  
8 pas besoin de l'extraire, mais l'ID du document est CAN  
9 003112. Merci.

10 **--- PIÈCE No. CAN 3112:**

11 SITE TF SITREP: 21 October 2019

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Nous allons prendre une  
13 pause de cinq minutes.

14 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

15 La séance est maintenant en pause pour cinq minutes.

16 --- La séance est suspendue à 11 h 37

17 --- La séance est reprise à 11 h 20

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pour le bénéfice de tous,  
19 nous essayons simplement d'organiser un horaire pour nous  
20 assurer que vous pouvez sortir au bon moment cet après-midi.  
21 Nous ferons donc une pause à 15 h 15 et nous reviendrons à  
22 15 h 35. Et je pense que c'est prévu pour que cela se  
23 produise - toute l'éclipse est censée avoir lieu à 15 h 25,  
24 si mes informations sont correctes.

25 **--- MME NATHALIE DROUIN, Sous la même affirmation:**

26 **--- MME MARTA MORGAN, Sous la même affirmation:**

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc c'est vous, Maitre  
28 MacKay qui...

1 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Oui.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:**... interrogez? Alors, vous  
3 pouvez y aller.

4 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Bonjour, Madame la  
5 Commissaire.

6 Alors, Jean-Philippe MacKay pour la  
7 Commission. Aux fins de l'interrogatoire des témoins du  
8 groupe d'experts de 2021 – ce qui est connu comme le Panel of  
9 5, en anglais.

10 Donc, je demanderais à ce que les témoins  
11 soient... en fait, j'ai l'expression en anglais, sworn or  
12 affirmed. Je perds mon français.

13 **LE GREFFIER:** Y'a pas de problème.  
14 Certainement.

15 J'imagine qu'on a déjà la plupart qui ont  
16 déjà été assermentés.

17 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Oui, vous pouvez...  
18 on peut le faire sous le même serment pour madame Drouin et  
19 madame Morgan.

20 **LE GREFFIER:** OK. Et madame Charette aussi,

21 j'imagine? **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Non, elle n'a pas...

22 **LE GREFFIER:** Ah! OK.

23 Nous allons donc commencer par vous, madame  
24 Charette. Souhaitez-vous être assermenté ou affirmé  
25 solennellement pour le compte rendu??

26 **MME JANICE CHARETTE:** J'aimerais prêter  
27 serment, s'il vous plaît.

28 **LE GREFFIER:** Pourriez-vous s'il vous plaît

1 indiquer votre nom et épeler votre nom de famille pour le  
2 compte rendu?

3 **MME JANICE CHARETTE:** Je suis Janice  
4 Charette. C-h-a-r-e-t-t-e.

5 **--- MME JANICE CHARETTE, Assermentée:**

6 **LE GREFFIER:** Bon, alors, Madame Drouin, je  
7 pense que vous avez déjà votre assermentation?

8 Monsieur Stewart, voulez-vous prêter serment  
9 ou affirmer solennellement?

10 **M. ROBERT STEWART:** Prêter serment, s'il vous  
11 plaît.

12 **LE GREFFIER:** Pourriez-vous, s'il vous plaît,  
13 indiquer votre nom et épeler votre nom de famille pour le  
14 compte rendu?

15 **M. ROBERT STEWART:** Rob Stewart. S-t-e-w-a-r-  
16 t.

17 **--- M. ROBERT STEWART, Assermenté**

18 **LE GREFFIER:** Et monsieur Daigle.

19 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Donc, François Daigle -  
20 D-A-I-G-L-E. Affirmer, s'il vous plaît.

21 **LE GREFFIER:** Merci.

22 **--- M. FRANÇOIS DAIGLE, Sous Affirmation solennelle**

23 **LE GREFFIER:** Et madame Morgan, je crois,  
24 voulez-vous prêter serment ou affirmer solennellement??

25 **MME ERIN DANN:** Madame Morgan a affirmé,  
26 déjà.

27 **MME MARTA MORGAN:** Oui, ce matin.

28 **LE GREFFIER:** Et M. Morrison, voudriez-vous

1 affirmer ou prêter serment pour le compte rendu?

2 **M. DAVID MORRISON:** Assermenté, s'il vous  
3 plaît.

4 **LE GREFFIER:** Merci beaucoup.

5 Pourriez-vous, s'il vous plaît, indiquer  
6 votre nom et votre nom complet aux fins du compte rendu?

7 **M. DAVID MORRISON:** David Morrison, M-o-r-r-  
8 i-s-o-n.

9 **--- M. DAVID MORRISON, Assermenté:**

10 **LE GREFFIER:** Maître, vous pouvez continuer.

11 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Merci.

12 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:**

13 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et je vais demander  
14 au greffier de la cour d'ouvrir WIT 53, s'il vous plaît.

15 **--- PIÈCE No. WIT 53:**

16 P5 2021 Public Summary of In Camera  
17 Examination

18 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Il s'agit donc du  
19 résumé de l'interrogatoire à huis clos qui a été préparé en  
20 ce qui concerne les témoignages présentés par les témoins  
21 lors de l'audience à huis clos.

22 Et je vais vous demander d'ouvrir WIT 58,  
23 s'il vous plaît.

24 **--- PIÈCE No. WIT 58:**

25 P5 2021 Public Summary of Classified  
26 Interview

27 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et voici le résumé  
28 de l'entrevue qui a été préparé pour les mêmes témoins.

1                   Vous souvenez-vous d'avoir été interrogé et  
2                   interrogé à huis clos par l'avocat de la Commission?

3                   **PANEL MEMBERS:** Oui.

4                   **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Avez-vous eu  
5                   l'occasion d'examiner les deux résumés relatifs à l'entrevue  
6                   et à l'examen à huis clos?

7                   **PANEL MEMBERS:** Oui.

8                   **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et reflètent-ils  
9                   fidèlement la substance de votre témoignage donné à ces deux  
10                  occasions?

11                  **PANEL MEMBERS:** Oui.

12                  **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Avez-vous des  
13                  modifications à apporter aux résumés aujourd'hui?

14                  **PANEL MEMBERS:** Non.

15                  **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et adoptez-vous  
16                  collectivement ces deux résumés dans le cadre de votre  
17                  témoignage devant la Commission aujourd'hui?

18                  **PANEL MEMBERS:** Oui.

19                  **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Merci.

20                  Je vais commencer par les rôles que vous avez  
21                  occupés en 2021 lorsque vous avez participé aux activités du  
22                  Groupe des cinq, afin que nous puissions commencer par madame  
23                  Charette, puis passer en revue tous les témoins.

24                  **MME JANICE CHARETTE:** Merci, Me MacKay.

25                  J'ai été nommé greffier intérimaire du  
26                  Conseil privé en mars 2021 et c'est à ce titre que j'ai  
27                  présidé le Comité des cinq pour l'élection de 2021, également  
28                  connu sous le nom de GE 44.

1                   **Mme NATHALIE DROUIN:** Au début des travaux du  
2 Panel de 5, j'étais sous-ministre à la Justice et sous-  
3 procureure générale du Canada. À compter du mois d'août 2021,  
4 j'ai été nommée sous greffière et secrétaire associée du  
5 Cabinet, et je suis restée comme observatrice pour les  
6 travaux du Panel of 5.

7                   **M. ROBERT STEWART:** J'ai été nommé sous-  
8 ministre de la Sécurité publique en octobre 2019 et j'ai été  
9 sous-ministre de la Sécurité publique pour les travaux du  
10 Comité en 2021.

11                   **M. FRANÇOIS DAIGLE:** J'ai été nommé sous-  
12 ministre à la Justice et sous-procureur général du Canada  
13 après le départ de Me Drouin, donc en début août, et j'ai  
14 participé aux réunions du Panel à partir de la réunion du  
15 23 août.

16                   **MME MARTA MORGAN:** J'ai été sous-ministre des  
17 Affaires étrangères pendant toute la période qui a précédé et  
18 pendant la réunion du groupe d'experts.

19                   **M. DAVID MORRISON:** J'ai été conseiller en  
20 politique étrangère et de défense du premier ministre au  
21 début de 2019. À ce titre, le 1er juillet 2021, on m'a  
22 demandé d'agir à titre de conseiller à la sécurité nationale  
23 et au renseignement, et c'est ce que j'ai occupé jusqu'au  
24 début de 2022, donc j'ai assuré l'intérim jusqu'à la fin de  
25 la période précédant l'élection et par la suite.

26                   **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Donc, ce matin,  
27 nous avons entendu la preuve et des témoignages concernant  
28 les opérations et le fonctionnement du Panel en 2019, donc ma

1 première question est pour madame Drouin et madame Morgan  
2 puisque vous étiez membres du Panel en 2019 et que vous avez  
3 participé aux activités du Panel en 2021.

4 On comprend, pour madame Drouin, vous étiez...  
5 vous êtes devenue observatrice à partir d'un certain moment,  
6 mais de manière générale, est-ce qu'il a des différences  
7 notables entre la manière dont le groupe a fonctionné en 2019  
8 par rapport au fonctionnement en 2021?

9 **Mme NATHALIE DROUIN:** Oui, merci. D'abord,  
10 dire que l'élection 2021 se déroule sous... alors que la COVID  
11 est encore présente, donc nos travaux étaient plus de façon  
12 hybride, donc les membres étaient souvent réunis ensemble,  
13 mais ceux qui nous offraient les breffages de sécurité par  
14 exemple étaient souvent en ligne.

15 Et ce matin, j'ai expliqué que les breffages  
16 étaient donnés par les premiers dirigeants des agences de  
17 sécurité et de renseignement; dans le cadre des travaux de  
18 2021, c'était les représentants de SITE vraiment qui nous...  
19 toujours en présence des dirigeants des organismes, mais  
20 c'était les représentants de SITE qui nous offraient nos  
21 briefings en matière de renseignement.

22 Je sais pas si...

23 **MME MARTA MORGAN:** Non, rien à ajouter. Les  
24 réunions elles-mêmes fonctionnaient de manière très  
25 similaire, à l'exception du fait qu'elles étaient hybrides.

26 **Mme NATHALIE DROUIN:** Et je présume que plus  
27 tard vous allez nous demander la différence entre la  
28 directive de 2019 et la directive de 2021?

1                   **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** En fait, c'était ma  
2                   prochaine question que je pensais adresser à madame Charette,  
3                   mais si vous pouvez l'aborder maintenant, madame Drouin ou  
4                   madame Charette, libre à vous.

5                   Donc, les modifications, on le sait qu'il y a  
6                   des modifications qui ont été apportées au protocole avant  
7                   les élections en 2021, donc j'aimerais que vous nous  
8                   expliquiez quelles sont ces modifications.

9                   **Mme NATHALIE DROUIN:** La première  
10                  modification, c'est que le protocole de 2019 était... a  
11                  vraiment été fait pour les élections de 2019, alors qu'en  
12                  2021, on a rendu le protocole bon pour toute élection  
13                  générale, donc non pas seulement pour 2019, mais aussi 2021.

14                 On est venu également clarifier la période  
15                 pour laquelle le Panel exerçait ses fonctions. On utilise la  
16                 campagne électorale ou le pre-writ, en 2019, alors qu'on  
17                 utilise la convention de transition pour la directive de  
18                 2021.

19                 La distinction entre les deux, c'est que la  
20                 convention de transition s'applique jusqu'à ce qu'un  
21                 gouvernement soit nommé, non pas justement à la journée de  
22                 l'élection, donc il y a une différence en termes temporels  
23                 qui pouvait exister. Donc, c'est une des différences entre  
24                 2019 et 2021.

25                 Il y a également certaines clarifications qui  
26                 ont été apportées, mais qui n'ont pas changé le  
27                 fonctionnement du Panel en termes de avec qui on peut  
28                 échanger de l'information, comme on est venu préciser dans la

1 directive de 2021 par exemple, on pouvait échanger de  
2 l'information avec le commissaire aux élections.

3 Et finalement, une des différences  
4 importantes entre 2019 et 2021, c'est qu'on est venu retirer  
5 l'élément qui disait que le focus des travaux de la  
6 Commission était sur l'ingérence étrangère, ce qui faisait en  
7 sorte qu'en 2021 on regardait de façon égale ce qui pouvait  
8 être, par exemple, de la désinformation ou de la mauvaise  
9 information, autant de provenance domestique que de  
10 provenance étrangère. On expliquera plus tard quand même les  
11 défis qu'il y a par rapport aux activités domestiques.

12 **MME JANICE CHARETTE:** Est-ce que je peux  
13 ajouter quelque chose peut-être?

14 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Absolument.

15 **MME JANICE CHARRETTE:** Le dernier changement  
16 que je viens de mentionner, c'est que le Protocole a été  
17 clarifié pour souligner que les partis politiques peuvent  
18 également fournir des renseignements au Groupe d'experts.

19 Et pour revenir à la discussion sur le fait  
20 que madame Drouin venait de terminer la question d'une  
21 référence explicite aux menaces intérieures, ainsi qu'aux  
22 menaces étrangères. C'était à un moment où nous étions... la  
23 toile de fond de l'élection était que le Canada était encore  
24 dans une pandémie mondiale de COVID, et donc nous étions  
25 également attentifs à tout... c'était une élection inhabituelle  
26 à cet égard.

27 Nous étions donc conscients que, quel que  
28 soit le débat et la discussion sur la COVID et/ou l'impact de

1 la COVID sur la tenue même de l'élection, il y aurait des  
2 possibilités de vulnérabilités potentielles qui pourraient  
3 provenir de sources étrangères ou nationales de cette façon.  
4 Et aussi, explicitement, je pense, nous étions conscients des  
5 risques de violence motivés par les idéologies extrémistes.

6 Et bien sûr, l'élection de 2021 a eu lieu  
7 après les événements aux États-Unis. Et donc, les événements  
8 du 6 janvier ont montré qu'il y avait peut-être une autre  
9 vulnérabilité que le protocole essayait également d'englober  
10 dans le cadre de ses directives à nous adresser.

11 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** J'ai un suivi à ce  
12 sujet. Mais juste avant...

13 Madame Drouin, vous avez mentionné le  
14 commissaire aux élections, mais j'ai le protocole devant moi,  
15 simplement pour clarifier, c'est le directeur général des  
16 élections.

17 **Mme NATHALIE DROUIN:** Parfait. Oui.

18 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Je comprends que  
19 c'est ce que vous vouliez dire.

20 **Mme NATHALIE DROUIN:** Exactement.

21 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Parfait.

22 **Mme NATHALIE DROUIN:** Oui.

23 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Concernant cela...

24 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense que Me Daigle  
25 voulait...

26 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Je voulais juste  
27 ajouter, sur la convention de transition, la Convention  
28 intérimaire, parce que nous avons eu en 2021, un gouvernement

1 réélu, cela signifiait que la Convention intérimaire s'est  
2 terminée, vous savez, une fois que nous saurons quand les  
3 élections reviendront. Donc, en tant que comité, notre mandat  
4 a pris fin à la fin du congrès intérimaire, qui a eu lieu  
5 lors de l'élection.

6 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Merci.

7 En ce qui concerne l'ajout de l'ingérence  
8 interne dans le Protocole, cela a-t-il eu une incidence sur  
9 la façon dont le Groupe d'experts a examiné les questions et  
10 en a délibéré ? Pour ce qui est de savoir si l'élément  
11 d'attribution qui est important pour l'ingérence étrangère, y  
12 a-t-il eu un élément de discussion tout au long des travaux  
13 du Groupe d'experts en 2021 ?

14 **MME JANICE CHARETTE:** Je pense que ce que  
15 l'ajout signifiait, c'est que la portée de notre travail  
16 était clairement définie de manière à inclure toute menace à  
17 la capacité des Canadiens d'avoir des élections libres et  
18 équitables qui proviendraient d'une source nationale, ou  
19 peut-être qu'une source nationale travaillant pour le compte  
20 d'un acteur étranger faisait explicitement partie de notre  
21 champ d'application. Ainsi, le travail des membres du groupe  
22 de travail sur les menaces électorales, l'information qu'ils  
23 recueillaient et nous fournissaient, a été éclairé par cette  
24 portée élargie.

25 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Okay, thank you.

26 Après l'élection de 2019, monsieur Judd a  
27 procédé à un examen du fonctionnement du Comité. Pouvez-vous  
28 décrire brièvement les recommandations pertinentes du rapport

1 Judd et savoir si elles ont été mises en œuvre ou non pour  
2 les élections de 2021?

3 **MME JANICE CHARETTE:** Donc, l'un des aspects  
4 du Protocole, je pense que c'est la dernière section, la  
5 section d'évaluation, le Protocole exige qu'il y ait un  
6 examen externe du fonctionnement du Protocole. Et cela a été  
7 fait par Jim Judd et a été soumis, je n'ai pas la date juste  
8 devant moi. Je connais le mois de mai 2020. Que l'évaluation  
9 exige également que le rapport de l'examineur externe soit  
10 soumis au Comité des parlementaires sur la sécurité nationale  
11 et le renseignement et qu'il l'examine.

12 Le rapport de M. Judd contenait donc un  
13 certain nombre de recommandations qui ont ensuite été  
14 reflétées dans les modifications apportées au Protocole. Des  
15 précisions en ce qui concerne la période d'intérim, par  
16 exemple, étant donné que certains événements auraient pu,  
17 s'il devait y avoir un changement de gouvernement, par  
18 exemple, entre l'élection et l'assermentation d'un nouveau  
19 gouvernement, cela continuerait d'être la période d'intérim.  
20 Et par souci de clarté, les activités du Groupe se  
21 poursuivraient jusqu'à ce qu'il y ait un nouveau  
22 gouvernement. Comme l'a dit monsieur Daigle, en 2021, nous  
23 avons eu un gouvernement qui a été réélu au pouvoir, et le  
24 travail du Comité s'est terminé au moment des élections.

25 Il a également suggéré qu'il y ait des  
26 éclaircissements en ce qui concerne l'inclusion des acteurs  
27 nationaux et étrangers. Je pense donc que les recommandations  
28 de monsieur Judd se sont reflétées dans les modifications

1       apportées au Protocole.

2                   Il y a eu deux changements qui n'ont pas été  
3 pris en compte dans ce protocole, à savoir, tout d'abord, que  
4 le travail du protocole soit étendu à la période  
5 préélectorale, c'est-à-dire avant le déclenchement des  
6 élections. Et je pense que le gouvernement a dit qu'il  
7 s'agissait là de commentaires et de recommandations à  
8 l'intention du gouvernement pour qu'il choisisse la marche à  
9 suivre.

10                   Que, compte tenu du fait, qui est explicite  
11 dans le Protocole, que les organismes de sécurité nationale,  
12 les ministères, les ministres, conservent tous leurs pouvoirs  
13 et sont en activité au cours de la période précédant une  
14 élection, qu'il ne serait pas nécessairement approprié de les  
15 prolonger jusqu'à la période préélectorale.

16                   Et j'ajouterais ici qu'en 2021, le  
17 gouvernement était en position minoritaire au Parlement, et  
18 qu'il aurait donc été assez difficile de définir ce qu'était  
19 le pré bref sans dire exactement quand les élections allaient  
20 avoir lieu, ce qui, bien sûr, n'était pas connu sur les brefs  
21 qui ont été déposés.

22                   Deuxièmement, M. Judd a discuté de la  
23 question de savoir s'il fallait ou non modifier la  
24 composition du Groupe des Cinq et, en fait, le gouvernement a  
25 conservé la composition que vous voyez ici aujourd'hui.

26                   **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Merci.

27                   Je vais demander au greffier d'afficher  
28 CAN.DOC 11, s'il vous plaît.

1 Et voici le rapport institutionnel du Bureau  
2 du Conseil privé.

3 Si vous le permettez, passez à la page 20 de  
4 22, s'il vous plaît. Vous pouvez faire défiler lentement vers  
5 le bas jusqu'à la page suivante, s'il vous plaît. Et puis  
6 nous pouvons revenir à la liste.

7 Nous voyons ici une liste des réunions du  
8 Comité qui ont eu lieu dans le cadre de la 44e élection. Nous  
9 constatons que certaines réunions ont eu lieu avant la  
10 période électorale, d'autres ont eu lieu pendant la période  
11 électorale, et nous avons deux réunions après la période  
12 électorale. Et aussi, nous voyons dans ce document, le  
13 12 juillet, et d'autres jours, des discussions dans la  
14 colonne de résumé sur l'exercice de scénario de discussion  
15 sur les seuils et aussi une mise à jour du paysage des  
16 menaces ou une séance d'information sur le paysage des  
17 menaces.

18 Je vais donc commencer par les réunions  
19 préélectorales et la préparation préélectorale que le Comité  
20 a effectuées. J'aimerais donc commencer par le paysage des  
21 menaces. Et comment vous êtes-vous préparé, en tant que  
22 groupe d'experts et individuellement, par rapport au paysage  
23 des menaces pour mieux saisir l'environnement des menaces en  
24 vue de l'élection?

25 **M. ROBERT STEWART:** Je vais parler de cette  
26 question en tant que nouveau député, mais en tant que  
27 personne qui, à l'époque, était très immergée dans  
28 l'environnement des menaces.

1                   Juste pour préciser, au début de 2021 et au  
2 début de l'été, nous étions dans une sorte de mode  
3 d'éducation progressive, où nous avons commencé par  
4 socialiser entre nous le rôle du Comité, les leçons apprises  
5 et les recommandations du rapport Judd, dont nous venons de  
6 parler.

7                   À mesure que nous approchions de l'été et que  
8 la possibilité de déclencher des élections semblait plus  
9 présente, nous avons commencé à nous concentrer davantage sur  
10 ce que serait notre rôle, y compris les diverses dimensions  
11 de celui-ci, les opérations et les communications, le rôle du  
12 groupe de travail sur le groupe de travail.

13                  Dans ce contexte, nous avons été informés par  
14 les organismes, le SCRS, le CST et la GRC en particulier, sur  
15 le paysage des menaces. Et le paysage des menaces comprenait  
16 plusieurs choses. C'était plus qu'une simple ingérence  
17 étrangère. C'était le risque d'un extrémisme violent motivé  
18 par des considérations idéologiques, qui chevauche maintenant  
19 à la fois le contexte national et le contexte étranger. Il y  
20 avait les cyberrisques. Il comprenait les risques physiques  
21 pour le déroulement de l'élection, et il comprenait les  
22 risques de sécurité en général.

23                  Nous avons donc été en quelque sorte  
24 socialisés par les agences à ces risques, nous en avons  
25 discuté, ce qui s'est ensuite traduit par des discussions sur  
26 des scénarios sur la façon dont les menaces pourraient se  
27 manifester dans le contexte de l'élection.

28                  Je me contenterai de souligner que c'était

1 dans le contexte d'un grand nombre d'informations publiques  
2 sur l'ingérence étrangère. Le SCRS et le CST, en particulier,  
3 avaient publié des rapports visant à informer le public sur  
4 les risques d'ingérence étrangère, et c'était donc des points  
5 de référence pour nous.

6 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et donc, avez-vous  
7 été informé en tant que groupe ou individuellement ? Et je  
8 sais que l'expérience a pu différer d'un membre à l'autre,  
9 mais d'une manière générale, si d'autres membres du groupe  
10 peuvent parler de la façon dont l'environnement de la menace  
11 leur a été présenté ?

12 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Peut-être que je peux  
13 commencer. Moi j'ai... ma première réunion était le 23 août.  
14 Donc, j'étais pas là pour les réunions du mois de janvier ou  
15 du mois de juillet. Mais heureusement, maître Drouin, qui  
16 avait participé à ces réunions-là, m'a fait un briefing pour  
17 me mettre à jour. J'ai aussi eu accès aux documents.

18 Mais je dois dire aussi que je n'étais pas...  
19 les concepts et les activités d'ingérence étrangère et le  
20 reste du « threat landscape » qu'a décrit monsieur Stewart,  
21 c'est des choses qui m'étaient quand même assez familières  
22 parce que, à la Justice, j'étais responsable pour la question  
23 de sécurité nationale.

24 **MME MARTA MORGAN:** J'avais été membre du  
25 Groupe d'experts en 2019, je connaissais donc bien les enjeux  
26 et, dans le cadre du démarrage du Groupe d'experts de 2021 en  
27 janvier, j'ai été informé de l'évolution de la situation des  
28 menaces. Et puis, bien sûr, à l'approche des élections, nous

1       avons reçu des informations des agences de sécurité nationale  
2       et aussi des séances d'information officielles lors de nos  
3       réunions.

4                   **M. DAVID MORRISON:** J'étais généralement au  
5       courant des problèmes en raison de l'autre rôle que j'ai  
6       décrit, que j'ai occupé au sein du Bureau du Conseil privé au  
7       cours du premier semestre de 2021, puis j'ai été  
8       officiellement intégré en juillet et on m'a donné une trousse  
9       à lire, et j'ai posé des questions, puis j'ai participé  
10      pleinement aux réunions à partir de ce moment-là.

11                   **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et je sais que vous  
12      témoignerez plus tard aujourd'hui au sujet de votre rôle de  
13      conseiller du premier ministre en matière de sécurité  
14      nationale et de renseignement, mais est-ce que le rôle que  
15      vous avez joué dans le cadre de vos activités normales a  
16      influencé la façon dont vous avez abordé les questions liées  
17      aux travaux du Comité?

18                   **M. DAVID MORRISON:** Absolument.

19                   **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et madame Charette?

20                   **MME JANICE CHARETTE:** J'ai donc rejoint les  
21      travaux du Groupe entre le 27 janvier et le 25 juin. Et en  
22      fait, j'étais, en tant que secrétaire du Cabinet, j'étais au  
23      courant des changements apportés au protocole par le  
24      gouvernement. Et donc, en assumant mon rôle de président du  
25      Comité, c'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai convoqué  
26      trois réunions du Comité avant le début des élections pour  
27      nous assurer que nous avons une compréhension commune des  
28      exigences du protocole et de ce que cela signifiait pour le

1       rôle du Comité. Nous comprenions bien cela.

2                   Nous avons eu l'occasion, comme monsieur  
3       Stewart l'a décrit, de nous assurer que nous disposions d'une  
4       séance d'information de base et d'une compréhension de  
5       l'environnement des menaces et des risques le long des  
6       vecteurs que monsieur Stewart a décrits, du type d'origine  
7       des menaces et des risques, des capacités des divers acteurs.

8                   Nous avons également eu l'occasion de  
9       discuter et de donner des directives aux membres du Groupe de  
10      travail sur les menaces électorales au sujet des besoins en  
11      matière de renseignement ou d'information que nous pensions  
12      avoir afin d'être en mesure de nous acquitter de notre  
13      fonction lorsque nous sommes arrivés aux élections.

14                  Et nous avons eu, dans les réunions qui ont  
15      précédé et pendant le bref également, une série d'exercices  
16      de scénarios où nous avons essayé de comprendre... examiner des  
17      scénarios particuliers qui pourraient être représentatifs  
18      d'une menace ou d'un risque d'information ou de renseignement  
19      qui pourraient être présentés au Groupe d'experts pour que  
20      nous puissions ensuite avoir une sorte d'exercice de  
21      simulation, ou une sorte de répétition générale, si vous le  
22      permettez, de la façon dont nous appliquerions le protocole.

23                  Et parce que l'un des éléments du protocole  
24      est que nous fonctionnons sur la base d'un consensus, le  
25      seuil qui est défini, et que je soupçonne que nous  
26      atteindrons, n'est pas un seuil quantitatif. C'est un seuil  
27      qui demande du jugement. C'est pourquoi, en tant que groupe  
28      d'experts, nous avons développé notre compréhension commune

1 de ce seuil et de la façon dont il pourrait être appliqué.

2 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et je vous  
3 emmènerai à un exemple d'exercice de table plus tard avec le  
4 diagramme de la clé.

5 Et pour madame Drouin, je comprends qu'en  
6 tant que membre du groupe d'experts en 2019, le processus que  
7 vous avez suivi pour comprendre le paysage des menaces a  
8 suivi les mêmes lignes que celles de madame Morgan?

9 **Mme NATHALIE DROUIN:** Exactement. Donc,  
10 madame Morgan et moi savions qu'on avait la responsabilité  
11 d'assurer cette continuité pis d'amener une expérience...  
12 l'expertise et les façons de faire qui avaient été  
13 développées en 2019. Mais je voudrais aussi ajouter que le  
14 Secrétariat aux institutions démocratiques, qui est dirigé  
15 par Allen Sutherland, a aussi joué un rôle important dans le  
16 transfert des connaissances.

17 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et question pour  
18 vous, madame Drouin, est-ce que le portrait de la menace ou  
19 des menaces était différent en 2021 par rapport à 2019? On  
20 comprend qu'il y avait des situations qui avaient évolué,  
21 notamment en lien avec les menaces domestiques qui ont été  
22 mentionnées un peu plus tôt par monsieur Stewart, mais de  
23 manière générale, est-ce que le portrait était différent en  
24 2021?

25 **Mme NATHALIE DROUIN:** Le portrait était  
26 légèrement différent. On pourrait aller dans le spécifique.  
27 En termes des façons de faire des différents pays qui sont  
28 impliqués en matière d'ingérence étrangère, il y a certaines

1 nuances ou évolutions.

2 Mais je pense que ce qui est le plus  
3 important, c'est parce qu'on était, justement, dans l'ère  
4 COVID, on voyait déjà beaucoup plus de risques pour les  
5 extrémistes violents et on voyait aussi une augmentation du  
6 risque en matière de désinformation et de mauvaise  
7 information.

8 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et mes questions  
9 portent maintenant sur le sujet de l'Internet, la menace en  
10 ligne. Est-ce que cela faisait partie des discussions que  
11 vous avez eues avant la période électorale en vue de la  
12 période électorale, des menaces qui pourraient apparaître en  
13 ligne en lien avec la désinformation, par exemple?

14 **MME MARTA MORGAN:** Oui. C'était une partie  
15 importante de notre préparation. Je veux dire, je pense que  
16 nous avons vu une évolution au cours d'un certain nombre  
17 d'années de la situation des menaces et de l'environnement en  
18 ligne. C'était l'une des raisons pour lesquelles, avant 2019,  
19 nous avons mis en place le mécanisme de réponse rapide, le  
20 MMR, mais nous avons aussi le CST, qui examinait les  
21 différentes capacités des pays en matière de cyberattaques et  
22 ce genre de choses.

23 Et donc, ce que nous avons reconnu, c'est  
24 qu'il s'agissait d'un environnement qui évoluait  
25 continuellement en termes de stratégies et de tactiques qui  
26 pouvaient être utilisées et dont il fallait être très  
27 attentif.

28 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Donc, avant de

1 passer à la discussion concernant le seuil, je vais demander  
2 au greffier d'afficher le document CAN 3336, s'il vous plaît.

3 **--- PIÈCE No. CAN 3336:**

4 Critical Election Incident Public  
5 Protocol Panel - Meeting Notes

6 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Nous pouvons faire  
7 défiler lentement vers le bas.

8 Ce que nous voyons ici est une série de  
9 pages. Le titre est « Notes de réunion 2021 ». Et nous voyons  
10 une liste de réunions qui correspondent à la liste que nous  
11 avons vue précédemment, et elle commence en juillet, le  
12 12 juillet 2021, jusqu'à la dernière réunion que le groupe  
13 d'experts a eue en décembre 2021.

14 Ma question est donc la suivante : qu'est-ce  
15 que c'est que ce document ? Si vous le reconnaissez, bien  
16 sûr, mais qu'est-ce que c'est que ce document, qui l'a  
17 préparé ?

18 **MME JANICE CHARETTE:** Je peux peut-être  
19 répondre à cette question.

20 Ce document n'est donc pas un document que le  
21 Groupe des Cinq a vu lors de ses travaux sur l'élection de  
22 2021. Nous l'avons vu dans le contexte de la préparation de  
23 notre témoignage devant la Commission.

24 Nous comprenons qu'il s'agit de notes qui ont  
25 été préparées par un membre de l'équipe du Bureau du Conseil  
26 privé, qui était présent à nos réunions et qui les appuyait,  
27 et elles sont censées être une sorte de résumé des décisions  
28 prises, mais elles n'ont pas été... je veux dire, elles ne nous

1 ont pas été communiquées au cours de nos délibérations et  
2 nous ne les avons pas approuvées.

3 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** D'accord, merci.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question.

5 Je crois savoir que les représentants du BCP  
6 assistaient à la réunion du comité. Quel était leur rôle?

7 **MME JANICE CHARETTE:** Donc, à toutes nos  
8 réunions, je dirais, en tant que Groupe des cinq, il y avait  
9 un représentant, Al Sutherland, de notre équipe des  
10 institutions démocratiques, de l'équipe de la protection de  
11 la démocratie, et il était là à titre de conseiller du  
12 groupe.

13 Il était le supporter de l'équipe qui a  
14 essentiellement aidé à rédiger le protocole. De plus, il  
15 avait rédigé un autre document, qui est une entente avec les  
16 plateformes de médias sociaux, en ce qui concerne l'intégrité  
17 dans l'espace des médias sociaux pendant une élection. Et il  
18 a été en mesure d'apporter cette information et cela... et la  
19 sensibilisation aux interactions avec les entreprises de  
20 médias sociaux et d'éclairer nos délibérations à ce sujet.

21 Nous avons un conseiller en communications,  
22 Ken MacKillop, qui était également au BCP, parce que nous  
23 étions conscients, en tant que groupe d'experts, que, si nous  
24 devions faire une annonce publique ou toute autre  
25 communication liée aux travaux du comité, cela se ferait à un  
26 moment particulièrement délicat et que nous recherchions un  
27 soutien d'experts en matière de communication, et c'était le  
28 rôle de monsieur MacKillop.

1                   Enfin, Mike MacDonald, de notre équipe du  
2                   renseignement de sécurité, était le secrétaire du groupe  
3                   d'experts. Il m'a aidé à m'appuyer dans mon rôle de  
4                   président, et je crois que ce sont ses notes.

5                   Mike MacDonald et Al Sutherland ont également  
6                   eu une conversation continue avec les partis politiques tout  
7                   au long des travaux du groupe d'experts.

8                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

9                   **MME JANICE CHARETTE:** Je pourrais peut-être  
10                  ajouter que nous parlions tout à l'heure du fonctionnement du  
11                  comité.

12                 Ainsi, dans le contexte d'une réunion  
13                 proprement dite, nous commencerions la réunion par une séance  
14                 d'information avec les responsables du Groupe de travail sur  
15                 les menaces électorales, les dirigeants du SCRS et du CST, le  
16                 responsable du Mécanisme d'intervention rapide et un haut  
17                 représentant de la GRC. Nous aurions l'occasion de les  
18                 entendre individuellement, de poser des questions, de faire  
19                 un suivi, d'entendre Al Sutherland et Mike MacDonald au sujet  
20                 de toute information qu'ils nous apporteraient. Mais en tant  
21                 que groupe des cinq, nous avons demandé aux représentants du  
22                 groupe de travail de partir et nous avons délibéré entre nous  
23                 pour savoir si l'information ou les renseignements qui nous  
24                 ont été fournis pendant l'élection atteignaient le seuil, et  
25                 je sais que nous y arriverons.

26                 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

27                 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et, madame Drouin,  
28                 pour compléter le portrait de cet aspect des travaux du

1 comité... du Panel, pardonnez-moi, est-ce que la manière dont  
2 les rencontres se déroulaient en 2021 était similaire à la  
3 manière dont les rencontres se déroulaient en 2019?

4 **Mme NATHALIE DROUIN:** En termes de ce que  
5 madame Charette vient d'expliquer, c'est-à-dire qu'on  
6 recevait l'intelligence et ensuite on délibérait entre les  
7 membres, c'est exactement la même chose qui s'est déroulée en  
8 2019. L'une des différences, comme je l'ai mentionné tantôt,  
9 c'était le fait qu'on avait des membres qui participaient de  
10 façon hybride, puis on avait directement les membres de SITE  
11 et non pas juste les premiers dirigeants des agences de  
12 renseignement.

13 Donc, c'était principalement les grandes  
14 différentes.

15 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et sur ce point de  
16 là...

17 **Mme NATHALIE DROUIN:** On avait... pardon de  
18 vous interrompre, on avait aussi accès au Daily SitReps, donc  
19 ça, c'était quelque chose qui est resté en termes de partage  
20 de l'information.

21 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et les breffages  
22 qui vous étaient donnés oralement par certains représentants  
23 d'agences de renseignement, pour ce qui est du SCRS, on voit  
24 dans les notes, qui sont toujours à l'écran, que le directeur  
25 du Service donnait ou vous transmettait les renseignements et  
26 on comprend que monsieur Vigneault ne participait pas aux  
27 activités quotidiennes du groupe SITE.

28 Est-ce que c'était monsieur Vigneault qui

1 vous transmettait les renseignements pour le SCRS lors des  
2 rencontres du Panel ?

3 **Mme NATHALIE DROUIN:** Il était présent lors  
4 des rencontres et participait très activement aux breffages  
5 qui étaient donnés aux membres.

6 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et dernière  
7 question pour vous, Madame Drouin, vous avez joué un rôle  
8 d'observatrice lors de la période électorale et  
9 postélectorale en lien avec les activités du Panel,  
10 expliquez-nous rapidement en quoi consistait votre rôle  
11 d'observatrice pendant cette période.

12 **Mme NATHALIE DROUIN:** L'un de mes premiers  
13 rôles était vraiment d'assurer une continuité dans le  
14 membership du Panel. Ensuite, j'avais l'opportunité  
15 d'exprimer mon opinion, de soulever des questions et de faire  
16 des suggestions, mais je n'avais pas de rôle décisionnel  
17 comme tel par rapport aux activités ou aux annonces  
18 potentielles que le Panel aurait pu faire.

19 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et maintenant je  
20 vais demander au greffier de sortir le document CAN 457, la  
21 fameuse clé à molette.

22 Et je vais demander à madame Morgan et à  
23 madame Drouin, il y a eu le... il y a eu des preuves ce matin  
24 concernant le développement d'une compréhension commune du  
25 seuil en 2019. Et par rapport à 2021, cette compréhension  
26 commune était-elle différente avec les nouveaux membres du  
27 panel avec lesquels vous avez travaillé en 2021 ?

28 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, je veux dire,

1 non. Je veux dire, je pense que l'expérience que nous avons  
2 eue en 2019 nous a permis de vraiment cristalliser, si vous  
3 voulez, notre réflexion sur ces questions, mais ce que nous  
4 avons examiné en tant que groupe d'experts au cours des deux  
5 années, c'est, vous savez, en termes de seuil d'annonce, si  
6 un incident nuirait à la capacité des Canadiens d'avoir des  
7 élections libres et équitables. Quel était le degré de  
8 confiance que nous avons dans les renseignements et  
9 l'incident aurait-il miné la crédibilité d'une élection?

10 Et nous avons examiné tous ces facteurs qui  
11 devaient être évalués ensemble, donc pour un incident ou des  
12 incidents donnés, la portée, l'ampleur, la source, la  
13 crédibilité du renseignement, ce sont tous des facteurs  
14 pertinents pour évaluer si un incident atteindrait le seuil  
15 de l'annonce d'un groupe d'experts.

16 Et je pense que le reste donne vraiment une  
17 idée de qui devrait faire une annonce parce que nous avons  
18 également reconnu en 2021, comme nous l'avions fait en 2019,  
19 que les chefs des agences de sécurité nationale conservaient  
20 leur autorité, de sorte qu'il peut y avoir des cas qui  
21 seraient inférieurs au seuil, mais où d'autres mesures  
22 devraient être prises.

23 Et donc je pense que c'est un très bon  
24 résumé, en fait, de la façon dont nous avons examiné les  
25 problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentaient.

26 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et utiliseriez-vous  
27 cette... que nous examinons en ce moment en ce qui concerne  
28 tous les incidents qui seraient portés à votre attention

1 pendant la période électorale... l'utiliserez-vous  
2 systématiquement comme un outil lorsque vous examinerez les  
3 diverses situations portées à votre attention?

4 **MME MARTA MORGAN:** Je dirais qu'il s'agit  
5 d'une ressource qui était à notre disposition parmi d'autres  
6 ressources, y compris le protocole lui-même, auquel nous  
7 avons souvent fait référence, et qui comprenait les  
8 renseignements et l'information qui nous ont été rapportés.

9 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et maintenant,  
10 j'aimerais vous amener à la dernière page de ce document, où  
11 nous voyons un exemple de scénario.

12 Et nous ne le ferons pas,,, vous avez  
13 traversé divers scénarios, alors peut-être que ce n'est pas  
14 l'un d'entre eux. Mais pouvez-vous utiliser celui-ci comme  
15 exemple de la façon dont vous travailleriez avec les  
16 scénarios et du type de discussions dans lesquelles vous vous  
17 engageriez, au cours de votre préparation?.

18 **M. FRANCOIS DAIGLE:** Je vais tenter de  
19 répondre à la question.

20 On a regardé plusieurs scénarios puis on  
21 regardait des scénarios à chacune de nos rencontres, comme  
22 l'a expliqué madame Charette, vraiment pour arriver à un  
23 consensus ou un accord sur comment on appliquerait les  
24 critères qui sont dans le protocole à l'article 6.

25 Ici, je pense, dans le document, il y en a  
26 trois différents scénarios. Moi, j'avais regardé le premier,  
27 mais juste pour vous donner un exemple du genre de  
28 discussions qu'on avait, le premier scénario, si vous allez

1        au scénario 1, là, « Toronto troubles », le scénario est  
2        celui où le directeur général des élections recommande que  
3        nous reportions l'élection dans certaines circonscriptions  
4        parce qu'il y a des inquiétudes au sujet de la propagation de  
5        la COVID et ce genre de choses, et puis vous verrez qu'il y a  
6        des injections, trois injections, c'est-à-dire des  
7        informations différentes qui nous parviennent.

8                Donc, nous, on prenait cette information-là  
9        puis on appliquait... moi, c'était un outil là, la clé de  
10        molette, c'était un outil qu'on utilisait dans les scénarios,  
11        qu'on utilisait à chacune de nos réunions.

12                Mais on se posait des questions, par exemple,  
13        sur... dans le premier volet : c'est... qu'est-ce que... c'est quoi  
14        l'événement? Quelle information est-ce qu'on a sur  
15        l'événement? Est-ce que c'est vraiment de la désinformation  
16        ou juste de l'information erronée? Est-ce que c'est plutôt  
17        du *realm* de l'opinion? Quelles sont les sources de cette  
18        information-là? Est-ce qu'elles sont fiables, elles sont pas  
19        fiables? Est-ce que notre information est fiable? Est-ce  
20        qu'elle a été corroborée? Est-ce que la distribution de  
21        l'information erronée est coordonnée? Quelle preuve est-ce  
22        qu'on a qu'elle est coordonnée? Est-ce qu'il y a des... est-ce  
23        que ça semble être une discussion, même en ligne entre  
24        Canadiens, sur un site canadien ou est-ce qu'il semble y  
25        avoir de l'amplification inauthentique par robot?

26                Donc, chacun de ces scénarios-là nous amenait  
27        à se poser ce genre de questions là pour qu'on puisse arriver  
28        à un consensus sur qu'est-ce qui est pertinent, qu'est-ce qui

1 est moins pertinente, puis madame Morgan a passé les critères  
2 qui se retrouvent dans le document, mais on regardait aussi  
3 les questions de crédibilité, de pertinence, l'ampleur de  
4 l'événement ou la durée de l'événement : est-ce que c'est un  
5 événement ou c'est un événement qui persiste? Est-ce qu'on...  
6 il y a eu une tentative de corriger l'information puis,  
7 malgré la tentative de correction, la mésinformation continue  
8 ou persiste?

9 Donc, ça, ça nous apportait vraiment à poser  
10 des questions et puis à arriver à un consensus : est-ce qu'on  
11 a rencontré les trois critères qui sont à l'article 3 du  
12 protocole.

13 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** OK. On a entendu ce  
14 matin la preuve concernant... au sujet de l'ampleur là, sur la  
15 question de l'ampleur, la discussion à savoir est-ce que le  
16 protocole trouve application circonscription par  
17 circonscription ou c'est pas plutôt un regard national ou  
18 plutôt général qui doit être porté sur la question à savoir  
19 si le panel doit faire une annonce publique ou non.

20 Est-ce que... et c'est une question pour madame  
21 Drouin ou madame Morgan, est-ce que cette discussion qui  
22 s'est tenue en 2019 a également eu lieu en 2012, à savoir  
23 quelle est la portée du protocole par rapport aux  
24 circonscriptions ou par rapport à l'échelle nationale?

25 **Mme NATHALIE DROUIN:** Forts de l'expérience  
26 de 2019 avec les conversations qu'on avait eues, les travaux  
27 de 2021 étaient plus faciles, plus claires, et je pense que  
28 les membres du Panel n'ont jamais douté qu'on devait regarder

1 l'impact au niveau des comtés, des circonscriptions, et non  
2 pas juste de façon globale.

3 Môme situation en 2021 qu'en 2019 : toutes  
4 les informations que l'on a reçues étaient des informations  
5 qui étaient relatives à des comtés en particulier, donc nos  
6 travaux étaient toujours basés, étant donné les faits devant  
7 nous, sur des impacts qui pouvaient avoir lieu au niveau  
8 d'une circonscription en particulier. Donc, on n'avait pas  
9 besoin de voir une conséquence sur les quelques  
10 300 circonscriptions pour faire une détermination.

11 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et on comprend..  
12 Oh! Excusez-moi.

13 **Mme JANICE CHARRETTE:** Est-ce que je peux  
14 ajouter quelque chose encore?

15 En tant que groupe des cinq en 2021, nous  
16 avons en fait discuté... nous avons en quelque sorte discuté de  
17 la question de savoir si... si nous allions voir quelque chose  
18 qui se déroulerait au niveau de la circonscription ou peut-  
19 être un groupe, une communauté qui chevauchait plusieurs  
20 circonscriptions, mais pas nécessairement à l'échelle  
21 nationale, comment nous pourrions peut-être ajuster notre  
22 approche en matière de communication.

23 Nous nous sommes donc demandé si nous devions  
24 faire une annonce qui n'était pas nationale, si nous allions  
25 adapter nos communications à une circonscription ou à un  
26 groupe particulier de citoyens. Donc, nous... c'était, je  
27 pense, en plus de ce que Mme Drouin a expliqué comment nous  
28 nous sommes adaptés et avons répondu à votre question.

1                   **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et nous comprenons  
2 qu'il n'y a pas eu de communication publique, que ce soit au  
3 niveau national ou ciblé, en 2021. Le comité n'a pas  
4 communiqué publiquement...

5                   **MS JANICE CHARETTE:** Oui.

6                   **MR JEAN-PHILIPPE MacKAY:**... dans le cadre du  
7 protocole?

8                   **MS JANICE CHARETTE:** Oui. Pour être clair,  
9 madame, le Comité des cinq pour 2021 n'a vu aucun incident ou  
10 information qui atteigne le seuil que le... qu'il y avait un  
11 risque pour la capacité des Canadiens à tenir des élections  
12 libres et équitables à l'échelle de la circonscription ou à  
13 l'échelle nationale.

14                   **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et toujours en lien  
15 avec la preuve entendue ce matin, madame Drouin, vous avez  
16 mentionné que le... en fait, il y a eu une discussion sur des  
17 situations qui se situaient sous le seuil, et on a dit ce  
18 matin, on a entendu que le Panel ne pouvait pas faire une  
19 annonce publique si les conditions du protocole n'étaient pas  
20 réunies, mais cependant, vous avez ajouté que des suggestions  
21 peuvent être formulées par le Panel aux autorités  
22 compétentes. Donc, vous avez mentionné un exemple d'un sous-  
23 ministre à l'Immigration, si je me souviens bien.

24                               Est-ce que ce sujet a fait l'objet de  
25 discussions renouvelées en 2021 de situations se situant sous  
26 le protocole... sous le seuil du protocole et où le Panel  
27 pouvait soit formuler des suggestions ou accompagner d'autres  
28 autorités de compétences au sein de l'appareil fédéral?

1                   **Mme NATHALIE DROUIN:** Je pense que c'était  
2 très clair pour les membres en 2021 que, malgré les travaux  
3 du Panel des 5, les différents ministères et agences  
4 retenaient leurs autorités, et donc, avaient certains outils  
5 à leur disposition pour venir corriger ou mitiger une  
6 situation. C'était donc clair qu'on pouvait avoir des  
7 conversations, des suggestions, on pouvait... que ce soit la  
8 greffière, dans son rôle de greffière, pouvait parler avec  
9 certains sous-ministres dans l'éventualité où on aurait  
10 besoin de faire des corrections.

11                   Il y a eu également des travaux qui ont été  
12 faits en 2021 – je sais pas si on veut en parler – où on a  
13 essayé de voir à quoi pourrait ressembler une communication  
14 du Panel, non pas des agences ou des ministères, si on avait  
15 à faire une communication qui serait en deçà du seuil, et  
16 comme je l'ai... comme j'ai témoigné ce matin, on est arrivés à  
17 la conclusion que, de un, la directive ne permettait de faire  
18 ça, et que, de deux, les risques de faire plus d'impacts  
19 négatifs que de positifs seraient très grands si on  
20 communiquait, alors que le seuil n'avait pas été rencontré.

21                   Je sais pas si mon collègue ou mes collègues..

22                   **M. ROBERT STEWART:** Je voudrais ajouter  
23 quelque chose.

24                   Permettez-moi simplement de dire que la  
25 communauté du renseignement de sécurité est très soudée et  
26 qu'elle coordonne très efficacement, mais que chacun des  
27 principaux acteurs a ses propres pouvoirs et autorités ;  
28 n'est-ce pas ? La GRC, bien sûr, fonctionne selon le

1 principe de l'indépendance de la police. Personne ne leur dit  
2 quoi faire. Mais avec le CST et le SCRS, ils ont des trousse  
3 d'outils et ils peuvent agir sous l'autorité de leurs  
4 administrateurs généraux jusqu'à un certain moment. Ils sont  
5 responsables de l'administration, et Affaires mondiales  
6 Canada fait également partie de cette catégorie.

7 Ils sont responsables devant les ministres,  
8 et donc, à un moment donné, s'ils planifiaient une action,  
9 ils chercheraient à informer, et peut-être à obtenir la non-  
10 désapprobation d'un ministre pour s'assurer qu'ils avaient le  
11 soutien nécessaire pour faire ce qu'ils étaient habilités à  
12 faire. Nous avons toujours pensé à l'opportunité ou à la  
13 nécessité dans la discussion de nos scénarios d'exercice de  
14 ces pouvoirs, et en outre, nous avons pensé à ce qui se  
15 passerait en dehors du domaine du gouvernement, c'est-à-dire  
16 le rôle des autorités civiles..

17 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et en lien avec ce  
18 que vous avez dit, Madame Drouin, la discussion que vous avez  
19 mentionnée où une... est-ce que le Panel pouvait faire une  
20 communication si l'incident ou la situation se situait en  
21 deçà du seuil, est-ce que c'était en lien avec une situation  
22 spécifique en 2021?

23 **Mme NATHALIE DROUIN:** Pas du tout.

24 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Okay.

25 **Mme NATHALIE DROUIN:** C'était dans le cadre  
26 des travaux sur le développement d'une approche  
27 communicationnelle.

28 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Excellent.

1                   Donc, maintenant, on passe à la période  
2                   électorale.

3                   Madame Drouin, puisque vous étiez... ou Madame  
4                   Morgan, puisque vous étiez présentes en 2019, est-ce que la  
5                   manière dont le Panel a fonctionné pendant la période  
6                   électorale était différente en 2021 qu'en 2019? Et je pense  
7                   notamment à la circulation du renseignement, la manière dont  
8                   le renseignement vous était apporté, les documents qui vous  
9                   étaient disponibles, les breffages verbaux, et cetera, donc  
10                  sur le plan processuel, est-ce que la situation était  
11                  différente en 2021 qu'en 2019?

12                  **Mme NATHALIE DROUIN:** À part les éléments que  
13                  j'ai mentionnés tantôt, pas d'autres modifications. En termes  
14                  de la circulation de l'information, les documents qui sont  
15                  très secrets ou à un niveau supérieur à très secret ne  
16                  circulent pas par les systèmes électroniques normaux, donc  
17                  c'était pas des documents que je pouvais recevoir, par  
18                  exemple quand je travaillais de la maison, et donc, c'est des  
19                  documents dont je prenais connaissance lorsque j'allais au  
20                  bureau. Donc, ça n'arrivait pas... j'en prenais pas  
21                  connaissance nécessairement à tous les jours, mais quand on  
22                  avait des réunions hebdomadaires, je pouvais en prendre  
23                  connaissance quelques fois par semaine.

24                  **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Et en cas de  
25                  situation d'urgence, comment le Groupe d'experts serait-il  
26                  convoqué ou informé pour s'assurer qu'une réaction rapide  
27                  est...

28                  **MME NATHALIE DROUIN:** Ça arrivait souvent,

1 d'ailleurs, pas nécessairement dans les cadres des travaux du  
2 Panel, mais c'est arrivé durant la pandémie. C'est toujours  
3 l'opportunité du conseiller en sécurité nationale du premier  
4 ministre ou de la greffière de convoquer une réunion  
5 d'urgence afin qu'on prenne connaissance de documents.

6 Peut-être mon collègue avait probablement le  
7 bénéfice... moins le bénéfice que moi-même de travailler de la  
8 maison étant donné ses fonctions, donc il avait accès à  
9 l'information de façon plus régulière.

10 **MME MARTA MORGAN:** Oui, l'information  
11 circulait régulièrement, sur une base quotidienne.

12 **MME JANICE CHARETTE:** Si vous me permettez  
13 d'ajouter, les membres du groupe de travail sur le groupe de  
14 travail nous ont certainement fait savoir qu'ils  
15 travaillaient tous les jours pour être en mesure de faire le  
16 suivi et de fournir de l'information. Je pense que nous  
17 avons bien compris que si un membre du groupe de travail du  
18 groupe de travail jugeait nécessaire de nous fournir de  
19 l'information, il le ferait.

20 Ils sonneraient en quelque sorte la cloche et  
21 nous pourrions tenir une réunion spéciale, et n'importe quel  
22 membre du groupe d'experts pourrait également demander une  
23 réunion spéciale. C'était mon travail, en tant que président,  
24 de planifier les réunions régulières, mais nous étions  
25 disponibles et pouvions nous rencontrer à tout moment en  
26 dehors de cela. Nous recevions ces rapports quotidiens qui  
27 auraient pu, par exemple, ne pas l'être en 2021, mais qui  
28 auraient pu, si l'un d'entre nous avait pensé que nous

1 devions nous rencontrer pour discuter, nous aurions pu le  
2 faire, mais cela ne s'est pas produit en 2021.

3 **M. ROBERT STEWART:** Et juste pour ajouter.  
4 Bon nombre d'entre nous ont été en mesure de recevoir des  
5 renseignements sur une base continue tout au long de la  
6 pandémie et pendant toute la durée de l'élection, concernant  
7 d'autres événements. Et bien sûr, il y a eu d'autres  
8 événements d'une importance assez importante dans le contexte  
9 de la sécurité nationale, notamment en Afghanistan.

10 **MME JANICE CHARETTE:** Peut-être, juste un...  
11 peut-être un commentaire qualitatif. Donc, le fait que nous  
12 ayons... ou que les membres du groupe de travail SITE  
13 travaillent ensemble de manière coordonnée pour être en  
14 mesure de recueillir, de partager, d'enquêter et d'analyser  
15 de l'information et de nous la fournir dans le cadre d'un  
16 rapport quotidien, en plus des réunions hebdomadaires d'un  
17 groupe de sous-ministres sur un sujet comme les risques pour  
18 l'intégrité de l'élection.

19 Ensuite, l'administration du Protocole  
20 représente beaucoup de temps et d'attention de la part des  
21 hauts fonctionnaires de la communauté du renseignement de  
22 sécurité nationale ainsi que d'un groupe de sous-ministres.  
23 Et je pense que pour nous, c'était une indication du sérieux  
24 avec lequel nous avons pris cette responsabilité, et de la  
25 façon dont nous avons travaillé très dur pour nous en  
26 acquitter. C'est inhabituel, je suppose, c'est ce que  
27 j'essaie de dire.

28 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Merci. Une dernière

1 question concernant la façon dont le Groupe d'experts a  
2 fonctionné lors de ses réunions. Aviez-vous des attentes de  
3 la part des dirigeants des organismes ou des représentants  
4 des organismes pour vous faire part de leur évaluation quant  
5 à savoir si le seuil a été atteint ou non en ce qui concerne  
6 un renseignement précis ou un incident précis ? Vous  
7 attendiez-vous, par exemple, à ce que monsieur Vigneault  
8 arrive avec sa propre conclusion sur le seuil ?

9 **MME JANICE CHARETTE:** M. Vigneault et  
10 d'autres membres du groupe de travail sur le groupe de  
11 travail, qui sont venus nous informer, ont beaucoup  
12 d'expérience et de connaissances dans leur domaine. Nous  
13 comptons sur eux, non seulement pour nous fournir de  
14 l'information ou des renseignements, mais aussi pour leur  
15 analyse, leur évaluation et, oui, leurs conseils.

16 Mais en fin de compte, c'est le Groupe des  
17 Cinq qui avait la responsabilité en vertu du Protocole et une  
18 responsabilité sur laquelle nous nous sommes mis d'accord  
19 entre nous, c'était à nous de décider si le seuil avait été  
20 atteint ou non. Nous demandions... nous pouvions avoir des  
21 conseils et les points de vue de nos organismes, mais... et des  
22 chefs d'organismes, mais en fin de compte, c'était notre  
23 décision qui devait être prise.

24 **MME NATHALIE DROUIN:** Et c'est pourquoi notre  
25 délibération n'a eu lieu qu'entre nous.

26 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Maintenant, je vais  
27 demander au greffier d'afficher le document CAN 1082. Et nous  
28 pouvons faire défiler lentement les pages, s'il vous plaît.

1 D'accord, nous pouvons remonter jusqu'en haut.

2 Nous pouvons donc voir que ce document est  
3 fortement expurgé, donc il n'y a évidemment pas grand-chose à  
4 dire à ce sujet. Mais nous voyons le titre du document,  
5 Séance d'information des représentants du Parti libéral.

6 Et pendant la période électorale, avez-vous  
7 été mis au courant que le groupe de travail informait des  
8 représentants du Parti libéral dont le secret était  
9 autorisé?

10 **MME JANICE CHARETTE:** Comme vous pouvez le  
11 voir dans le document, il s'agit d'une séance d'information  
12 sur l'habilitation de sécurité... une séance d'information  
13 classifiée sur les membres du Parti libéral du Canada. Je  
14 pense qu'un peu plus loin dans le document, il est indiqué  
15 qui était présent à la réunion. Il ne s'agit donc pas d'une  
16 représentation complète du Groupe de travail du groupe de  
17 travail, je crois qu'il s'agissait de représentants du SCRS  
18 et du... avec l'appui du Bureau du Conseil privé.

19 Le sujet de la séance d'information était lié  
20 à des questions dont le Groupe d'experts était au courant.  
21 Nous avons été informés à la fin du mois d'août, au début du  
22 mois de septembre, des documents relatifs aux incidents et  
23 aux informations qui constituaient la substance de ce  
24 briefing. Nous avons eu l'occasion d'en discuter, de poser  
25 des questions et de l'évaluer nous-mêmes. Et à la suite de  
26 cette séance d'information qui a eu lieu, le Comité a été  
27 informé de la séance d'information et a eu l'occasion de  
28 continuer à suivre cet ensemble particulier de questions tout

1 au long de la campagne. Et au cours de nos délibérations, à  
2 aucun moment nous n'avons constaté qu'il s'agissait d'un  
3 ensemble de faits qui répondait au seuil établi dans le  
4 Protocole.

5 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Merci. Je passe  
6 maintenant aux possibles campagnes de désinformation  
7 concernant M. O'Toole, le Parti conservateur du Canada et  
8 monsieur Kenny Chiu.

9 Nous savons que le Comité a été mis au  
10 courant des allégations en question au cours de la période  
11 d'assignation. Pouvez-vous expliquer comment le Groupe  
12 d'experts a abordé cette question en particulier??

13 **MME MARTA MORGAN:** Cette question a donc été  
14 portée à l'attention du Groupe dans le cadre d'un rapport de  
15 situation, dès que le Mécanisme d'intervention rapide et  
16 l'Équipe spéciale SITE en ont pris connaissance. Nous avons  
17 été informés que le MMR suivait la question, puis nous avons  
18 été informés lors de nos réunions hebdomadaires.

19 Je dirais qu'il y a deux questions dont nous  
20 avons été informés. L'un des problèmes concernait les groupes  
21 WeChat qui diffusaient de fausses informations concernant une  
22 initiative politique particulière promue par monsieur Kenny  
23 Chiu, et que ces groupes WeChat étaient des groupes privés.  
24 Et par conséquent, là... le MMR nous a informés qu'il était  
25 très difficile et qu'il n'était pas non plus dans son  
26 attribut d'examiner le contenu des groupes de discussion  
27 privés qui comprenaient... qui étaient en fait des  
28 conversations en ligne entre citoyens canadiens, mais ils

1 continuaient à surveiller, pour voir si cette information se  
2 propagerait, ou s'il semblait qu'elle était promue par des  
3 acteurs étatiques étrangers.

4 L'autre question concernait les questions  
5 liées à certains reportages. Il s'agissait d'histoires qui  
6 provenaient du Canada... de l'écosystème médiatique canadien ;  
7 l'un d'entre eux provenait du Hill Times, et l'autre était un  
8 commentaire d'un commentateur public qui a ensuite été repris  
9 et rapporté dans les médias chinois et en Chine, puis ces  
10 histoires ont été reprises dans les médias de langue chinoise  
11 ciblant les Canadiens d'expression chinoise. Il s'agissait  
12 donc des deux questions.

13 Nous en avons été informés. Le MMR tentait de  
14 déterminer s'il s'agissait d'un intérêt organique auquel on  
15 pourrait s'attendre pendant une campagne électorale, car nous  
16 savons que les Canadiens sont très engagés dans les  
17 programmes des partis et les enjeux électoraux pendant une  
18 campagne, ou si ces questions étaient diffusées de manière  
19 inauthentique et propagées par de la désinformation parrainée  
20 par l'État ou d'autres acteurs inauthentiques.

21 C'est donc ce qu'ils recherchaient. Et ils  
22 n'ont pas pu déterminer pendant la période électorale si ces  
23 activités étaient coordonnées ou si elles pouvaient être  
24 liées à des acteurs malveillants. Mais c'est absolument une  
25 question qui a été discutée par le groupe d'experts. Il  
26 s'agit d'une série d'histoires qui ont commencé... qui se sont  
27 en quelque sorte calmée à un certain moment, donc je crois  
28 que nous avons eu une sorte de discussion de fond sur cette

1 question pendant que les histoires étaient actives, puis nous  
2 avons été informés par la suite de... quant à l'analyse qui  
3 avait été faite par le MMR sur ces questions.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question...

5 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pour madame Morgan.

7 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors si je comprends  
9 bien, le MMR n'a pas le pouvoir d'examiner les discussions  
10 privées en cours, sur la plateforme. Cela signifie-t-il que,  
11 disons, un État étranger a utilisé des mandataires dans ces  
12 groupes privés pour entretenir la discussion, y a-t-il un  
13 moyen de l'identifier, ou y a-t-il quelque chose qui peut  
14 être fait par le MMR pour essayer de voir ce qui se passe, ou  
15 parce que c'est... la discussion se déroule vraiment dans un  
16 cadre privé, il n'y a rien à faire?

17 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, MMR peut chercher  
18 à voir à l'aide des outils dont il dispose s'il y a une  
19 propagation inauthentique de ce type de conversations. Est-ce  
20 qu'ils grandissent, ou est-ce qu'on les voit en quelque sorte  
21 grandir dans l'écosystème?

22 C'est le genre de choses qu'ils recherchent,  
23 mais il est très difficile pour MMR de regarder à l'intérieur  
24 pour voir quelles personnes, par exemple, pourraient faire  
25 des commentaires sur telle ou telle chose, et cela pourrait  
26 être problématique du point de vue de la liberté  
27 d'expression, étant donné que, vous savez, et une démocratie,  
28 étant donné que, vous savez, bon nombre de ces groupes de

1 discussion sont des conversations entre citoyens canadiens.  
2 C'est donc là qu'il y a des limites et des limites, à la fois  
3 technologiques, je dirais, mais aussi du point de vue du  
4 mandat et de ce que le gouvernement devrait faire.

5 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** J'aimerais ajouter  
6 quelque chose sur le contexte de la décision du groupe  
7 spécial dans une situation comme celle-ci. Il s'agit donc  
8 d'une élection, et une élection est probablement l'événement  
9 le plus important de notre démocratie tous les quatre ou cinq  
10 ans, ou chaque fois qu'elle se produit. C'est un temps de  
11 débat, de débat politique, de candidats, de partis qui  
12 mettent en avant des plateformes. Nous espérons qu'ils  
13 débattront vigoureusement de ces idées. Nous espérons que les  
14 Canadiens participeront à ces conversations. Et à travers  
15 cela, ils essaient d'influencer les électeurs pour qu'ils  
16 votent pour mon programme ou pour le programme de quelqu'un  
17 d'autre. Et cela se produit dans un contexte où la liberté  
18 d'expression au Canada est garantie par notre Charte.

19 Donc, le groupe d'experts n'a pas... le groupe  
20 ne peut vraiment pas... n'est pas un acteur dans ce débat  
21 politique. Nous n'interviendrions pas lorsqu'il y a des  
22 preuves de liberté d'expression sur des questions de  
23 politique publique, mais nous interviendrions si nous  
24 pensions qu'il y a de la désinformation qui a été mise de  
25 l'avant par un État étranger ou un acteur national. Et c'est  
26 pourquoi nous avons un seuil très élevé dans la section 6 de  
27 notre protocole.

28 Il s'agit donc d'une simple possibilité, et

1 je crois que Gallit Dobner a témoigné il y a quelques jours  
2 au sujet de l'évaluation de la situation par le MMR, mais la  
3 possibilité qu'une tierce partie ait fait quelque chose n'est  
4 pas suffisante, à mon avis, pour que le groupe d'experts  
5 intervienne. Nous aurions besoin d'informations fiables que  
6 nous pourrions vérifier pour savoir qu'il y a une intention  
7 malicieuse qui se passe ici et que nous devons rectifier le  
8 compte rendu, que nous avons des informations en tant que  
9 membres du comité que le public n'a pas et qui les aideraient  
10 à s'assurer que les élections sont libres et équitables.

11                   Donc, encore une fois, je pense que le but de  
12 mon intervention est vraiment de dire que, par exemple, la  
13 simple possibilité qu'un mandataire agisse n'est pas  
14 suffisante. Nous avons donc les outils dont nous disposons  
15 avec les limites qu'ils apportent, et ce que nous devons  
16 faire, c'est peut-être améliorer certains de ces outils, mais  
17 intervenir dans ce qui est, je pense, une expression critique  
18 de la liberté d'expression dans un débat politique n'est pas  
19 quelque chose que nous ferions, en particulier, s'il y a,  
20 vous savez, certaines des questions sont plus des opinions  
21 que des faits.

22                   **M. DAVID MORRISON:** Il suffit d'ajouter un  
23 point rapide. Votre question, madame la commissaire, portait  
24 sur la question de savoir s'il y avait des mandataires qui  
25 parlaient dans les groupes privés WeChat. Et la réponse, pour  
26 les raisons données par Marta Morgan, c'est que non, nous  
27 n'avons pas, nous ne pouvons pas nous pencher sur ces  
28 groupes. Et dans la mesure où ils représentent des

1 conversations entre les Canadiens, ce n'est probablement pas  
2 approprié de toute façon. Nous ne nous intéressons pas non  
3 plus aux groupes Facebook. Mais nous n'avons pas vu quand les  
4 discussions au sein de ces groupes se sont répandues sur les  
5 sites Web canadiens en langue chinoise. Il y en a plusieurs.  
6 Ils sont nommés dans l'information publique. Nous n'avons pas  
7 vu de battage médiatique autour de cette information qui  
8 circulait alors dans le public.

9 Nous en étions conscients. Il a eu lieu sur  
10 ces sites Web accessibles au public à partir du 9 septembre  
11 jusqu'au 12 septembre, date à laquelle il a semblé  
12 s'éteindre. Il n'y a rien eu d'ajouté. Il n'y a pas eu  
13 d'injections. Il n'y avait pas d'éléments nouveaux dans l'une  
14 ou l'autre des deux histoires.

15 Vous pouviez toujours trouver ces histoires  
16 en effectuant une recherche sur Yahoo, qui agrège les  
17 histoires, mais il s'agissait des mêmes histoires recyclées.  
18 Il s'est donc agi d'une période d'environ trois jours où  
19 cette information s'est échappée des salons privés de WeChat  
20 et s'est retrouvée sur des sites Web en langue chinoise  
21 accessibles au public, puis elle s'est éteinte vers le  
22 12 septembre.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

24 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et plus  
25 particulièrement en ce qui concerne monsieur Chiu, il est  
26 mentionné dans le résumé de l'entrevue que le fait qu'il y  
27 ait eu une intervention publique de monsieur Chiu a eu un  
28 effet ou un impact sur le point de vue du comité. Pouvez-vous

1 aborder ce point brièvement ?

2 **MME MARTA MORGAN:** Donc, l'une des choses que  
3 nous avons examinées en tant que groupe d'experts est de  
4 savoir si d'autres acteurs de l'écosystème électoral  
5 s'attaquaient aux problèmes au fur et à mesure qu'ils se  
6 présentaient, car cela pourrait atténuer l'impact des  
7 problèmes liés à tout type de menace électorale, y compris la  
8 mésinformation et la désinformation. Donc, si vous regardez  
9 notre célèbre clé, c'est l'une des choses que nous  
10 recherchons. Le MMR surveillait la situation. Et nous avons  
11 vu monsieur Chiu aborder directement la question, ce que nous  
12 avons pris comme un signe positif que le... que cette question  
13 était abordée par lui, et que l'information était alors  
14 fournie publiquement par une personne crédible sur ses  
15 intentions réelles. Et donc, vous savez, nous avons pu voir  
16 ceci, nous avons parlé un peu du *Buffalo Chronicle* en 2019.  
17 Ce sont les médias qui sont intervenus lorsqu'il y avait de  
18 la désinformation qui circulait. Il y a les médias, la  
19 société civile, les acteurs politiques eux-mêmes, tous ces  
20 acteurs... la capacité de tous ces acteurs à intervenir dans  
21 une élection et à fournir des informations....

22 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et maintenant,  
23 j'aimerais parler de la période postélectorale. Nous avons vu  
24 tout à l'heure que vous avez tenu deux réunions après les  
25 élections, l'une le 23 septembre et l'autre en décembre. Quel  
26 était le but de ces deux réunions après l'élection ?

27 **MME JANICE CHARETTE:** Il y a donc eu une  
28 réunion, je pense que c'était le 24. Je pense que c'est la

1 bonne date. Donc, quelques jours après l'élection. Nous avons  
2 continué à recevoir des rapports quotidiens du groupe de  
3 travail pendant quelques jours après l'élection. Et là, nous  
4 avons simplement poursuivi notre travail pour voir s'il y  
5 avait des détails dont nous devrions être au courant, y  
6 compris le jour de l'élection lui-même et aux alentours, tout  
7 ce dont le Comité pourrait avoir besoin d'être au courant.

8 À ce moment-là, nous reconnaissions  
9 également, en tant que Comité, que nous avons atteint la fin  
10 de notre mandat, parce que le résultat des élections était  
11 clair et que la période intérimaire était terminée. Et c'est  
12 ainsi que notre travail, officiellement, en tant que groupe  
13 d'experts, devait être terminé.

14 Et puis la dernière réunion que nous avons  
15 eue, qui a eu lieu en décembre 2021, a été l'occasion pour  
16 nous de réfléchir à notre travail pour tirer des leçons sur  
17 la façon dont nous nous sommes acquittés de nos  
18 responsabilités. Comme je l'ai mentionné plus tôt, il y a un  
19 examen obligatoire qui a lieu après les travaux d'un groupe  
20 d'experts, ou une élection, et donc l'utilisation du  
21 protocole, y compris le comité.

22 Nous avons donc eu une conversation sur les  
23 choses que nous pourrions... les domaines que nous pourrions  
24 améliorer.

25 Tout ce protocole n'a été mis en place que  
26 pour les élections de 2019. C'était en 2021. Ainsi,  
27 l'environnement des menaces et des risques évoluait. Je pense  
28 que nous l'avons reconnu. Et donc, comment pouvons-nous...

1       quelles ont été nos observations, de notre point de vue du  
2       groupe d'experts, sur notre expérience qui pourrait éclairer  
3       d'autres modifications ou changements au protocole ou aux  
4       opérations de notre groupe d'experts, que ce soit pour nous à  
5       l'avenir ou pour nos successeurs, qui pourrait ensuite  
6       alimenter la personne qui allait faire l'examen externe, et  
7       aussi aux conseils que nous pourrions donner à un  
8       gouvernement à l'avenir.

9                   **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et quelles étaient  
10       ces principales observations à retenir que vous avez  
11       formulées ?

12                   **MME JANICE CHARETTE:** Je pense que nous avons  
13       constaté que, dans l'ensemble, le processus avait très bien  
14       fonctionné, et que nous avons eu accès à toute l'information  
15       dont nous avons besoin en temps opportun de la part du  
16       groupe de travail sur le groupe de travail. Ils ont été très  
17       réactifs à toutes les demandes d'informations que nous  
18       avons. Et donc, ce processus d'avoir des séances  
19       d'information lors de nos réunions, notre accès aux rapports  
20       de situation quotidiens, tout cela a très bien fonctionné.  
21       Nous pensions que nous avons acquis une bonne compréhension  
22       commune de ce que signifierait le seuil et de la façon dont  
23       nous l'appliquerions, et nous avons pu en quelque sorte  
24       examiner comment nous l'avions fait dans les cas dont nous  
25       avons discuté et dans les exercices de scénarios que nous  
26       avons effectués.

27                   Je pense que nous avons vraiment trouvé que  
28       l'exercice de scénario était un moyen utile pour nous de le

1 faire et nous aurions vraiment recommandé à nos collègues de  
2 continuer à le faire à l'avenir.

3 Je pense que nous avons également convenu  
4 entre nous, en tant que groupe d'experts, que les sujets de  
5 la mise à l'information et de la désinformation sont l'un des  
6 domaines les plus difficiles à aborder pour une société, pour  
7 les gouvernements, et que les progrès technologiques vont  
8 rendre cela encore plus difficile à l'avenir avec  
9 l'application de choses comme l'intelligence artificielle et  
10 les « deep fakes ».

11 Et c'est donc un domaine où je pense que nos  
12 adversaires vont continuer à développer des moyens nouveaux  
13 et créatifs d'exploiter cela, et que les gouvernements, y  
14 compris les organismes qui travaillent dans ce domaine, le  
15 MMR, qui était, je pense, une création relativement récente  
16 en 2018, et le travail du Groupe devaient continuer à évoluer  
17 en même temps.

18 Moi ce serait ma conclusion. Je ne sais pas  
19 si mes collègues ont quelque chose à ajouter..

20 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** En ce qui concerne  
21 les possibles campagnes de désinformation pendant l'élection,  
22 nous savons que le groupe de travail a fait une plongée en  
23 profondeur. C'est donc le MMR, et puis c'est devenu un  
24 produit SITE.

25 Cet examen de toute l'information disponible  
26 qui a été effectué après l'élection par le MRR et le groupe  
27 de travail a-t-il été effectué à la demande du Comité?

28 **MME JANICE CHARETTE:** Il y a donc eu un

1 ensemble particulier de préoccupations qui ont été soulevées  
2 par le Parti conservateur du Canada dans le cadre de son  
3 processus visant à donner un préavis au groupe de travail sur  
4 SITE. Cela s'est passé après l'élection. Nous en avons donc  
5 parlé brièvement lors de notre réunion juste après les  
6 élections, à savoir qu'il y avait des préoccupations qui  
7 avaient été soulevées. Les détails de ceux-ci ont été fournis  
8 par la suite. Je pense qu'il y a eu un effort très approfondi  
9 pour examiner attentivement toute l'information qui provenait  
10 du Parti conservateur.

11 Je pense que les membres du groupe de travail  
12 sur SITE en 2021, je crois qu'ils l'ont expliqué dans leur  
13 témoignage de la semaine dernière. Et nous avons vu... nous  
14 avons eu accès aux résultats de cela dans notre séance  
15 d'information du groupe de travail SITE en décembre à la fin,  
16 où ils ont également fourni l'ébauche de leur rapport après  
17 action, ils avaient fait leurs propres réflexions et  
18 exercices de leçons apprises et ont pu les partager avec  
19 nous.

20 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Merci, et une  
21 dernière question sur le rapport Rosenberg.

22 **MME JANICE CHARETTE:** M'hm.

23 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Pourriez-vous  
24 résumer brièvement, et c'est ma dernière question,  
25 l'essentiel des recommandations qui ont été faites par M.  
26 Rosenberg?

27 **MME JANICE CHARETTE:** Bien sûr. Donc, comme  
28 je l'ai dit tout à l'heure, l'article 9 du protocole prévoit

1 un examen de l'application du protocole après une élection.  
2 Je pense que cela fait partie du... que ce protocole serait  
3 renvoyé au Comité des parlementaires du renseignement de  
4 sécurité nationale dans le cadre de la reddition de comptes.  
5 Et je pense qu'un engagement à l'égard de l'apprentissage et  
6 de l'amélioration continue est ancré dans le protocole, en  
7 particulier maintenant qu'il est en vigueur pendant toutes  
8 les élections.

9 En tant que membres du Groupe des cinq, ainsi  
10 qu'à de nombreuses autres personnes interrogées, nous avons  
11 eu l'occasion de contribuer à l'examen effectué par M.  
12 Rosenberg.

13 Et je pense que nous nous en sommes félicités  
14 parce que nous avons accueilli favorablement l'ensemble de  
15 l'exercice parce que, comme je l'ai dit plus tôt, le  
16 protocole était nouveau en 2019. En fait, je crois que le  
17 Canada a été le premier pays à avoir tenté de faire quelque  
18 chose de semblable dans le contexte d'une élection, pour  
19 essayer de donner confiance aux Canadiens quant à l'intégrité  
20 des élections. Il était donc important pour nous de pouvoir y  
21 réfléchir et de continuer à l'améliorer. Nous avons donc eu  
22 l'occasion d'examiner cela.

23 Il y a une série de recommandations qui sont  
24 contenues dans le rapport de M. Rosenberg. Seize (16)  
25 recommandations au total. Ils couvrent une variété de  
26 facteurs différents en ce qui concerne les modifications au  
27 protocole, la façon dont le groupe d'experts fonctionnerait,  
28 la composition du groupe de travail SITE. Traiter de

1 certaines des questions et des domaines où il pourrait peut-  
2 être y avoir plus de clarté dans le protocole. Par exemple,  
3 il parle de l'évaluation de l'impact d'un incident ou d'un  
4 événement, de la difficulté que cela représente pour le  
5 Comité, et il nous a donné des conseils et des  
6 recommandations sur la façon de gérer cette situation.

7 Tous les résultats de cette évaluation ont  
8 été rendus publics. Il y a une version publique de cela,  
9 ainsi qu'une version classifiée de cela. Je pense que c'est  
10 en cours d'examen par le Comité parlementaire, ou le Comité  
11 des parlementaires, excusez-moi, qui s'occupe de ces  
12 questions.

13 À mon avis, il s'agit là d'un élément  
14 important des délibérations et des réflexions que le  
15 gouvernement pourrait avoir au sujet des changements à  
16 apporter au protocole qu'il voudrait peut-être mettre en  
17 place pour les prochaines élections. Et la directive du  
18 Cabinet à cet égard, c'est également pertinent pour les  
19 délibérations de cette Commission en ce qui concerne la  
20 partie C de votre mandat.

21 **ME JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Merci.

22 Telles étaient mes questions, Madame la  
23 Commissaire.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci. Nous prendrons la  
25 pause, la pause déjeuner. Nous reviendrons donc à 13 h 35.

26 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

27 La séance est en pause jusqu'à 13 h 45.

28 --- La séance est suspendue à 12 h 37

1 --- La séance est reprise à 13 h 43

2 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

3 Cette séance de la Commission sur l'ingérence  
4 étrangère a repris.

5 **--- MME JANICE CHARETTE, Sous le même serment:**

6 **--- MME NATHALIE DROUIN, Sous la même affirmation:**

7 **--- M. ROBERT STEWART, Sous le même serment:**

8 **--- MME MARTA MORGAN, Sous la même affirmation:**

9 **--- M. FRANÇOIS DAIGLE, Sous la même affirmation:**

10 **--- M. DAVID MORRISON, Sous le même serment:**

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, trois choses avant  
12 de commencer :

13 La plus importante, Maître Manseau, vous êtes  
14 en charge de nous faire signe si jamais on passe tout droit à  
15 3 h 15. Alors, on va compter sur vous.

16 La seconde chose: Je crois comprendre que les parties ont  
17 reçu une copie des notes de Me Bossenmaier. C'est donc réglé.

18 J'ai regardé les trois documents que vous  
19 avez envoyés ou reçus récemment, soit CAN 4495, CAN 4079 et  
20 CAN 15842. L'avocat de la Commission m'a dit que d'autres  
21 témoins discuteront de ces documents et que, par conséquent,  
22 vous aurez l'occasion de les contre-interroger.

23 Cela dit, je comprends que certains d'entre  
24 vous aimeraient contre-interroger des représentants du SCRS  
25 au sujet de ces documents. Donc, juste pour que vous sachiez  
26 qu'à la fin des audiences, nous réexaminerons la question et  
27 si certains d'entre vous ont encore des questions à poser au  
28 SCRS au sujet de ces trois documents, je permettrai que ces

1 questions soient posées par écrit et nous trouverons une  
2 façon appropriée de le faire.

3 Je vais certainement limiter le nombre de  
4 questions, et peut-être que si certains d'entre vous ont des  
5 questions, ce sera une bonne idée d'en discuter à l'avance  
6 entre vous pour peut-être trouver un moyen de regrouper les  
7 questions et de s'assurer que le... si chacun a un certain  
8 nombre de questions et que chacun a la même question, ce  
9 n'est pas nécessairement la façon la plus utile de le faire.  
10 Je tenais donc à vous le faire savoir, et à partir de  
11 maintenant, vous faites ce que vous avez à faire et nous  
12 reviendrons sur la question à la fin des audiences.

13 **ME GUILLAUME SIROIS:** Guillaume Sirois,  
14 avocat de l'ARRC. Je voulais simplement souligner que nous  
15 n'avons pas été en mesure de trouver le résumé de l'audience  
16 à huis clos d'AMC, pour Affaires mondiales Canada. Et j'ai  
17 soulevé cette question personnellement avec la Commission la  
18 semaine dernière avant les premiers témoins d'AMC, et nous  
19 avons entendu des témoins d'AMC témoigner, je crois, jeudi,  
20 puis les groupes d'experts SITE de 2019 et 2021 ont témoigné  
21 vendredi. Ces résumés auraient été très pertinents s'ils  
22 avaient été produits. Et je me demandais si la Commission  
23 pouvait nous donner une indication sur la date à laquelle ils  
24 seront produits.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Il me serait difficile de  
26 vous le dire, mais je pense que l'avocat pourra probablement  
27 vous informer.

28 **MME NATALIA RODRIGUEZ:** AMC n'a pas été

1 interrogé en tant que ministre lors des audiences à huis  
2 clos. Les témoins d'AMC ont témoigné dans le cadre du Groupe  
3 des Cinq, mais il n'existe pas de résumé parce qu'il n'y a  
4 pas eu d'interrogatoire à huis clos des témoins d'AMC.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et qu'en est-il du résumé  
6 de l'entretien?

7 **MME NATALIA RODRIGUEZ:** Ça, ça y est déjà.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Très bien, c'est déjà  
9 dedans.

10 **ME GUILLAUME SIROIS:** Oui, exactement.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord, vous parliez  
12 tout à l'heure des résumés à huis clos?

13 **ME GUILLAUME SIROIS:** Exactement. Et le  
14 résumé à huis clos se trouve effectivement dans la base de  
15 données du témoin, c'est juste dans le résumé des témoins, il  
16 est dit que les témoins d'AMC ont été interrogés à huis clos.  
17 Je n'ai pas la citation directe pour l'instant. Nous pouvons  
18 probablement l'examiner si vous le souhaitez. Donc, juste que  
19 la phrase était préoccupante pour la RDCA et voulait avoir  
20 des éclaircissements. J'apprécie les éclaircissements de  
21 madame l'avocate sur ce point.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. C'est donc  
23 aussi résolu.

24 **ME SARAH TEICH:** Madame la Commissaire, si  
25 vous me le permettez. J'apprécie le manque de temps et  
26 j'apprécie la possibilité de poser des questions écrites.  
27 J'aimerais tout de même faire part de mes préoccupations, à  
28 savoir que la possibilité de poser des questions écrites sans

1 pouvoir poser de questions de suivi n'est pas la même chose  
2 que la capacité de contre-interroger. Je réitère donc mes  
3 préoccupations.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Elles sont notées.  
5 Personne d'autre n'a de questions?

6 C'est très bien. Nous pouvons procéder

7 **MME ERIN DANN:** Contre-interrogatoire. La  
8 première partie est le RCDA.

9 **COMMISSAIRE HOGUE :** Oui, désolée.

10 **MME ERIN DANN :** Merci.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'étais confus parce que  
12 j'avais ma feuille avec l'interrogatoire en chef du comité  
13 suivant, donc tout va bien.

14 **ME GUILLAUME SIROIS:** Non, il ne s'agit pas  
15 d'un interrogatoire en chef.

16 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GUILLAUME SIROIS:**

17 **ME GUILLAUME SIROIS:** Alors bon après-midi.  
18 Je m'appelle Guillaume Sirois et je suis l'avocat de l'ACDR.

19 Je vais poser des questions au sujet du  
20 document CAN 88, qui est un rapport du laboratoire de  
21 recherche sur la criminalistique numérique, le laboratoire  
22 DFR.

23 **--- PIÈCE No. CAN 88:**

24 Assessing the Canadian Information  
25 Environment During the 2019 Federal  
26 Election: A DFRLab Report

27 **ME GUILLAUME SIROIS:** Il y a le rapport de  
28 l'Atlantic Council intitulé « Évaluation de l'environnement

1 canadien de l'information pendant l'élection fédérale de  
2 2019 ». Êtes-vous au courant de ce rapport ?

3 Eh bien, je vois des hochements de tête, mais  
4 pouvez-vous simplement confirmer pour le compte rendu ?

5 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Moi, je ne connais  
6 pas.

7 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Mais au moins  
8 certains d'entre vous sont au courant ?

9 Et nous pouvons voir à la page 3 du  
10 paragraphe... le troisième paragraphe, il s'agit d'une analyse  
11 judiciaire d'une partie de l'écosystème canadien de  
12 l'information au cours du mois précédent et des trois mois  
13 suivant les élections fédérales de 2019. Vous souvenez-vous  
14 que c'était l'objet du rapport ?

15 **MME MONIK BEAUREGARD:** Oui.

16 **ME GUILLAUME SIROIS:** Est-ce que ce rapport a  
17 été commandé par le gouvernement du Canada ?

18 **MME MONIK BEAUREGARD:** Je ne sais pas si  
19 c'était le cas. Désolée.

20 **ME GUILLAUME SIROIS:** Savez-vous comment ce  
21 rapport a vu le jour, comment il a vu le jour ?

22 **MME MONIK BEAUREGARD:** Je connais bien le  
23 rapport, mais personnellement, je n'ai aucune information sur  
24 la façon dont il a été créé.

25 **ME GUILLAUME SIROIS:** Puis-je simplement  
26 obtenir des éclaircissements de la part de l'avocat de la  
27 Commission ?

28 Il s'agit du document CAN 88, qui, je

1 suppose, a été produit par le gouvernement du Canada, et il  
2 figure dans ma liste de documents depuis le temps. Je me  
3 demande s'il s'agit d'un document qui émane du gouvernement  
4 du Canada?

5 C'est peut-être une question pour l'avocat du  
6 gouvernement du Canada?

7 **ME HELENE ROBERTSON:** C'était un document qui  
8 était en la possession et sous le contrôle du gouvernement du  
9 Canada, oui. Mais pour ce qui est de ses origines, je n'ai  
10 pas cette information.

11 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Eh bien, je  
12 vais passer à autre chose, alors.

13 Vous ne sauriez donc, évidemment, combien de  
14 temps il a fallu au Conseil de l'Atlantique pour terminer ce  
15 rapport. Vous n'avez pas plus d'informations à ce sujet.

16 D'accord. Je continue et je vais parler du  
17 rapport en général parce qu'il était en possession du  
18 gouvernement, même si nous ne savons pas comment ni quand.

19 Je vais passer au cinquième paragraphe du  
20 rapport, de cette page. Le DFR Lab, comme on peut le voir dès  
21 la première phrase, dit qu'il a observé un volume  
22 disproportionné de contenu négatif dirigé contre Trudeau et  
23 le gouvernement libéral en place.

24 Ma question est la suivante : le groupe  
25 d'experts a-t-il été témoin de campagnes de désinformation  
26 similaires lors de l'élection de 2019??

27 **MME MONIK BEAUREGARD:** Est-ce que vous pouvez  
28 préciser de la part de qui on aurait... on regarde quel

1       acteur?

2                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Le rapport... nous y  
3       reviendrons, mais je dis simplement de manière générale de la  
4       part de n'importe quel acteur.

5                   **MME MARTA MORGAN:** Oui. Cela concorde avec  
6       les reportages du MRR pendant la campagne électorale sur le  
7       contenu négatif des médias sociaux négatifs, de divers types  
8       et qui était dirigé contre le premier ministre.

9                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Le premier ministre et  
10      le Parti libéral, n'est-ce pas?

11                  **MME MARTA MORGAN:** Oui.

12                  **MME MARTA MORGAN:** Oui, mais très souvent le  
13      premier ministre personnellement.

14                  **ME GUILLAUME SIROIS:** Et lorsque le panel a vu  
15      cela... je vais poser ma question en français.

16                         Est-ce que l'écosystème était en mesure de  
17      corriger l'information?

18                  **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, oui. Je veux  
19      dire, une partie de cela était liée à la question dont nous  
20      avons discuté plus tôt ce matin au sujet de *Buffalo News*, qui  
21      a publié des articles sur le premier ministre. D'autres  
22      étaient plus organiques. Et ce que nous avons vu pendant la  
23      campagne électorale, c'est qu'en général, lorsque ces  
24      histoires se sont répandues, nous avons vu, par exemple, les  
25      médias traditionnels intervenir pour corriger les histoires.  
26      Je suis sûr que ce n'était pas... que ce n'était pas parfait,  
27      mais nous avons vu ce genre d'information circuler. Nous  
28      avons vu une partie de cela corrigée. Et il n'y avait rien

1 d'autre que celui dont nous avons parlé ce matin où il nous a  
2 été identifié qu'il y avait un potentiel de propagation plus  
3 importante ou potentiellement inauthentique.

4 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Et cela  
5 m'amène à la question des acteurs étrangers et de la façon  
6 dont nous pouvons attribuer ces informations à ces acteurs.

7 Le même paragraphe de la page 4 se lit comme  
8 suit :DFRLab:

9 "...ne pouvait attribuer avec  
10 certitude aucun de ces événements aux  
11 opérations d'un gouvernement  
12 étranger."

13 Pour ce faire, il faudrait avoir accès à des  
14 éléments de preuve corroborant et à des données techniques  
15 d'arrière-plan qui n'étaient pas disponibles en l'espèce.

16 Donc, si le DFR Lab Canada n'a pas été en  
17 mesure d'attribuer cela en raison d'un manque d'outils ou de  
18 données, est-ce que le Groupe des Cinq ou tout autre sous-  
19 groupe du gouvernement, comme le Groupe de travail SITE ou  
20 tout autre groupe que vous connaissez, était en mesure de  
21 faire cette attribution?

22 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, je ne suis pas  
23 sûr de voir la deuxième phrase à laquelle vous faites  
24 référence. Je vois la première phrase. Cela pourrait... -

25 **ME GUILLAUME SIROIS:** Oh, désolé. C'est le  
26 deuxième paragraphe de la page 4.

27 **MME MARTA MORGAN:** Oui, le laboratoire DFR  
28 n'a pas pu attribuer avec certitude l'un ou l'autre de ces

1 événements.

2 "Cela pourrait être dû à des  
3 changements plus larges dans les  
4 tactiques des acteurs étrangers ou à  
5 une détermination par les  
6 gouvernements adverses que  
7 l'ingérence coordonnée ne justifiait  
8 pas les risques et les coûts  
9 proportionnels."

10 C'est de ces phrases que vous parlez ?

11 **ME GUILLAUME SIROIS:** Exactement.

12 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

13 **ME GUILLAUME SIROIS:** Je me demande si le  
14 groupe d'experts est au courant de l'existence d'un groupe au  
15 sein du gouvernement qui aurait les outils nécessaires pour  
16 faire cette attribution.

17 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, ce que je dirais,  
18 c'est qu'il ne fait aucun doute que les types d'outils, de  
19 techniques et de stratégies utilisés par les acteurs  
20 étrangers dans l'environnement numérique, ainsi que ceux  
21 utilisés par d'autres acteurs, sont de plus en plus  
22 sophistiqués et en constante évolution.

23 L'un des défis pour les organisations de la  
24 société civile, mais aussi pour le gouvernement en termes de  
25 capacité, est donc de continuer à accroître notre capacité à  
26 traiter ces questions et à suivre et détecter ces problèmes  
27 au fur et à mesure que ces techniques évoluent. C'est  
28 toujours... je veux dire, ça reste un défi.

1                   Il a été noté, je crois, dans les rapports du  
2 MMR qui ont été rendus publics, que c'était... c'est un défi à  
3 attribuer et qu'ils doivent continuer à accroître leur  
4 capacité.

5                   Et l'une des choses qu'ils font pour cette  
6 raison, c'est de travailler avec des organisations  
7 extérieures afin de renforcer et d'accroître leur capacité,  
8 en particulier pendant les campagnes électorales, compte tenu  
9 de l'importance de cette période pour nous.

10                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Et donc je comprends  
11 que vous disiez qu'il s'agit d'un défi important pour le  
12 gouvernement, mais je me demande, si je comprends bien,  
13 qu'aujourd'hui, la question de savoir si ces nombreux cas de  
14 désinformation et de comportement authentique coordonné dont  
15 il est question ici proviennent d'un pays étranger reste  
16 ouverte. Est-ce encore une question à se poser?

17                   **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, je veux dire, je  
18 pense que les rapports ont été assez clairs sur le fait qu'il  
19 n'a pas été possible de déterminer que ces cas étaient le  
20 résultat de la désinformation étrangère, en d'autres termes,  
21 qu'ils ont été coordonnés ou amplifiés de manière authentique  
22 par un gouvernement étranger. Il n'a pas été possible de le  
23 déterminer.

24                   C'est possible, mais cela ne peut pas être  
25 déterminé avec un degré de fiabilité ou de certitude.

26                   **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. J'aimerais  
27 maintenant passer au dernier paragraphe de la page 10, s'il  
28 vous plaît. Et celui-ci, je vais le lire en entier parce

1 qu'il est très important :

2 "Au cours de son analyse, le DFRLab  
3 s'est concentré sur deux études de  
4 cas. Le premier concerne l'échange de  
5 discours de haine virulents et anti-  
6 immigrants sur de multiples  
7 plateformes et communautés en ligne,  
8 ce qui était l'un des points centraux  
9 du DFRLab dans l'étude. La seconde  
10 concerne l'opportunisme dont ont fait  
11 preuve les médias d'État russes dans  
12 leur couverture des élections  
13 canadiennes. Ces affaires, qui  
14 témoignent d'une activité  
15 antinativiste et d'une amplification  
16 du scandale politique national par  
17 les médias étrangers, ressemblaient  
18 le plus aux opérations d'information  
19 russes menées contre les États-Unis  
20 en 2016."

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Quelle est votre  
22 question?

23 **ME GUILLAUME SIROIS:** Pardon. J'essayais de...  
24 parce que dans l'intérêt du temps, j'essayais de me  
25 concentrer sur les plus importants.

26 Donc ma question est donc la suivante : est-  
27 ce que je comprends bien ce rapport, dans votre témoignage  
28 d'aujourd'hui, que même s'il n'est pas possible d'attribuer

1 de manière concluante ces nombreux cas de désinformation  
2 virale et de comportement inauthentique coordonné à un État  
3 étranger, pour une raison ou une autre, c'est un défi, comme  
4 vous l'avez dit, cela ressemble en effet aux opérations  
5 d'information russes menées contre les États-Unis en 2016.

6 **MME MARTA MORGAN:** Je ne peux pas commenter  
7 cette conclusion dans ce rapport, car il ne s'agit pas d'un  
8 rapport préparé par le gouvernement du Canada pour le Groupe  
9 d'experts. J'aurais donc besoin de plus d'informations pour  
10 commenter ces conclusions particulières.

11 **ME GUILLAUME SIROIS:** Donc, le groupe qui  
12 pourrait fournir cette information serait le laboratoire DFR,  
13 probablement, ou...

14 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

15 **ME GUILLAUME SIROIS:**... le conseil du DFR Lab?

16 **MME MARTA MORGAN:** Oui, je crois que oui.

17 **ME GUILLAUME SIROIS:** Comment pouvons-nous  
18 savoir qu'il n'y a pas eu d'ingérence dans l'élection de 2019  
19 si personne n'en avait les outils, ou du moins s'il était  
20 difficile d'évaluer si de nombreux cas de désinformation  
21 virale et de comportement coordonné et inattentif provenaient  
22 d'un acteur étranger en 2019?

23 **MME MONIK BEAUREGARD:** Donc, je ne crois pas  
24 que nous ayons dit qu'il n'y avait aucune indication  
25 d'activité. Nous avons reçu une évaluation de base de la  
26 menace qui couvrait un certain nombre de pays, dont la  
27 Russie. Ensuite, les activités sont surveillées par les  
28 agences de renseignement, les agences de sécurité nationale

1        avant, pendant et après la période électorale, et elles ont  
2        été rapportées au Comité.

3                    Et comme nous avons témoigné ce matin, nous  
4        avons parlé de la tendance de la menace, et la tendance de la  
5        menace est demeurée stable, de sorte qu'il y a eu une  
6        surveillance continue des activités qui ont été signalées au  
7        Groupe d'experts.

8                    **ME GUILLAUME SIROIS:** Je comprends donc votre  
9        témoignage selon lequel il y a eu une certaine ingérence  
10       russe... du moins étrangère, peut-être russe, du moins d'après  
11       le document. Mais s'il n'est pas si difficile d'évaluer si  
12       les campagnes de désinformation sont liées à un acteur  
13       étranger comme la Russie, comment pouvons-nous connaître  
14       l'ampleur de la campagne de désinformation?

15                   **ME NATHALIE DROUIN :** Si vous me permettez,  
16       maitre Sirois, quelques petits commentaires. On a parlé  
17       beaucoup des breffage de base, que le panel a reçu en 2019 et  
18       en 2021. Et on a reçu des breffages relativement à certains  
19       pays, dont la Russie. Une information qu'on avait à l'époque,  
20       c'était que la Russie était un acteur extrêmement capable,  
21       surtout en matière d'espionnage et de cyberactivité. Et même  
22       dans les semaines précédant l'élection, nos services de  
23       renseignements, CSI en particulier, par tous les suivis  
24       qu'ils faisaient, étaient capable de nous démontrer que la  
25       Russie avait peu d'intérêt dans les élections du Canada.

26                   Ceci étant dit, ça ne veut pas dire que la  
27       Russie n'est pas un joueur actif en matière d'ingérence  
28       étrangère. Mais la Russie a démontré peu d'intérêt dans les

1 élections de 2019, ainsi que dans les élections 2021.

2 **COMMISSAIRE HOGUE** : Maitre Sirois, votre  
3 temps est écoulé, alors je vais vous permettre de conclure,  
4 par ailleurs, si vous avez une question pour conclusion.

5 **ME GUILLAUME SIROIS**: Les conclusions dont  
6 vous mentionnez, madame Drouin, est-ce que c'est possible d'y  
7 avoir accès, ou c'est protégé par la confidentialité de la  
8 Sécurité nationale?

9 **ME NATHALIE DROUIN** : Ben, mon témoignage en  
10 fait foi.

11 **ME GUILLAUME SIROIS** : Vous avez parlé de la  
12 source de votre témoignage. Les documents mêmes de CSI ou de  
13 CIIS.

14 **ME NATHALIE DROUIN** : Juste un instant. Vous  
15 demandez de prouver le négatif. Ce que je vous dis, c'est  
16 qu'il n'y avait pas ou peu d'intelligence, précédant la  
17 période électorale 2019 et durant la période électorale 2019,  
18 à l'effet que la Russie avait un intérêt et était active dans  
19 le suivi des élections.

20 **ME GUILLAUME SIROIS** : Je laisse... allez-y.

21 **MME GRETA BOSSENMAIER**: J'allais simplement  
22 ajouter un élément aux commentaires de madame Drouin, en ce  
23 sens que le Centre de la sécurité des télécommunications a  
24 publié, je dirais, en 2017 ou 2018, l'un des premiers  
25 rapports, je pense aux premiers rapports internationaux, qui  
26 parlaient des menaces qui pèsent sur le processus  
27 démocratique, qui parlaient des auteurs et des activités  
28 menaçants et de la façon dont diverses parties de la société,

1 les individus, les gouvernements, et cetera, devraient être  
2 au courant.

3 Et ils ont suivi ce rapport avec au moins un..  
4 et j'ai été mis à la retraite, au moins un, sinon deux  
5 rapports supplémentaires. Il s'agit donc de rapports publics,  
6 ils sont... je suis sûr qu'ils sont sur leur site Web... qui  
7 fournissent leur... et une partie de leur analyse et de leur  
8 évaluation quant aux divers acteurs et risques qui existent.

9 **ME NATHALIE DROUIN :** Si je peux juste me  
10 permettre, j'aurais dû dire que tout ce qui est pertinent,  
11 tout ce qui relève de ce que la Russie aurait pu faire, est  
12 entre les mains de la Commission. Donc, toute l'information  
13 disponible est entre les mains de la Commission.

14 **ME GUILLAUME SIROIS :** Je vais conclure sur ce  
15 point. Je veux juste, et si vous permettez, madame la  
16 commissaire, et sinon je vais demander à mon confrère... Je  
17 vais demander à mon confrère de l'UCC de partager 10 secondes  
18 avec moi, juste pour que je puisse conclure.

19 **ME JON DOODY :** Sans problème.

20 **ME GUILLAUME SIROIS :** Merci.

21 **COMMISSAIRE HOGUE :** Ce sera déduit de votre  
22 temps.

23 **ME GUILLAUME SIROIS :** Oui, naturellement.

24 Oui, je veux juste... je vous sou mets que notre  
25 Centre de la sécurité nationale a conclu que la Russie  
26 n'avait pas l'intention d'interférer dans nos élections, non  
27 pas parce que... seulement parce qu'ils ne pouvaient pas  
28 observer cela. Mais nous avons de multiples indications que

1 la Russie avait l'intention sérieuse d'interférer dans les  
2 élections de 2019, et plus tard de 2021, mais nous n'avons  
3 tout simplement pas les outils pour enquêter et être sûrs  
4 qu'il n'y a pas eu d'ingérence de la Russie dans ces  
5 élections, bien qu'il y ait des indications significatives  
6 qu'il y en a eu.

7 **ME NATHALIE DROUIN** : Pas tout à fait d'accord  
8 avec la prémisse qu'il n'y a pas d'outils, CSI est parmi les  
9 joueurs les plus performants à travers le monde, en termes de  
10 surveillance. Et j'ai tout à fait confiance des... de  
11 l'information qu'ils collectent. Et l'information qu'ils nous  
12 transmettent. Évidemment que les outils doivent continuer à  
13 s'améliorer puisque les stratégies des acteurs continuent à  
14 évoluer. Mais je suis tout à fait confiante que les analyses,  
15 les collectes et l'information que CSI nous a transmise  
16 reflètent finalement qu'il n'y a pas eu de pics dans les  
17 activités de la Russie sur les élections de 2019 et 2021.

18 **ME GUILLAUME SIROIS** : Merci madame Drouin.  
19 Merci madame la commissaire.

20 **COMMISSAIRE HOGUE** : Donc, UCC ?

21 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME JON DOODY :**

22 **ME JON DOODY** : Bon après-midi. Je m'appelle  
23 Jon Doody, je suis conseiller juridique du Congrès ukraino-  
24 canadien.

25 Nous avons entendu dire que l'ingérence  
26 étrangère de la Russie dans les élections américaines de 2016  
27 était une préoccupation avant les élections générales  
28 canadiennes de 2019. C'était une préoccupation que le groupe

1 d'experts avait également, je suppose?

2 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

3 **ME JON DOODY:** Cette préoccupation a-t-elle  
4 augmenté ou diminué au cours de la période électorale, ou  
5 est-elle demeurée la même qu'au début?

6 **MME NATHALIE DROUIN:** Il a diminué.

7 L'inquiétude était fondée sur ce que nous avons vu dans le  
8 monde entier, puis elle a diminué à la suite de la mise à  
9 jour des renseignements.

10 **ME JON DOODY:** Dans le témoignage public,  
11 pardon dans le résumé de l'entrevue publique, madame Morgan,  
12 vous indiquez que le Groupe d'experts a reçu des informations  
13 sur la Russie et sa capacité à se livrer à des cyberattaques  
14 et à mener des campagnes de désinformation sur les médias  
15 sociaux. Quand le Comité a-t-il reçu cette information, si  
16 vous vous souvenez bien?

17 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, comme nous  
18 l'avons noté ce matin, le Groupe d'experts a reçu des séances  
19 d'information avant la période électorale elle-même sur  
20 l'environnement de la menace, et il s'agit en fait des  
21 capacités et des intentions des acteurs étrangers qui  
22 pourraient être en mesure ou avoir l'intention d'intervenir  
23 dans les élections canadiennes. Nous avons donc examiné toute  
24 une série d'informations, y compris celles.

25 **ME JON DOODY:** Cela a donc été fourni avant  
26 la période électorale?

27 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

28 **ME JON DOODY:** Et nous avons entendu dire que

1 le seuil d'action du Groupe d'experts était élevé. Et donc,  
2 si vous pouvez répondre à cette question, le Groupe d'experts  
3 a-t-il constaté des activités de la Russie qui n'ont peut-  
4 être pas atteint le seuil, mais qui constituaient néanmoins  
5 une préoccupation dont le Groupe d'experts a été informé?

6 **MME MARTA MORGAN:** Je crois qu'il y a, dans  
7 l'un des rapports du MMR, il y avait une note selon laquelle  
8 certains médias russes couvraient la campagne électorale  
9 canadienne, et je pense que c'est ce à quoi il est fait  
10 référence dans ce rapport. Mais à part cela, je ne me  
11 souviens pas qu'on m'ait apporté, pendant la campagne  
12 électorale, de l'information sur l'activité de la Russie dans  
13 l'écosystème canadien de l'information.

14 **ME JON DOODY:** Enfin, serait-il juste de dire  
15 que, bien que le Comité n'ait relevé aucun incident  
16 d'ingérence étrangère russe lors de l'élection générale de  
17 2019, il est tout à fait possible qu'il se soit produit et  
18 qu'il n'ait tout simplement pas été reconnu?

19 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, vous savez, pour  
20 faire suite aux commentaires de Mme Drouin, nos services de  
21 renseignement et notre mécanisme d'intervention rapide  
22 travaillent en étroite collaboration avec nos alliés, et  
23 nous... vous savez, nous avons accès à l'information qu'ils  
24 pourraient avoir. Le MMR, en particulier, travaille en  
25 étroite collaboration avec tous les pays du G7 et travaille  
26 avec les médias sociaux et les organisations de la société  
27 civile qui surveillent les élections. C'est donc toujours  
28 possible, mais nous ne l'avons certainement pas vu et aucune

1 des organisations avec lesquelles nous travaillions en dehors  
2 du gouvernement ne l'a vu à ce moment-là.

3 **ME JON DOODY:** Merci. C'était mes questions.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

5 La prochaine est la Coalition des droits de  
6 l'homme.

7 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME SARAH TEICH:**

8 **ME SARAH TEICH:** Bon après-midi.

9 Pourrions-nous, s'il vous plaît, afficher  
10 WIT 60. Et je ne crois pas avoir besoin d'autorisation, car  
11 je ne vais pas contre-interroger sur une déclaration  
12 antérieure incompatible.

13 Et si vous le permettez, passez au paragraphe  
14 78 de la page 17.

15 Donc, le résumé note que madame Drouin, et je  
16 cite :

17 "... estimait que l'utilisation du  
18 mot « réseau »..."

19 Et elle fait référence à des reportages des  
20 médias basés sur le paragraphe juste au-dessus:

21 "... était malheureux, car cela donne  
22 l'impression que les individus  
23 travaillaient de concert."

24 Vous rappelez-vous d'avoir dit cela, madame  
25 Drouin?

26 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

27 **ME SARAH TEICH:** Madame la Commissaire,  
28 j'aimerais demander la permission d'examiner la CAN 18756.

1 --- PIÈCE No. CAN 18756:

2 Daily Foreign Intelligence Brief, 21  
3 February 2020

4 **ME SARAH TEICH:** Il s'agit d'un document  
5 quotidien du renseignement étranger datant de février 2020,  
6 et nous ne l'avons pas inclus dans notre demande de contre-  
7 interrogatoire, car c'est l'un de ceux que nous avons reçus  
8 au cours de la fin de semaine.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, vous pouvez vous y  
10 référer.

11 **ME SARAH TEICH:** Merci.

12 Sur la première page, c'est en fait la seule  
13 page, je crois, parce que je pense que la deuxième page est  
14 entièrement caviardée, peut-on lire dans l'évaluation:

15 " Les enquêtes sur les activités  
16 liées à l'élection fédérale  
17 canadienne de 2019 révèlent d'un  
18 réseau d'ingérence étrangère active."

19 Ensuite il est écrit:

20 " Ce réseau impliquait les dirigeants  
21 de la communauté locale chinoise, les  
22 politiciens canadiens et leur  
23 personnel. Sous la direction générale  
24 de l'équipe cooptée [censurée], les  
25 politiciens ciblés fournissent des  
26 conseils sur les questions liées à la  
27 Chine et les dirigeants  
28 communautaires facilitent le

1 transfert clandestin de fonds et  
2 recrutent des cibles potentielles.

3 **ME SARAH TEICH:** Madame Drouin, avez-vous vu  
4 ce document auparavant?

5 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, j'ai déjà vu ce  
6 document. C'est difficile pour moi de voir... de dire quand  
7 j'ai vu ce document avec les différents rôles que j'ai joués,  
8 mais j'ai déjà vu ce document.

9 **ME SARAH TEICH:** Vous souvenez-vous, l'avez-  
10 vous vu avant de faire votre déclaration de témoin dont j'ai  
11 parlé tout à l'heure?

12 **MME NATHALIE DROUIN:** Je l'ai vu à la suite  
13 des fuites et du travail que j'ai fait dans le cadre de  
14 l'enquête sur les fuites.

15 **ME SARAH TEICH:** D'accord. Ma question est  
16 donc la suivante : étant donné que ce document utilise le  
17 terme « réseau », et qu'il ne s'agit que de médias, cela  
18 change-t-il votre opinion sur la pertinence de son  
19 utilisation?

20 **MME NATHALIE DROUIN:** Les commentaires  
21 restent les mêmes, le réseau ne veut pas dire que les  
22 individus travaillaient de concert.

23 **ME SARAH TEICH:** D'accord.

24 Madame la Commissaire, je demanderais ensuite  
25 la permission d'examiner la CAN 4495.

26 **--- PIÈCE No. CAN 4495:**

27 Briefing to the Prime Minister's  
28 Office on Foreign Interference

1 Threats to Canada's Democratic  
2 Institutions

3 **ME SARAH TEICH:** Il s'agit d'une séance  
4 d'information du SCRS au Cabinet du premier ministre à partir  
5 de 2023, mais elle décrit également les séances d'information  
6 fournies au Groupe des cinq dans le contexte de l'élection  
7 générale de 2019. Et comme nous en avons parlé plus tôt, cela  
8 n'a également été fourni que ce week-end, c'est pourquoi nous  
9 ne l'avons pas mis dans la demande.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, vous pouvez vous y  
11 référer.

12 **ME SARAH TEICH:** Donc, si nous allons  
13 jusqu'aux pages... en commençant par le bas de la page 3 et en  
14 allant jusqu'à la page 4, le document souligne que le SCRS a  
15 tenu diverses séances d'information, je vais simplement  
16 résumer cela, au sujet de l'ingérence de la RPC, et ils  
17 disent qu'ils ont fait des séances d'information au Groupe  
18 des Cinq dans le contexte de l'élection générale de 2019.

19 Permettez-moi donc de commencer par confirmer  
20 de façon générale que le Comité a effectivement reçu des  
21 séances d'information du SCRS à l'approche de l'élection  
22 générale de 2019. Je ne demande pas encore sur quel sujet.

23 **MME NATHALIE DROUIN:** Ouais, donc ça va un  
24 peu vite. Alors, pouvez-vous répéter votre question?

25 **ME SARAH TEICH:** Je veux simplement confirmer  
26 que le SCRS a donné des séances d'information au Groupe des  
27 Cinq avant l'élection?

28 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

1                   **ME SARAH TEICH:** D'accord, merci.

2                   Si nous pouvons faire défiler vers le haut  
3 jusqu'au milieu de la page 2. Là. Parfait.

4                   Et ici, le service dit :

5                   "Nous savons que la République  
6 populaire de Chine s'est ingérée  
7 clandestinement et de manière  
8 trompeuse dans les élections  
9 générales de 2019 et de 2021. Dans  
10 les deux cas, ces activités  
11 d'ingérence étrangère étaient de  
12 nature pragmatique et visaient  
13 principalement à soutenir ceux qui  
14 étaient considérés comme « pro-RPC »  
15 ou « neutres » sur les questions  
16 d'intérêt pour le gouvernement de la  
17 RPC."

18                  ET il est également écrit:

19                  "... au moins [18] (sic) candidats et  
20 13 membres du personnel, ont été  
21 impliqués dans les réseaux de la RPC  
22 Fl... Il s'agissait notamment de  
23 membres de plusieurs partis  
24 politiques.

25                  Ma question à l'intention du Comité est donc  
26 la suivante : lors des séances d'information qu'il a tenues  
27 avec le SCRS avant l'élection, a-t-il utilisé ce genre de  
28 langage, ce genre d'information que vous avez reçue ?



1 D'accord. Ma dernière question est,  
2 rétrospectivement, si vous aviez reçu tout ce langage et les  
3 séances d'information qui ont précédé l'élection générale de  
4 2019, non seulement sur le plan pragmatique, mais aussi sur  
5 le niveau de certitude que nous connaissons, cela aurait-il  
6 changé votre décision quant à savoir si le seuil avait été  
7 atteint ou non?

8 **MME NATHALIE DROUIN:** Je crois que  
9 l'information de base que nous avons reçue avant 2019 et 21,  
10 puis les questions précises que nous avons reçues étaient  
11 appropriées, pertinentes et adéquates pour que nous puissions  
12 porter notre jugement et prendre notre décision.

13 **ME SARAH TEICH:** D'accord, merci

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

15 Avocat pour Michael Chong.

16 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GIB van ERT:**

17 **ME GIB van ERT:** Je vais demander au greffier  
18 de bien vouloir remettre le document à un moment donné,  
19 Canada 009823.

20 Il s'agit du plan de travail que nous avons  
21 examiné plus tôt en 2019.

22 Et si vous voulez bien aller à la page 3 de  
23 ce document, s'il vous plaît.

24 Cette question s'adresse à madame Drouin.  
25 Vous avez vos notes sur le document.

26 Et en faisant défiler un peu plus vers le  
27 bas, s'il vous plaît.

28 Au milieu de la page, on voit:

1 " Reconnaisant que ces décisions  
2 nécessitaient un jugement nuancé...

3 Le deuxième point est le suivant :

4 " Dans quelle mesure la  
5 désinformation a-t-elle été diffusée  
6 au-delà de groupes d'intérêt  
7 spécifiques, c'est-à-dire reprise et  
8 rapportée par les médias grand  
9 public??"

10 Ma question pour vous, madame Drouin, est la  
11 suivante : qu'est-ce que vous comprenez et qu'est-ce que le  
12 Comité a compris des médias grand public ici ? Est-ce que  
13 c'est-à-dire des points de vente nationaux de langue anglaise  
14 et française?

15 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense donc qu'il  
16 s'agit d'une question, et aussi lorsque nous avons discuté de  
17 notre interprétation collective de la directive, du seuil, et  
18 rappelez-vous ce matin que j'ai parlé du napperon de clé  
19 lorsque nous avons parlé de ce que nous devrions prendre en  
20 compte lorsque nous faisons notre évaluation d'impact. Et  
21 l'ampleur de quelque chose est un facteur qui déterminera,  
22 vous savez, l'impact de la désinformation ou de la  
23 mésinformation.

24 Donc, le fait que ce soit grand public ou  
25 non, c'est comme un moyen d'évaluer l'ampleur de quelque  
26 chose. Il ne s'agit pas du fait que l'anglais soit meilleur  
27 qu'une autre langue, mais simplement d'un facteur pour  
28 évaluer, comme je viens de le dire, l'ampleur de la

1 désinformation.

2 **ME GIB van ERT:** Eh bien, est-ce que c'est  
3 pour suggérer que l'information... eh bien, disons la  
4 mésinformation ou la désinformation qui n'atteint pas les  
5 médias grand public, mais qui repose plutôt sur, pour  
6 utiliser le langage de ce point, des groupes d'intérêt  
7 spécifiques, afin qu'elle ne sorte pas des groupes d'intérêt  
8 spécifiques et n'atteigne pas le courant dominant, elle reste  
9 simplement dans les groupes d'intérêt spécifiques, est-ce que  
10 cela laisse entendre que ce genre de mésinformation ou de  
11 désinformation est moins susceptible d'atteindre le seuil  
12 prévu par le protocole?

13 **MME NATHALIE DROUIN:** L'échelle c'est un des  
14 facteurs.

15 **ME GIB van ERT:** D'accord.

16 **MME NATHALIE DROUIN:** Il y a l'échelle. Il y  
17 a n'importe quoi, que ce soit fiable ou non, que ce soit ou

18 **ME GIB van ERT:** D'accord. Merci. Me Drouin,  
19 une autre question pour vous, vous avez expliqué que le  
20 comité n'est pas arrivé à une conclusion ou à un consensus  
21 sur la question de savoir si l'impact d'un incident donné  
22 devait être considéré sur une base nationale ou sur une base  
23 par circonscription, vous n'aviez pas besoin de le déterminer  
24 en fin de compte.

25 Maintenant, si le greffier affichait le  
26 document CAN 9920, nous l'avons vu tout à l'heure, madame  
27 Douin. Il s'agit de la minute que le BCP a prise, et vous  
28 avez dit depuis qu'elle ne représente pas la véritable

1 conclusion. Donc, si vous faites défiler vers le bas, s'il  
2 vous plaît ? Nous y sommes. C'est la deuxième puce.  
3 Quelqu'un au bureau du conseil privé, savez-vous qui a pris  
4 cette note ?

5 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense que c'était  
6 dans le secrétariat de FDP, mais...

7 **Me GIB van ERT:** Donc, quelqu'un. Vous ne  
8 savez pas.

9 **Mme NATHALIE DROUIN:** On ne savait pas, mais  
10 peut-être juste une précision, on dit « minutes », je ne suis  
11 pas sûr que c'est des « minutes », des « minutes »... un compte  
12 rendu aurait fait l'objet d'adoption par les membres, non.

13 **Me GIB van ERT:** Oui, j'ai déjà entendu votre  
14 preuve là-dessus. La question alors... en fait, ma prochaine  
15 question, c'était : est-ce qu'il y a quelqu'un qui a pris des  
16 minutes ? Si c'est pas ça, est-ce qu'il y a quelqu'un qui a  
17 pris des minutes ?

18 **Mme NATHALIE DROUIN:** Il n'y a pas de  
19 processus de minutes, de compte rendu formel avec adoption.  
20 Non.

21 **Me GIB van ERT:** D'accord. D'accord.

22 Et puis, vous êtes en train de dire, si j'ai  
23 bien compris, que le deuxième *point*-là est une erreur, que  
24 vous n'avez pas décidé cela. Et alors, ma question, c'est :  
25 est-ce qu'il y a un document contemporain qui contredit ce  
26 document-ci ?

27 **Mme NATHALIE DROUIN:** Ben, je ne pourrais pas  
28 vous dire là avec la quantité de documents, mais moi, ce que

1 je vous dis, premièrement, je pense que c'est important que  
2 l'on a fait les analyses, les travaux, au niveau des  
3 circonscriptions. La plupart des informations qui nous ont  
4 été relayées durant la période électorale concernaient des  
5 circonscriptions particulières et le Panel a quand même pris  
6 le temps de les évaluer et dans chacune de ces circonstances-  
7 là, on est arrivés à la conclusion que, même au niveau du  
8 comté, donc même au niveau de la circonscription...

9 **Me GIB van ERT:** Oui.

10 **Mme NATHALIE DROUIN:**... le seuil pour faire des  
11 annonces n'avait pas été rencontré.

12 **Me GIB van ERT:** Maître, je m'excuse, j'ai  
13 déjà eu votre preuve là-dessus, vous l'avez déjà dit et j'ai  
14 très peu de temps, donc je vais continuer.

15 Encore une fois, madame Drouin, si vous me le  
16 permettez, je veux m'assurer d'avoir bien compris votre  
17 témoignage sur la question de savoir si les allégations de  
18 Han Dong ne relevaient pas de la compétence du comité. Je  
19 vous ai entendu dire qu'il s'agissait d'une course à  
20 l'investiture et qu'il y avait des questions à ce sujet, mais  
21 je n'étais pas sûr d'avoir compris, où le comité a-t-il  
22 atterri ? Avez-vous décidé que c'était à l'extérieur de  
23 votre juridiction, ou avez-vous décidé que c'était à votre  
24 portée, ou n'avez-vous pas décidé du tout ?

25 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense donc qu'en  
26 raison du suivi que nous avons fait, en raison du sérieux que  
27 nous avons consacré à la question, même si ce n'était pas  
28 clair, nous avons agi comme si c'était dans le cadre de la

1 mission du groupe d'experts parce que la crédibilité de  
2 l'exercice démocratique a peut-être été en jeu.

3 **ME GIB van ERT:** Vous avez pris pour acquis  
4 que vous aviez le pouvoir s'il y avait besoin.

5 **Mme NATHALIE DROUIN:** Exact.

6 **Me GIB van ERT:** Merci.

7 **Mme NATHALIE DROUIN:** Juste avec les limites  
8 que... vous, savez, les processus de nomination ne sont pas...

9 **Me GIB van ERT:** Oui.

10 **Mme NATHALIE DROUIN:**... règlementés...

11 **Me GIB van ERT:** Oui.

12 **Mme NATHALIE DROUIN:**... du tout par...

13 **Me GIB van ERT:** Vous l'avez déjà expliqué.

14 En fait, on a eu de la preuve d'autres témoins là-dessus  
15 aussi, oui.

16 Et puis dernièrement, vous avez expliqué que  
17 le fait que le groupe d'experts ait été en mesure d'informer  
18 le Parti libéral du Canada des allégations de Han Dong était  
19 quelque chose que vous considérez comme une mesure  
20 d'atténuation, si j'ai bien compris votre témoignage, une  
21 mesure d'atténuation de l'incident.

22 **MME NATHALIE DROUIN:** Pouvez-vous reformuler  
23 cela ? Je pense...

24 **ME GIB van ERT:** Oui.

25 **MME NATHALIE DROUIN:**... vous avez parlé de  
26 l'avis du panel?

27 **ME GIB van ERT:** Désolé, d'accord. Alors,  
28 laissez-moi réessayer. Oui, et corrigez-moi s'il vous plaît

1 si je me trompe. Je croyais que ce que vous aviez dit, c'est  
2 que le groupe d'experts estimait que le fait que le Parti  
3 libéral puisse être informé, probablement pas par le groupe  
4 d'experts, mais par quelqu'un, de ces allégations était une  
5 question qu'il considérait comme une circonstance atténuante.

6 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, c'est...

7 **ME GIB van ERT:** D'accord.

8 **MME NATHALIE DROUIN:**... - ce que j'ai dit.

9 **ME GIB van ERT:** Ma question est donc la  
10 suivante... eh bien, la première question, vous considérez  
11 cela comme une circonstance atténuante parce qu'après avoir  
12 été informé de ces allégations, le Parti libéral pouvait  
13 faire tout ce qu'il jugeait bon de faire avec ces  
14 allégations.

15 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui..

16 **ME GIB van ERT:** D'accord. Merci. Et une  
17 fois, je sais que vous vous êtes rencontrés brièvement après  
18 l'élection. À ce moment-là, bien sûr, nous savions tous que  
19 rien n'avait été fait au sujet de ces allégations et que Han  
20 Dong était maintenant membre du Parlement. Le groupe  
21 d'experts a-t-il tenu compte, pour référence future, de la  
22 valeur d'atténuation de cette information parce qu'elle n'a  
23 rien accompli en fin de compte, n'est-ce pas?

24 **MME NATHALIE DROUIN:** Je ne pense donc pas que  
25 nous puissions arriver à cette conclusion. Je ne pense pas  
26 pouvoir en arriver à cette conclusion que rien n'a été fait.  
27 Et deuxièmement, avec l'évolution de l'intelligence,  
28 certaines choses ont été confirmées, d'autres non, donc je...

1 de toute façon, je vais m'en tenir là.

2 **ME GIB van ERT:** Je comprends votre point de  
3 vue. Je suis peut-être allé trop loin en disant que rien n'a  
4 été fait. Peut-être qu'il y a eu quelque chose qui a été fait  
5 que nous ne savons pas. Ce que je voulais dire, c'est  
6 simplement qu'on lui a permis, bien sûr, de continuer à être  
7 candidat, puis il a été élu et est devenu membre du caucus du  
8 Parti libéral et député. Donc, encore une fois, je vais...  
9 juste pour reformuler le point, parce que vous avez raison,  
10 peut-être qu'il y a eu quelque chose qui a été fait, mais  
11 est-ce que le groupe d'experts a considéré, après avoir vu  
12 que monsieur Han Dong est devenu député malgré les  
13 allégations, a-t-il pris en compte les implications de cela  
14 pour traiter la sensibilisation d'un parti comme un facteur  
15 d'atténuation à l'avenir?

16 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense donc que ce  
17 n'est pas le rôle du comité de donner des conseils aux partis  
18 pour savoir qui peut être candidat ou non.

19 **ME GIB van ERT:** Oui. Mais avez-vous eu une  
20 discussion à ce sujet, c'est tout ce que je vous demande?

21 **MME NATHALIE DROUIN:** Le...

22 **ME GIB van ERT:** Parce que je suis tout à  
23 fait d'accord, ce n'est pas votre rôle de donner des conseils  
24 à un parti. Je n'avais pas l'intention de suggérer cela, mais  
25 y a-t-il eu une discussion après coup sur le fait que,  
26 d'accord, eh bien, nous avons laissé le parti s'en occuper.  
27 Han Dong est maintenant au Parlement. Comment cela affectera-t-  
28 il nos procédures à l'avenir ? Y a-t-il une telle

1 discussion ? Une telle contemplation ?

2 **MME NATHALIE DROUIN:** Il y a peut-être une  
3 chose que je dois répéter, c'est qu'avant les fuites, nous  
4 parlions de la question de Don Valley-North...

5 **ME GIB van ERT:** Oui.

6 **MME NATHALIE DROUIN:**... et non le nom du  
7 candidat.

8 **ME GIB van ERT:** D'accord. Donc, vous n'avez  
9 pas mis deux plus deux ensemble après l'élection ?

10 **MME NATHALIE DROUIN:** Non.

11 **ME GIB van ERT:** D'accord. Merci beaucoup.

12 C'est très utile.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

14 Maitre Choudhry pour Jenny Kwan. Désolé. Et  
15 votre nom c'est ? Kakkar.

16 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME MANI KAKKAR:**

17 **ME MANI KAKKAR:** Bon après-midi. Comme l'a  
18 déclaré le commissaire, maitre Kakkar agit pour le compte de  
19 la députée Jenny Kwan. J'ai quelques questions à poser à ce  
20 groupe de témoins au sujet de ce que vous avez décrit comme  
21 étant l'information que vous avez reçue au sujet de  
22 l'ingérence étrangère.

23 Vous avez dit que vous aviez reçu  
24 essentiellement de l'information sur l'ingérence étrangère au  
25 niveau de la circonscription. Et d'après les rapports du SITE  
26 que nous avons pu examiner au moins, il peut souvent s'agir  
27 de petites choses ou de petites instances. Il peut s'agir  
28 d'un message WeChat ou d'un événement de campagne, donc à eux

1 seuls, ils ne ressemblent pas à grand-chose, mais peut-être  
2 que dans l'ensemble, ils peuvent transmettre un message  
3 différent. Comment le groupe d'experts a-t-il examiné  
4 l'ensemble de cette information?

5 **MME NATHALIE DROUIN:** Votre question est donc  
6 la suivante : avons-nous été en mesure de prendre en compte  
7 l'ensemble des activités et de ne pas examiner les différents  
8 incidents ou activités en vase clos ? Est-ce que c'est... est-  
9 ce que je suis...

10 **ME MANI KAKKAR:** C'est exactement ça. Et pour  
11 faire le lien avec certaines des informations que vous  
12 receviez, par exemple dans les rapports SITE, il y a un  
13 niveau de tendance, exact ? Il a donc souvent dit stable  
14 semaine après semaine. Et vous avez reconnu dans votre  
15 témoignage que vous considérez cela comme un conseil. Si  
16 chaque semaine, c'était stable, mais si vous réunissiez trois  
17 rapports et que vous voyiez que ce n'était peut-être pas ce  
18 que vous caractérisiez au cours des trois semaines réunies,  
19 comment avez-vous agrégé et évalué cela?

20 **MME NATHALIE DROUIN:** Je vous remercie donc  
21 pour cette question, car elle me donne l'occasion de dire à  
22 quel point il est difficile d'utiliser des renseignements  
23 parce que les renseignements arrivent par bribes, c'est sûr.  
24 Par exemple, nous collectionnons des choses. Et c'est  
25 pourquoi nous avons des organismes comme le CST, comme le  
26 SCRS, comme le SITE, pour examiner, recueillir toute  
27 l'information et faire une évaluation pour s'assurer que nous  
28 ne nous concentrerons pas sur un seul incident et que nous ne

1 tiendrons pas compte du contexte dans lequel ces incidents se  
2 produisent. C'est vraiment le rôle que nous attendons des  
3 agences de renseignement, qui nous aident à analyser et à  
4 recevoir l'information.

5 Le flux d'information, si je puis dire, est  
6 une sorte de pyramide. Nos organismes recueillent beaucoup,  
7 reçoivent beaucoup, mettent les choses en place, vous savez,  
8 de manière agrégée, puis nous transmettent l'information en  
9 tant que décideurs. C'est ainsi que fonctionne le flux, car  
10 il nous est impossible de lire ce que tous les analystes  
11 lisent jour après jour.

12 **ME MANI KAKKAR:** Est-ce que je comprends bien  
13 que vous vous êtes ensuite fiés à vos organismes pour agréger  
14 l'information pour vous et que vous-même, en tant que groupe  
15 d'experts, ne l'avez pas vu de cette façon?

16 **MME NATHALIE DROUIN:** C'est vraiment leur  
17 rôle. Cependant, comme nous l'avons dit ce matin, lorsque  
18 nous recevions le rapport quotidien du SITE, nous recevions  
19 également des matières premières qui seront pertinentes pour  
20 ce SITE. Mais bien sûr, comme dans mon rôle lorsque j'étais  
21 sous-ministre de la Justice en 2019, je comptais sur le  
22 Comité de la sécurité nationale pour fournir l'information  
23 pertinente et fournir des conseils sur l'information qu'il  
24 fournissait.

25 Je ne sais pas si mes collègues veulent  
26 ajouter quelque chose ?

27 **MME GRETA BOSSENMAIER:** J'allais le faire, si  
28 vous me le permettez. Et je ne veux pas entrer dans une

1 discussion approfondie sur l'effet de mosaïque, mais les  
2 analystes du renseignement et les organisations de  
3 renseignement diront qu'ils essaient toujours de continuer à  
4 s'assurer qu'ils construisent une image appropriée. Et oui,  
5 ils peuvent percevoir un élément d'information un jour et un  
6 autre une autre année, et un autre d'une autre source,  
7 certains corroborés, d'autres non, certains nécessitant une  
8 analyse plus approfondie.

9           Ils sont habiles à regarder les tendances,  
10 ils sont habiles à regarder un effet de mosaïque, à essayer  
11 de comprendre si cette pièce du puzzle s'adapte ou non. Ce  
12 sont donc des experts en la matière. Et d'après ma propre  
13 expérience, en regardant ce qui a été mis en place pour  
14 l'élection de 2019, je pense qu'on l'a déjà dit, c'était  
15 nouveau, c'était sans précédent en termes d'efforts, de mise  
16 sur pied d'un groupe d'experts de l'ingérence étrangère, de  
17 la mise sur pied des organisations de SITE, de la production  
18 de documents publics, de la mise sur pied du groupe  
19 d'experts. C'était sans précédent.

20           Donc, pour revenir à ce qu'a dit  
21 madame Drouin, il y a eu des efforts considérables de la part  
22 de l'appareil de renseignements, des organismes de  
23 renseignement de sécurité et des processus qui ont été mis en  
24 place pour nous aider à obtenir la meilleure image possible.

25           **MME NATHALIE DROUIN:** Et juste pour ajouter,  
26 l'outil important dont nous disposions était de poser des  
27 questions. Dans les doutes, si notre compréhension n'était  
28 pas appropriée, si nous avons l'impression de ne pas avoir

1 le contexte, nous étions toujours en mesure de demander des  
2 informations supplémentaires et de poser d'autres questions.

3 **ME MANI KAKKAR:** D'accord. Je pense que la  
4 raison en est qu'il semble y avoir un certain décalage entre  
5 la réponse que j'entends, c'est-à-dire que nous comptons sur  
6 nos organismes pour faire ce travail global pour nous, et  
7 certains des organismes, ou du moins plus particulièrement  
8 les documents du SITE que nous avons vus, où vous obtenez en  
9 quelque sorte de très petits... ou vous obtenez des rapports  
10 quotidiens qui rapportent de petits cas, mais nous n'avons  
11 pas vu, du moins, l'information que vous avez reçue  
12 collectivement sur ce que cela pourrait signifier, mais vous  
13 dites que vos agences vous en ont informé, et c'est la preuve  
14 que vous donnez?

15 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

16 **ME MANI KAKKAR:** D'accord. J'aimerais passer  
17 au point suivant, compte tenu des contraintes de temps qui  
18 m'ont été imparties aujourd'hui. Vous avez noté, et vous y  
19 faites souvent référence dans votre témoignage, que les  
20 gouvernements étrangers ne sont pas en mesure d'attribuer des  
21 éléments particuliers d'institutions financières potentielles  
22 à un gouvernement étranger, mais êtes-vous d'accord pour dire  
23 que le protocole lui-même est plus large que cela et qu'il  
24 fait référence à des acteurs étrangers ? Si vous en avez  
25 besoin, je suis heureux de mettre en place le protocole.

26 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

27 **ME MANI KAKKAR:** Vous êtes d'accord pour dire  
28 qu'il s'agit d'acteurs étrangers ? Il n'est pas nécessaire

1 que ce soit seulement les gouvernements ?

2 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

3 Et vous avez également mentionné que  
4 l'ingérence étrangère et l'information que vous avez reçue se  
5 produisaient généralement au niveau de la circonscription, et  
6 même si, dans vos conclusions, vous avez constaté que tous  
7 ces cas au niveau de la circonscription n'ont pas déclenché  
8 le seuil, diriez-vous alors qu'un événement au niveau de la  
9 circonscription, si vous concluez qu'il a déclenché le seuil,  
10 pourrait en fait entraîner une réponse du Comité des cinq ?

11 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

12 **ME MANI KAKKAR:** Oui. D'accord. L'autre point  
13 que je voulais soulever, et vous l'avez vu dans certains des  
14 rapports du SITE, c'est que les acteurs étrangers eux-mêmes  
15 peuvent travailler par l'intermédiaire de mandataires  
16 nationaux. Je voulais comprendre comment ce groupe d'experts  
17 considérait essentiellement le travail des acteurs étrangers  
18 par l'intermédiaire de mandataires nationaux lorsqu'il  
19 examinait si un seuil avait été atteint.

20 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

21 **ME MANI KAKKAR:** Pouvez-vous élaborer ?

22 **MME NATHALIE DROUIN:** Eh bien, le fait qu'un  
23 acteur étranger ou un pays spécifique utilise des mandataires  
24 et que nous ayons, disons que nous avons des informations de  
25 renseignement selon lesquelles ce mandataire agit réellement  
26 pour le compte de cet acteur étranger, c'est ce qu'est  
27 l'ingérence étrangère. Par exemple, si c'est caché, c'est... si  
28 c'est trompeur et si c'est menaçant, ça répond à la

1 définition d'ingérence étrangère.

2 **ME MANI KAKKAR:** D'accord. Donc, étant donné  
3 que, d'une part, je pense, nous sommes théoriquement d'accord  
4 sur le fait que cela pourrait se faire par l'intermédiaire  
5 d'une procuration nationale, vos collègues d'AMC et de MMR  
6 ont témoigné la semaine dernière qu'il leur était  
7 pratiquement impossible de retracer et de comprendre  
8 l'ingérence étrangère de la Chine, par exemple, en  
9 particulier, parce qu'ils ne connaissaient pas ces  
10 plateformes de médias sociaux. Ils n'avaient pas d'accords  
11 avec ces plateformes de médias sociaux, et il était donc  
12 difficile d'obtenir, peut-être, ce qui serait une information  
13 fiable. Avez-vous été mis au courant de cette question et  
14 comment avez-vous abordé cette question?

15 **MME MARTA MORGAN:** Oui, nous avons été  
16 informés par le MMR et le groupe de travail SITE des défis  
17 liés à l'évaluation de l'information sur différentes  
18 plateformes de médias sociaux et nous étions bien conscients  
19 que dans certains cas, nous avions des ententes, il y avait  
20 plus de transparence.

21 Dans certains cas, ce qui se passait sur les  
22 plateformes de médias sociaux était transparent, nous avions  
23 des ententes et nous avons constaté que certains des  
24 problèmes liés à l'élection de 2021 se trouvaient en fait sur  
25 des sites transparents. Mais il y aura toujours des défis  
26 dans certains domaines et nous avons été informés de manière  
27 appropriée, je pense, de l'endroit où les difficultés  
28 pourraient se situer.

1                   **ME MANI KAKKAR:** Et ces difficultés ont-elles  
2                   été prises en compte lorsque vous avez appliqué le seuil ?  
3                   Dire que vous n'avez peut-être pas d'information fiable dans  
4                   ce contexte, vous ne l'aurez peut-être jamais, mais alors  
5                   comment appliquer le seuil?

6                   **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, oui, bien sûr,  
7                   nous en tiendrions compte. Nous savions que nous devions  
8                   avoir un seuil très élevé parce que si nous, en tant que  
9                   groupe d'experts, devions faire des déclarations publiques,  
10                  l'information dont nous disposions devait être fiable et nous  
11                  savions aussi qu'il pourrait y avoir des défis pendant une  
12                  campagne électorale, compte tenu de la brièveté de celle-ci  
13                  et des diverses réalités de la façon dont cela peut être  
14                  fait.

15                  Mais néanmoins, pour que nous puissions faire  
16                  une annonce au public, nous avons besoin d'une information  
17                  de qualité, crédible et solide. Et nous l'avons vu se  
18                  produire lorsqu'il y a eu des cas d'ingérence étrangère  
19                  généralisée dans d'autres élections dans d'autres pays. Ce  
20                  n'est donc pas... ce n'est pas... nous avons vu ce genre  
21                  d'information obtenue, évaluée, analysée et rendue publique.  
22                  Nous savions donc que c'était possible.

23                  **ME MANI KAKKAR:** Je crois...

24                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Votre temps de parole est  
25                  écoulé, je vais donc vous laisser conclure par une dernière  
26                  question.

27                  **ME MANI KAKKAR:** Merci madame la commissaire.  
28                  Je pense que ce que je veux demander en

1 particulier, juste pour doubler la mise, c'est que je  
2 comprends que vous l'avez vu dans d'autres pays, mais ce que  
3 vous avez vu spécifiquement au Canada, ce sont de petits cas  
4 d'ingérence étrangère potentielle au niveau des  
5 circonscriptions. Vous aviez été informé que la Chine était  
6 un acteur clé de cette ingérence, et vous disposiez de très  
7 peu d'informations fiables provenant de vos agences ou de vos  
8 sources d'information pour comprendre cette ingérence. Et  
9 c'est ainsi... c'est ce que vous deviez alors appliquer à un  
10 seuil très élevé afin de déterminer si vous alliez prendre  
11 des mesures. Est-ce que je comprends bien?

12 **MME NATHALIE DROUIN:** Si vous me permettez,  
13 plusieurs éléments dans votre question. Premièrement, il faut  
14 faire la différence entre est-ce qu'il y avait de la  
15 désinformation, est-ce qu'il y avait des informations  
16 erronées ou il y avait des opinions qui étaient exprimées, et  
17 c'est trois situations très différentes. Et c'est pas le rôle  
18 du Panel de venir clarifier une interprétation, par exemple  
19 sur une politique publique ou sur une plateforme électorale.  
20 C'est pas le rôle du Panel également d'être le Panel de la  
21 vérité et de venir dire qu'est-ce qui est vrai et qu'est-ce  
22 qui n'est pas vrai.

23 Puis j'aimerais aussi mentionner que  
24 l'article 6 de la directive précise que le Panel aurait pu  
25 faire une annonce, même s'il n'avait pas été dans la  
26 possibilité de faire une attribution publique sur qui était  
27 derrière, par exemple l'ingérence étrangère. Donc, c'est une  
28 chaîne de certitudes où la première, c'est : on ne voit pas

1 d'ingérence étrangère; la deuxième, c'est : on la voit, on  
2 la sait, mais c'est... on n'est pas capable de le dire encore  
3 publiquement; et finalement, à l'autre bout du spectre,  
4 c'est : on la voit, on la sait, et on peut faire une  
5 attribution publique.

6 Mais la directive, le protocole prévoyait  
7 qu'on aurait pu parler d'ingérence étrangère, même si on  
8 avait été dans l'incapacité de nommer ou de faire une  
9 attribution publique d'où ça venait précisément.

10 **MS MANI KAKKAR:** Merci madame la commissaire.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

12 Avocat pour Han Dong?

13 **MME EMILY YOUNG:** Nous n'avons pas de  
14 questions. Merci.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Avocat pour Erin O'Toole?

16 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME THOMAS JARMYN:**

17 **ME THOMAS JARMYN:** Je vous remercie, Monsieur  
18 le Commissaire. Je m'appelle Tom Jarmyn et je suis l'avocat  
19 d'Erin O'Toole. Je suppose que si je pouvais obtenir le  
20 Commission 122, qui est le rapport Judd dont il est question  
21 ensuite nous passerons ensuite à la directive, qui se trouve  
22 à la page 27, je crois.

23 Et pendant que nous faisons cela, j'aimerais  
24 commencer par la distinction que le directeur général des  
25 élections a faite au cours de son témoignage, à savoir qu'il  
26 y a une différence entre une élection légale et une élection  
27 libre et équitable. Est-ce que cela est accepté par le  
28 comité? En d'autres termes, une situation qui est menée

1 conformément à la primauté du droit, mais qui n'est ni libre  
2 ni juste.

3 **MME NATHALIE DROUIN:** Eh bien, c'est une  
4 question intéressante. Lequel est plus large que l'autre,  
5 mais le seuil que nous avions était libre et juste.

6 **ME THOMAS JARMYN:** Oui. Et c'est la raison  
7 pour laquelle, en fait, le directeur général des élections a  
8 demandé des pouvoirs supplémentaires pour réglementer les  
9 élections. Êtes-vous au courant de cela dans son dernier  
10 rapport postélectoral?

11 **MME NATHALIE DROUIN:** Je sais qu'un rapport  
12 contenant des recommandations a été déposé devant la Chambre,  
13 oui.

14 **ME THOMAS JARMYN:** D'accord. Et donc j'ai  
15 encore du mal à savoir quel est exactement le seuil ici. Et  
16 le mot libre et équitable a été utilisé assez régulièrement,  
17 mais comment détermine-t-on ce qu'est une élection libre et  
18 équitable?

19 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense donc que vous  
20 avez la bonne annexe. Si vous voulez passer à l'article 6, je  
21 pense que ça peut aider.

22 **ME THOMAS JARMYN:** Oui.

23 **MME NATHALIE DROUIN:** Parce que c'est  
24 vraiment là qu'on parle de seuil. Donc, si nous regardons le  
25 premier paragraphe, donc, tout d'abord, ce que nous  
26 regardons, c'est l'incident ou l'accumulation de tous les  
27 incidents qui peuvent menacer le Canada, et c'est important  
28 ici, la capacité du Canada d'avoir des élections libres et

1       équitables.

2                   **ME THOMAS JARMYN:** Ou je suppose que je ne  
3       veux pas passer en revue les termes de la directive parce que  
4       ce que je demande, c'est quel est l'événement ou la chose  
5       objectivement observable qui devrait être vu pour déterminer  
6       que ce seuil a été atteint?

7                   **MME NATHALIE DROUIN:** Eh bien, j'ai  
8       l'impression tout le temps de me répéter, mais si vous  
9       regardez tous les facteurs, nous cherchions à voir si un  
10      incident ou de nombreux incidents peuvent avoir une incidence  
11      sur une élection libre et équitable. De nombreux facteurs ont  
12      été pris en compte.

13                   S'agissait-il d'un seul incident ? Parlions-  
14      nous de quelque chose qui reste très longtemps ? S'agit-il  
15      d'un problème qui touche beaucoup de Canadiens ? S'agit-il  
16      de quelque chose qui ne peut pas être démystifié par  
17      l'écosystème ? S'agit-il de quelque chose que seul le  
18      gouvernement, par exemple, connaît au sujet de la source et  
19      que d'autres ne connaissent pas ? C'étaient donc les  
20      facteurs. Et c'est pourquoi nous avons passé en revue de  
21      nombreux scénarios, pour être en mesure d'examiner différents  
22      événements, différents contextes, et de jouer avec tous ces  
23      différents facteurs pour déterminer si le seuil a été atteint  
24      ou non.

25                   Et le seuil devait aussi être interprété par  
26      le fait que nous sommes une démocratie, nous avons la liberté  
27      d'expression, nous avons la liberté d'opinion. Nous n'en  
28      sommes pas là, on n'est pas un panel d'arbitres pour

1 déterminer qu'est-ce qui est une bonne idée, qu'est-ce qui  
2 est une idée qui est moins bonne, qu'est-ce qui est vrai,  
3 qu'est-ce qui n'est pas vrai sur l'interprétation, par  
4 exemple, d'une plateforme électorale.

5 **ME THOMAS JARMYN:** Mais nous réglémentons  
6 considérablement la liberté d'expression pendant les  
7 élections. N'est-ce pas ?

8 **MME NATHALIE DROUIN:** Je ne sais trop.

9 **ME THOMAS JARMYN:** Par exemple, les  
10 organismes de bienfaisance n'ont pas le droit de s'exprimer  
11 sur la politique partisane.

12 **MME NATHALIE DROUIN:** Pouvez-vous répéter ?

13 **ME THOMAS JARMYN:** Un organisme de charité...

14 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

15 **ME THOMAS JARMYN:**... n'a pas le droit de  
16 s'exprimer sur la politique partisane ; Est-ce exact ? Je  
17 vais m'arrêter là.

18 M. Daigle, dans le deuxième groupe de  
19 témoins, a utilisé ces mots avant que nous... il a dit qu'ils  
20 interviendraient. « Nous avons besoin d'informations fiables  
21 - désolé, nous avons besoin d'informations fiables que nous  
22 pourrions tester qu'il y a quelque chose qui se passe et qui  
23 doit être corrigé. Une simple possibilité ne suffit pas. Cela  
24 témoigne d'un certain degré de certitude quant à l'ingérence  
25 étrangère. Accepteriez-vous ce critère ?

26 **MME NATHALIE DROUIN:** Absolument. Parmi les  
27 autres tests, oui.

28 **ME THOMAS JARMYN:** D'accord. Et cela m'amène

1 à suggérer qu'en fait, cette directive contient un très fort  
2 parti pris en faveur d'une action. Et la raison pour laquelle  
3 je dis cela, c'est que l'intelligence permet très rarement un  
4 certain degré de certitude au premier abord. Est-ce que c'est  
5 exact?

6 **MME NATHALIE DROUIN:** Donc, je pense que la  
7 raison pour laquelle le seuil est très élevé, et c'est parce  
8 que nous travaillions avec le renseignement, l'un de ces  
9 éléments est que nous travaillions avec le renseignement, et  
10 je pense que - et je l'ai dit à plusieurs reprises aussi ce  
11 matin que si le groupe d'experts fait une annonce basée sur  
12 quelque chose qui n'est pas fondé, qui n'est pas vrai, nous  
13 pouvons créer plus de torts que d'essayer de corriger quelque  
14 chose.

15 **ME THOMAS JARMYN:** Oui. Non, je suis  
16 d'accord, et c'est... mais je dis qu'il y a un très fort  
17 préjugé à ne pas vouloir faire un pas.

18 **MME NATHALIE DROUIN:** Je n'aime tout  
19 simplement pas le fait qu'il s'agisse d'un parti pris en  
20 faveur de l'inaction. Je pense que c'était le seuil  
21 nécessaire pour s'assurer que le groupe d'experts agira quand  
22 c'est nécessaire et quand le contexte est approprié. Une  
23 chose que nous devrions dire cependant, c'est que ce n'est  
24 pas parce que le groupe d'experts n'exerce pas son annonce,  
25 son autorité ou son pouvoir que rien ne se passe.

26 D'autres agences peuvent le faire, et il est  
27 important de le dire. Par exemple, le SCRS peut prendre des  
28 mesures de réduction de la menace. D'autres ministères... la

1 GRC peut mener une enquête. Élections Canada peut mener une  
2 enquête. Donc, tous les autres outils dont nous disposons  
3 dans notre cadre juridique canadien demeurent.

4 **ME THOMAS JARMYN:** Je reconnais que ces  
5 outils existent. Qui s'assure que ces outils sont utilisés et  
6 mis à l'épreuve?

7 **MME NATHALIE DROUIN:** Il y a donc beaucoup de  
8 mécanismes de reddition de comptes dans notre système pour  
9 s'assurer que les ministères utilisent leurs lois et leurs  
10 pouvoirs de façon appropriée.

11 Cette commission est également un exemple du  
12 type de mécanisme de reddition de comptes dont dispose le  
13 Canada. Vous savez, les ministres font rapport au Parlement.  
14 Il y a donc beaucoup de mécanismes pour s'assurer que les  
15 ministères agissent de manière appropriée.

16 **ME THOMAS JARMYN:** Donc, la correction... le  
17 protocole d'incident critique, cependant, a deux remèdes.  
18 Premièrement, la déclaration publique, mais il dit aussi que  
19 les organismes devraient... en fait, cela donne des directives  
20 selon lesquelles les organismes informeront les parties  
21 touchées. Est-ce exact?

22 **MME NATHALIE DROUIN:** Pouvez-vous répéter  
23 cela, s'il vous plaît?

24 **ME THOMAS JARMYN:** Il indique que les  
25 organismes informeront les parties concernées?

26 **MME NATHALIE DROUIN:** Donc, le Groupe  
27 d'experts ne donne pas de directives.

28 **ME THOMAS JARMYN:** Non, le Protocole indique

1 aux organismes qu'ils informeront les parties concernées.

2 Est-ce exact?

3 **MME NATHALIE DROUIN:** Donc oui, c'est l'une  
4 des différences entre le texte de la directive que nous avons  
5 en 2019 et celui de 1921. Et bien qu'il ait été possible en  
6 2019 d'informer les représentants des différents partis, et  
7 en fait, beaucoup de ces séances d'information ont eu lieu en  
8 2019 et 21 à l'intention des partis représentatifs par les  
9 pairs, des séances d'information spécifiques ont eu lieu,  
10 mais beaucoup de séances d'information générales ont été  
11 données à ces représentants lors des deux élections.

12 **ME THOMAS JARMYN:** En ce qui concerne les  
13 incidents précis, vous avez témoigné que les organismes,  
14 lorsqu'ils ont pris connaissance d'incidents précis, ont  
15 informé les partis politiques ou les partis touchés en temps  
16 réel?

17 **MME NATHALIE DROUIN:** Que voulez-vous dire?

18 **ME THOMAS JARMYN:** Eh bien, il est écrit :

19 " Sauf pour des raisons impérieuses  
20 de sécurité nationale ou de sécurité  
21 publique..."

22 C'est ce qu'indique l'article 5,  
23 paragraphe 2:

24 "... Les organismes informeront la  
25 partie concernée (p. ex., un  
26 candidat, un parti politique,  
27 Élections Canada) de l'incident  
28 directement."



1 Plus bas. Plus loin. Oui.

2 Il y a donc la discussion sur l'ingérence  
3 étrangère et l'ingérence de la Chine dans les élections. Il  
4 est juste de dire que c'est un peu plus concluant que ce à  
5 quoi vous seriez parvenu pendant l'élection elle-même en tant  
6 que groupe d'experts?

7 **MME NATHALIE DROUIN:** De quoi parlez-vous  
8 exactement?

9 **ME THOMAS JARMYN:** Évaluation initiale...  
10 désolé:

11 "Cependant, le groupe de travail SITE  
12 a observé des activités d'ingérence  
13 étrangère ciblant certaines  
14 circonscriptions et certains  
15 candidats en lien avec l'élection,  
16 dirigées en grande partie depuis la  
17 Chine et, dans une moindre mesure,  
18 depuis l'Inde et le Pakistan..."

19 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense que cela va  
20 dans le sens de notre conclusion. Nous n'avons pas dit qu'il  
21 n'y avait pas eu d'ingérence étrangère. Ce n'est pas ce que  
22 nous avons dit. Comme je l'ai dit ce matin, nous examinons  
23 les renseignements que nous recevons au niveau de la  
24 circonscription, mais ce n'est pas au SITE qu'il appartenait  
25 de faire la décision du comité, mais SITE et le comité sont  
26 arrivés à la même conclusion que, dans l'ensemble, les  
27 renseignements que nous avons vus, les incidents que nous  
28 avons vus n'ont pas changé le résultat de l'élection.

1                   **ME THOMAS JARMYN:** Donc, ce n'est pas qu'il  
2 n'y a pas eu d'ingérence étrangère, c'est qu'elle ne s'est  
3 pas produite à un degré suffisant pour que vous vouliez faire  
4 quelque chose à ce sujet?

5                   **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

6                   **ME THOMAS JARMYN:** D'accord, merci.

7                   Merci madame la commissaire.

8                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

9                   Le parti conservateur.

10                   **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME NANDO de LUCA:**

11                   **ME NANDO de LUCA:** Bon après-midi. Première  
12 question, est-il exact que chacun d'entre vous faisait partie  
13 du Groupe des Cinq en raison de vos fonctions de sous-  
14 ministres ou, dans le cas de madame Bossenmaier, en tant que  
15 SIA?

16                   **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

17                   **MME GRETA BOSSENMAIER:** Exact.

18                   **MME GINA WILSON:** Oui.

19                   **ME NANDO de LUCA:** Et chacune de ces  
20 nominations est faite par le gouverneur en conseil?

21                   **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

22                   **MME GINA WILSON:** Oui.

23                   **MME GRETA BOSSENMAIER:** Oui.

24                   **ME NANDO de LUCA:** Vous avez été nommé à vos  
25 fonctions par le premier ministre sur l'avis du greffier?

26                   **MME GINA WILSON:** Exact.

27                   **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

28                   **ME NANDO de LUCA:** Et madame Surette, dans le

1 cas du greffier, le greffier est nommé par le gouverneur en  
2 conseil; Est-ce exact?

3 **MME JANICE CHARETTE:** Oui.

4 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Vous avez tous  
5 servi selon le bon plaisir du premier ministre, et vous  
6 servez certains d'entre vous?

7 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui. C'est... oui, c'est  
8 le libellé de notre commission, oui.

9 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Et est-ce que  
10 les réponses à ces questions seront les mêmes pour le Panel  
11 des Cinq de 2021, alors je peux peut-être m'épargner une  
12 question?

13 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, mêmes réponses.

14 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Je crois que,  
15 d'après votre témoignage principal de ce matin avec maître  
16 Morgan, vous avez indiqué que vous considérez tout le Groupe  
17 des cinq comme un organe délibérant; c'est bien ça?

18 **MME NATHALIE DROUIN:** Et?

19 **ME NANDO de LUCA:** Organisme délibérant.

20 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, oui..

21 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Et à tel point  
22 qu'après avoir reçu vos briefings sur le renseignement et la  
23 sécurité de la part des différentes entités de sécurité, vous  
24 leur avez demandé de partir pendant que vous délibérez en  
25 interne . C'est bien ça?

26 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

27 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Ai-je également  
28 bien entendu qu'aucun membre du Groupe d'experts n'avait de

1 droit de veto sur les actions du Comité?

2 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, c'est ce que nous  
3 avons dit ce matin. Je peux peut-être ajouter que je  
4 comprends tout à fait la question en ce sens qu'on peut voir  
5 que, parce que nous avons agi sur une base consensuelle, il  
6 semble que nous essayions de trouver le plus bas  
7 dénominateur. Cela n'a pas été le cas. En ce qui concerne  
8 toutes les conversations que nous avons eues au sujet de  
9 notre analyse, en ce qui concerne les différents éléments,  
10 nous n'avons pas eu de désaccord quant à savoir si le seuil  
11 était atteint ou non.

12 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Vous étiez donc  
13 un organe délibérant qui a agi à l'unanimité; c'est bien ça?

14 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

15 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Êtes-vous  
16 d'accord avec moi pour dire que si un organe délibérant est  
17 chargé d'agir à l'unanimité, et si l'on ajoute à cela ce qui  
18 est interprété comme un seuil très élevé avant que  
19 l'organisme n'agisse, il est très difficile pour cet organe  
20 de prendre des mesures. Est-ce exact?

21 **MME NATHALIE DROUIN:** Non. Je ne pense pas  
22 que ce soit exact. Comme vous le savez, j'ai participé  
23 activement et j'ai été membre des deux groupes d'experts.  
24 Nous avons travaillé très fort pour développer notre  
25 compréhension et notre compréhension de la directive, et  
26 lorsque nous avons été confrontés à une analyse concrète, sur  
27 la base des renseignements qui nous ont été présentés, nous  
28 n'avons pas eu de désaccord majeur ou nous étions vraiment

1 alignés en termes de conclusions et d'évaluations de la  
2 situation.

3 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Est-il exact de  
4 dire que, dans votre cas, vous avez essentiellement dû faire  
5 en sorte que cinq personnes soient unanimement d'accord pour  
6 que le seuil élevé ait été atteint avant d'agir?

7 **MME NATHALIE DROUIN:** Ce que je veux dire,  
8 c'est que, et c'est ainsi que nous fonctionnons dans de  
9 nombreux autres dossiers, l'avantage de ces conversations a  
10 été d'évaluer l'information, de discuter de l'impact et de  
11 s'assurer que nous fonctionnions également dans les  
12 paramètres de la directive.

13 Et je dirais que nos conclusions ont été  
14 encore plus riches par ces conversations que l'inverse. Et je  
15 ne suis pas d'accord avec l'hypothèse selon laquelle le fait  
16 que nous agissions sur une base consensuelle rendait notre  
17 conclusion en quelque sorte non pertinente ou si faible  
18 qu'elle n'était pas utile pour les Canadiens.

19 **ME NANDO de LUCA:** Je n'ai rien dit à ce  
20 sujet. Je vous ai demandé d'être d'accord avec une question  
21 simple. Dans votre cas, avant d'agir, il faudrait que cinq  
22 personnes soient unanimement d'accord pour dire que le seuil  
23 élevé a été atteint. N'est-ce pas exact??

24 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, c'est exact.

25 **ME NANDO de LUCA:** OK. Êtes-vous d'accord  
26 avec moi pour dire qu'il y a un autre processus délibératif  
27 par lequel vous avez pu agir ou avoir été chargé d'agir, et  
28 c'est par un vote majoritaire, par exemple?

1 **MME NATHALIE DROUIN:** Eh bien, pas dans le  
2 contexte de la façon dont le sous-ministre travaille dans  
3 d'autres... beaucoup, beaucoup de dossiers.

4 **ME NANDO de LUCA:** OK. Êtes-vous d'accord  
5 avec moi... nous prendrons cela pour acquis. Êtes-vous d'accord  
6 avec moi pour dire que si vous aviez agi sur cette base, par  
7 exemple au moyen d'un vote majoritaire, il aurait peut-être  
8 été plus facile de prendre des décisions dans le cadre de ce  
9 mémoire?

10 **MME NATHALIE DROUIN:** Je n'ai pas dit ça.

11 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Et cela aurait-  
12 il permis à quelqu'un qui avait un désaccord d'enregistrer ce  
13 désaccord, plutôt que d'avoir à agir à l'unanimité?

14 **MME NATHALIE DROUIN:** C'est comme, c'est des  
15 questions vraiment hypothétiques. J'essaie de vraiment être  
16 transparente sur comment le processus s'est déroulé. Et les  
17 questions que vous posez ne se sont pas présentées.

18 **ME NANDO de LUCA:** Merci. Pouvez-vous me  
19 dire... est-ce que je peux faire afficher le COM 122, s'il vous  
20 plaît ? Bas de la page 13, haut de la page 14.

21 C'est le rapport auquel nous avons fait  
22 référence. Et cela, vous en conviendrez, énonce ou reflète le  
23 mandat du Comité des cinq pour l'élection de 2019 ? Est-ce  
24 exact??

25 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

26 **MME NANDO de LUCA:** Entre autres?

27 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

28 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Est-il vrai... ai-

1 je raison de dire que le mandat précise que la question  
2 fondamentale est l'impact d'un incident sur la capacité du  
3 Canada d'avoir des élections libres et équitables ? C'est  
4 bien ça ?

5 **MME NATHALIE DROUIN:** Exact.

6 **ME NANDO de LUCA:** Pouvez-vous confirmer en  
7 outre que le mandat stipule que la question que le Comité  
8 doit trancher pour décider s'il y a lieu d'agir est de savoir  
9 si les incidents menacent la capacité du Canada de tenir des  
10 élections libres et équitables ?

11 **MME NATHALIE DROUIN:** Désolée, à quoi vous  
12 faites référence ?

13 **ME NANDO de LUCA:** Bas de la page.

14 "...une annonce publique pendant la  
15 période électorale n'aurait lieu que  
16 si le Comité détermine qu'un incident  
17 ou une accumulation d'incidents s'est  
18 produit et menace la capacité du  
19 Canada de tenir des élections libres  
20 et équitables."

21 Exact ?

22 **MME NATHALIE DROUIN:** C'est bien ça. Et puis,  
23 comme je l'ai expliqué à quelques reprises maintenant, vous  
24 avez la liste des...

25 **ME NANDO de LUCA:** Oui .

26 **MME NATHALIE DROUIN:**... facteurs dont nous  
27 avons besoin...

28 **ME NANDO de LUCA:** Considérations.

1 **MME NATHALIE DROUIN:** à prendre en compte.

2 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Êtes-vous  
3 d'accord avec moi pour dire qu'il ne s'agit pas de savoir si  
4 un ou plusieurs incidents ont réellement nui à la capacité du  
5 Canada d'avoir des élections libres et équitables, mais  
6 plutôt de savoir si ces actes ont menacé la capacité du  
7 Canada d'avoir des élections libres et équitables?

8 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, si vous descendez  
9 un peu, alors le paragraphe qui commence par « Troisième »,  
10 puis vous avez la phrase :

11 "En fin de compte, c'est l'incidence  
12 de l'incident sur la capacité du  
13 Canada de tenir des élections libres  
14 et équitables qui est en cause dans  
15 la décision..."

16 **ME NANDO de LUCA:** Exact. La capacité du  
17 Canada de... Il n'est pas nécessaire d'avoir une déficience  
18 réelle; c'est bien ça?

19 **MME NATHALIE DROUIN:** Ça nécessite un impact.

20 **ME NANDO de LUCA:** Seriez-vous d'accord avec  
21 moi pour dire que le seuil d'une déficience réelle est plus  
22 élevé que celui d'une menace d'affaiblissement?

23 **MME NATHALIE DROUIN:** Eh bien, le critère ici  
24 était l'impact sur la capacité d'avoir des élections justes  
25 et libres.

26 **ME NANDO de LUCA:** Rétrospectivement, pouvez-  
27 vous dire, ici aujourd'hui, qu'il n'y a pas eu d'incidents  
28 d'ingérence étrangère qui ont menacé la capacité du Canada de

1 tenir des élections libres et équitables en 2019 ?

2 **MME NATHALIE DROUIN:** Ce que nous disons,  
3 comme je l'ai déjà dit, c'est que nous avons été témoins  
4 d'ingérence étrangère, mais nous n'avons rien vu qui ait une  
5 incidence sur le droit des Canadiens à des élections libres  
6 et équitables.

7 **ME NANDO de LUCA:** Êtes-vous d'accord pour  
8 dire que le vote de chaque électeur au Canada lors d'une  
9 élection fédérale est important??

10 **MME NATHALIE DROUIN:** Absolument.

11 **ME NANDO de LUCA:** Et êtes-vous également  
12 d'accord pour dire qu'il est également important qu'un seul  
13 vote soit compromis, supprimé ou menacé en raison de preuves  
14 d'ingérence étrangère que vous pourriez avoir devant vous ?

15 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui.

16 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Puis-je s'il  
17 vous plaît obtenir CAN. SUM10 appelé, s'il vous plaît ?

18 Il s'agit donc d'un rapport sommaire qui a  
19 été préparé, sous réserve de toutes les mises en garde que  
20 nous avons vues à la page 1 et qui ont été discutées.

21 Je n'ai pas été clair dans votre témoignage  
22 de ce matin. Pouvons-nous faire défiler jusqu'au  
23 paragraphe 5 de la page 2 ?

24 Puis-je vous demander de dire à la Commission  
25 quels sont les faits de renseignement qui sont résumés dans  
26 ce paragraphe et dont vous avez été informé, en tant  
27 qu'organisme, par le GE43 ou avant, qui a eu lieu le  
28 21 octobre 2019 ?

1 Passons donc en revue... il y a un certain  
2 nombre de faits, ici. Pouvez-vous nous dire lesquels vous  
3 connaissiez au moment de l'élection ? Parce que votre  
4 témoignage de ce matin laissait entendre qu'il y en avait que  
5 vous connaissiez avant, d'autres que vous connaissiez après.  
6 Je vous demande donc quels sont les faits sur cinq que vous  
7 connaissiez à la date de l'élection ?

8 **MME NATHALIE DROUIN:** Je vais parler pour  
9 moi-même, mais d'autres ajouteront.

10 Donc, les informations sur l'implication  
11 potentielle de 11 candidats, les informations sur cela...

12 **ME NANDO de LUCA:** Désolée, pouvons-nous le  
13 faire de cette façon ? Pardon. Faisons-le par paragraphe,  
14 par phrase. La première phrase...

15 **MME NATHALIE DROUIN:** Je ne sais pas si j'y  
16 arriverai... -

17 **ME NANDO de LUCA:** D'accord.

18 **MME NATHALIE DROUIN:**... de le faire par  
19 paragraphe. Alors je vais vous dire ce que je peux vous dire...

20 **ME NANDO de LUCA:** OK.

21 **MME NATHALIE DROUIN:**... dans ce forum.

22 J'étais donc au courant de l'existence de  
23 renseignements concernant des tactiques financières, en  
24 utilisant des fonctionnaires de la RPC au Canada. Je ne  
25 savais pas qu'il y avait potentiellement 11 candidats. Ce  
26 rapport concernant ces renseignements a été publié après  
27 l'élection.

28 **ME NANDO de LUCA:** Puis-je vous poser cette

1 question ? Saviez-vous, au moment de l'élection, qu'il y  
2 avait eu au moins deux transferts de fonds d'environ  
3 250 000 \$ de la part des fonctionnaires de la RPC au Canada ?

4 **MME NATHALIE DROUIN:** Je ne me souviens pas  
5 d'avoir reçu ce niveau de détail.

6 **ME NANDO de LUCA:** Vous souvenez-vous d'avoir  
7 reçu des informations selon lesquelles des fonds avaient été  
8 transférés par des fonctionnaires de la RPC au Canada ?

9 **MME NATHALIE DROUIN:** Comme je l'ai dit, je  
10 me souviens d'avoir entendu parler de la tactique consistant  
11 à utiliser un canal ou un conduit financier, en utilisant des  
12 procurations, pour appuyer certains candidats.

13 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Dernière  
14 question. D'après les renseignements que vous avez fournis, à  
15 la date de l'élection, le 21 octobre 2019, le Comité avait  
16 des renseignements selon lesquels il y avait au moins deux  
17 transferts de fonds de la part de représentants de la RPC au  
18 Canada, et vous ne pensiez pas que cela constituait une  
19 menace pour l'intégrité de l'élection au Canada ? Est-ce  
20 exact ?

21 **MME NATHALIE DROUIN:** Non, ce n'est pas  
22 juste. D'autant plus qu'en ce qui concerne les systèmes ou  
23 les canaux de financement illégaux potentiels, cela relève  
24 vraiment de la compétence du Bureau du commissaire aux  
25 élections. Et je pense que nous l'avons dit, et d'autres  
26 aussi, que cette information a été relayée à cet organisme.

27 **ME NANDO de LUCA:** Donc, à votre avis, s'il y  
28 avait des preuves concrètes, ils auraient dû faire quelque

1 chose à ce sujet?

2 **MME NATHALIE DROUIN:** Si les renseignements  
3 avaient été autorisés à produire des éléments de preuve et à  
4 prouver certaines infractions, oui, je crois que la ligne de  
5 conduite aurait été respectée.

6 **ME NANDO de LUCA:** Merci beaucoup.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

8 Prochaines questions, AG?

9 **ME HELENE ROBERTSON:** Nous n'avons pas de  
10 questions, merci.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Contre-interrogatoire?

12 **ME LYNDA MORGAN:** Non, merci.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Il est 15 h 5. Nous ne  
14 pouvons pas forcer l'éclipse à se produire avant, donc ce que  
15 je suggère, c'est que nous allons nous assurer que les  
16 prochains témoins seront ici, et nous commencerons à... c'est à  
17 15 h 25. Si nous le pouvons, je suggère 15 h 30. Si ce n'est  
18 pas encore fini, au plus tard à 15 h 35.

19 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

20 La séance est en pause jusqu'à 15 h 35.

21 --- La séance est suspendue à 15 h 7

22 --- La séance est reprise à 15 h 37

23 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

24 Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère à  
25 repris.

26 **--- MME JANICE CHARETTE, Sous le même serment:**

27 **--- MME NATHALIE DROUIN, Sous la même affirmation:**

28 **--- M. ROBERT STEWART, Sous le même serment:**

1 --- MME MARTA MORGAN, Sous la même affirmation:

2 --- M. FRANÇOIS DAIGLE, Sous la même affirmation:

3 --- M. DAVID MORRISON, Sous le même serment:

4 COMMISSAIRE HOGUE: Le premier à subir le  
5 contre-interrogatoire est l'avocat d'Erin O'Toole.

6 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME THOMAS JARMYN:

7 ME THOMAS JARMYN: Je m'appelle Tom Jarmyn.  
8 Je suis l'avocat d'Erin O'Toole.

9 Le premier document qu'on afficherait serait  
10 le COM 23, qui est le protocole pour les élections de 2021.  
11 Et si seulement nous pouvions regarder cela.

12 --- PIÈCE No. COM 23

13 Cabinet Directive on the Critical  
14 Election Incident Public Protocol

15 ME THOMAS JARMYN: Et je dois déduire de  
16 votre témoignage de ce matin que l'un des changements qui ont  
17 été apportés entre 2019 et 2021 a été la suppression de  
18 l'exigence qu'il y ait ingérence étrangère et que nous  
19 examinions l'ingérence en général, ce qui répondait au  
20 critère particulier. Est-ce exact?

21 MME JANICE CHARETTE: Je crois que j'ai  
22 témoigné, oui, qu'en outre, il y a eu des précisions sur le  
23 fait qu'il pourrait s'agir d'une menace étrangère ou  
24 nationale.

25 ME THOMAS JARMYN: Oui. Et cela a en grande  
26 partie éliminé le problème de l'attribution des mandataires  
27 au Canada agissant pour le compte d'un gouvernement étranger,  
28 si nous pouvions retracer cela dans son ensemble.

1                   **MME JANICE CHARETTE:** Je pense que j'ai  
2                   essayé de témoigner ce matin pour expliquer la genèse de  
3                   cette situation, qui a été associée à divers facteurs, y  
4                   compris, vous savez, l'ingérence étrangère, par exemple. Je  
5                   crois que j'ai témoigné qu'il s'agirait d'extrémistes  
6                   violents logiquement motivés comme exemple supplémentaire,  
7                   mais oui, je pense que nous voulions, dans nos délibérations,  
8                   nous assurer qu'en suivant la directive du Cabinet, nous  
9                   avons affaire à un acteur étranger ou à un acteur national  
10                  qui travaillait pour le compte d'un acteur étranger.

11                  **ME THOMAS JARMYN:** En ce qui concerne le  
12                  mandat global lui-même, il s'est divisé en deux séries  
13                  d'actions. Il y avait ceux qui relevaient du mandat de  
14                  diverses autorités, par exemple, Élections Canada, et  
15                  c'était... ou la GRC, et ceux qui n'avaient pas vraiment de  
16                  domicile et, par conséquent, c'est là que le comité se  
17                  concentrerait principalement.

18                  **MME JANICE CHARETTE:** Eh bien, je regarderais  
19                  les choses de l'autre côté, monsieur. C'est-à-dire que, dans  
20                  le cadre de notre rôle de Groupe d'experts, le Groupe de  
21                  travail sur SITE nous fournissait quotidiennement, ainsi que  
22                  dans le cadre de nos séances d'information hebdomadaires, des  
23                  renseignements sur l'environnement de la menace et sur toute  
24                  preuve qu'il voyait, par le biais de renseignements ou  
25                  d'autres renseignements, au sujet des risques pour  
26                  l'élection. Et puis, il y avait un certain nombre de mesures  
27                  qui étaient possibles, y compris des mesures de la part du  
28                  Comité comme le prévoit le protocole, ou cela pourrait

1 relever du mandat d'un autre organisme, Élections Canada, ou,  
2 comme vous l'avez dit, de la GRC. Mais le Groupe d'experts  
3 fait partie d'un écosystème plus vaste. Il y a une  
4 responsabilité partagée.

5 Et donc je pense que ce n'est pas... je dirais  
6 qu'il y a une multiplicité de choses qui pourraient être  
7 faites, et je pense que nous avons essayé de vous donner  
8 quelques exemples ce matin de mesures d'atténuation, par  
9 exemple, qui pourraient être prises pour des choses qui  
10 n'atteignent pas le seuil du Comité, qui ne satisferaient pas  
11 à vos deux autres critères du commissaire aux élections ou de  
12 la GRC.

13 **ME THOMAS JARMYN:** Il en va de même pour une  
14 question qui relève du mandat du commissaire aux élections,  
15 par exemple, la contribution de fonds étrangers à... la dépense  
16 de fonds étrangers pour influencer sur le résultat d'une  
17 élection. En 2019, nous avons donc fait état d'un transfert  
18 de 250 000 \$. Disons simplement qu'hypothétiquement, nous  
19 sommes en mesure d'établir avec un certain degré de certitude  
20 ce qui s'est passé; c'est une question qui relèverait de la  
21 Loi électorale; Est-ce exact?

22 **MME JANICE CHARETTE:** Donc, si vous me le  
23 permettez, je pense qu'une lecture attentive de ce que dit le  
24 résumé en ce qui concerne 2019, si nous pouvions y revenir,  
25 parce que je pense que votre... la façon dont vous venez de le  
26 dire ne reflète pas nécessairement... je ne pense pas que cela  
27 reflète...

28 **ME THOMAS JARMYN:** D'accord, oublions 2019.

1 **MME JANICE CHARETTE:**... - mais

2 **ME THOMAS JARMYN:** Passons directement à une  
3 hypothèse stricte : dans un pays étranger, quelqu'un  
4 transfère 250 000 \$ à une personne au Canada pour les  
5 dépenses liées à une élection canadienne. Il s'agirait d'une  
6 violation de la *Loi électorale*.

7 **MME JANICE CHARETTE:** Il s'agirait  
8 certainement d'une question qui serait portée à l'attention  
9 du Comité et nous veillerions à ce qu'elle soit transmise aux  
10 autorités responsables, y compris peut-être à Élections  
11 Canada...

12 **ME THOMAS JARMYN:** Et le...

13 **MME JANICE CHARETTE:**... Il y en a peut-être  
14 d'autres. Nous n'avons pas...

15 **ME THOMAS JARMYN:**... si nous

16 **MME JANICE CHARETTE:** Puis-je ajouter,  
17 monsieur?

18 **ME THOMAS JARMYN:** Oui.

19 **MME JANICE CHARETTE:** Nous n'avons pas vu  
20 cela en 2021.

21 **ME THOMAS JARMYN:** D'accord, oui, vous ne  
22 l'avez pas fait. Et si cela se produisait, parce que j'essaie  
23 de comprendre une affaire où l'affaire relève de la  
24 compétence d'Élections Canada, mais qui ne peut pas être  
25 prouvée en raison d'une contestation fondée sur la  
26 transformation du renseignement en preuve, ou parce que nous  
27 n'avons pas de TAML avec ce pays afin de nous permettre  
28 d'obtenir des preuves. Comment cela serait-il géré?

1 .

2 **MME JANICE CHARETTE:** Je ne suis pas  
3 certaine.

4 **ME THOMAS JARMYN:** Donc, une affaire se  
5 produit, nous avons... cela affecte clairement, avec certitude,  
6 le degré de certitude nécessaire, cela aurait une incidence  
7 sur l'élection, mais cela relève du mandat d'Élections  
8 Canada, mais cela ne peut pas être prouvé en raison des défis  
9 liés au renseignement et à la preuve, ou parce que nous ne  
10 pouvons pas aller en Chine et obtenir les preuves.

11 **MME JANICE CHARETTE:** Tout en reconnaissant,  
12 monsieur, que nous dépassons le mandat du groupe de cinq,  
13 puis-je dire qu'en plus du groupe de cinq, en plus du Groupe  
14 de travail sur SITE, il y avait un groupe de fonctionnaires  
15 qui s'est réuni pour examiner la sécurité des élections, qui  
16 comprenait des membres d'Élections Canada et du Centre de la  
17 sécurité nationale. Il y aurait donc des moyens et des moyens  
18 de transfert d'information entre ces organisations dont le  
19 Groupe d'experts n'aurait pas connaissance ou qu'il n'aurait  
20 pas vus.

21 Donc, dans la situation hypothétique que vous  
22 avez proposée, je vais hypothétiquement dire qu'il y a des  
23 lieux et des mécanismes pour faire face à cela.

24 **ME THOMAS JARMYN:** D'accord, merci.

25 Et en ce qui concerne l'épreuve des  
26 événements qui se sont produits, monsieur Daigle a donné une  
27 sorte de description très utile ce matin. Pour reprendre vos  
28 mots, monsieur Daigle, vous avez besoin d'informations

1       fiables que nous pourrions vérifier qu'il y a quelque chose  
2       qui se passe et qui doit être corrigé. Une simple possibilité  
3       ne suffit pas. Cela me donne un certain degré de certitude  
4       que des événements se sont produits et que vous êtes  
5       intervenus. Est-ce exact?

6                   **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Oui, c'est exact, oui.

7                   **ME THOMAS JARMYN:** Et d'après votre  
8       expérience dans le domaine du renseignement, à quelle  
9       fréquence un premier rapport, un rapport de renseignement  
10      contient-il ce degré de certitude?

11                   **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Eh bien, nous recevions  
12      beaucoup d'informations. Je veux dire, dans la nature du  
13      renseignement, une grande partie de ce qui nous vient  
14      d'avant, et nous avons une base de renseignements sur les  
15      méthodologies et les activités à surveiller. Nous tiendrons  
16      donc compte de tout cela pour décider si un seuil est, vous  
17      savez, un seuil dans un cas particulier.

18                   **ME THOMAS JARMYN:** Ma question est la  
19      suivante : lorsqu'un premier rapport de renseignement est  
20      reçu, à quelle fréquence contient-il ce degré de certitude  
21      dans le monde du renseignement?

22                   Regardons par exemple les rapports du groupe  
23      de travail de SITE à la fin de la campagne électorale  
24      impliquant M. O'Toole et M. Chiu, dans lesquels ils laissent  
25      entendre que des événements sont en train de se produire,  
26      mais que nous ne pouvons pas, avec aucune crédibilité,  
27      déterminer d'une manière ou d'une autre ce qui se passe.

28                   **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Donc...



1 l'ancien député du PCC, Kenny Chiu,  
2 et le PCC en général ont été la cible  
3 d'activités en ligne et dans les  
4 médias visant principalement à  
5 décourager les électeurs canadiens  
6 d'expression chinoise d'appuyer le  
7 parti conservateur du Canada..."

8 Maintenant, avant cela, cette déclaration est  
9 en fait rendue beaucoup plus conditionnelle que cela. Ils  
10 tentent d'en tirer des sources. Mais vous conviendrez avec  
11 moi qu'il s'agit d'une évolution par rapport à la situation  
12 de SITE quatre semaines auparavant.

13 **MME MARTA MORGAN:** Je pourrais peut-être  
14 intervenir ici, juste pour dire que, pour être clair, ce  
15 n'est pas du renseignement que nous examinons ici. Il s'agit  
16 d'informations, c'est-à-dire de sources ouvertes, qui  
17 utilisent des informations de source ouverte glanées sur des  
18 comptes de médias sociaux, et cetera. Donc, juste pour être  
19 clair.

20 Mais, oui, absolument, au fur et à mesure que  
21 l'analyse évolue au fil du temps, vous savez, vous verrez  
22 dans ce cas-ci qu'il y avait des indications, vous verrez que  
23 le MMR a suivi ces indications. Vous verrez qu'il y a eu une  
24 augmentation de l'inattention à cette histoire, puis vous  
25 verrez que cette histoire s'est éteinte une semaine avant la  
26 date des élections. Et puis vous verrez par la suite qu'une  
27 analyse plus poussée peut être faite pour essayer d'en savoir  
28 plus... de déterminer avec plus de certitude, vous savez, s'il

1 y a eu une action inauthentique ou coordonnée pour promouvoir  
2 ces histoires.

3 **ME THOMAS JARMYN:** Et c'est...

4 **MME MARTA MORGAN:** Et c'est normal.

5 **ME THOMAS JARMYN:**... ce que je veux dire, c'est  
6 qu'il y a eu une évolution continue de l'analyse et le  
7 problème a continué d'être examiné.

8 Et je vais passer au dernier document.

9 **MME JANICE CHARETTE:** Maitre Jarmyn, puis-je  
10 intervenir ici...

11 **ME THOMAS JARMYN:** Oui.

12 **MME JANICE CHARETTE:**... si je peux:

13 Je crois donc que je l'ai dit ce matin, si je  
14 ne l'avais pas fait, j'aurais dû le faire. Mais je crois  
15 avoir dit qu'après les élections, le Parti conservateur du  
16 Canada a fait part de ses préoccupations aux membres du  
17 Groupe de travail sur SITE et qu'il a mis en place les  
18 mécanismes et les moyens appropriés pour le faire, et qu'il  
19 nous a soumis des renseignements qu'il jugeait importants  
20 pour étayer ses préoccupations. Et donc, comme l'a  
21 témoigné le groupe de travail de SITE dans son témoignage de  
22 la semaine dernière, il y a eu beaucoup de travail et  
23 d'efforts qui ont été consacrés à l'examen de cette  
24 information qui provenait du parti, et ce document, qui fait  
25 environ 11 pages, représente, en partie, pas seulement une  
26 évolution pour le plaisir de l'évolution. Mais une réponse au  
27 fait qu'il y avait des préoccupations qui ont été soulevées  
28 par un parti, qui ont été prises très au sérieux par le

1 groupe de travail de SITE pour ce qui est de s'assurer que  
2 nous retournions et regardaient ce qui venait du parti, ce  
3 qu'ils voyaient dans l'environnement, et doublant notre  
4 analyse pour être sûr qu'on ne laisse aucune pierre non  
5 retournée.

6 **ME THOMAS JARMYN:** Oui, non, et je suis  
7 d'accord avec cela. Comme vous l'avez dit, il s'agit d'un  
8 processus en cours, ils ont examiné le problème plus en  
9 profondeur et ont élaboré une solution plus raffinée.

10 Nous examinerons le CAN 4079\_R01, qui est  
11 daté du 22 octobre 2022.

12 **--- PIÈCE No. CAN 4079 R01:**

13 Briefing note 2022-10-26

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Votre temps de parole est  
15 écoulé, mais je vous laisse conclure sur ce sujet.

16 **ME THOMAS JARMYN:** D'accord, merci.

17 Et si nous regardons la page 1 et faisons  
18 défiler vers le bas. Donc, ici, « Situation actuelle”:

19 “Pour acquiescer aux responsables de  
20 la RPC et au Département du travail  
21 du Front uni, les dirigeants  
22 communautaires et les associations  
23 cooptées ont fourni une assistance  
24 dans la collecte de fonds. l'activité  
25 est souvent secrète, probablement  
26 illégale, et constitue donc une  
27 ingérence étrangère de la part de la  
28 RPC. »

1 Grande section caviardée. Et puis:  
2 "Les responsables de la RPC  
3 pourraient être enhardis dans leurs  
4 efforts d'ingérence électorale par la  
5 défaite en 2021 de l'ancien député de  
6 Richmond, Kenny Chiu."

7 Il existe également un autre document, 4495,  
8 du 21 février 2023, qui décrit ces menaces de manière encore  
9 plus détaillée.

10 Je suppose que ce que je veux vous dire,  
11 c'est que plus ces questions sont étudiées et plus de  
12 renseignements sont recueillis, plus nos organismes sont en  
13 mesure d'en arriver à une conclusion beaucoup plus certaine  
14 qu'ils ne le sont au premier contact pendant la période  
15 électorale de cinq semaines qui a constitué votre mandat.  
16 Est-ce exact?

17 **MME JANICE CHARETTE:** Je pense qu'il est  
18 juste de dire que les organismes continuent de recueillir des  
19 renseignements, de recueillir de l'information, ce qui  
20 pourrait ajouter au tableau et que les documents auxquels  
21 vous faites référence, je crois, sont tous deux bien après  
22 l'élection, de sorte qu'il se pourrait que de nouveaux  
23 renseignements soient révélés.

24 Une partie de la difficulté pour les résumés  
25 que la Commission ou le public a, je crois, c'est que les  
26 documents qui se trouvent dans les résumés, ce qui est le  
27 meilleur moyen de fournir une image des différents acteurs de  
28 la menace ou des différents événements de renseignement,

1 contiennent un certain nombre de mises en garde, y compris  
2 que nous ne savons pas quand l'information a été recueillie.  
3 la nature de la source, et il y a un certain nombre de mises  
4 en garde. Donc, comme ça, vous devez examiner les cas  
5 particuliers ici afin d'être en mesure de vraiment répondre à  
6 la question que je pense que vous posez.

7 **ME THOMAS JARMYN:** Et je pense que le fait  
8 est que le premier rapport a souvent besoin de beaucoup plus  
9 de travail?

10 **MME JANICE CHARETTE:** Je ne dirais pas ça. Je  
11 dirais que le premier rapport se suffit à lui-même. La  
12 situation peut changer au fur et à mesure que de plus amples  
13 informations deviennent disponibles.

14 **ME THOMAS JARMYN:** D'accord, merci.  
15 Merci madame la commissaire.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.  
17 Parti conservateur?

18 **ME NANDO de LUCA:** Madame la Commissaire,  
19 dans un souci d'efficacité, nous allons céder la moitié de  
20 notre temps à l'avocat de madame Kwan et l'autre moitié à  
21 l'avocat de M. Chong. Cinq minutes chacun, si ça vous  
22 convient.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Un instant.  
24 Vous avez dit cinq minutes à l'avocat de Jenny Kwan?

25 **ME NANDO de LUCA:** Oui.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et cinq minutes pour  
27 conseiller Michael Chong?

28 **ME NANDO de LUCA:** Oui, merci.

1                   **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Le prochain est  
2 l'avocat de Jenny Kwan.

3                   **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME MANI KAKKAR:**

4                   **ME MANI KAKKAR:** Bonjour au Comité et au  
5 commissaire. Je m'appelle maitre Kakkar. Je suis l'avocat du  
6 député Kwan.

7                   Les questions que je vous pose cet après-midi  
8 ont une portée limitée au seuil.

9                   Et si je pouvais demander que COM 195 soit  
10 affiché?

11                   **--- PIÈCE No. COM 195:**

12                   Report on the assessment of the 2021  
13 Critical Election Incident Public  
14 Protocol

15                   **ME MANI KAKKAR:** Il s'agit du rapport de  
16 monsieur Rosenberg que vous connaissez peut-être en tant que  
17 groupe d'experts.

18                   Et plus précisément, en faisant défiler  
19 jusqu'à la page 37 du rapport, qui est la page 38 du PDF. En  
20 fait, j'aimerais commencer à la page 36 du rapport, à la page  
21 37 du PDF. Le deuxième paragraphe sous la puce.

22                   Vous verrez que M. Rosenberg soulève ici une  
23 question. Il dit qu'il est possible qu'il y ait des exemples  
24 où :

25                   "...Les électeurs d'une circonscription  
26 ou d'une communauté de la diaspora  
27 reçoivent des courriels d'acteurs  
28 malveillants les menaçant de le

1 regretter s'ils ne votent pas pour un  
2 candidat en particulier. Bien qu'il  
3 soit peu probable que cela atteigne  
4 le seuil de menace pour l'intégrité  
5 de l'ensemble de l'élection, cela  
6 pourrait avoir un effet sur le  
7 comportement électoral des personnes  
8 ciblées."

9 Et j'aimerais que chacun d'entre vous réponde  
10 brièvement, compte tenu de mes contraintes de temps, si vous  
11 êtes d'accord ou non avec cette préoccupation que M.  
12 Rosenberg a exprimée?

13 **MME JANICE CHARETTE:** Eh bien, je suis  
14 heureux de commencer ici, si je le pouvais. Donc, juste pour  
15 mettre ce paragraphe en contexte, c'est, comme vous l'avez  
16 dit, la page 36 d'un long document. Il s'agit d'un paragraphe  
17 qui traite de la question de savoir si le protocole devrait  
18 être modifié pour permettre une sorte de déclaration au  
19 public en cas d'incident qui n'atteint pas le seuil élevé  
20 établi dans la directive actuelle. Et monsieur Rosenberg  
21 poursuit en donnant un exemple de ce que l'on a fait.

22 Et je pense que, de toute évidence, en  
23 fonction de l'ensemble des faits et de la situation qui nous  
24 a été présentée, s'il y avait des exemples d'électeurs d'une  
25 circonscription ou d'une communauté de la diaspora recevant  
26 ce genre de courriels de ce type, cela mériterait  
27 certainement d'être sérieusement examiné par le Comité et  
28 d'examiner quelles mesures d'atténuation pourraient être

1 prises, le cas échéant.

2 **ME MANI KAKKAR:** En guise de déclaration,  
3 êtes-vous d'accord pour dire qu'il est possible que le groupe  
4 d'experts conclue que le seuil n'a pas été déclenché dans une  
5 situation comme celle-ci?

6 **MME JANICE CHARETTE:** Vous posez une question  
7 hypothétique sur un exemple. Est-ce possible? Oui. Il est  
8 également possible que le groupe d'experts tire une  
9 conclusion différente.

10 **ME MANI KAKKAR:** Merci. Y a-t-il d'autres  
11 membres du groupe d'experts?

12 **M. ROBERT STEWART:** Oui, j'ajouterai  
13 simplement à la réponse de Janice que nous avons envisagé ce  
14 genre de circonstance dans les scénarios qu'on nous a montrés  
15 et dont on nous a parlé. Et dans une certaine mesure, nous  
16 avons considéré qu'une situation où il s'agissait d'un  
17 comportement évolutif était le genre de chose qui serait  
18 abordée par d'autres acteurs, qui serait remarquée, qui  
19 serait abordée par d'autres acteurs. Il n'y a donc pas, vous  
20 savez, de scénario binaire où il existe ou n'existe pas et  
21 est en dessous ou n'atteint pas un seuil ou n'atteint pas un  
22 seuil. Je pense que c'est un peu un continuum.

23 **ME MANI KAKKAR:** Est-ce que je vous comprends  
24 bien quand vous dites qu'il s'agit d'un continuum et que la  
25 réponse est aussi un continuum, qu'il y a d'autres acteurs  
26 qui pourraient intervenir en dehors du Groupe des Cinq?

27 **M. ROBERT STEWART:** Oui.

28 **ME KAKKAR:** Et donc, naturellement, vous

1 n'êtes pas responsable, et je pense que vous avez clairement  
2 indiqué que vous n'avez pas le pouvoir de conseiller... ou  
3 désolé, d'instruire toute autre agence. Mais êtes-vous  
4 d'accord ou pensez-vous que le protocole de votre groupe  
5 d'experts devrait être modifié pour couvrir clairement ce  
6 genre de situation?

7 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense qu'il s'agit  
8 d'une question intéressante et je pense que la Commission  
9 aura l'occasion, au cours de la deuxième phase de ses  
10 travaux, de discuter des options politiques et peut-être  
11 pourrons-nous aborder cette question au cours de cette phase.

12 **MME JANICE CHARETTE:** Puis-je ajouter une  
13 chose? Je pense que l'impact de l'ingérence étrangère sur  
14 les communautés de la diaspora est une préoccupation pour le  
15 Groupe, a été une préoccupation dans notre genre de travail  
16 quotidien à l'extérieur du Groupe, et nous étions donc très  
17 conscients qu'en fait, certains des impacts les plus  
18 difficiles et les plus préjudiciables de l'ingérence  
19 étrangère sont sur ces communautés de la diaspora. Donc, le  
20 genre de question hypothétique que vous posez, je pense, est  
21 exactement le genre de question qui ferait l'objet d'un  
22 examen politique en évolution. Je suis tout à fait d'accord  
23 avec Mme Drouin pour dire que c'est quelque chose qui mérite  
24 d'être examiné et réfléchi davantage.

25 **Mme NATHALIE DROUIN:** Et juste pour le  
26 dossier, on a témoigné plus tôt aujourd'hui qu'il y avait  
27 quand même plusieurs autres mécanismes qui pouvaient être  
28 utilisés. Il y avait les pouvoirs des différents ministères,

1 des différentes agences, il y a l'écosystème qui peut  
2 corriger également une information.

3 Donc, je ne voudrais pas donner l'impression  
4 que parce qu'on... le seuil est à ce niveau et qu'on n'est pas  
5 publiquement intervenu, alors que le seuil était pas  
6 rencontré, que rien ne s'est fait. Au contraire, il y a  
7 énormément de choses qui ont pu être faites par les  
8 différentes agences.

9 **ME MANI KAKKAR:** Je vous remercie de votre  
10 réponse, et je comprends qu'il y a une deuxième phase à cela,  
11 et je ne veux pas nécessairement entrer dans des  
12 considérations de politique ici. Mais j'aimerais savoir si ce  
13 groupe d'experts a des opinions sur la question de savoir si  
14 une approche à échelle mobile, c'est-à-dire le genre  
15 d'approche qui existe pour la lutte contre le terrorisme, où  
16 vous avez une échelle mobile de risque allant de très faible,  
17 faible, moyen, élevé, critique, pourrait être adoptée ici  
18 pour répondre à certaines des préoccupations que vous avez  
19 peut-être rencontrées lors des élections de 2019 et de 2021  
20 concernant l'ingérence étrangère à laquelle sont confrontées  
21 les communautés de la diaspora et dans la circonscription  
22 niveau?

23 **Mme NATHALIE DROUIN:** Peut-être c'est  
24 important, on n'a pas eu l'occasion de le dire assez, mais le  
25 Gouvernement du Canada a publié énormément de documents  
26 récemment, depuis 2019, principalement le Plan d'action pour  
27 le maintien d'une saine démocratie, qui avait été présenté  
28 par la ministre Gould à l'époque.

1 Il y a des documents qui ont été présentés  
2 par CSIS. Le directeur lui-même donne des conférences très  
3 régulièrement et même des conférences qui s'adressent à des  
4 communautés en particulier. Il y a CSC également qui produit  
5 des documents pour alerter, informer, sensibiliser les  
6 Canadiens au risque de l'ingérence étrangère.

7 Il y a le Comité des parlementaires, donc  
8 connu sous l'acronyme NSICOP, qui a produit énormément de  
9 rapports. Aussi, donc, sans qu'il y ait d'échelle, comme vous  
10 le suggérez, il y a beaucoup de communication qui se fait au  
11 grand... au niveau des... pour les Canadiens afin de les  
12 sensibiliser au fait que l'ingérence étrangère, oui, elle est  
13 présente, elle est plus présente maintenant qu'elle l'était,  
14 par exemple, il y a une vingtaine d'années.

15 Est-ce que les outils peuvent s'améliorer?  
16 Certainement. Les pratiques d'ingérence étrangère évoluent,  
17 nos façons de faire aussi pour sensibiliser les Canadiens  
18 doivent continuer à évoluer.

19 **ME MANI KAKKAR:** D'accord. Je vous remercie  
20 d'avoir répondu qu'il y a d'autres outils, mais qu'il y a  
21 d'autres outils disponibles pour informer le public et  
22 j'apprécie votre réponse, qu'il s'agisse du SCRS ou d'autres  
23 organismes.

24 Mais il semble que le Groupe des Cinq ait été  
25 créé dans le but précis d'examiner quand des annonces  
26 publiques seraient nécessaires, de sorte que pour ensuite  
27 transférer la responsabilité lorsque ces annonces seraient  
28 nécessaires lorsque des cas spécifiques comme ceux décrits

1 par monsieur Rosenberg se produisent à d'autres agences,  
2 pensez-vous que c'est l'interprétation appropriée du  
3 protocole, du rôle du Groupe des cinq, et est-ce ainsi que  
4 vous avez administré vos décisions en 2021 ? Est-ce ainsi  
5 que vous avez appliqué le seuil en 2021, sachant que d'autres  
6 organismes étaient responsables du genre de problème  
7 identifié par M. Rosenberg ?

8 **MME JANICE CHARETTE:** Je pense que nous avons  
9 fait de notre mieux pour expliquer que, vous savez, la  
10 directive du Cabinet a fixé un seuil. Ce seuil est ce qui a  
11 été donné au groupe d'experts en ce qui concerne notre rôle,  
12 mais le groupe d'experts est un acteur d'un écosystème plus  
13 large d'intervenants qui ont une responsabilité partagée à  
14 l'égard de l'ensemble des questions de l'ingérence étrangère  
15 et des menaces nationales à l'intégrité des élections, et la  
16 nature de la menace évolue et notre réponse doit évoluer.

17 Mais parce que le... et certains d'entre nous  
18 ne sont pas actuellement à l'emploi du gouvernement du Canada  
19 et ne donnent pas de conseils stratégiques ici, mais je pense  
20 que, vous savez, en demandant au... nous pouvons vous parler de  
21 notre travail en 2021. Notre point de vue sur la question de  
22 savoir si le protocole doit être modifié à l'avenir, je pense  
23 que c'est une question pour un autre forum.

24 **ME MANI KAKKAR:** Je comprends cela et je  
25 pense que je devrais donc limiter ma question à votre travail  
26 en 2021.

27 À la lumière de votre travail en 2021,  
28 auriez-vous été d'avis que le problème soulevé par M.

1 Rosenberg n'était pas en mesure de s'attaquer efficacement à  
2 ce problème compte tenu du seuil élevé et qu'il aurait dû  
3 s'adresser à un autre organisme?

4 **Mme NATHALIE DROUIN:** La réponse à ça, c'est  
5 clairement non. Quand on regarde les différents incidents que  
6 j'ai pu voir le Panel à l'œuvre, en aucun moment on a senti  
7 qu'on n'avait pas les outils nécessaires. On vous a donné  
8 plusieurs informations, plusieurs indications sur ce qui a  
9 été fait par rapport aux éléments qui nous ont été soumis en  
10 2021, donc on n'a jamais senti que l'écosystème, par exemple,  
11 ne corrigeait pas une information, que les breffages  
12 appropriés ne pouvaient être donnés.

13 Donc, dans les situations auxquelles on a été  
14 confrontés en 2021, on avait les outils nécessaires pour  
15 prendre des mesures pour mitiger les impacts.

16 **MME JANICE CHARETTE:** De plus, je pourrais  
17 ajouter que l'exemple donné par M. Rosenberg, nous n'avons  
18 pas vu pendant la campagne de 2021... pour être clair, nous  
19 n'avons pas vu d'activité... d'information ou de renseignement  
20 d'activité de ce type pendant l'élection de 2021.

21 **ME MANI KAKKAR:** Mais vous avez reçu des  
22 rapports qui parlaient souvent d'événements individuels au  
23 niveau de la circonscription qui pourraient être de  
24 l'ingérence étrangère?

25 Les avez-vous considérés dans leur ensemble  
26 ou les avez-vous considérés comme des événements individuels  
27 et n'avez-vous pas nécessairement appliqué le seuil à leur  
28 impact global?

1                   **MME JANICE CHARETTE:** Je pense que les  
2                   comptes rendus écrits montrent que nous recevions  
3                   quotidiennement des rapports de situation de la part des  
4                   membres du groupe de travail SITE. De plus, je crois que nous  
5                   avons discuté tout à l'heure du fait que nous avons eu une  
6                   séance d'information par les membres du groupe de travail de  
7                   SITE, une séance d'information orale lors de nos réunions  
8                   hebdomadaires qui nous a donné l'occasion d'examiner non  
9                   seulement les éléments d'information individuels qui nous ont  
10                  été fournis, mais aussi d'examiner les choses à la fois  
11                  ensemble, en évolution et d'avoir une idée de ce à quoi  
12                  ressemblait l'ensemble en même temps.

13                   Je pense donc que nous examinons les deux, il  
14                  serait juste de le dire, chers collègues.

15                   **ME MANI KAKKAR:** Et ma toute dernière  
16                  question et sujet pour vous est, en fait, l'utilisation de  
17                  proxys nationaux. Je comprends que vous faites référence à  
18                  des acteurs étrangers qui, lorsque nous avons posé la  
19                  question au groupe d'experts de 2019, ont convenu qu'ils  
20                  pourraient inclure des acteurs non gouvernementaux. Mais il  
21                  existe un modus operandi d'ingérence étrangère qui utilise  
22                  des mandataires nationaux pour mener à bien l'ingérence.

23                   Avez-vous, en 2021, gardé cela à l'esprit  
24                  lorsque vous avez examiné ce qui pourrait ressembler à une  
25                  menace intérieure, d'autant plus que votre protocole avait  
26                  été élargi pour inclure également l'ingérence intérieure?

27                   **MME JANICE CHARETTE:** Oui, nous en avons  
28                  certainement tenu compte.

1                   **ME MANI KAKKAR:** Pourriez-vous nous en dire  
2 plus à ce sujet?

3                   **MME NATHALIE DROUIN:** J'aimerais simplement  
4 ajouter que, parce que nous avons reçu deux questions, on  
5 supposait que, parce qu'il s'agissait d'un mandataire  
6 canadien, cela n'avait pas été pris en compte dans  
7 l'ingérence étrangère.

8                   Je ne pense pas que ce soit ce que nous  
9 disons. L'utilisation d'un mandataire canadien s'ils sont  
10 dirigés par un acteur étranger, c'est une action secrète et  
11 c'est de l'ingérence étrangère s'ils sont, vous savez,  
12 calomniés.

13                   Je ne veux donc pas donner l'impression à la  
14 Commission qu'il ne s'agissait pas d'ingérence étrangère  
15 parce qu'elle utilisait des mandataires nationaux.

16                   **ME MANI KAKKAR:** J'apprécie cette  
17 clarification.

18                   Et pardon, madame Charette, vous disiez que  
19 vous aviez envisagé cela dans le panel de 2021?

20                   **MME JANICE CHARETTE:** Oui, on l'a envisagé.

21                   **ME MANI KAKKAR:** D'accord. Je pense que ce  
22 sont là toutes mes questions.

23                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

24                   Avocat pour Michael Chong.

25                   **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GIB van ERT:**

26                   **ME GIB van ERT:** Merci.

27                   Je vais commencer, si vous me le permettez,  
28 par Me Daigle, s'il vous plaît.

1                   Vous avez expliqué ce matin qu'en ce qui  
2                   concerne l'affaire Kenny Chiu, il n'y avait pas suffisamment  
3                   d'information pour déterminer si un État étranger était  
4                   responsable de la désinformation ou de la désinformation  
5                   potentielle concernant ce candidat. En d'autres termes,  
6                   l'attribution à la RPC n'était pas possible. C'est vrai?

7                   **ME FRANÇOIS DAIGLE:** Je pense que, oui,  
8                   madame Morgan en a parlé, et c'est... c'est la conclusion à  
9                   laquelle nous sommes parvenus.

10                  **ME GIB van ERT:** Pardon. J'ai noté que vous  
11                  l'aviez dit.

12                  Eh bien, je suis heureux de le diriger  
13                  également vers madame Morgan. Je vais donc demander à  
14                  l'opérateur judiciaire de bien vouloir présenter le COM 0023.  
15                  C'est le protocole de 2021.

16                  Et si vous voulez bien aller au point 6.0,  
17                  s'il vous plaît. Nous y sommes.

18                  Et si vous faites défiler un peu plus bas. Un  
19                  peu plus loin encore.

20                  Bien, merci.

21                  Je veux donc vous amener à ce passage. Et là  
22                  où je veux en venir, c'est que je veux vous dire que  
23                  l'attribution à un État étranger n'est pas exigée par le  
24                  protocole.

25                  Je vais donc vous montrer le libellé ici.  
26                  Voici ce qu'on peut y lire :

27                  "Un événement perturbateur ou des  
28                  incidents d'ingérence peuvent émaner

1 d'acteurs nationaux et/ou étrangers.  
2 L'attribution des tentatives  
3 d'ingérence peut être difficile ou  
4 impossible dans les délais autorisés  
5 par les événements, étant donné que les  
6 tentatives d'influencer indûment  
7 l'élection peuvent impliquer une  
8 mauvaise orientation et de la  
9 désinformation. De plus, il est  
10 possible que des acteurs étrangers  
11 travaillent en collaboration avec des  
12 acteurs nationaux ou par leur  
13 intermédiaire."

14 Et c'est là le point clé:

15 "En fin de compte, c'est l'incidence de  
16 l'incident sur la capacité du Canada de  
17 tenir des élections libres et  
18 équitables qui est en cause lorsqu'il  
19 s'agit de déterminer si le seuil a été  
20 atteint et si une annonce publique est  
21 nécessaire."

22 La question que je veux vous poser est la  
23 suivante : je comprends que, dans le cas de Kenny Chiu, le  
24 comité ait estimé que l'attribution était impossible, mais  
25 que l'attribution n'était pas nécessaire pour aller de  
26 l'avant et décider de faire une annonce. Êtes-vous d'accord  
27 avec cela?

28 **MME NATHALIE DROUIN:** Je pense que j'ai

1       témoigné un peu à ce sujet tout à l'heure, que l'attribution  
2       peut être une fourchette, de sorte que nous ne pouvons avoir  
3       absolument aucune information et que pour le pays, nous  
4       pouvons avoir la confirmation qu'aucun acteur étranger n'est  
5       derrière quelque chose. Nous pouvons avoir de l'information,  
6       mais pas assez solide pour nous permettre de faire une  
7       attribution publique, puis nous pouvons faire le travail qui  
8       prend beaucoup de temps et ensuite être en mesure de faire  
9       une attribution publique.

10               C'est ce dont nous parlions, la situation  
11       intermédiaire où nous savons qu'il y a un acteur étranger,  
12       mais que nous n'avons pas le temps ou la capacité de faire  
13       une attribution publique.

14               **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Et ce à quoi je faisais  
15       allusion ce matin, c'est que nous avons besoin de quelque  
16       chose de plus que la simple possibilité qu'un responsable de  
17       la RPC ait dirigé la campagne de désinformation.

18               **ME GIB van ERT:** Oui.

19               **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Et le fait qu'il y ait  
20       une possibilité n'est pas suffisant, donc nous savons que la  
21       méthodologie de la RPC utilisait des proxys.

22               **ME GIB van ERT:** Oui.

23               **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Mais ce n'est pas  
24       nécessairement parce qu'on les a vus l'utiliser dans le passé  
25       qu'ils l'ont utilisé dans ce cas-ci. Nous n'avons aucune  
26       information. Ainsi...

27               **ME GIB van ERT:** Je...

28               **M. FRANÇOIS DAIGLE:**... Nous n'avons pas

1 d'informations qu'ils avaient, donc nous avons besoin d'au  
2 moins quelques informations fiables, pas assez pour pouvoir  
3 les attribuer publiquement, mais nous avons besoin  
4 d'informations. Donc, il y a un... je pense que dans votre  
5 interrogatoire de la semaine dernière, vous avez parlé, vous  
6 avez dit, « raisonnable » au-delà de tout doute raisonnable.  
7 Nous ne sommes pas en train de monter un dossier criminel  
8 ici.

9 **ME GIB van ERT:** Exact.

10 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Nous n'examinons pas les  
11 preuves. Nous examinons l'ensemble de l'information et des  
12 renseignements recueillis au fil du temps et nous essayons de  
13 faire le meilleur jugement possible avec l'information dont  
14 nous disposons. Mais s'il n'y a même pas... il n'y a pas assez  
15 d'information pour pouvoir dire qu'il y a un lien, que... je  
16 pense que cela nous créerait des difficultés parce que nous  
17 serions alors inquiets d'intervenir dans ce qui serait  
18 autrement simplement une conversation entre les Canadiens sur  
19 une question qui est très pertinente pour eux.

20 **ME GIB van ERT:** D'accord. Je m'intéresse  
21 donc beaucoup à ce point sur la question du possible par  
22 rapport au probable, et j'ai une note à vous faire à ce  
23 sujet, mais je veux terminer là-dessus parce que je ne pense  
24 pas avoir encore eu de réponse au point que j'ai soulevé au  
25 comité, à savoir que l'attribution n'est pas nécessaire pour  
26 exercer le pouvoir que vous confère l'article 7 de la  
27 directive de faire une déclaration publique. Si vous n'êtes  
28 pas en mesure d'attribuer, mais que vous avez l'intention de

1 faire une déclaration quand même, vous avez ce pouvoir. Êtes-  
2 vous d'accord avec cela?

3 **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, je suis d'accord  
4 avec cela.

5 **MME MARTA MORGAN:** Mais...

6 **ME GIB van ERT:** Vous êtes d'accord. Merci

7 **MME MARTA MORGAN:**... je dirais que dans le cas  
8 de la désinformation, et je pense que c'est ce à quoi vous  
9 faites allusion, nous chercherions des signes de cette  
10 désinformation, ce qui inclurait des signes similaires si  
11 elle était nationale ou étrangère ou si elle se trouvait dans  
12 une zone grise, c'est-à-dire, vous savez, y avait-il... y  
13 avait-il une coordination et y avait-il une diffusion  
14 inauthentique de l'information. Il se peut donc que les mêmes  
15 types de signaux soient présents, qu'il s'agisse d'un acteur  
16 étatique étranger ou d'un mandataire, ou d'un acteur national  
17 qui tente de créer des perturbations. Et donc c'est le genre  
18 de choses d'un niveau plus technique que nous recherchons .

19 **ME GIB van ERT:** Et voici ce qui m'inquiète,  
20 madame Morgan. Si le comité était d'avis qu'il devait être en  
21 mesure d'attribuer, et de plus, qu'il devait être en mesure  
22 de le faire selon la norme élevée que Me Daigle mentionnait,  
23 et qu'il ne pouvait pas le faire, il pourrait se sentir  
24 paralysé par cela. Et je dis que vous n'étiez pas tenu  
25 d'établir une quelconque attribution, et que, par conséquent,  
26 vous auriez pu faire une annonce au sujet de M. Chiu même  
27 sans l'attribuer à la Chine et dire aux gens de cette  
28 circonscription : « Il y a de la désinformation et de la

1 désinformation au sujet de ses politiques et de ses positions  
2 et vous devriez être attentifs à ces choses parce que des  
3 contre-vérités sont répandues. " sans même mentionner la  
4 RPC". Vous aviez ce pouvoir.

5 **M. DAVID MORRISON:** Puis-je simplement  
6 souligner que c'est M. Chiu lui-même qui a donné 2 entrevues  
7 à des journaux anglophones de Vancouver au début du mois de  
8 septembre 2021 que cela lui arrivait. Il n'est donc tout  
9 simplement pas vrai que nous devions souligner, en tant que  
10 groupe d'experts, que des informations erronées circulaient à  
11 son sujet et sur son registre d'influence étrangère parce  
12 qu'il était déjà en train de le faire, et que son équipe de  
13 campagne l'était probablement.

14 L'Institut MacDonald Laurier, au Canada,  
15 était à la hauteur. Plus tard, il a publié un article dans le  
16 *Vancouver Sun* à ce sujet. Nous avons donc dit à plusieurs  
17 reprises qu'il y a un écosystème, et ce n'est pas le cas... des  
18 informations erronées circulent tout le temps, et peut-être  
19 même surtout dans le cadre d'une campagne électorale. Dans le  
20 cas de Kenny Chiu, non seulement nous n'avons pas été en  
21 mesure de l'attribuer à un acteur étatique étranger, mais  
22 nous étions assez confiants qu'il n'était pas inconnu. Le  
23 candidat lui-même était bien au courant et,  
24 vraisemblablement, les gens de sa circonscription le savaient  
25 aussi, compte tenu de la... -

26 **ME GIB van ERT:** Pourquoi avez-vous présumé  
27 cela?

28 **M. DAVID MORRISON:** Parce qu'il avait...

1                   **ME GIB van ERT:** Juste parce que c'était dans  
2 un journal en anglais ? Parce que ce que je vous dis, c'est  
3 que les gens de cette circonscription obtenaient  
4 l'information de WeChat et de sources en mandarin. Et le  
5 groupe d'experts est venu leur parler en mandarin et leur a  
6 dit... en tant que groupe d'experts, pas seulement en tant que  
7 M. Chiu, parce que tout le monde va supposer que M. Chiu ne  
8 sera pas d'accord. Ils n'accorderont pas beaucoup  
9 d'importance à cela. Vous êtes un groupe de sous-ministres et  
10 le greffier du Conseil privé, et vous parlez avec autorité.  
11 Vous auriez pu dire en mandarin : « Cette information est  
12 diffusée. Nous estimons qu'elle est fausse. S'il vous plaît,  
13 conseillez-vous en conséquence et conduisez-vous en  
14 conséquence. Et c'est ce que vous n'avez pas fait.

15                   **M. BARNEY BRUCKER:** Peut-être monsieur  
16 Morrison pourrait-il achever sa réponse avant d'être  
17 interrompu ?

18                   **M. DAVID MORRISON:** Ce que j'essayais de  
19 dire, c'est qu'il y avait toutes les possibilités, en anglais  
20 ou en mandarin, pour les directeurs impliqués dans la  
21 campagne électorale de démystifier toute information qu'ils  
22 considéraient comme inexacte. C'est ce qui arrive au cours  
23 d'une campagne électorale.

24                   Et comme nous l'avons témoigné à plusieurs  
25 reprises, il y a un écosystème qui fait partie de la coupure  
26 et de la poussée. Donc, si... le document de M. Rosenberg était  
27 à l'écran il y a un instant et qu'il parle de ce qui se  
28 passera si... ou de ce qui pourrait arriver si le groupe

1 d'experts parle. Quelqu'un d'autre a dit que ce n'est pas le  
2 rôle du comité de décider ce qui est vrai et ce qui est faux.  
3 Et lorsqu'il y a des discussions sur quelque chose, je pense  
4 que nous croyons que le système fonctionne.

5 **ME GIB van ERT:** Ce n'est pas le rôle du  
6 comité de déterminer ce qui est vrai et ce qui est faux.  
7 C'est votre preuve, monsieur?

8 **M. DAVID MORRISON:** Je pense que le rôle du  
9 groupe d'experts est bien décrit dans les divers protocoles.

10 **ME GIB van ERT:** Exact.

11 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Peut-être, je pense que  
12 ce que nous essayons d'expliquer ici, c'est qu'il y a  
13 beaucoup de débats politiques qui se déroulent dans une  
14 démocratie. Les Canadiens ont le droit d'avoir des différends  
15 sur un certain nombre de questions de politique publique.

16 **ME GIB van ERT:** Oui.

17 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Ils ont le droit de dire  
18 des choses qui ne sont pas vraies et d'en débattre. Et pour  
19 que nous puissions réellement intervenir, un groupe d'experts  
20 indépendants non partisans a mis en place une directive que  
21 nous devons suivre, afin que nous puissions intervenir dans  
22 cet exercice de la liberté d'expression entre les Canadiens,  
23 parce que nous devons avoir au moins des informations fiables  
24 indiquant qu'il ne s'agit pas seulement d'un groupe de  
25 Canadiens qui ont un différend sur une question de politique  
26 publique.

27 Mais il y a en fait des informations selon  
28 lesquelles quelqu'un essaie d'alimenter cette histoire et de

1 créer des perturbations ici. Et notre conclusion, comme l'a  
2 expliqué madame Morgan, était que nous n'avons pas vu  
3 d'indicateurs de cela. Nous n'avons pas vu...

4 **ME GIB van ERT:** Dans le cas de  
5 monsieur Chiu, vous voulez dire?

6 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Excusez-moi?

7 **ME GIB van ERT:** Je veux juste être sûr  
8 d'avoir bien compris. Vous voulez dire que dans le cas de  
9 monsieur Chiu, vous n'avez pas...

10 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Oui.

11 **ME GIB van ERT:**... vu les indicateurs de ça?

12 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Si nous l'avions vu,  
13 nous aurions dû tenir compte d'autres considérations. Et nous  
14 aurions pu, selon les éléments de preuve, faire une  
15 déclaration publique sans attribution publique, mais nous  
16 avons besoin de preuves qu'il ne s'agissait pas seulement  
17 d'un groupe de Canadiens qui discutaient d'une question, le  
18 registre des agents étrangers, qui est une question très  
19 actuelle. Et ce n'est...

20 **ME GIB van ERT:** Oui. Et vous avez dit que...

21 **M. FRANÇOIS DAIGLE:**... toujours à l'étude par...

22 **ME GIB van ERT:**... l'information que SITE vous  
23 fournissait ne répondait pas à cette norme?

24 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Il ne répondait pas à  
25 cette norme. Nous n'avions pas cette...

26 **ME GIB van ERT:** Et cela nous ramène à la  
27 norme dont je voulais vous parler et je pense que vous  
28 vouliez en parler aussi, c'est-à-dire la norme. Et je crois

1 que ce que je vous ai entendu dire, Me Daigle, c'est que cela  
2 devait être probable, pas possible. C'est-à-dire qu'il devait  
3 être plus probable qu'improbable qu'il s'agisse de  
4 désinformation ou qu'elle atteigne le seuil. Est-ce que  
5 c'était votre norme d'exploitation plus probable  
6 qu'improbable?

7 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** C'est ce que dit le  
8 résumé de mon entrevue, que nous recherchons des informations  
9 probables qui rendraient probable qu'il s'agit d'ingérence,  
10 et qu'il y a probablement un impact sur l'élection.

11 **ME GIB van ERT:** Et c'est une norme que vous  
12 avez adoptée en tant que groupe d'experts après avoir examiné  
13 le protocole et l'avoir interprété de cette façon, est-ce que  
14 c'est exact?

15 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** C'est comme ça... eh bien,  
16 je pense...

17 **ME GIB van ERT:** Encore une fois, je m'excuse  
18 si vous me permettez d'apporter des précisions. Ce que je  
19 veux dire, c'est que le protocole lui-même ne vous dit pas  
20 que la norme est plus probable qu'improbable, ou qu'il y a  
21 des motifs raisonnables de croire, ou des motifs raisonnables  
22 de soupçonner. Il vous laisse le soin de déterminer, à votre  
23 avis, ce qu'il devrait être, est-ce exact?

24 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Un des critères, c'est  
25 la fiabilité de l'information.

26 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, c'est vrai,  
27 lorsque l'un des critères est la fiabilité de l'information

28 **ME GIB van ERT:** Je ne parle que de la norme...

1 MME MARTA MORGAN: Bien...

2 ME GIB van ERT:... ici.

3 MME MARTA MORGAN: Non, mais...

4 ME GIB van ERT: Il ne faut pas confondre les  
5 deux...

6 MME MARTA MORGAN: Mais le standard...

7 ME GIB van ERT:... - parce que nous nous  
8 écartons de la bonne voie.

9 MME MARTA MORGAN: Mais le...

10 ME GIB van ERT: J'ai juste besoin d'insister  
11 sur ce point, à savoir quelle est votre norme de preuve ? Et  
12 j'ai entendu monsieur Daigle dire que c'était plus probable  
13 qu'improbable. Vous êtes donc d'accord avec cela ?

14 M. FRANÇOIS DAIGLE: Nous ne sommes pas un  
15 tribunal.

16 ME GIB van ERT: Mais vous êtes avocat,  
17 monsieur, et vous étiez probablement là pour conseiller le  
18 Comité sur des questions juridiques.

19 M. FRANÇOIS DAIGLE: J'y étais en tant que  
20 sous-ministre de la Justice. Je n'ai pas, je crois, donné de  
21 conseils juridiques pendant notre panel. Mais...

22 ME GIB van ERT: Donc, si vous pensiez qu'une  
23 erreur de droit était commise...

24 COMMISSAIRE HOGUE: Laissez-le finir, s'il  
25 vous plaît.

26 M. FRANÇOIS DAIGLE: Nous obtenions de  
27 l'information et essayions de déterminer si elle atteignait  
28 le seuil décrit à l'article 6. Pour prendre cette décision,

1 nous avons examiné les preuves, l'information et les  
2 renseignements que nous avons reçus, et nous avons essayé... et  
3 testé leur crédibilité.

4 Encore une fois, tout ce que je peux faire,  
5 c'est dire si c'est... le fait qu'il soit possible qu'il y ait  
6 eu interférence n'était pas suffisant. Nous cherchions  
7 quelque chose de plus.

8 **ME GIB van ERT:** Oui, je suis d'accord.

9 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Je l'ai décrit comme  
10 probable parce que je suis avocat et que c'est un terme  
11 auquel je suis habitué. Mais en réalité, ce que nous avons  
12 fait, c'est d'examiner tous les facteurs qui entrent en jeu,  
13 toute l'information contenue dans les renseignements que nous  
14 avons reçus, et d'essayer de déterminer si nous devrions  
15 faire... nous avons atteint le seuil et nous devrions faire une  
16 annonce publique, principalement parce que nous avons des  
17 renseignements que les Canadiens n'ont pas et qu'ils  
18 devraient avoir au sujet de cet incident.

19 **Mme NATHALIE DROUIN:** Si vous me permettez ?

20 **ME GIB van ERT:** Et ce qui m'inquiète, c'est  
21 juste pour finaliser... oh, allez-y, s'il vous plaît.

22 **Mme NATHALIE DROUIN:** Je suis convaincue que  
23 le Service de renseignement vous a parlé de comment on évalue  
24 une information, un renseignement. Donc, est-ce que c'est une  
25 source unique? Est-ce que c'est corroboré? Est-ce que c'est  
26 une source qui est connue du Service?

27 Donc, la... quand François parle de  
28 probabilité, on... il parle vraiment de l'évaluation de la

1        qualité de l'intelligence que l'on reçoit.

2                    Donc, ce sont tous des facteurs qui sont  
3 regardés pour déterminer si l'information que l'on reçoit est  
4 vraiment de l'ordre de la rumeur ou même des fois on peut  
5 avoir des témoins qui sont des témoins qui... pas des témoins,  
6 des sources, pardon, qui sont des sources qui ont un intérêt  
7 à nous faire passer cette information-là. Donc, ils nous font  
8 passer l'information parce qu'ils ont un intérêt à le faire.

9                    Donc, ce sont tous des éléments que l'on  
10 regarde pour déterminer la valeur de renseignement que l'on  
11 reçoit.

12                    **ME GIB van ERT:** Oui. Et juste le dernier  
13 point alors. Vous avez fait un excellent travail là-bas,  
14 madame Drouin, si je puis dire, en expliquant toutes les  
15 considérations avec lesquelles vous devez jongler, et si vous  
16 jonglez avec toutes ces considérations selon une norme de la  
17 RPC ou de la désinformation, je pense que vous ne ferez  
18 jamais d'annonce concernant l'ingérence étrangère de la RPC  
19 au cours d'une élection. Parce que vous n'arriverez jamais à  
20 cette norme.

21                    **MME NATHALIE DROUIN:** Donc...

22                    **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Je ne suis pas d'accord  
23 avec cela. Je veux dire, nous avons passé beaucoup de temps à  
24 examiner un certain nombre de scénarios pour comprendre où se  
25 situe ce seuil et quel genre de cas nous amèneraient à faire  
26 une annonce publique en vertu du protocole, et nous étions  
27 prêts à faire une annonce publique si nous voyions, vous  
28 savez, de l'information qui, vous savez, cela nous a dit que

1 quelque chose devait être corrigé. Nous étions prêts à le  
2 faire, mais nous n'avons tout simplement pas vu suffisamment  
3 d'informations, ou d'informations qui nous permettraient de  
4 conclure que nous avons atteint le protocole. Mais nous  
5 étions prêts à le faire s'il le fallait.

6 **ME GIB van ERT:** Merci. C'est très utile.  
7 Merci beaucoup.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

9 La Coalition pour les droits de la personne ?

10 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME SARAH TEICH:**

11 **ME SARAH TEICH:** Bon après-midi. J'aimerais  
12 revenir sur certains des points qui viennent d'être soulevés  
13 au sujet des seuils et des échelles mobiles, et mon collègue  
14 a parlé en particulier de la possibilité de faire une annonce  
15 uniquement dans la circonscription de Kenny Chiu. Le Groupe  
16 d'experts a-t-il également envisagé la possibilité de faire  
17 une annonce ciblée à l'intention de certaines communautés de  
18 la diaspora qui sont plus vulnérables à l'ingérence  
19 étrangère ?

20 **MME JANICE CHARETTE:** Je sais que nous avons  
21 discuté de la possibilité de faire une annonce au sujet  
22 d'informations ou de renseignements qui n'ont pas atteint le  
23 seuil. Je crois que madame Drouin a témoigné ce matin qu'à la  
24 fin, nous avons convenu que notre seuil établi ici était en  
25 deçà du seuil d'une élection libre et équitable.

26 Nous étions également prêts à examiner le  
27 niveau de conduite. Est-ce qu'on a regardé... je pense qu'une  
28 circonscription ou un groupe de circonscriptions, en ce qui

1 concerne une communauté touchée, je pense que cela a été  
2 intégré dans nos délibérations et nos discussions, oui.

3 **ME SARAH TEICH:** D'accord. Et vous avez  
4 décidé de ne pas faire d'annonce.

5 **MME JANICE CHARETTE:** Désolée, j'ai dû me  
6 rendre jusqu'à cela.

7 **ME SARAH TEICH:** Non, je l'apprécie. Et vous  
8 avez décidé de ne pas le faire?

9 **MME NATHALIE DROUIN:** Non, je ne devrais pas  
10 dire ça. Je pense que nous avons décidé que nous ne pouvons  
11 pas faire d'annonce si c'est en dessous du seuil. Mais je ne  
12 pense pas que nous en soyons arrivés à la conclusion que, si  
13 je peux me permettre, s'il ne s'agit que d'une communauté, ou  
14 d'un groupe de communautés, dans une ou deux  
15 circonscriptions, il n'y a rien que nous puissions faire.

16 Ce n'est pas notre conclusion. Notre  
17 conclusion est que nous ne pouvions pas faire d'annonce en  
18 deçà du seuil. Mais notre conclusion n'est pas que s'il ne  
19 s'agit que d'une communauté, c'est nécessaire en deçà du  
20 seuil. D'autres éléments ont été nécessaires à évaluer pour  
21 arriver à une conclusion sur l'impact.

22 **ME SARAH TEICH:** D'accord.

23 **M. DAVID MORRISON:** Je pense qu'à titre de  
24 rappel, parce que cela a déjà été mentionné dans le cadre de  
25 ce groupe de témoins, il y a eu beaucoup d'éducation, de  
26 sensibilisation au public qui a été faite par les divers  
27 organismes du gouvernement canadien au sujet de l'ingérence  
28 étrangère et de ce qui était... qui nous considérons comme

1 étant le plus à risque et ainsi de suite.

2 **ME SARAH TEICH:** C'est vrai. Nous en avons  
3 entendu parler au cours des premiers jours de l'audience.  
4 Mais pour autant que je m'en souviens, beaucoup de ces  
5 documents éducatifs étaient de nature générale et n'étaient  
6 pas offerts dans une variété de langues. Je dirais donc que  
7 ce n'est pas nécessairement ce que je demande. Et je... peut-  
8 être que je devrais faire le lien avec le concept d'échelle  
9 mobile dont nous avons parlé.

10 Donc, dans l'hypothèse, où le seuil n'est pas  
11 atteint, mais qu'il y a des preuves de quelque chose qui se  
12 passe, à votre avis, pensez-vous qu'il aurait été utile de  
13 faire une sorte d'annonce ciblée spécifiquement aux électeurs  
14 sinophones, par exemple, afin de renforcer la résilience de  
15 la communauté face à certaines de ces menaces ?

16 **M. ROBERT STEWART:** Je pense... je veux dire,  
17 nous parlons vraiment d'une hypothèse ici d'un genre très  
18 rare. Et donc, sans essayer de répéter ce que mes collègues  
19 ont déjà dit, nous avons beaucoup d'information devant nous,  
20 nous n'avons jamais statué sur le seuil qui s'approchait  
21 d'être atteint, que ce soit au niveau individuel ou à  
22 l'échelle nationale. Par conséquent, nous n'avons pas  
23 envisagé le modus operandi, les modes ou les moyens de  
24 communication possibles dans une circonstance individuelle.

25 **MME NATHALIE DROUIN:** Peut-être une chose,  
26 c'est que si la menace est réelle et qu'elle n'atteint pas le  
27 seuil en termes d'impact, le SCRS peut toujours prendre une  
28 mesure de réduction de la menace, et il l'a fait pendant les

1 élections, avant et après les élections. Il s'agit donc d'un  
2 instrument que le SCRS peut utiliser si la menace est réelle  
3 et pendant l'élection, si l'impact n'a pas été au point  
4 d'atteindre le seuil.

5 **MME SARA TEICH:** D'accord. Je n'ai pas  
6 d'autres questions. Merci.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

8 Avocat de la Coalition sikhe?

9 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME PRABJOT SINGH:**

10 **ME PRABJOT SINGH:** Bon après-midi membres du  
11 panel.

12 Madame Morgan, puis-je m'adresser à vous en  
13 premier? La Commission a entendu des témoignages la semaine  
14 dernière au sujet des observations formulées par le mécanisme  
15 de réaction rapide en 2021 au sujet de la désinformation  
16 polarisante qui provient de l'Inde. Pouvez-vous nous parler  
17 des délibérations ou des mesures prises par le Groupe  
18 d'experts pour examiner les répercussions ou la menace de  
19 cette vague de désinformation?

20 **MME MARTA MORGAN:** Il s'agissait pour nous  
21 d'un mémoire important pour ce qui aurait pu se produire  
22 pendant la période électorale. Mais je ne me souviens pas  
23 d'avoir fait une séance d'information sur des questions  
24 spécifiques liées à l'Inde dans l'environnement en ligne  
25 pendant la période électorale de 2021. Mais nous aurions été  
26 informés... d'un point de vue contextuel à ce sujet parce que  
27 nous savions que ce genre de chose pouvait se produire au  
28 Canada, et qu'en tant que groupe d'experts, nous devons être

1 préparés à cela.

2 **ME PRABJOT SINGH:** Donc, juste pour clarifier  
3 cette réponse, donc en ce qui concerne l'information ou les  
4 renseignements qui ont été fournis au Comité, il n'y a pas eu  
5 d'avertissements ou de séances d'information sur la menace de  
6 la désinformation indienne dans les élections?

7 **MME MARTA MORGAN:** Oh non. Ce n'est pas du  
8 tout ce que je disais. En fait, c'est le contraire. Ce que je  
9 disais, c'est que, comme vous l'avez mentionné, nous avons eu  
10 un certain nombre de réunions avant l'élection elle-même, et  
11 dans ces séances d'information, nous avons été informés d'un  
12 point de vue situationnel sur les menaces provenant de  
13 multiples acteurs différents, qu'il s'agisse de personnes à  
14 personne, d'ingérence étrangère, de potentiel de  
15 désinformation en ligne, et cetera.

16 Il ne s'agit donc pas du type de menace, mais  
17 aussi des origines potentielles, y compris de ce qui pourrait  
18 arriver à divers pays potentiels, y compris l'Inde.

19 **ME PRABJOT SINGH:** Et donc, ce qui semble  
20 être, c'est qu'il s'agissait d'un briefing généralisé sur les  
21 possibilités ou le potentiel d'une menace.

22 **MME MARTA MORGAN:** C'est exact.

23 **ME PRABJOT SINGH:** Pour reformuler ma  
24 question. J'aimerais savoir si le Groupe d'experts a examiné  
25 des cas précis où des menaces constituées par la  
26 désinformation indienne?

27 **MME MARTA MORGAN:** Pas pendant la période  
28 électorale.

1                   **ME PRABJOT SINGH:** Merci. Et...

2                   **MME NATHALIE DROUIN:** Parce qu'il n'y avait  
3 pas d'information.

4                   **MME MARTA MORGAN:** Parce qu'il n'y avait pas  
5 d'information suggérant qu'il y avait de la désinformation ou  
6 provenant de cette source dans l'écosphère de l'information  
7 canadienne au cours de cette période.

8                   **ME PRABJOT SINGH:** Cela m'amène à ma  
9 prochaine question, c'est-à-dire que le MMR a identifié  
10 certaines vulnérabilités et certaines lacunes dans la  
11 méthodologie permettant de comprendre les écosystèmes  
12 d'information provenant d'endroits comme l'Inde et leurs  
13 impacts sur les communautés de la diaspora. D'autres travaux  
14 d'enquête ont-ils été effectués pour remédier à cette  
15 vulnérabilité ou s'agissait-il d'une lacune qui n'a pas été  
16 comblée pendant la période électorale?

17                   **MME MARTA MORGAN:** Y a-t-il un document  
18 particulier auquel vous faites allusion et auquel vous  
19 pourriez nous renvoyer à ce sujet?

20                   **ME PRABJOT SINGH:** Non, il n'y a pas... je pose  
21 la question de savoir si ces séances d'information ont eu  
22 lieu ou si le groupe d'experts a tenté de combler des  
23 lacunes. Nous avons donc longuement parlé du ciblage des  
24 communautés de la diaspora, des impacts de la désinformation  
25 sur les communautés de la diaspora. J'essaie donc de  
26 comprendre et d'aider la Commission à comprendre si le Groupe  
27 d'experts était réellement équipé ou s'il a fait des efforts  
28 pour cerner ces lacunes et les combler.

1                   **MME MARTA MORGAN:** Le MMR s'efforce toujours  
2 d'améliorer ses capacités, notamment en travaillant avec des  
3 acteurs extérieurs, en travaillant avec la société civile qui  
4 a une expertise dans ce domaine. Il y a donc toujours une  
5 tentative continue de combler les lacunes qui sont  
6 identifiées.

7                   **ME PRABJOT SINGH:** Donc, d'après ce que vous  
8 avez compris, cette lacune subsiste en termes de  
9 compréhension de la désinformation indienne dans l'écosystème  
10 de l'information?

11                   **MME MARTA MORGAN:** Ce n'est pas ce que je  
12 dis.

13                   **MME NATHALIE DROUIN:** Oui, si vous me le  
14 permettez. Les renseignements que nous recevons au sujet de  
15 différents acteurs étrangers au sujet de leurs intentions,  
16 des mécanismes qu'ils utilisent et des approches qu'ils  
17 utilisent pour mener certaines activités d'ingérence  
18 étrangère au Canada, ces renseignements ne provenaient pas de  
19 MMR, mais du SCRS et du CST, en particulier, pour ce qui est  
20 de ce qu'ils savent, des activités qu'ils observent dans le  
21 cadre de tout leur travail de surveillance. Ce sont donc les  
22 deux principaux organismes qui nous ont permis de voir le  
23 niveau d'ingérence étrangère qu'un acteur étranger peut  
24 faire.

25                   Par exemple, le mmr n'est pas là pour voir un  
26 modèle en termes de fonctionnement. Ils peuvent suivre un  
27 média précis et regarder, vous savez, comment il est  
28 authentifié, qui s'exprime à ce sujet, mais ils ne regardent

1 pas les tendances, une tendance en termes d'activités  
2 d'acteurs étrangers, vous savez, et des choses comme ça. Je  
3 pense donc que nous devons nous assurer que nous comprenons  
4 le rôle de toutes nos organisations dans ce domaine.

5 **ME PRABJOT SINGH:** À la lumière des séances  
6 d'information fournies par le SCRS ou d'autres organismes au  
7 sujet de la désinformation sur les Indiens, le Comité a-t-il  
8 mené des délibérations ou des conversations sur l'évaluation  
9 d'une menace et sur l'examen d'une annonce visant à contrer  
10 la désinformation des Indiens dans les circonscriptions  
11 électorales du Canada?

12 **MME JANICE CHARETTE:** Je vais essayer d'y  
13 répondre. Dès le début de notre travail, nous avons donc été  
14 informés par le Groupe de travail SITE sur les capacités des  
15 acteurs étrangers et sur certains des outils qu'ils  
16 pourraient utiliser. Lorsque nous avons entamé la campagne  
17 électorale elle-même, nous avons été informés des activités  
18 et des renseignements ou de l'information qui nous  
19 parvenaient sur la façon dont ces capacités ou ces outils  
20 étaient déployés. Et je ne crois pas que lors des élections  
21 de 2021, nous ayons vu des preuves de l'utilisation de ces  
22 outils par le gouvernement indien dans la campagne.

23 **ME PRABJOT SINGH:** Je vous remercie de cette  
24 réponse claire et directe.

25 La semaine dernière, des collègues du SCRS et  
26 du Groupe de travail sur l'EITI nous ont dit que l'Inde avait  
27 ciblé des circonscriptions individuelles ou des candidats  
28 précis aux élections de 2021. Le Groupe d'experts a-t-il reçu

1 des détails précis sur ces menaces et a-t-il envisagé de  
2 prendre des mesures ou de faire une annonce publique à la  
3 suite de ces menaces??

4 **MME NATHALIE DROUIN:** Si nous pouvons mettre  
5 un résumé public par pays, je pense que cela peut nous aider.

6 **ME PRABJOT SINGH:** Bien sûr. Je crois que ce  
7 sera...

8 **MME NATHALIE DROUIN:**...en termes de ce qu'est...

9 **ME PRABJOT SINGH:**... - CAN.SUM 12.

10 **MME NATHALIE DROUIN:**... dans le domaine public  
11 et ce dont nous pouvons discuter dans ce forum.

12 Et si mes souvenirs sont bons, je ne pense  
13 pas que nous ayons un sujet spécifique de résumé public par  
14 rapport à...

15 **ME PRABJOT SINGH:** Désolé. Monsieur le  
16 greffier, Je pense que c'est peut-être le CAN. SOMME 7, en  
17 fait. Désolé, si vous pouviez juste... une seconde. Non. Oui,  
18 c'est très bien. Si nous pouvons faire défiler vers le bas.  
19 Si vous pouvez faire défiler vers le bas. Un peu plus loin :

20 "Un ensemble d'informations indique  
21 que... des mandataires ont peut-être  
22 tenté de s'ingérer dans les processus  
23 démocratiques... y compris par la  
24 fourniture clandestine d'un soutien  
25 financier illicite à divers...  
26 Politiciens..."

27 Est-ce que l'une ou l'autre de ces menaces  
28 précises a été prise en considération par le Groupe

1 d'experts??

2 **M. DAVID MORRISON:** Permettez-moi simplement  
3 de dire que je pense que le résumé public parle de lui-même,  
4 et que tout ce que nous avons à dire en tant que groupe  
5 d'experts a été transmis à la Commission lors des audiences à  
6 huis clos.

7 **ME PRABJOT SINGH:** Oui, et donc c'est tout à  
8 fait bien, c'est ce que je recherche. S'il y a des  
9 renseignements qui ne peuvent pas être fournis dans un lieu  
10 public, si vous pouvez le noter et madame la commissaire et  
11 l'avocate de la Commission, vous pouvez déterminer si un  
12 suivi est nécessaire à huis clos.

13 Dois-je le prendre?---

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai dit que nous  
15 travaillerions... s'il n'est pas possible de répondre à une  
16 question dans cette tribune, alors la question est écrite et  
17 nous ferons un suivi après les audiences.

18 **ME PRABJOT SINGH:** D'accord.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** S'il y a un besoin de...

20 **ME PRABJOT SINGH:** Oui. Je vais donc  
21 reformuler ma question en fonction de ce genre de  
22 connaissances de base, à savoir que s'il y a des informations  
23 qui ne peuvent pas être partagées dans ce cadre public, vous  
24 êtes libre d'informer la Commission que vous n'êtes pas en  
25 mesure de répondre et madame la commissaire peut voir s'il y  
26 a un suivi qui est nécessaire.

27 Alors, est-ce que le Groupe d'experts a  
28 enquêté ou évalué les menaces de désinformation émanant de

1 l'Inde pendant la période électorale?

2 **M. ROBERT STEWART:** Je pense que nous avons  
3 déjà répondu à cette question et que nous avons dit non à la  
4 désinformation.

5 **ME PRABJOT SINGH:** Oui. Et y avait-il des  
6 menaces précises sur des circonscriptions particulières qui  
7 ont été examinées par le Comité?

8 **M. ROBERT STEWART:** Et la réponse à cette  
9 question est non, non aussi. Et pour plus de clarté, les  
10 résumés par pays auxquels nous avons fait référence incluent  
11 un ensemble de renseignements qui sont accumulés sur une  
12 période de temps beaucoup plus longue, y compris jusqu'à ce  
13 qu'ils soient clairement proches d'aujourd'hui.

14 **ME PRABJOT SINGH:** D'accord. Et donc, juste  
15 pour clarifier, donc votre réponse n'est pas que vous n'êtes  
16 pas en mesure de répondre, votre réponse est qu'il n'y avait  
17 pas de menaces ou de cibles spécifiques de campagnes  
18 individuelles qui ont même été examinées par le Comité.

19 **M. ROBERT STEWART:** Nous n'avons pas été  
20 informés d'une activité particulière dans les  
21 circonscriptions qui font partie de la matière dont vous  
22 parlez...

23 **ME PRABJOT SINGH:** Et y avait-il des...

24 **M. ROBERT STEWART:**... - au cours de notre  
25 processus d'inscription sur la liste pendant la période  
26 électorale.

27 **ME PRABJOT SINGH:** D'accord, merci. Cela m'a  
28 beaucoup aidé. Et y a-t-il eu des enquêtes ou des menaces

1 concernant le financement provenant de sources indiennes pour  
2 des campagnes ?

3 **M. ROBERT STEWART:** Ce n'est pas ce qui a été  
4 porté à notre attention.

5 **ME PRABJOT SINGH:** Merci. Ce sont toutes mes  
6 questions.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

8 Alliance démocratique des Canadiens russes.  
9 Et vous avez 10 minutes de l'UCC.

10 **ME GUILLAUME SIROIS:** J'aimerais remercier  
11 mon collègue de l'UCC qui me donne son temps pour ce contre-  
12 interrogatoire.

13 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GUILLAUME SIROIS:**

14 **ME GUILLAUME SIROIS:** Monsieur Morrison, vous  
15 avez témoigné que, du 9 au 12 septembre, le Groupe des Cinq  
16 était préoccupé par la campagne de désinformation menée par  
17 la Chine. Il s'agissait de la campagne de désinformation  
18 visant Kenny Chiu, c'est vrai ?

19 **M. DAVID MORRISON:** Oui.

20 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Quels sont...

21 **M. DAVID MORRISON:** C'était l'information qui  
22 était peut-être inexacte qui circulait à ce moment-là. Il  
23 s'agissait du registre des agents étrangers, du Parti  
24 conservateur du Canada et du programme d'Erin O'Toole, et les  
25 gens des médias faisaient des commentaires à ce sujet au  
26 cours de cette période.

27 **MME JANICE CHARETTE:** Permettez-moi également  
28 de vous dire, monsieur, qu'il est juste de dire que nous

1 avons suivi de près le terme « préoccupé », mais nous avons  
2 suivi de près beaucoup de choses au jour le jour tout au long  
3 de la campagne électorale.

4 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Était-ce -  
5 les campagnes de désinformation russes potentielles étaient-  
6 elles aussi proches que celle des médias chinois?

7 **M. DAVID MORRISON:** Je pense qu'il est juste  
8 de dire que nous aurions suivi n'importe quelle campagne de  
9 désinformation ou de désinformation d'aussi près, compte tenu  
10 de l'impact potentiel sur la campagne électorale.

11 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ce n'est pas... ce  
12 n'était pas une question hypothétique. Je demande au moment  
13 des faits, entre les 9 et 15 septembre environ, est-ce que le  
14 Panel surveillait de la même façon une campagne de  
15 désinformation russe qu'une campagne de désinformation  
16 chinoise? C'est oui ou non.

17 **M. DAVID MORRISON:** Le Groupe d'experts lui-  
18 même ne surveille pas l'information. Nous recevons des  
19 rapports du groupe de travail SITE... puis-je terminer ma  
20 réponse?

21 **ME GUILLAUME SIROIS:** Oui, d'accord

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Laissez-le répondre.

23 **M. DAVID MORRISON:** Les rapports quotidiens  
24 de SITE sont disponibles pour tous. Autant que je m'en  
25 souviens, ils n'ont signalé aucune activité de la Russie qui  
26 nécessitait un suivi de la part du Groupe d'experts.

27 **ME GUILLAUME SIROIS:** En bref, non?

28 **MME NATHALIE DROUIN:** Nous avons donc pris au

1 sérieux tout ce qui nous a été montré. Comme je l'ai dit ce  
2 matin, nous connaissions et nous connaissons toujours les  
3 capacités de la Russie, surtout en matière d'espionnage et de  
4 cyberactivité. Et nos agences de renseignement suivaient  
5 l'intérêt que la Russie manifestait pour nos exercices  
6 électoraux. Et nous n'avons pas été informés d'activités  
7 spécifiques qu'ils menaient lors de l'élection de 2021.

8 **ME GUILLAUME SIROIS:** Thank you. C'est  
9 vraiment utile, Maitre Drouin.

10 **MME JANICE CHARRETTE:** Et je peux  
11 probablement vous faire remarquer que, rien que dans le  
12 rapport après action qui a été préparé par le Groupe de  
13 travail sur les menaces à la sécurité et au renseignement  
14 pour les élections, daté du 17 décembre, sous la rubrique  
15 Résumé des principales observations, il contient une  
16 déclaration :

17 "D'autres acteurs étatiques (Russie,  
18 [...] n'ont pas été observés en train  
19 de se livrer à des activités menaçant  
20 l'GE44 du Canada."

21 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci. Ça l'aide aussi.  
22 J'aimerais tirer CAN, trois zéros, 134. Eh  
23 bien, CAN 000134. Vous souvenez-vous de l'analyse  
24 hebdomadaire des tendances préparée par le MMR ? Cela vous  
25 dit quelque chose ? Cela a été préparé pour le groupe de  
26 travail de l'EITI, je le sais, mais je sais aussi que le  
27 groupe de travail de l'EITI n'était pas censé filtrer  
28 l'information, c'est pourquoi je vais vous poser des

1 questions à ce sujet.

2 **MME JANICE CHARRETTE:** Il ne s'agit donc pas  
3 d'un rapport communiqué au Groupe d'experts. Il se peut que  
4 l'information qu'il contient soit de l'information qui a été  
5 transmise par l'intermédiaire du groupe de travail SITE dans  
6 nos séances d'information. Cela dépend des points  
7 particuliers que vous êtes sur le point de soulever,  
8 monsieur.

9 **ME GUILLAUME SIROIS:** Oui, j'y arrive. Et  
10 vous souvenez-vous, par hasard, de la firme Yonder, que le  
11 GAC ou MMR Canada a été engagé pour surveiller les  
12 plateformes de médias sociaux?

13 **MME MARTA MORGAN:** Oui, nous le savions

14 **ME GUILLAUME SIROIS:** Donc, oui. Il s'agit de  
15 l'analyse hebdomadaire des tendances du ROR pour la semaine  
16 du 9 au 15 septembre. J'aimerais aller à la page 2, s'il vous  
17 plaît.

18 Donc, nous ne savons pas grand-chose sur  
19 cette entreprise là-bas, nous n'avons pas beaucoup de  
20 documents à ce sujet, mais nous avons ce genre de résumé, un  
21 résumé très court, qui dit, entre autres choses :

22 "Il semble que les comptes chinois et  
23 russes alignés sur l'État affichent  
24 généralement de faibles niveaux  
25 d'engagement dans l'ensemble, souvent  
26 des comptes uniques et seulement  
27 quelques Tweets."

28 Vous voyez ça?

1 **MME MARTA MORGAN:** Oui.

2 **ME GUILLAUME SIROIS:** Savez-vous ce que  
3 l'entreprise Yonder entendait par « généralement », «  
4 globalement » ou « souvent » ?

5 **MME MARTA MORGAN:** C'est une question qu'il  
6 vaudrait mieux poser à eux ou aux experts du MMR.

7 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Mais seriez-  
8 vous d'accord, rien qu'en lisant ceci, qu'il est difficile de  
9 comprendre la portée de ces campagnes de désinformation avec  
10 ces qualitatifs ?

11 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien, je dirais qu'il  
12 note qu'ils affichent généralement de faibles niveaux  
13 d'engagement dans l'ensemble, ce qui expliquerait  
14 probablement pourquoi l'information contenue dans ce  
15 paragraphe particulier n'a pas été incluse dans les rapports  
16 quotidiens qui nous ont été adressés, qui comprenaient des  
17 informations dont nous devions être au courant à ce moment-là  
18 parce qu'il y avait potentiellement un problème dont nous  
19 devions être conscients.

20 Donc, j'interpréteraient cela comme un faible  
21 niveau d'engagement, et donc quelque chose à surveiller, mais  
22 pas quelque chose... pas un sujet de préoccupation à ce moment-  
23 là.

24 **ME GUILLAUME SIROIS:** Mais vous avez été  
25 informé de la campagne de désinformation chinoise, n'est-ce  
26 pas ??

27 **MME MARTA MORGAN:** Nous avons été informés  
28 qu'il y avait des préoccupations au sujet de l'information

1 qui était partagée à la fois dans les sites des médias sino-  
2 canadiens et par l'entremise de WeChat, oui. Nous en avons  
3 été informés, absolument.

4 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Mais il est erroné de  
5 dire qu'il s'agit d'une campagne de désinformation.

6 **MME MARTA MORGAN:** Eh bien... et c'est aussi le  
7 cas... il s'agit spécifiquement des États chinois et russes et  
8 des comptes alignés sur les États, donc, vous savez, je pense  
9 que ce serait une question qu'il vaudrait mieux poser aux  
10 experts en ce qui concerne la façon dont deux choses  
11 s'alignent.

12 Mais ma lecture de cela, en ce qui concerne  
13 l'intervention russe, est qu'au moins pour les comptes qu'ils  
14 surveillaient, il y avait de faibles niveaux d'engagement.  
15 Cela ne veut pas dire qu'il y avait quelque chose d'autre qui  
16 se passait ailleurs.

17 **MME NATHALIE DROUIN:** Et peut-être pour  
18 ajouter... nous venons d'avoir une conversation précédente sur  
19 d'autres incidents où nous avons dit que dans ces incidents,  
20 je parle ici des incidents O'Toole et Kenny Chiu, dans les  
21 deux cas, nous avons dit que nous n'avons vu aucune direction  
22 ou amplification venant directement de la RPC. Donc, je pense  
23 que c'est tout à fait aligné avec ce que nous disons ici.

24 **ME GUILLAUME SIROIS:** Mais nous avons  
25 confirmé plus tôt que vous, le Groupe des Cinq, avez été  
26 informé d'une potentielle campagne d'influence chinoise. Il a  
27 peut-être été dirigé par la RPC ou influencé par la RPC.

28 Ma question est la suivante : pourquoi a-t-il

1       été informé... pourquoi le Groupe des Cinq a-t-il été informé  
2       de cette campagne de désinformation chinoise et non de la  
3       campagne de désinformation russe qui circule en ligne si  
4       l'entreprise qui a été chargée de surveiller les médias  
5       sociaux par AMC a identifié les deux menaces comme étant les  
6       mêmes ?

7                               **MME MARTA MORGAN:** Permettez-moi simplement  
8       de dire qu'AMC a également passé des contrats et travaillé  
9       avec un certain nombre de GAC d'origine différente... le MMR  
10      avait également sa propre capacité et le MMR a également  
11      travaillé avec la société civile. Ainsi, l'information que  
12      nous obtenions en tant que groupe d'experts provenait de  
13      sources multiples qui ont été recueillies et analysées par  
14      Affaires mondiales.

15                              Donc, cette déclaration particulière, je ne  
16      pense pas, fait la conclusion que vous essayez de tirer. Nous  
17      n'avons pas été informés d'une tentative de désinformation  
18      russe pendant la campagne dans l'écosystème en ligne parce  
19      qu'elle n'a pas été vue par le groupe de travail SITE à ce  
20      moment-là pendant le procès.

21                             **MME NATHALIE DROUIN:** Si vous me permettez de  
22      revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure, Marta,  
23      c'est-à-dire qu'en ce qui concerne ces acteurs étrangers,  
24      oui, nous recueillons nos propres renseignements, mais nous  
25      travaillons aussi avec des alliés, et le Groupe des cinq en  
26      particulier, et ils sont également là pour nous aider à voir  
27      les choses en ce qui concerne les activités des acteurs  
28      étrangers. Ainsi, l'évaluation est basée sur ce que nous

1 voyons, mais aussi sur ce que les autres voient à notre  
2 sujet.

3 **Me GUILLAUME SIROIS:** Mais, Maitre Drouin, on  
4 s'entend que Five Eyes ne surveille pas les réseaux sociaux  
5 de Canadiens, n'est-ce pas?

6 **Mme NATHALIE DROUIN:** Non, mais les Five Eyes  
7 peuvent toutefois avoir accès à de l'intelligence sur les  
8 intentions des acteurs étrangers.

9 **Me GUILLAUME SIROIS:** On parle pas des  
10 intentions... avec respect, Maitre Drouin, on parle pas des  
11 intentions ici, on parle que la firme qui surveille les  
12 réseaux sociaux a remarqué que la campagne russe était la  
13 même... la campagne de désinformation russe...

14 **Mme NATHALIE DROUIN:** Je vais vous donner des  
15 exemples.

16 **Me GUILLAUME SIROIS:**... était la même que la  
17 campagne de désinformation chinoise. Les deux sont  
18 identifiées comme étant basses, ça, je change pas, mais ma  
19 question, c'est pourquoi le Panel de cinq n'a jamais été  
20 informé de ce fait?

21 **MME MARTA MORGAN:** Le Panel des Cinq... le MMR  
22 a de multiples sources qu'il utilise, et si vous regardez ne  
23 serait-ce qu'un peu plus bas sur cette page, vous verrez que  
24 l'observatoire de l'écosystème des médias a constaté que les  
25 intérêts chinois sont devenus plus visibles au cours de cette  
26 période de référence. Ainsi, le MMR recevait des analyses et  
27 des commentaires de diverses sources et de ses propres  
28 capacités.

1                   Donc, je dirais simplement qu'une source  
2 particulière, qui est mentionnée ici, n'est pas concluante et  
3 n'aurait pas été concluante en termes d'information qu'elle  
4 nous fournissait.

5                   S'ils avaient vu des preuves de  
6 désinformation... de la désinformation parrainée par l'État par  
7 la Russie pendant la période électorale, je suis convaincu  
8 qu'ils nous auraient transmis cette information et que nous  
9 l'aurions prise très au sérieux parce que c'était absolument  
10 l'un des problèmes que nous recherchions et c'était quelque  
11 chose que nous avons vu dans d'autres pays. Nous avons vu  
12 de la désinformation parrainée par l'État russe aux États-  
13 Unis, en Allemagne et en France, qui avait toutes été rendues  
14 publiques. C'était donc quelque chose auquel nous étions  
15 clairement très attentifs.

16                   **M. ROBERT STEWART:** Si je peux me permettre,  
17 je pense que nous sommes très clairs sur le fait que nous  
18 n'avons pas observé ou été informés d'une quelconque preuve  
19 d'une campagne de désinformation concertée de la Russie  
20 pendant la campagne, ce qui ne veut pas dire que cela ne se  
21 produit pas dans un contexte plus général. Et en effet,  
22 depuis le début de la guerre en Ukraine, la guerre illégale  
23 de la Russie, nous avons eu une surveillance et une  
24 notification constantes où nous voyons de la désinformation  
25 russe.

26                   **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. Juste dans  
27 l'intérêt du temps, je vais revenir... je vais continuer sur  
28 d'autres points qui sont encore dans le même paragraphe.

1 Monsieur Morrison, vous avez également  
2 témoigné que la campagne de désinformation WeChat, vous  
3 savez, ou campagne d'influence, peu importe comment vous  
4 voulez l'appeler, a en quelque sorte diminué autour du  
5 12 septembre, vous avez dit ? D'accord. Donc, encore une  
6 fois, ce rapport, désolé d'attirer votre attention là-dessus,  
7 c'est comme la troisième phrase, à peu près... désolé. Oui,  
8 c'est la deuxième phrase. Désolé. C'est ce qu'il dit

9 "L'entreprise a constaté moins  
10 d'engagement de la part de comptes  
11 qui amplifient généralement les  
12 sources de l'État chinois..."

13 Cela a semblé confirmer votre témoignage  
14 selon lequel... ce rapport a été publié le 15 septembre,  
15 environ, donc cela semble confirmer votre témoignage selon  
16 lequel les campagnes d'influence de désinformation chinoises  
17 semblent diminuer au cours de cette semaine, exact ?

18 **M. DAVID MORRISON:** Ce n'est pas ce que dit  
19 cette phrase. J'ai fait une déclaration ce matin qui a mis  
20 des paramètres temporels autour de l'activité que nous avons  
21 vue en ce qui concerne M. O'Toole et M. Chiu. Mais je pense  
22 que ce que cette déclaration dit est quelque chose d'un peu  
23 différent.

24 **ME GUILLAUME SIROIS:** Pouvez-vous nous  
25 expliquer la différence ?

26 **M. DAVID MORRISON:** La phrase dit :

27 "L'entreprise a constaté moins  
28 d'engagement de la part de comptes

1                   qui amplifient généralement les  
2                   sources de l'État chinois, mais plus  
3                   d'engagement de la part des comptes  
4                   qui amplifient généralement les  
5                   sources de l'État russe.

6                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Et pour l'instant, je  
7                   demande juste la première partie de cette phrase, concernant  
8                   les sources de l'État chinois, juste pour être clair.

9                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Mais je pense qu'on ne  
10                  peut pas se contenter de couper au milieu. Il faut lire la  
11                  phrase en entier.

12                  **ME GUILLAUME SIROIS:** Absolument. Je voulais  
13                  simplement attirer l'attention du témoin sur la partie qui  
14                  m'intéressait le plus. Et je passerai à la deuxième partie  
15                  juste après cela, c'est sûr.

16                  **M. DAVID MORRISON:** Ce que je veux dire,  
17                  c'est qu'il s'agit de sources de l'État chinois et que nous  
18                  avons témoigné, je pense, assez longuement que nous ne  
19                  pouvions pas nécessairement établir de liens avec des sources  
20                  de l'État chinois, et c'est pourquoi je m'interroge sur votre  
21                  question.

22                  **ME GUILLAUME SIROIS:** Ce résumé ne fait donc  
23                  pas non plus d'attribution. Il dit simplement que:

24                                 "... qui amplifient généralement les  
25                                 sources de l'État chinois..."

26                  Il n'y a rien à dire sur l'attribution en  
27                  dehors de cela. Mais il semble que j'essaie juste de  
28                  corroborer votre témoignage avec le document.

1                   **M. DAVID MORRISON:** Désolé. J'ai perdu le fil  
2 de votre question.

3                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Vous n'êtes pas  
4 d'accord avec le fait que cette phrase corrobore votre  
5 témoignage d'aujourd'hui, ce matin, selon lequel les comptes  
6 qui amplifient généralement les sources de l'État chinois ont  
7 diminué au cours de la période du 9 au 15 septembre 2021?

8                   **M. DAVID MORRISON:** Je ne sais pas... j'ai  
9 témoigné ce matin du fait que sur les trois ou quatre médias  
10 de langue chinoise qui sont mentionnés dans l'un des résumés,  
11 il n'y a pas eu de nouvelles informations au sujet de Kenny  
12 Chiu ou d'Erin O'Toole et de l'ensemble du programme du Parti  
13 conservateur du Canada après le 12 septembre. Il y avait...  
14 vous pouviez toujours le chercher, mais il n'y avait rien de  
15 nouveau qui se passait. Je ne suis pas du tout sûr que les  
16 organes de presse auxquels je faisais référence entrent dans  
17 la catégorie des sources d'État Chinoises qui amplifient  
18 généralement.

19                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Eh bien, je suis tout à  
20 fait d'accord avec vous pour dire que cette phrase est  
21 extrêmement vague et qu'il est difficile de reconstituer le  
22 puzzle. Et je ne discuterai pas avec vous là-dessus.

23                   J'aimerais maintenant passer à la deuxième  
24 partie de la phrase, qui dit qu'il y a eu:

25                   "...plus d'engagement de la part de  
26                   comptes qui ont généralement amplifié  
27                   les sources de l'État russe."

28                   Nous avons donc ici une campagne de

1 désinformation chinoise qui semble diminuer au cours de cette  
2 période et une campagne de désinformation russe qui semble  
3 augmenter. Je sais qu'il y a de multiples sources sur  
4 lesquelles le gouvernement s'appuie pour déterminer s'il y a  
5 une influence étrangère, mais pourquoi l'information n'a-t-  
6 elle pas été communiquée au Groupe des Cinq  
7 ?

8 **M. DAVID MORRISON:** Donc, vous prétendez  
9 qu'il s'agit d'une campagne de désinformation de l'État  
10 chinois et d'une campagne de désinformation de l'État russe.  
11 Ce n'est pas ce que dit le rapport. Et comme mon collègue,  
12 MME Morgan, vient de l'expliquer, SITE a intégré toute une  
13 série d'entrées dans les rapports qu'ils nous ont fournis. Et  
14 encore une fois, nous n'avons pas vu ce document particulier,  
15 nous n'avons pas vu les matières premières du ROR, mais SITE  
16 ne nous a pas informés d'une quelconque activité russe en  
17 ligne préoccupante. Et comme l'a souligné madame Charette, le  
18 rapport final de SITE du 17 décembre 2021 ne nous a pas non  
19 plus alertés sur des informations en ligne russes  
20 préoccupantes.

21 **ME GUILLAUME SIROIS:** Est-ce que je comprends  
22 bien votre témoignage selon lequel la désinformation  
23 concernant l'augmentation de l'engagement à partir de comptes  
24 qui amplifient généralement les sources de l'État russe a été  
25 filtrée, soit par MMR Canada, soit par le groupe de travail  
26 SITE ?

27 **M. MARTA MORGAN:** Le groupe de travail de  
28 l'EITI... MMR Canada a alimenté le groupe de travail de l'EITI

1 et le groupe de travail de l'EITI nous a fourni  
2 quotidiennement de l'information sur les questions  
3 préoccupantes, sur les questions qu'il avait jugées être des  
4 questions dont nous devrions être conscients. Et ils avaient  
5 un seuil pour déterminer de quoi il s'agissait, et ils n'ont  
6 pas vu, tout au long de la campagne électorale, d'inquiétude  
7 au sujet de la désinformation parrainée par l'État en  
8 provenance de la Russie dans l'écosystème électoral canadien  
9 pendant la période électorale.

10 Nous n'avons pas vu cela porté à notre  
11 attention parce que, de leur point de vue, sachant ce qu'ils  
12 ont fait et l'analyse qu'ils avaient à leur disposition, ce  
13 n'était pas une question, à ce moment-là, dont le Groupe des  
14 Cinq avait besoin d'être informé. S'ils avaient cru que  
15 c'était le cas, ils l'auraient certainement inclus et nous  
16 l'auraient dit.

17 **ME GUILLAUME SIROIS:** Il a donc été filtré ?  
18 C'est ma question. Oui ou non ?

19 **M. MARTA MORGAN:** Le groupe de travail sur  
20 l'EITI et le MMR ont analysé quotidiennement l'information  
21 que le groupe d'experts avait besoin de connaître et les  
22 problèmes qui, selon eux, étaient potentiellement des  
23 problèmes auxquels nous devrions prêter attention parce  
24 qu'ils étaient émergents ou préoccupants, et ils ne nous ont  
25 pas signalé ces problèmes. Et je pense que c'est une question  
26 de jugement professionnel de leur part, que nous avons  
27 respectée.

28 **M. FRANÇOIS DAIGLE:** Et vous devriez

1 demander... je veux dire, si vous êtes si préoccupé par cela,  
2 vous devriez poser la question à ceux qui ont pris la  
3 décision de ne pas nous en informer. Mais ils l'ont fait,  
4 mais on leur a dit : « Informez-nous de tout ce qui est  
5 important et pertinent. » Et donc cela ne nous est pas venu.

6 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ben, Maitre Daigle,  
7 c'est pas moi qui est préoccupé tant que ça. Oui, je le suis,  
8 mais c'est surtout les membres de la diaspora russe et les  
9 membres de la diaspora ukrainienne qui ont gentiment cédé mon  
10 temps... leur temps à moi aujourd'hui. Et je trouve ça  
11 inquiétant de voir ce document-là, et eux autres aussi  
12 trouvent ça très inquiétant de voir ce document-là qui parle  
13 d'ingérence potentielle de la Russie...

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maitre Sirois, on  
15 n'argumente pas avec un témoin, on lui pose des questions.

16 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ma question c'est  
17 qu'est-ce que vous pouvez dire aux membres de la diaspora  
18 russe et ukrainienne pour les rassurer lorsqu'ils voient ce  
19 genre d'information qui n'a pas été communiqué au Panel de  
20 cinq?

21 **Mme NATHALIE DROUIN:** Si vous me permettez,  
22 mon collègue tantôt a parlé des activités que l'on voit  
23 encore en ce moment de la Russie, surtout à la suite de  
24 l'invasion de l'Ukraine.

25 Les membres du Panel ont été briefés en 2019  
26 et en 2021 sur les capacités de la Russie, sur leurs  
27 objectifs afin d'attaquer les démocraties à travers le monde.  
28 C'est des choses que l'on voit sur une base régulière contre

1 le Canada et contre d'autres démocraties.

2 Je pense que la conclusion auquel on doit en  
3 arriver, c'est qu'on n'a pas vu d'intérêt particulier. Ça  
4 veut pas dire que la Russie n'est pas active. On n'a pas vu  
5 d'intérêt particulier dans les élections de 2019 et de 2021,  
6 dans notre langage, on parle de « spike », nous n'avons donc  
7 pas vu de pic de la part de la Russie lors des élections de  
8 2021. Cela dit, cela ne veut pas dire que la Russie ne mène  
9 pas une campagne, comme je l'ai dit, pour essayer de saper  
10 les démocraties du monde entier.

11 **ME GUILLAUME SIROIS:** C'est ma dernière  
12 question.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, dernière.

14 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci, Madame la  
15 Commissaire.

16 Est-ce qu'il faut un pic pour faire une  
17 annonce, pour que le Panel de 5 fasse une annonce publique?

18 **Mme NATHALIE DROUIN:** L'ingérence étrangère,  
19 il faut toujours lutter contre l'ingérence étrangère et c'est  
20 ce que les organismes puis que le gouvernement du Canada  
21 font, c'est pour ça qu'on travaille aussi à améliorer le  
22 cadre législatif pour mieux lutter contre l'ingérence  
23 étrangère, on veut travailler sur la sensibilisation, on veut  
24 travailler avec l'écosystème, dont les plateformes pour mieux  
25 équiper les Canadiens, mais en période électorale, on regarde  
26 vraiment les activités qui sont là pour influencer les  
27 résultats d'une élection, l'impact sur les résultats d'une  
28 élection, et donc, c'est pour ça qu'on regarde les activités

1 qui sont accrues, qui sont visées vraiment sur l'exercice  
2 démocratique qu'on est en train de surveiller.

3 **MME JANICE CHARETTE:** Et je pourrais juste  
4 dire...

5 **ME GUILLAUME SIROIS:** Oui.

6 **MS JANICE CHARETTE:**... La réponse à votre  
7 question est non. Le protocole est très clair. Il s'agit d'un  
8 incident ou d'une accumulation d'incidents. Ce sont les mots  
9 sur lesquels nous nous serions concentrés dans le cadre de  
10 notre travail en tant que groupe d'experts.

11 **ME GUILLAUME SIROIS:** Mon temps est écoulé,  
12 mais merci, Madame la Commissaire.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** AG ?

14 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci les panélistes.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** AG ?

16 **MR BARNEY BRUCKER:** Pas de questions, madame  
17 la commissaire

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Contre-interrogatoire ?

19 Merci à tous. Vous êtes libre de partir.

20 On va avoir les nouveaux témoins, on fait ça  
21 le plus rapidement possible. Alors, restez tous autour.

22 Ce n'est pas une vraie pause. C'est seulement  
23 pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux témoins.

24 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

25 La séance est en pause jusqu'à cinq minutes.

26 --- La séance est suspendue à 17 h 2

27 --- La séance est reprise à 17 h 13

28 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

1                    Cette séance de la Commission sur l'ingérence  
2 étrangère a reprise.

3 **--- MME GRETA BOSSENMAIER, Sous la même affirmation:**

4 **--- M. DAVID MORRISON, Sous la même affirmation:**

5                    **COMMISSAIRE HOGUE:** Maitre Cameron, vous  
6 pouvez y aller.

7                    **ME GORDON CAMERON:** Bonjour, madame la  
8 commissaire. Gordon Cameron, pour l'avocat de la Commission.

9                    Nous avons pour vous le prochain groupe de  
10 témoins, et le dernier pour aujourd'hui, un groupe d'anciens  
11 conseillers en matière de sécurité nationale et de  
12 renseignement.

13                    Et puis-je faire prêter serment ou affirmer  
14 solennellement les témoins, s'il vous plaît.

15                    **LE GREFFIER:** Oui. Je crois que les deux ont  
16 déjà été assermentés et affirmés solennellement.

17                    Alors, M. Rigby, pourriez-vous indiquer si  
18 vous souhaitez être assermenté ou affirmé solennellement?

19                    **M. VINCENT RIBGY:** Affirmé.

20                    **LE GREFFIER:** D'accord. Pourriez-vous, s'il  
21 vous plaît, indiquer votre nom et épeler votre nom de famille  
22 pour le compte rendu.

23                    **M. VINCENT RIBGY:** Vincent Rigby. Mon nom de  
24 famille s'épelle R-I-G-B-Y.

25 **--- M. VINCENT RIBGY, Sous affirmation solennelle :**

26 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR ME GORDON CAMERON:**

27                    **ME GORDON CAMERON:** Mesdames et messieurs les  
28 témoins, nous avons un peu de ménage, des documents à

1 adopter, et ce n'est pas tout le monde qui correspond  
2 aujourd'hui à tous les documents que nous adoptons, alors  
3 nous allons devoir rester attentifs.

4 La première, si nous pouvions faire appel à  
5 WIT 61.

6 **--- PIÈCE No. WIT 61:**

7 Interview Summary of V. Rigby, D.  
8 Morrison, M. Macdonald and M. Green

9 **ME GORDON CAMERON:** Mesdames et messieurs les  
10 panélistes, voici le résumé d'une entrevue avec deux d'entre  
11 vous, M. Rigby et M. Morrison. MME Bossenmaier, vous n'étiez  
12 pas là. Et il y avait deux autres personnes à l'entretien qui  
13 ne sont pas là.

14 Je vais donc vous le dire de cette façon,  
15 monsieur Morrison et monsieur Rigby, dans la mesure où  
16 l'information contenue dans ce document, le résumé de  
17 l'entrevue, peut être rendue publique, est-ce que ce résumé  
18 est exact en ce qui concerne les contributions que vous avez  
19 faites à cette entrevue?

20 **M. DAVID MORRISON:** C'est en ce qui concerne  
21 mes contributions.

22 **ME GORDON CAMERON:** Et monsieur Rigby?

23 **M. VINCENT RIGBY:** Il s'agit des mêmes  
24 arguments.

25 **ME GORDON CAMERON:** Merci. Et l'adoptez-vous  
26 dans le cadre de votre témoignage devant la Commission  
27 aujourd'hui?

28 **M. DAVID MORRISON:** Oui.

1                   **M. VINCENT RIBGY:** Oui.

2                   **ME GORDON CAMERON:** Merci. Et madame la  
3 commissaire demandera aux autres personnes de cette entrevue  
4 d'adopter cette preuve par affidavit.

5                   Et en ce qui concerne le document suivant,  
6 WIT 57, pourrions-nous l'appeler, s'il vous plaît.

7                   **--- PIÈCE No. WIT 57:**

8                   NSIA Public Summary of Examination

9                   **ME GORDON CAMERON:** Il s'agit d'un résumé de  
10 votre interrogatoire à huis clos et de monsieur Mike  
11 MacDonald, qui n'est pas ici aujourd'hui. Je peux donc vous  
12 poser cette question à tous les trois. Dans la mesure où  
13 l'information contenue dans ce résumé de l'interrogatoire à  
14 huis clos est... peut être rendue publique, est-ce exact... est-  
15 ce exact en ce qui concerne les éléments de preuve que chacun  
16 d'entre vous a fournis à l'audience à huis clos??

17                   **MME GRETA BOSSENMAIER:** Oui.

18                   **M. DAVID MORRISON:** Oui.

19                   **M. VINCENT RIBGY:** Oui.

20                   **ME GORDON CAMERON:** Merci. Et l'adoptez-vous  
21 dans le cadre de votre témoignage devant la Commission  
22 aujourd'hui?

23                   **M. DAVID MORRISON:** Oui.

24                   **M. VINCENT RIBGY:** Oui.

25                   **ME GORDON CAMERON:** Merci.

26                   Chacun d'entre vous a été conseiller du  
27 premier ministre en matière de sécurité nationale et de  
28 renseignement pendant au moins une période, et certains

1 d'entre vous l'ont fait plus d'une fois.

2 Je vais donc essayer de le faire de manière  
3 séquentielle et commencer par vous, madame Bossenmaier.  
4 Pouvez-vous nous dire à quelles dates vous avez occupé le  
5 poste de conseiller à la sécurité nationale et au  
6 renseignement?

7 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Bien sûr. J'ai été  
8 conseillère à la sécurité nationale et au renseignement du  
9 printemps 2018 au début de décembre 2019.

10 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Et puis, je  
11 vais passer à vous, monsieur Morrison, pour prendre juste un  
12 bout d'étiquette. Est-ce que je comprends que vous avez eu  
13 une brève période après le mandat de madame Bossenmaier par  
14 intérim?

15 **M. DAVID MORRISON:** Oui, à partir du moment  
16 où Greta est partie au début de décembre 2019 jusqu'à la  
17 nomination de Vincent à la fin de janvier 2020.

18 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Et j'y  
19 reviendrai avec vous, monsieur Rigby. Pouvez-vous nous dire  
20 quand vous étiez conseiller en matière de sécurité nationale  
21 et de renseignement??

22 **M. VINCENT RIBGY:** Et j'ai été nommé NSIA à la  
23 fin du mois de janvier 2020, et j'ai occupé ce poste jusqu'au  
24 30 juin 2021.

25 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Et maintenant,  
26 nous revenons à vous, monsieur Morrison. Pouvez-vous nous  
27 dire quand vous avez accepté ce rôle, et si vous pouvez  
28 simplement inclure dans ce compte rendu la brève période

1 pendant laquelle vous avez été remplacé par monsieur  
2 MacDonald?

3 **M. DAVID MORRISON:** Oui. J'ai pris mes  
4 fonctions le 1er juillet 2021, et j'ai occupé ce poste, en  
5 plus de mes responsabilités de conseiller en politique  
6 étrangère et de défense auprès du premier ministre, jusqu'au  
7 11 janvier 2022. La seule exception était que j'étais en  
8 congé de maladie du 18 juillet au 9 août 2021.

9 **ME GORDON CAMERON:** Merci beaucoup, et merci  
10 de nous aider à assurer l'exactitude de ces mandats.

11 Je vais maintenant vous demander si vous  
12 pourriez décrire brièvement le rôle et les fonctions de CSNR.

13 Et il me vient à l'esprit, en examinant la  
14 documentation qui a été fournie aux parties, si nous  
15 pourrions appeler à nouveau WIT 57.

16 Parce que, madame Bossenmaier, au  
17 paragraphe 3, il s'agit du résumé de l'audience à huis clos,  
18 et au paragraphe 3, vous avez fourni ce qui semble être l'une  
19 des meilleures descriptions. C'est aussi dans le rapport  
20 institutionnel du BCP, mais si vous pouviez dire au  
21 commissaire comment vous décrivez les trois principaux rôles  
22 du conseiller en matière de sécurité nationale et de  
23 renseignement?

24 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Oui, bien sûr. Il y a  
25 en fait trois rôles principaux pour le conseiller en matière  
26 de sécurité nationale et de renseignement. Le premier est en  
27 fait le titre. Il s'agit de fournir au premier ministre des  
28 conseils en matière de sécurité nationale et de

1       renseignement. Et il pourrait s'agir de conseils sur des  
2       questions de politique, des choses qui sont peut-être en voie  
3       d'être examinées par le Cabinet, afin de fournir également  
4       ces conseils en ce qui concerne les questions  
5       opérationnelles. Il peut s'agir d'un problème ou d'un  
6       incident de sécurité important qui doit être traité, ou d'un  
7       problème opérationnel.

8                        Le deuxième rôle clé, auquel nous consacrons  
9       beaucoup de temps, consiste non seulement à convoquer, mais  
10      aussi à coordonner la communauté de la sécurité et du  
11      renseignement au Canada. Et, vous savez, les principaux  
12      acteurs seraient le Service, le CST, la GRC, par exemple.

13                      Et le troisième rôle est de traiter  
14      efficacement avec les homologues de CSNR dans d'autres pays.  
15      Ce n'est peut-être pas exactement ce qu'ils font en termes  
16      d'organisation, mais je pense qu'il est juste de dire que de  
17      nombreux pays ont un type de fonction similaire, donc pour  
18      pouvoir interagir avec vos homologues dans d'autres pays. Je  
19      pense que j'ai fait référence au Groupe des cinq, peut-être,  
20      mais pas seulement, avec d'autres homologues. Donc, en un  
21      mot, je mettrais en quelque sorte en évidence ces trois  
22      rôles.

23                      **ME GORDON CAMERON:** Merci.

24                      Et monsieur Morrison, dans une partie de  
25      l'entrevue où vous avez parlé des différents rôles au sein de  
26      CSNR, vous aviez quelque chose à dire au sujet de CSNR... et  
27      nous pourrions peut-être aborder deux points ici, l'un  
28      concerne les autres choses qui se passent en plus de

1 l'ingérence étrangère lorsque CSNR est dans son fauteuil, et,  
2 de plus, les aspects des conseils en matière de sécurité  
3 nationale et de renseignement qui sont davantage axés sur la  
4 sécurité nationale sans une grande composante de  
5 renseignement, et vice versa. Peut-être pourriez-vous  
6 m'expliquer cela?

7 **M. DAVID MORRISON:** Oui, Merci. Et pour faire  
8 suite à ce que Greta vient de dire, l'objectif de cette  
9 commission est évidemment l'ingérence étrangère, qui est l'un  
10 des dossiers importants dont s'occupe le conseiller en  
11 matière de sécurité nationale et de renseignement. Il est  
12 certain qu'au cours de mon deuxième mandat, dans la deuxième  
13 moitié de 2021, qui a englobé toute la période préélectorale  
14 et la période électorale et les conséquences, nous avons eu...  
15 j'ai beaucoup mis l'accent sur l'ingérence étrangère en tant  
16 que membre du groupe des Cinq.

17 Mais je ne voudrais pas donner l'impression  
18 que le cœur du rôle est lié au renseignement, parce que la  
19 sécurité nationale est beaucoup plus large que... et le rôle  
20 est beaucoup plus large que la circulation du renseignement.  
21 Je peux donc parler de ce que j'ai vécu à l'automne 2021,  
22 c'est-à-dire d'abord et avant tout la chute de Kaboul et  
23 l'évacuation du personnel de l'ambassade et d'autres  
24 Canadiens du pays, puis l'évacuation des Afghans ayant un  
25 lien avec le Canada. Cela s'est poursuivi du 15 août jusqu'à  
26 l'automne.

27 Les gens se souviendront qu'immédiatement  
28 après le jour de l'élection, il y a eu l'annonce de la

1 libération des deux Michael. Eh bien, cela s'est passé dans  
2 les coulisses tout au long des mois d'août et de septembre,  
3 avec beaucoup d'implication de la part du conseiller à la  
4 sécurité nationale et au renseignement jusqu'au jour où ils  
5 ont été libérés.

6 Il y a eu aussi l'Éthiopie, qui n'a pas  
7 abouti à une évacuation des Canadiens, mais de très près...  
8 c'était une affaire serrée. Cela aurait certainement pu être  
9 le cas. Nous nous sommes donc tous préparés à devoir procéder  
10 à une évacuation. Au cours de ces semaines cruciales, le  
11 premier ministre a passé beaucoup de temps à faire de la  
12 diplomatie avec les gouvernements de l'Afrique, les Nations  
13 Unies, et cetera, pour tenter d'améliorer la situation.

14 Il y a eu un sommet à Washington entre le  
15 premier ministre et le président mexicain qui a porté sur les  
16 questions migratoires; Il portait sur le fentanyl, qui a des  
17 répercussions sur la sécurité nationale.

18 Et je peux continuer encore et encore. Il y a  
19 eu deux sommets cet automne-là, le G20 et le Sommet sur les  
20 changements climatiques, qui ont également nécessité la  
21 présence du conseiller à la sécurité nationale et au  
22 renseignement, et c'est finalement au cours de cet automne...  
23 tout au long de cet automne que nous avons eu connaissance en  
24 arrière-plan de renseignements sur la Russie qui s'accumulait  
25 à la frontière de l'Ukraine. Il s'agissait donc d'une affaire  
26 qui n'était pas publique, mais qui était en cours  
27 d'élaboration dans les coulisses, et tout le monde sait ce  
28 qui s'est passé en février 2022.

1                   **ME GORDON CAMERON:** Merci.

2                   Et si vous me le permettez, demandez à  
3 l'opérateur judiciaire d'appeler le CAN. DOC11, qui devrait  
4 être le rapport institutionnel du Bureau du Conseil privé, et  
5 faites défiler jusqu'au bas de la première page, parce que je  
6 vais vous demander, monsieur Rigby, si vous pouviez nous dire  
7 ce que vous pensez de l'appui que la NSIA reçoit des deux  
8 secrétariats qui sont décrits au bas de cette page, le  
9 Secrétariat de la sécurité et du renseignement et le  
10 Secrétariat de l'évaluation du renseignement. Pouvez-vous  
11 décrire ce qu'ils font et comment ils vous ont soutenu dans  
12 votre rôle lorsque vous étiez au CSNR?

13                   **M. VINCENT RIGBY:** Absolument.

14                   Donc, en tant que conseiller à la sécurité  
15 nationale et au renseignement, j'avais deux secrétariats sous  
16 mes ordres, l'un était le Secrétariat à la sécurité et au  
17 renseignement, en abrégé, S-I, et j'avais aussi le SAI, qui  
18 était le Secrétariat d'évaluation du renseignement.

19                   L'IAS est essentiellement une unité qui  
20 effectue des évaluations du renseignement étranger,  
21 principalement. À l'époque, il s'occupait surtout du  
22 renseignement étranger. Il s'agit donc de documents d'analyse  
23 du renseignement sur des questions étrangères destinés à un  
24 large éventail de clientèles de la ville, y compris jusqu'au  
25 premier ministre, de documents tels que les évaluations  
26 nationales du renseignement, etc. Il s'agit donc d'une unité  
27 d'évaluation qui fournit des renseignements.

28                   Et puis, le Secrétariat à la sécurité et au

1       renseignement, S-I, était plutôt une sorte d'organisme  
2       opérationnel de politique qui me fournissait des conseils  
3       stratégiques et des conseils opérationnels au milieu d'une  
4       crise ou d'un événement particulier que je pouvais ensuite  
5       utiliser pour travailler avec mes homologues de la communauté  
6       des S-I de la ville ou directement avec le premier ministre.  
7       Donc, un élément était opérationnel sur les politiques,  
8       l'autre était l'évaluation du renseignement.

9                   **ME GORDON CAMERON:** Merci.

10                   Le greffier pourrait-il trouver et mettre en  
11       place la CAN 8266 ?

12       **--- PIÈCE No. CAN 8266:**

13                   IAS Dissemination - Flow Chart

14                   **ME GORDON CAMERON:** Qui devrait être un  
15       graphique du flux de renseignements du Secrétariat  
16       d'évaluation du renseignement jusqu'à... et voilà... en passant  
17       par la NSIA et au-delà.

18                   Je vais vous demander si vous, madame  
19       Bossenmaier, pouvez nous dire ce que c'est... en regardant tout  
20       en haut de ce graphique et peut-être si le greffier est en  
21       mesure d'agrandir la première ligne pour les gens qui  
22       essaient de le lire depuis la salle. Qu'est-ce que le  
23       Bulletin quotidien sur le renseignement étranger et le  
24       Bulletin hebdomadaire sur le renseignement du premier  
25       ministre ?

26                   **MME GRETA BOSSENMAIER:** Il s'agit donc de  
27       deux documents qui sont produits par le Secrétariat  
28       d'évaluation du renseignement, celui dont monsieur Rigby

1 vient de parler.

2 Pourriez-vous peut-être le retirer un peu  
3 pour moi, juste pour que je puisse voir ce qu'il y a à  
4 l'écran ? Parfait, excellent.

5 Il s'agit donc de deux rapports qui, encore  
6 une fois, comme leur nom l'indique, sont des rapports  
7 quotidiens sur le renseignement étranger, et l'autre est un  
8 rapport hebdomadaire du premier ministre. Donc, sur une base  
9 quotidienne, la Direction générale de l'évaluation du  
10 renseignement rassemble un certain nombre d'éléments clés  
11 qu'elle juge pertinents pour divers intervenants, et elle  
12 essaie de le faire de manière très succincte afin que les  
13 gens puissent voir ce qui se passe dans un document d'une ou  
14 deux pages qui est... vraiment l'objectif est de fournir une  
15 sorte d'évaluation en temps opportun de ce qui se passe avec  
16 ce genre de documents de choses pertinentes sur lesquelles  
17 les décideurs ont besoin d'être informés soit uniquement d'un  
18 point de vue général, soit peut-être comme un élément  
19 constitutif vers autre chose, par exemple.

20 L'hebdomadaire du premier ministre est un  
21 document qui serait envoyé au premier ministre et qui, encore  
22 une fois, mettrait en évidence les questions les plus  
23 pertinentes et les plus pertinentes, les évaluations, encore  
24 une fois pour appuyer les priorités et le processus  
25 décisionnel du gouvernement du Canada.

26 M. Rigby a en fait dirigé cette succursale  
27 pendant un certain temps, il pourrait donc avoir quelques  
28 détails supplémentaires à fournir.

1                   **M. VINCENT RIGBY:** J'ai dirigé la succursale  
2 de 2008 à 2010. En fait, j'ai été intimement impliqué dans la  
3 mise en place du PMWIB et du DFIB, comme on les appelle  
4 encore une fois sous forme abrégée.

5                   Je pense donc que Greta a bien répondu. Peut-  
6 être juste quelques précisions. Habituellement, le quotidien  
7 comptait environ sept ou huit articles. Cela dépendait des  
8 jours. Parfois, il y en avait quatre ou cinq, parfois, il y  
9 en avait six, sept, huit ou neuf, selon le poids de  
10 l'intelligence.

11                  Nous avons essayé de rendre les  
12 renseignements aussi réactifs et pertinents que possible,  
13 mais un point important est qu'un grand nombre des ajouts qui  
14 se sont retrouvés dans le DFIB étaient en fait basés sur des  
15 sources provenant d'autres documents. Il peut s'agir d'un  
16 résumé d'un document produit par le SCRS, par exemple, ou  
17 d'un allié du Groupe des cinq, du CST ou de quoi que ce soit  
18 d'autre. Et donc, il y avait parfois un point de vue de  
19 l'IAS, d'autres fois, nous ne faisons que rapporter ce qu'un  
20 autre organisme a rapporté, donc je pense que c'est un  
21 contexte important.

22                  Et puis, le briefing hebdomadaire du premier  
23 ministre sur le renseignement, comme Greta l'a dit, il était  
24 publié une fois par semaine, évidemment, généralement le  
25 vendredi. Et c'était presque comme une collection de grands  
26 succès des briefings quotidiens du renseignement étranger.  
27 Ils ont donc pris les éléments les plus pertinents et les  
28 plus pertinents qui, selon eux, intéresseraient le plus le

1 premier ministre et les ont mis dans ce document, puis ils  
2 ont transmis directement le premier ministre à une chaîne  
3 distincte. Ils avaient des listes de distribution  
4 différentes, les deux documents. Le quotidien se  
5 concentrerait sur un groupe beaucoup plus large de personnes  
6 et d'organisations que le bulletin hebdomadaire du premier  
7 ministre sur le renseignement, qui était très axé sur le  
8 premier ministre et un nombre très restreint de sous-  
9 ministres dans la ville.

10 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Et à ce sujet,  
11 au sujet des rapports de renseignement et de la façon dont  
12 ils sont présentés, si l'opérateur judiciaire pouvait nous  
13 parler de la CAN 5546?

14 **--- PIÈCE No. CAN 5546:**

15 How Intelligence Reports get Actioned  
16 in the GoC

17 **ME GORDON CAMERON:** Maintenant, je pense que  
18 ce graphique a probablement été considéré comme le plus utile  
19 pour décrire la différence entre le chemin que prennent les  
20 rapports pendant la période où le groupe de travail SITE est  
21 opérationnel et la période où il ne l'est pas.

22 Mais le point dont je voulais vous demander,  
23 à vous les panélistes, de parler est la différence avec CSNR  
24 de ce que l'on appelle dans ce graphique des éléments  
25 constitutifs de l'intelligence, de sorte que les rapports qui  
26 vont en quelque sorte être utilisés plus tard, peut-être pour  
27 être rassemblés ou analysés et évalués, et d'autres  
28 renseignements appelés renseignements critiques, qui sont

1        soit urgents, soit suffisamment importants pour nécessiter  
2        une action plus immédiate. Et si vous pouviez décrire cela  
3        dans le contexte des types de renseignements qui sont  
4        transmis à la NSIA et de la façon dont vous décidez des  
5        mesures à prendre. Je pense que vous pourriez peut-être,  
6        monsieur Morrison, en parler.

7                    **M. DAVID MORRISON:** Et puis je demanderai à  
8        Vincent d'intervenir. La distinction que vous avez faite est  
9        donc importante. Mes collègues de ce matin, et je pense que  
10       tout au long de ce processus, nous avons parlé de l'effet  
11       mosaïque, lorsqu'une personne lit des renseignements en tant  
12       que consommateur et qu'elle essaie de constituer un casse-  
13       tête, ou une image qui se précisera graduellement, de sorte  
14       que beaucoup d'informations sont mises dans le panier des  
15       éléments de construction. Les informations qui nécessitent  
16       une action peuvent être de plusieurs types. L'une d'entre  
17       elles est peut-être que nous devons en discuter.

18                    Nous avons besoin... vous savez, cela soulève  
19        des questions, de sorte que l'action consiste à convoquer une  
20        réunion, ou à appeler le service, ou à parler à des collègues  
21        pour s'assurer que votre compréhension est correcte. Et puis,  
22        il y a très, très occasionnellement, très rarement des  
23        renseignements qui, à mon avis, sont en quelque sorte  
24        critiques et doivent être pris en compte immédiatement, y  
25        compris à des niveaux plus élevés jusqu'au premier ministre  
26        et y compris.

27                    J'aimerais simplement souligner qu'en ce qui  
28        concerne le régime qui est à l'écran, qui n'est pas un régime

1 qui... je ne connais pas la province, mais je pense que, étant  
2 donné que la partie supérieure parle de la période électorale  
3 et la partie inférieure parle du processus régulier, il est  
4 certainement vrai que les renseignements arrivaient à l'EITI,  
5 puis au groupe d'experts, J'espère que tout le monde est  
6 clair là-dessus, sur l'ingérence étrangère dans tout ce qui  
7 pourrait affecter l'élection. Je veux simplement que les gens  
8 comprennent qu'en ce qui concerne la moitié inférieure du  
9 document, où il s'agit d'un processus régulier, cela se passe  
10 avant, pendant et après une élection. Ce n'est pas qu'une  
11 chose nouvelle entre en jeu, qu'une chose supplémentaire, un  
12 ensemble supplémentaire de protocoles entre en jeu, mais tout  
13 au long du processus électoral, tous les processus habituels  
14 de la moitié inférieure du document continuent de se  
15 dérouler.

16 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Et sur ce  
17 point, nous voyons que le graphique appelle un processus  
18 régulier, le renseignement transmis à divers comités, si le  
19 greffier pouvait appeler le 5547, le CAN 5547 ?

20 **--- PIÈCE No. CAN 5547:**

21 Governance Structure - Committees  
22 pertaining to Foreign Election  
23 Interference

24 **ME GORDON CAMERON:** Pendant qu'il s'en  
25 s'affiche, je vais juste demander, c'est... ce graphique que  
26 vous allez voir, vous vous en souvenez peut-être de vos  
27 cauchemars. Il s'agit de la liste de tous les comités que la  
28 NSIA doit présider ou auxquels elle participe, y compris l'un

1 d'entre eux qui n'a pas été effacé et dont l'existence  
2 publique ne peut même pas être révélée. Et plutôt que de vous  
3 présenter tous ces éléments, qui sont abordés dans le résumé  
4 de votre entrevue, lors de votre interrogatoire à huis clos,  
5 vous avez tous parlé avec une certaine attention de  
6 l'importance particulière du Comité des opérations du sous-  
7 ministre, le DMOC. Peut-être que l'un d'entre vous, et je  
8 vais vous donner la parole, pour ainsi dire, peut expliquer  
9 pourquoi ce comité était celui qui était le plus important  
10 pour vous en tant qu'AIN.

11 **M. VINCENT RIGBY:** Peut-être puis-je donner  
12 le coup d'envoi ?

13 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Oui, absolument.

14 **MR VINCENT RIGBY:** Si vous me le permettez,  
15 je voudrais faire quelques commentaires sur la façon dont le  
16 renseignement est mis en œuvre, simplement parce que vous  
17 avez parlé du processus régulier, je pense qu'il y a quelques  
18 points qui sont vraiment importants. Ce graphique avait fière  
19 allure en théorie, d'un point A à un point B.

20 Ce n'était pas si propre. Cela peut souvent  
21 être assez salissant. Je ne suis pas toujours allé devant un  
22 comité. Parfois, le projet de loi a été renvoyé au comité.  
23 Parfois, c'était assez organique, ça s'est fait  
24 naturellement.

25 Parfois, si vous êtes au milieu d'une crise,  
26 si vous êtes au milieu d'un événement majeur à l'étranger, ou  
27 d'un enlèvement, ou quelque chose comme ça, vous seriez en  
28 fait dans une réunion avec toutes sortes de personnes

1 différentes de partout dans la communauté et de l'extérieur  
2 de la communauté parfois, et un élément de renseignement  
3 serait mis en lumière lors de la réunion. Et vous décidez  
4 sur-le-champ s'il s'agit d'un renseignement exploitable, nous  
5 devrions y travailler. Ainsi, les renseignements exploitables  
6 pouvaient apparaître de manières très différentes, et les  
7 éléments qui semblaient généralement exploitables ne  
8 l'étaient pas toujours. Et des choses que vous ne pensiez  
9 peut-être pas pouvoir actionner ont fini par l'être.

10 L'autre point que je voulais soulever, c'est  
11 que je dirais... mes collègues ne seront peut-être pas d'accord  
12 avec moi, mais je pense qu'ils le seront, que la plupart des  
13 renseignements que nous avons vus n'étaient pas exploitables.  
14 Et la plupart du temps, ce que nous avons vu, c'était de  
15 l'intelligence qui était extrêmement utile, très utile en  
16 termes de connaissance de la situation, de construction de  
17 votre base de connaissances, de connexion, de points, de  
18 construction lente d'une image, de la mosaïque, ou si vous  
19 voulez utiliser l'autre métaphore, du puzzle et de  
20 l'assemblage, mais ce n'était pas immédiatement exploitable.  
21 Et beaucoup de choses étaient garées, et ce n'était tout  
22 simplement pas exploitable. C'est une excellente information,  
23 mais je n'en ai pas vraiment besoin pour le moment. Peut-être  
24 y reviendrons-nous plus tard, mais c'est comme ça que ça a  
25 fonctionné.

26 Je pense qu'on a parfois l'impression que  
27 chaque élément de renseignement qui arrive sur votre bureau,  
28 on doit en faire quelque chose. Et parfois, vous l'avez fait,

1 parfois vous ne l'avez pas fait, mais cela faisait partie du  
2 jugement qu'un NSIA a porté, en regardant les informations,  
3 et en se disant : « Qu'est-ce que je fais avec ça ? Est-ce  
4 que c'est génial juste pour ma propre base de connaissances ?  
5 Est-ce que je le partage avec quelqu'un ? Est-ce que je  
6 l'apporte au premier ministre ? Est-ce que je convoque une  
7 réunion ? Cela faisait donc partie du processus.

8 **ME GORDON CAMERON:** Merci.

9 **MR VINCENT RIGBY:** En ce qui concerne la  
10 structure de gouvernance, je pense que David a parlé assez  
11 longuement du DMOC lors de l'entrevue à huis clos. Le DMOC  
12 était un comité particulièrement important. Ça arrive... je  
13 pense que ça arrive encore tous les jeudis. Quand j'étais au  
14 NSIA, je pense que c'était de 16 h 30 à 17 h 30 ou de 16 h à  
15 17 h, et il s'agissait essentiellement de réunir tous les  
16 adjoints de la communauté S&I, la communauté de base des  
17 agences et des organisations que Greta a mentionnées, mais  
18 aussi d'autres dans un autre cercle concentrique en dehors de  
19 ce cercle restreint, pour parler de questions hautement  
20 prioritaires.

21 Donc, ce que c'était... l'expression que  
22 j'avais l'habitude de dire, c'était, vous savez, ce qui vous  
23 empêche de dormir tard le soir, que ce soit du point de vue  
24 du renseignement, ou que ce soit opérationnel, ou parfois  
25 politique. Donnez-moi une mise à jour sur le mémoire au  
26 Cabinet qui sera présenté la semaine prochaine, ou s'il  
27 s'agit d'une question opérationnelle, j'aurais peut-être  
28 demandé au SCRS ce qui se passe dans le cadre de l'enquête

1 sur ceci, cela ou autre, ou sur la GRC, peu importe le cas.

2 C'était en partie moi qui tirais, mais il y  
3 avait aussi beaucoup de pression, et donc on s'attendait à ce  
4 que les gens se préparent et apportent ce que j'avais besoin  
5 de savoir, et leurs collègues avaient besoin de savoir à la  
6 table. Et donc, je commençais généralement par un bref résumé  
7 de ce que j'avais fait la semaine précédente, le genre de  
8 conversations que j'avais eues avec le premier ministre,  
9 toujours très prudent sur ce dont je leur parlais en ce qui  
10 concerne mes conversations avec le premier ministre, mais je  
11 leur donnais une idée générale. Mais ensuite, nous faisons  
12 une table ronde, et je ferais littéralement le tour de chaque  
13 personne, ou dans la salle, ou si c'était au téléphone, sur  
14 une ligne sécurisée, qu'est-ce que vous devez apporter à la  
15 table cette semaine. Vous vous attendiez donc à ce que les  
16 gens portent à votre attention des choses que vous aviez  
17 besoin de savoir.

18 Le seul autre organisme que je mentionnerais  
19 est le Comité du renseignement du sous-ministre, et cela  
20 rejoint ce que j'ai dit tout à l'heure au sujet des endroits  
21 où nous pourrions parler de renseignement et de ce qu'il faut  
22 faire à ce sujet. J'ai donc créé ce comité parce que je  
23 voulais avoir plus de conversations sur le renseignement.

24 J'avais peur que les gens... je ne savais pas  
25 toujours qui voyait quoi, et si nous lisions tous le même  
26 matériel, mais aussi, si nous recevions tous les mêmes  
27 conclusions en termes de renseignement. Et, vous savez, le  
28 renseignement pouvait-il être exploité ? Avions-nous besoin

1 de parler de ce qu'il fallait faire ensuite ? Avons-nous eu  
2 besoin de parler de l'envoyer au premier ministre ou au  
3 ministre ? Le CIMD a donc été créé pour essayer d'avoir ce  
4 genre de conversations. C'étaient donc deux des éléments clés  
5 pour moi.

6 **M. DAVID MORRISON:** Sur ce point  
7 d'actionnabilité (sic) et d'inaction, il est très important,  
8 je pense, de comprendre que presque tous les renseignements  
9 sont assortis de mises en garde. Donc, le problème, le sujet,  
10 peut être très alarmant, mais c'est peut-être la première  
11 lueur que vous en avez, et cela peut s'accompagner d'une mise  
12 en garde dès le départ qui dit qu'il s'agit d'une source  
13 unique, non corroborée, de fiabilité inconnue.

14 Ainsi donc, vous pourriez en parler, parce  
15 que c'est... ce serait alarmant si c'était vrai, mais jusqu'à  
16 ce que vous en ayez un peu plus, c'est la mosaïque. Vous  
17 pourriez en quelque sorte... vous pourriez l'informer parce que  
18 c'est alarmant. Vous pourriez dire que cela pourrait se  
19 développer en quelque chose. Mais les mises en garde, y  
20 compris celles qui figurent à la une de nos résumés, sont  
21 très, très importantes lorsqu'il s'agit de renseignement.

22 **ME GORDON CAMERON:** Merci. Et je suis  
23 conscient de l'heure. Je vais terminer par deux questions qui  
24 ont été soulevées lors d'examens précédents, mais qui ont une  
25 certaine incidence sur vos témoignages, chers témoins.

26 La première concerne le rappel de la CNSB,  
27 23/19, et c'est une question qui s'adresse à vous, madame  
28 Bossenmaier.

1 Si monsieur le greffier pouvait appeler  
2 rapidement l'écran, juste pour rappeler aux gens de quoi nous  
3 parlons, CAN4729 ? Désolé, commençons par 4728.

4 Maintenant, vous voudrez peut-être vous  
5 présenter, madame Bossenmaier, et tout,... désolé, le greffier  
6 pourrait-il faire défiler un peu vers le bas juste pour que  
7 les gens puissent voir... d'accord. C'est donc celui dont les  
8 parties se souviendront peut-être qu'il a été soulevé auprès  
9 du comité du SCRS sous la forme d'un rapport de renseignement  
10 dont le directeur s'est souvenu.

11 Et madame Bossenmaier, comme vous l'avez dit,  
12 je crois, et encore une fois, pour vous aider, si  
13 l'opératrice judiciaire pouvait appeler WIT57 et faire  
14 défiler jusqu'au paragraphe 16, où l'agent de justice  
15 Bossenmaier, au cours de l'audience à huis clos, a parlé de  
16 ses souvenirs, ou du moins de ses pensées, sur cet incident  
17 de rappel.

18 Après avoir examiné cela, madame Bossenmaier,  
19 pourriez-vous simplement aider le commissaire à nous dire ce  
20 que vous pensez ou non de cet incident et ce que vous en  
21 pensez ?

22 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Bien sûr. Je pense  
23 que l'élément le plus important, et les gens peuvent lire le  
24 document là-bas, je pense que l'élément le plus important sur  
25 lequel je dois me concentrer, c'est que je n'ordonnerais  
26 jamais, en tant que NSAI, à un autre organisme de... ne  
27 donnerait pas et n'a pas demandé à un autre organisme de  
28 modifier l'un de ses rapports de renseignement. Ils sont

1 responsables et avaient le pouvoir de produire leurs  
2 rapports. Je n'ai pas le mandat de leur demander de le  
3 changer et je ne leur ai pas demandé de le faire.

4 **M. GORDON CAMPBELL:** Merci. Et si le greffier  
5 pouvait alors appeler CAN13124 ? Et il y a un trait de  
6 soulignement R01 dessus, mais je pense que c'est le seul  
7 13124 dans la base de données. Nous y sommes.

8 **--- PIÈCE No. CAN 13124 r01:**

9 CPC Concerns around Foreign Election  
10 Interference 2021

11 **M. GORDON CAMPBELL:** Et c'est une question  
12 qui s'adresse à vous, monsieur Morrison, parce qu'elle a été  
13 soulevée plus tôt dans les débats. Il s'agit d'un document  
14 qui est postérieur à votre mandat, mais qui contient une  
15 pièce jointe dont vous êtes l'auteur.

16 Si le greffier pouvait faire défiler jusqu'à  
17 la page 16 de 19, qui est un courriel de vous, M. Morrison, à  
18 Me Drouin.

19 Et je suppose que la façon la plus simple de  
20 poser des questions à ce sujet est simplement de vous  
21 demander de nous dire de quoi parlait cet e-mail et de quoi  
22 vous parliez dans ces trois paragraphes ?

23 **M. DAVID MORRISON:** Nous avons beaucoup parlé  
24 aujourd'hui des préoccupations du Parti conservateur du  
25 Canada au sujet d'une possible ingérence étrangère dans les  
26 élections de 2021.

27 À la suite des élections, le Parti  
28 conservateur s'est adressé à l'EITI ou au BCP, je ne sais pas

1       lequel, pour parler davantage de ses préoccupations. C'est  
2       donc après le jour de l'élection. Ils ont fourni de  
3       l'information vers la fin du mois de septembre, autant que je  
4       me souviens, madame Charette a pris la parole à ce sujet ce  
5       matin. Le groupe de travail sur le ROR et l'EITI se sont  
6       penchés en profondeur sur les préoccupations soulevées par le  
7       Parti conservateur du Canada. Et puis, peu de temps avant... à  
8       un moment donné en octobre, le... mon collègue, Mike MacDonald,  
9       a rencontré des représentants du Parti conservateur pour  
10      discuter de leurs préoccupations et de ce que nous avons  
11      trouvé ou de ce que le groupe de travail sur l'EITI avait  
12      trouvé en réponse à son examen approfondi. Et cela... beaucoup  
13      d'éléments de cette plongée en profondeur se trouvent dans ce  
14      même dossier d'information.

15                    Ce à quoi je faisais allusion dans ce  
16      courriel, c'est qu'après avoir rencontré monsieur MacDonald,  
17      les représentants du Parti conservateur ont dit qu'ils  
18      n'étaient pas satisfaits de notre réponse à leurs  
19      préoccupations et qu'ils avaient l'intention de rendre  
20      publiques leurs préoccupations et notre absence de réponse,  
21      notre absence de ce qu'ils considéraient comme une réponse  
22      satisfaisante publique. J'ai donc dit dans ce courriel que  
23      nous devrions nous assurer que les gens de RCOMS sont là-  
24      dessus.

25                    Et puis, je ne me souviens pas vraiment  
26      d'avoir écrit le courriel, mais dans les deux derniers  
27      paragraphe, je pense que j'essayais de réfléchir honnêtement  
28      aux préoccupations soulevées et à certaines des difficultés

1        dont nous avons parlé aujourd'hui pour déterminer s'il s'agit  
2        d'ingérence étrangère, de discussions légitimes entre  
3        Canadiens ou d'activités diplomatiques légitimes. Nous avons  
4        passé beaucoup de temps, et j'ai essayé dans mon témoignage  
5        de vendredi dernier de parler en quelque sorte de ce qui est  
6        clair et de ce qui peut être plus ambigu.

7                    Je pense qu'en dernier... ou dans le troisième  
8        paragraphe, je dis que les parties et l'EITI devraient peut-  
9        être apprendre à se connaître un peu mieux afin qu'elles  
10       puissent établir une compréhension commune des catégories  
11       d'ingérence étrangère en ligne et hors ligne et ainsi de  
12       suite afin d'essayer de renforcer notre trousse d'outils.

13                   **ME GORDON CAMERON:** Merci beaucoup, monsieur  
14       Morrison. Et merci, messieurs les témoins.

15                   Madame la commissaire, je pense qu'à ce  
16       moment-ci de la journée, il est préférable que l'avocat de la  
17       Commission passe le micro aux parties, alors je vais terminer  
18       mes questions là.

19                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

20                   Oui ?

21                   **M. VINCENT RIGBY:** Pardon. Je voulais  
22       simplement revenir sur le point soulevé par David Morrison,  
23       parce qu'il s'agit d'un point absolument essentiel et qu'il  
24       s'agit des mises en garde. Et j'ai trouvé très intéressante  
25       la façon dont les résumés du renseignement sont lus par les  
26       Canadiens, et dans la presse en particulier, qu'ils sont  
27       presque présentés comme des déclarations de faits.

28                   J'encourage tout le monde à lire la page

1        couverture de ces mises en garde aussi attentivement qu'ils  
2        lisent les résumés des renseignements. Les résumés des  
3        renseignements ne sont pas des déclarations de fait. Ce sont  
4        des résumés des renseignements dont nous disposions à  
5        l'époque. Ce sont des évaluations. Ce sont des affirmations,  
6        mais ce ne sont pas nécessairement... elles pourraient l'être  
7        dans certains cas, mais ce ne sont pas nécessairement des  
8        déclarations de fait.

9                    J'encourage tout le monde à lire la page  
10        couverture de ces mises en garde aussi attentivement qu'ils  
11        lisent les résumés des renseignements. Les résumés des  
12        renseignements ne sont pas des déclarations de fait. Ce sont  
13        des résumés des renseignements dont nous disposions à  
14        l'époque. Ce sont des évaluations. Ce sont des affirmations,  
15        mais ce ne sont pas nécessairement... elles pourraient l'être  
16        dans certains cas, mais ce ne sont pas nécessairement des  
17        déclarations de fait.

18                    Donc, comme David l'a souligné, il y aura des  
19        endroits où vous aurez des renseignements de source unique,  
20        des sources humaines avec des antécédents de rapports non  
21        corroborés, de sorte que nous ne savons pas si elles ont eu  
22        des périodes exactes ou si leurs renseignements se sont  
23        avérés exacts dans le passé. Mais même les évaluations du  
24        renseignement qui ont pris une collection de renseignements  
25        et fourni une analyse globale, même celles-ci sont souvent  
26        accompagnées de mises en garde. D'après les premières  
27        conclusions, il s'agit d'un reportage d'investigation  
28        précoce. Nous devons faire beaucoup plus de travail. Nous

1 avons d'énormes lacunes en matière de renseignement. Et ce  
2 n'est pas fini.

3 Je pense donc qu'il est très, très important  
4 que tout le monde comprenne que c'est ce que sont ces résumés  
5 et que chaque fois que je lis des renseignements, l'une des  
6 premières choses que j'ai faites a été d'aller aux sources et  
7 de voir sur quoi les renseignements étaient basés, puis de  
8 porter certains des jugements dont je parlais tout à l'heure  
9 sur ce que vous en faites réellement.

10 Je suis désolé de prendre votre temps, mais  
11 je viens de... -

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

13 **ME GORDON CAMERON:** Merci beaucoup.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Avocat pour Han Dong?

15 **MME EMILY YOUNG:** Nous n'avons pas de  
16 questions, merci.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Avocat, pour Erin  
18 O'Toole.

19 **ME THOMAS JARMYN:** Je vous remercie, madame  
20 la commissaire. Je m'appelle Tom Jarmyn. Je suis l'avocat  
21 d'Erin O'Toole.

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME THOMAS JARMYN:**

23 **ME THOMAS JARMYN:** Je n'ai que quelques  
24 questions. Tout d'abord, vous trois, vous avez plus  
25 d'expériences dans le domaine du renseignement que quiconque.  
26 Est-ce exact?

27 **M. VINCENT RIBGY:** Ça doit être les cheveux  
28 gris.

1                   **ME THOMAS JARMYN:** Eh bien, j'en ai aussi.  
2           Donc, mais si je vous qualifie d'experts dans le domaine, ce  
3           serait exact...

4                   **M. VINCENT RIBGY:** Je dirais que nous avons  
5           certainement beaucoup d'expérience. Laissons les autres juger  
6           si nous sommes de vrais experts ou non.

7                   **ME THOMAS JARMYN:** D'accord. Merci.

8                   **M. VINCENT RIBGY:**... - Nous avons beaucoup  
9           d'expérience, oui.

10                  **ME THOMAS JARMYN:** Il y a eu beaucoup de  
11           reportages sur l'ingérence étrangère dans la société  
12           canadienne et les élections. Est-ce juste?

13                  **M. DAVID MORRISON:** Je dirais, juste pour  
14           calibrer les choses, et cela apparaît dans certains résumés,  
15           que la grande majorité des renseignements que j'ai vus au  
16           cours de ma carrière de consommateur n'ont rien à voir avec  
17           l'ingérence étrangère. Il s'agit de toutes sortes de choses  
18           que font les gouvernements étrangers. Il y a un sous-ensemble  
19           de renseignements qui proviennent de nos organismes nationaux  
20           et qui ont à voir avec l'ingérence étrangère, oui.

21                  **ME THOMAS JARMYN:** Oui. Et cela correspond à  
22           votre - désolé, allez-y.

23                  **M. VINCENT RIBGY:** Désolé, mais j'aimerais  
24           faire le même étalonnage pour moi-même. Lorsque j'étais NSIA,  
25           entre fin janvier 2020 et juin 2021, la plupart des  
26           renseignements que je voyais étaient en fait liés à la  
27           pandémie. C'était mon gros problème. Je l'ai vécu et respiré  
28           pendant les 18 mois où j'ai occupé ce poste. Il n'y avait

1       donc pas un flot constant de renseignements sur l'ingérence  
2       étrangère, et en particulier l'ingérence étrangère en ce qui  
3       concerne le processus électoral et les élections en  
4       particulier.

5                   **ME THOMAS JARMYN:** Et c'est ce que j'allais  
6       dire, l'ingérence étrangère est une partie d'un mandat très  
7       large que vous avez décrit, de l'Afghanistan à la pandémie en  
8       passant par la cybersécurité, et cetera?

9                   **M. VINCENT RIBGY:** Oui, c'est exact.

10                  **ME THOMAS JARMYN:** Mais suffisamment  
11       significatif pour être perceptible.

12                  **M. DAVID MORRISON:** Absolument, et c'est très  
13       significatif et très important dans le contexte des  
14       élections, c'est tout à fait évident.

15                  **ME THOMAS JARMYN:** Oui. Et je ne vais pas  
16       comprendre... c'est ce que j'allais dire. Je ne vais pas  
17       m'étendre sur les seuils spéciaux et autres, mais il est  
18       juste de dire que l'ingérence étrangère est un problème  
19       important pour la démocratie canadienne. Est-ce exact?

20                  **M. VINCENT RIBGY:** Je dirais certainement que  
21       l'ingérence étrangère est un problème, mais comme David l'a  
22       dit, c'est un problème parmi tant d'autres. Lorsque j'étais  
23       NSIA, nous nous concentrions sur les activités des États  
24       hostiles au sens large, et donc sur ce que les États hostiles  
25       étaient en train de faire. L'ingérence étrangère était l'un  
26       des outils, mais il y avait aussi les cyberattaques, il y  
27       avait aussi l'espionnage, toutes sortes d'autres choses qui  
28       relevaient de l'activité hostile d'un État. Mais oui,

1 l'ingérence, telle qu'elle est définie dans la Loi sur le  
2 SCRS, oui, c'était certainement un élément important.

3 **ME THOMAS JARMYN:** Oui. Et que ces événements  
4 se sont également produits dans le contexte des élections?  
5 Est-ce exact? Des événements d'ingérence étrangère?

6 **M. DAVID MORRISON:** Oui. Oui, l'ingérence  
7 étrangère se produit aussi dans le contexte des élections.

8 **ME THOMAS JARMYN:** Et ils ont fait l'objet de  
9 rapports et d'observations?

10 **M. DAVID MORRISON:** Je pense que ce que nous  
11 avons essayé de dire, c'est qu'il y a une base d'ingérence  
12 étrangère qui se produit tous les jours dans la société  
13 canadienne, et qui peut en fait augmenter, et cela ne change  
14 pas pendant une période électorale.

15 **ME THOMAS JARMYN:** Il peut s'agir à la fois  
16 d'acteurs étatiques, mais aussi d'acteurs individuels  
17 d'autres pays qui tentent d'atteindre leurs propres  
18 objectifs, qu'ils soient économiques ou autres; Est-ce  
19 exact?

20 **M. DAVID MORRISON:** Oui.

21 **ME THOMAS JARMYN:** D'accord. Telles sont  
22 toutes mes questions, madame la commissaire. Merci.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

24 Avocat pour Michael Chong.

25 **ME GIB van ERT:** Madame la Commissaire, nous  
26 n'avons pas de questions à poser, mais je crois savoir que le  
27 Parti conservateur du Canada figure sur la liste, et qu'il ne  
28 l'a pas fait. Je propose donc de céder mon temps de parole au

1 Parti conservateur, s'il vous plaît.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. La prochaine  
3 fois, j'aimerais que vous le fassiez avant.

4 **ME GIB van ERT:** D'accord, j'en suis désolé.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Parce que c'est...

6 **ME GIB van ERT:** Nous avons seulement  
7 réalisé...

8 **COMMISSAIRE HOGUE:**... un peu difficile à gérer  
9 quand...

10 **ME GIB van ERT:** D'accord, c'est juste que...

11 **COMMISSAIRE HOGUE:**... ce n'est pas fait à  
12 l'avance.

13 **ME GIB van ERT:** D'accord, nous le ferons  
14 certainement. Merci.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

16 **ME NANDO de LUCA:** Juste un instant. Désolé,  
17 je cherche mon signet.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME NANDO de LUCA:**

19 **ME NANDO de LUCA:** Pourrais-je demander  
20 l'appel de la CAN 4728, s'il vous plaît. Merci.

21 Ai-je raison de dire qu'il s'agit d'une copie  
22 caviardée d'un document d'information sur la sécurité  
23 nationale du SCRS qui a été remis à un certain nombre de  
24 personnes, y compris la l'Agence de sécurité et du  
25 renseignement?

26 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Il s'agit d'un CNSB  
27 du SCRS, daté du 23 octobre 2019, numéro 2319, le 1er octobre  
28 2019, et il était destiné à la liste de distribution que vous

1 voyez là.

2 **ME NANDO de LUCA:** Et ça vous a été envoyé  
3 également ?

4 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Oui.

5 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Et le mémoire...  
6 ce mémoire a été présenté pendant la période électorale pour  
7 l'élection générale no 43 ; c'est bien ça ?

8 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Oui, le bref a été  
9 déposé le 11 septembre.

10 **ME NANDO de LUCA:** S'agit-il de la première  
11 séance d'information sur la sécurité que vous avez reçue ou  
12 que vous avez reçue en lien avec des irrégularités liées à  
13 l'investiture libérale de Don Valley-North qui a eu lieu le  
14 12 septembre 2019 ??

15 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Je ne serais pas en  
16 mesure de vous dire si c'était le premier ou non, je n'ai pas  
17 le résumé des dates sous les yeux.

18 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Vous rappelez-  
19 vous combien de séances d'information vous avez déjà reçues  
20 au sujet de cette question particulière, c'est-à-dire de la  
21 course à l'investiture ?

22 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Je ne serais pas en  
23 mesure de vous donner un chiffre précis.

24 **ME NANDO de LUCA:** Pouvez-vous nous dire si  
25 le résumé de l'information expurgée à la page 2 est exact  
26 selon votre compréhension ?

27 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Eh bien, je vais  
28 laisser le texte en l'état. Je ne commenterai pas ce qu'il y

1 a sous le caviardage, mais je laisserai le texte en l'état.

2 **ME NANDO de LUCA:** Mais vous n'êtes pas en  
3 désaccord avec ce que dit le texte?

4 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Je n'ai aucune raison  
5 de ne pas être d'accord avec cela.

6 **ME NANDO de LUCA:** Merci. Est-ce que l'un  
7 d'entre vous a des renseignements que vous pourriez partager  
8 dans cette tribune sur les circonstances dans lesquelles ce  
9 mémoire sur la sécurité nationale a été rappelé et corrigé,  
10 si je peux utiliser ce terme ? Nous avons entendu des  
11 témoignages. Y a-t-il quelque chose que vous pouvez partager  
12 à ce sujet?

13 **MME GRETA BOSSENMAIER:** C'est le document que  
14 je viens de... n'est-ce pas ? Oui, je viens de parler de ce  
15 document il y a cinq, dix minutes.

16 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Y a-t-il  
17 d'autres renseignements que vous pouvez fournir sur les  
18 circonstances dans lesquelles ce document a été corrigé?

19 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Comme je l'ai déjà  
20 dit, et je crois que le directeur du Service l'a également  
21 dit dans son témoignage, c'est à lui de se souvenir de ce  
22 document et je ne lui ai pas ordonné de le faire et je ne  
23 l'ai pas fait.

24 **ME NANDO de LUCA:** D'accord, c'était mes  
25 questions, merci .

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

27 Avocat pour Jenny Kwan.

28 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR M. SUJIT CHOUDHRY:**

1                   **M. SUJIT CHOUDHRY:** Bon après-midi. Je  
2 m'appelle Sujit Choudhry pour la petite histoire. Et mes  
3 questions s'adressent en fait à Monsieur Morrison  
4 aujourd'hui.

5                   Donc, si nous pouvions s'il vous plaît citer  
6 le document 61, s'il vous plaît, ou WIT 61. Et si nous  
7 pouvions passer au paragraphe 13.

8                   Et donc, monsieur Morrison, ce paragraphe, si  
9 vous pouviez vous rafraîchir la mémoire, décrit votre  
10 témoignage. Il décrit comment il y a parfois que  
11 l'intelligence brute est utilisée pour une action immédiate.  
12 Et je veux juste vous amener aux première, deux, trois,  
13 quatre, cinq, sixième lignes dans ce paragraphe où il est  
14 dit:

15                   " Le deuxième cas concernait un  
16 important renseignement diffusé dans  
17 les semaines qui ont suivi les  
18 élections fédérales de 2021  
19 concernant une ingérence étrangère  
20 potentielle lors de cette élection  
21 impliquant un pays spécifique.

22                   Et il est dit que vous avez immédiatement  
23 signalé le rapport au sein du gouvernement. Maintenant, je  
24 suppose que dans ce cadre public, vous êtes limité dans votre  
25 capacité à discuter de ces détails, n'est-ce pas?

26                   **M. DAVID MORRISON:** Dans ce contexte, je ne  
27 peux pas en dire plus que ce qui est déjà reflété dans les  
28 documents.

1                   **M. SUJIT CHOUDHRY:** Donc, conformément à la  
2                   procédure que la Commission a adoptée, je vais simplement  
3                   poser quelques questions qui, si elles n'ont pas déjà été  
4                   posées, vous seront posées à huis clos, plus tard, par écrit.

5                   Alors, de quel pays s'agit-il ? Quels  
6                   étaient les détails de l'ingérence étrangère présumée ?  
7                   L'ingérence étrangère présumée ou potentielle était-elle une  
8                   ingérence étrangère réelle, après une enquête plus  
9                   approfondie ? Était-ce au niveau de la conduite ou était-ce  
10                  de la désinformation ou les deux ? Comme vous l'avez vu,  
11                  parfois ces choses se chevauchent, parfois elles sont un peu  
12                  distinctes. Était-ce lié à un candidat en particulier ? Et  
13                  ce candidat a-t-il été élu ?

14                  Voilà donc ces questions. Pourrions-nous  
15                  passer au témoin 57, s'il vous plaît.

16                  **M. SUJIT CHOUDHRY:** Et le paragraphe 18.  
17                  Donc, monsieur Morrison, cela reprend... mes questions ici  
18                  reprennent une partie de la conversation que nous avons eue  
19                  lorsque vous faisiez partie du groupe d'experts d'AMC. Vous  
20                  avez eu un certain nombre de chapeaux différents. Il s'agit  
21                  donc de réponses diplomatiques à l'ingérence étrangère. Vous  
22                  vous souvenez que nous avons entamé cette conversation et que  
23                  nous voulions la poursuivre, si nous le pouvions. Donc, si  
24                  vous pouviez juste faire défiler un peu vers le bas, si vous  
25                  pouviez faire défiler... oui.

26                  Donc, vous avez parlé de... ici, à cette partie  
27                  du paragraphe 18, vous parlez d'outils diplomatiques autres  
28                  que persona non grata. Et vous parlez de soulever la question

1 de l'ingérence étrangère des dizaines de fois, y compris dans  
2 des notes diplomatiques étrangères. Je me demande donc si  
3 nous pourrions obtenir un peu plus de détails, dans la mesure  
4 du possible.

5                   Donc, quand vous dites que vous avez soulevé  
6 l'ingérence étrangère des dizaines de fois, est-ce  
7 verbalement que vous l'avez soulevé lors de réunions avec des  
8 diplomates d'États étrangers ou comment soulève-t-on  
9 exactement cette préoccupation?

10                   **M. DAVID MORRISON:** Oui. L'ingérence  
11 étrangère est une question que le gouvernement prend au  
12 sérieux, tout comme Affaires mondiales Canada. Nous avons  
13 donc un certain nombre d'outils dans notre boîte à outils.  
14 Vous avez parlé à l'un d'entre eux, et j'y reviendrai dans un  
15 instant.

16                   Nous avons le pouvoir de délivrer ou non des  
17 visas. Donc, si nous sommes préoccupés par la possibilité  
18 qu'un certain diplomate proposé fasse de l'ingérence  
19 étrangère au Canada, nous n'avons pas à donner de visa en  
20 premier lieu.

21                   Nous avons un dialogue continu avec nos  
22 ambassades à l'étranger avec nos homologues gouvernementaux  
23 d'un certain nombre de pays et avec les ambassadeurs et les  
24 autres représentants de ces pays ici au Canada au sujet de ce  
25 que nous considérons comme une activité diplomatique légitime  
26 et de l'endroit où se trouvent les lignes de démarcation. Et  
27 si ces lignes sont franchies, ce que nous considérons comme  
28 une ingérence étrangère.

1                   Et je pense que dans le panel d'AMC auquel  
2                   j'ai participé vendredi dernier, nous avons essayé d'en  
3                   parler un peu, y compris en nous référant spécifiquement à la  
4                   Convention de Vienne, qui est en vigueur tout le temps, mais  
5                   que nous considérons comme la délivrance d'ordonnances, nous  
6                   en profitons pour rappeler à tous les diplomates quel type de  
7                   conduite est hors de portée... hors limite compte tenu de leurs  
8                   obligations en vertu des traités internationaux. la  
9                   *Convention de Vienne.*

10                   Pour répondre à votre question, nous parlons  
11                   à des représentants étrangers, nous les convoquons à un  
12                   niveau subalterne, à un niveau supérieur ou à un niveau  
13                   d'ambassadeur. Les ministres peuvent faire des appels, des  
14                   appels téléphoniques. Quelqu'un comme moi peut passer un  
15                   appel. Vincent a témoigné que les NSIA ont des homologues  
16                   dans tous les pays. J'ai donc aussi un homologue dans chaque  
17                   pays. Et si nous avons des inquiétudes... et le ministre des  
18                   Affaires étrangères a un homologue dans chaque pays.

19                   Donc, si nous avons des préoccupations au  
20                   sujet de l'ingérence étrangère, il y a un certain nombre de  
21                   façons de les soulever dans le jeu diplomatique. Il y a aussi  
22                   des notes formelles, qui font partie de l'enregistrement. Et  
23                   donc, nous déployons tous ces outils lorsque nous avons des  
24                   préoccupations au sujet de l'ingérence étrangère.

25                   **M. SUJIT CHOUDHRY:** Une dernière question,  
26                   donc. Ainsi, certains cas d'ingérence étrangère de la RPC  
27                   sont maintenant enregistrés dans le cadre de ce processus. Le  
28                   comité du SCRS a confirmé quelques-uns de ces détails, les

1 230 000 \$, les pressions, l'utilisation de procurations pour  
2 désinviter les politiciens sino-canadiens d'événements  
3 communautaires, et ainsi de suite.

4 Est-ce que ces questions précises ont été  
5 soulevées dans le cadre de ces communications avec la  
6 République populaire de Chine??

7 **M. DAVID MORRISON:** Je ne peux pas parler,  
8 c'est vrai. J'allais donc dire que je ne peux pas parler du...

9 **(RIRES)**

10 **M. DAVID MORRISON:** Mais je remercie mon  
11 conseil. Je ne peux pas parler des détails des communications  
12 diplomatiques privilégiées, mais je peux dire que nous avons,  
13 en tant que... le gouvernement prend l'ingérence étrangère très  
14 au sérieux et fait des représentations à tous les niveaux en  
15 utilisant tous les outils.

16 **M. SUJIT CHOUDHRY:** Merci monsieur.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

18 Avocat pour RCDA.

19 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GUILLAUME SIROIS:**

20 **ME GUILLAUME SIROIS:** C'est très utile. Bonne  
21 après-midi. Guillaume Sirois, avocat de la RCDA.

22 J'aimerais vous parler des angles morts.

23 Peut-on parler d'angles morts du point de vue du  
24 renseignement de sécurité nationale ? Oui? D'accord.

25 Je voudrais afficher, s'il vous plaît...

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je ne suis pas sûre  
27 qu'ils aient dit oui.

28 **ME GUILLAUME SIROIS:** Oh! (Rires) Je suis

1 désolé.

2 **M. VINCENT RIGBY:** Pourriez-vous définir ce  
3 que vous entendez par angles morts?

4 **ME GUILLAUME SIROIS:** Exactement. Je vais  
5 demander la permission au commissaire d'afficher le  
6 Canada 014285 s'il vous plaît.

7 **--- PIÈCE No. CAN 14285:**

8 Foreign Interference

9 Donc, à la première page ici, nous voyons que  
10 c'est un document qui a été envoyé au premier ministre par  
11 Mike MacDonald. Je crois comprendre que Mike MacDonald n'est  
12 pas ici avec nous aujourd'hui, mais est-ce que l'un d'entre  
13 vous peut nous parler de ce document?

14 **M. DAVID MORRISON:** Nous ne savons pas encore  
15 ce qu'il dit.

16 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord.

17 **M. VINCENT RIGBY:** Je n'étais pas NSIA à  
18 cette époque, donc je ne peux pas en parler.

19 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Et j'étais à la  
20 retraite à cette époque.

21 **M. DAVID MORRISON:** À l'époque, j'étais sous-  
22 ministre du Commerce international. Et il semble qu'il  
23 s'agisse d'un document du BCP, donc non.

24 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. Madame la  
25 Commissaire, j'ai reçu notification que ce document existait,  
26 comme vous savez, assez tard. Je veux... je comprends que les  
27 témoins ne connaissent pas nécessairement ce document, mais  
28 je vais essayer de leur en parler quand même de façon

1 générale, si vous le permettez.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je pense qu'à partir du  
3 moment où ils vous disent qu'ils ne connaissent pas le  
4 document, vous allez devoir poser vos questions sans vous  
5 appuyer sur le document, parce qu'ils ne le connaissent pas.

6 Alors, posez les questions que vous avez en  
7 tête là, à ces témoins-là, et vous verrez ce qu'ils peuvent  
8 vous dire ou non. Mais on peut pas suppléer à leur absence de  
9 connaissance simplement en essayant d'utiliser le document.  
10 Malheureusement, ça fonctionne pas comme ça.

11 **Me GUILLAUME SIROIS:** On peut descendre le  
12 document dans ce cas-là, si c'est pas possible d'en parler...  
13 Pardon, fermer le document. Oui, merci.

14 Disons que il y avait un document qui avait  
15 été soumis au premier ministre, signé par Mike MacDonald, qui  
16 disait qu'il y avait pas de preuve d'ingérence étrangère dans  
17 l'écosystème de l'information numérique, mais qu'il y avait  
18 des angles morts dans cette... dans la façon... Désolé, je vais  
19 reformuler ma question. C'est un peu difficile sans le  
20 document, mais je vais essayer de reformuler au mieux de mes  
21 capacités.

22 Supposons qu'il existe un document similaire  
23 à ce que nous venons de voir qui dit qu'il n'y a aucune  
24 preuve de campagnes d'ingérence à grande échelle dirigées par  
25 des États étrangers dans les écosystèmes de l'information  
26 numérique, mais que ce document hypothétique a noté des  
27 angles morts dans la détermination de l'attribution de l'État  
28 et la distinction entre les campagnes de désinformation

1       étrangères et nationales.

2                   Je veux juste parler des angles morts, comme  
3       je l'ai dit. Je sais que vous ne pouvez pas parler du  
4       document, mais que pouvez-vous dire... me dire, en tant  
5       qu'AIN, des angles morts potentiels ? Surtout lorsque vous  
6       essayez de faire la distinction entre les campagnes de  
7       désinformation étrangères et nationales ?

8                   **M. DAVID MORRISON:** Je pense qu'il va sans  
9       dire que la communauté du renseignement fait tout son  
10      possible pour créer une vision globale du monde. Cela  
11      signifie-t-il que la communauté du renseignement d'un pays  
12      sait tout ? Bien sûr que non. Il y aura donc des lacunes en  
13      matière de renseignement.

14                   J'ajouterais que l'écosystème en ligne et la  
15      quantité d'information qui circulent, certaines réelles,  
16      d'autres non, rendent l'ensemble du renseignement encore plus  
17      difficile.

18                   Donc, nous n'appelons pas les « angles  
19      morts ». C'est ce que nous appelons les « lacunes en matière  
20      de renseignement ». Et dans presque toutes les évaluations,  
21      il y aura des choses que la communauté du renseignement sait  
22      et des choses que nous ne savons pas.

23                   **M. VINCENT RIGBY:** C'est exactement ce que je  
24      disais tout à l'heure en termes de mises en garde et de  
25      limites. Encore une fois, pour utiliser cette métaphore du  
26      puzzle, vous obtenez autant de pièces que possible pour ce  
27      puzzle, mais vous n'obtenez jamais une image complète,  
28      jamais. Il y aura toujours des pièces manquantes.

1                   Il y aura des lacunes en matière de  
2   renseignement et il y aura... nous ne les appelons pas des  
3   angles morts, mais il y aura des éléments où nous devons  
4   admettre que nous n'avons pas toute l'information. Nous  
5   faisons donc le meilleur jugement possible, mais nous  
6   précisons toujours qu'il y a des mises en garde.

7                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Et y a-t-il un moyen de  
8   nous donner un ordre de grandeur de ces aveugles... pardon, pas  
9   des angles morts, mais des lacunes en matière d'intelligence  
10  ? À quoi cela ressemble-t-il du point de vue du  
11  renseignement??

12                  **M. DAVID MORRISON:** Cela dépend entièrement  
13  du domaine d'enjeu, de la question posée, du pays dont nous  
14  parlons. En tant que Canada, en tant que cadre exécutif au  
15  Canada, nous avons des priorités en matière de renseignement  
16  qui sont établies dans le cadre d'un processus annuel ou  
17  biennal, alors nous nous concentrons sur les choses... ou les  
18  domaines d'où la communauté s'entend pour dire que les plus  
19  grandes menaces sont susceptibles d'émerger.

20                  Mais il y a des lacunes dans notre  
21  compréhension de bon nombre d'entre elles. Dans de nombreux  
22  pays du monde, et je suppose que si nous parlons, par  
23  exemple, d'extrémisme violent motivé par des considérations  
24  idéologiques ici au Canada, il y a aussi des lacunes dans  
25  notre compréhension de cela.

26                  Il ne faut pas oublier que nos adversaires ne  
27  veulent pas nous dire tout ce qu'ils font, donc il y aura des  
28  lacunes.

1                   **M. VINCENT RIGBY:** C'est pourquoi je disais  
2 tout à l'heure que, souvent, dans une évaluation du  
3 renseignement, il y a une phraséologie comme nous jugeons  
4 avec un degré de confiance élevé, un degré de confiance  
5 moyen, un degré de confiance faible, que c'est le cas, mais  
6 qu'un bon rapport de renseignement vous expliquerait pourquoi  
7 le degré de confiance est faible, élevé, moyen parce que nous  
8 avons des lacunes en matière de renseignement dans un certain  
9 domaine.

10                   Il ne s'agit donc pas d'une note de 1 à 10.  
11 Encore une fois, ce n'est pas une science. Mais vous pouvez...  
12 vous savez, vous ne faites pas de prédiction dans la  
13 communauté du renseignement et vous ne faites pas... quand vous  
14 regardez en arrière, vous ne dites pas définitivement que  
15 c'est ce qui s'est passé, donc c'est... de toute façon, que  
16 vous regardiez vers l'avenir ou que vous regardiez dans le  
17 passé, il y a beaucoup d'interprétation et vous prenez les  
18 preuves disponibles que vous pouvez et vous les rassemblez.  
19 Mais vous portez des jugements à la fin de la journée. Ce  
20 sont des jugements. Ce ne sont pas nécessairement des énoncés  
21 de faits.

22                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Votre temps est écoulé,  
23 Maitre Sirois.

24                   **Me GUILLAUME SIROIS:** Ah, je vois ici  
25 3 minutes 25, donc je me fie à ça. Je sais pas...

26                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Non, non, vous avez  
27 commencé à exactement 18 h 6, il est 18 h 13. Posez une  
28 dernière question. Je veux pas faire un débat à savoir... mais

1 j'ai noté l'heure à laquelle vous avez débuté.

2 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Je vais donc  
3 poser ma dernière question.

4 Je vais essayer de préciser la question que  
5 je pose pour vous aider à comprendre.

6 Si nous parlons de lacunes en matière de  
7 renseignement en ce qui concerne spécifiquement la  
8 détermination de l'attribution de l'État et la distinction  
9 entre les campagnes de désinformation étrangères et  
10 nationales, que pouvez-vous me dire à ce sujet en  
11 particulier?

12 **M. DAVID MORRISON:** Je pense que nous avons  
13 abordé cette question dans une large mesure dans le dernier  
14 groupe de témoins auquel j'ai participé. Je viens de dire que  
15 l'environnement en ligne présente des défis particuliers,  
16 notamment en ce qui concerne la question de savoir si ce qui  
17 est vu en ligne est lié à un État étranger ou à des acteurs  
18 nationaux.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

20 La Coalition des Sikh?

21 Donc, juste au cas où, il est 18 h 15.

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME PRABJOT SINGH:**

23 **ME PRABJOT SINGH:** Merci.

24 Et pour mémoire, c'est Prabjot Singh qui  
25 comparaît au nom de la Coalition sikhe.

26 Monsieur Rigby, si vous le voulez bien, je  
27 vais vous poser mes questions dans l'intérêt du temps. Je ne  
28 veux pas dépasser mes six minutes.

1                   Je pense que vous en avez parlé tous les  
2                   trois lorsque vous avez parlé à l'avocat de la Commission,  
3                   mais l'une des principales responsabilités de l'AINSN est de  
4                   fournir des conseils, non seulement en fournissant des  
5                   renseignements bruts ou même des analyses, mais aussi en  
6                   fournissant au premier ministre des conseils sur la façon  
7                   d'agir. Est-ce juste?

8                   **M. VINCENT RIGBY:** C'est juste.

9                   **ME PRABJOT SINGH:** Et dans le résumé de  
10                  l'entrevue, le rôle de l'AINSN a été décrit comme ne se  
11                  contentant pas de fournir des renseignements, mais aussi  
12                  comme fournissant une vision du monde qui contextualise  
13                  différents éléments de renseignement. Est-ce juste?

14                  **M. VINCENT RIGBY:** C'est juste.

15                  **ME PRABJOT SINGH:** Et je pense que vous  
16                  conviendrez avec moi, d'après certains de vos commentaires  
17                  publics, selon lesquels, d'une manière générale, sans entrer  
18                  dans les détails, l'une des pierres de touche constantes de  
19                  la vision du monde du gouvernement canadien au cours des  
20                  dernières années a été que l'Inde est un partenaire important  
21                  dans la région du Pacifique, en particulier en tant que  
22                  solution de rechange ou contrepoids à la Chine. Est-ce  
23                  juste?

24                  **M. VINCENT RIGBY:** J'ai fait des déclarations  
25                  publiques à cet effet. Je n'aurais pas nécessairement dit  
26                  certaines choses lorsque j'étais fonctionnaire, mais j'ai dit  
27                  en réponse à la publication de la Stratégie indopacifique que  
28                  la stratégie sera remise en question si nous ne gérons pas

1 soigneusement les relations avec l'Inde, car l'Occident  
2 utilise l'Inde dans une certaine mesure comme un rempart  
3 contre la Chine. Je l'ai dit publiquement, oui.

4 **ME PRABJOT SINGH:** Et donc...

5 **M. VINCENT RIGBY:** Et c'est mon opinion.

6 **ME PRABJOT SINGH:** Et je pense qu'avec  
7 l'exemple de la stratégie indopacifique, je pense qu'il y a  
8 un sentiment général que l'Inde n'est pas considérée comme un  
9 État hostile, mais comme un partenaire potentiel. Est-ce  
10 juste?

11 **M. VINCENT RIGBY:** Oui, je dirais que, encore  
12 une fois, ce que j'ai dit publiquement, c'est que l'Inde doit  
13 être considérée comme un partenaire potentiel, mais le Canada  
14 doit également trouver un équilibre entre l'Inde en tant que  
15 partenaire potentiel et certaines activités qu'il a été  
16 accusé de perpétrer et la façon dont vous gérez cette  
17 relation très, très délicate.

18 **ME PRABJOT SINGH:** Et donc, naturellement,  
19 étant donné le contexte des priorités stratégiques du  
20 gouvernement qui sont... et des priorités en matière de  
21 renseignement qui sont établies, les conseils d'une AISN au  
22 premier ministre et les réponses subséquentes à l'ingérence  
23 étrangère seraient raisonnablement différents dans l'approche  
24 de la lutte contre l'ingérence étrangère de l'Inde par  
25 rapport à celle de la Chine. Est-ce juste?

26 Et je n'essaie pas d'entrer dans les détails  
27 de la réponse, mais il est naturel, compte tenu de la  
28 différence dans la relation et les priorités politiques, que

1 l'approche soit différente à certains égards.

2 **M. VINCENT RIGBY:** Je pense que la réponse à  
3 cette question est que cela dépend. Il serait très difficile  
4 de faire une généralisation quant à la façon dont  
5 j'appliquerais un mémoire au premier ministre... et nous  
6 entrons dans des conjectures ici, n'est-ce pas, des  
7 spéculations sur la façon dont j'aurais pu faire quelque  
8 chose avec le premier ministre sur la façon dont j'aurais  
9 fait un exposé sur l'Inde par rapport à la façon dont je  
10 ferais un exposé sur la Chine.

11 **ME PRABJOT SINGH:** Il ne s'agit donc pas de  
12 parler de vous en particulier ou nécessairement de votre  
13 mandat, mais plutôt du rôle de la NSIA en tant que personne  
14 qui conseille le premier ministre. Et s'il y a deux pays  
15 comme l'Inde et la Chine et que le gouvernement a établi deux  
16 politiques différentes et qu'il y a deux relations  
17 différentes, naturellement les conseils et la réponse du  
18 gouvernement seraient différents selon les circonstances  
19 uniques.

20 Et comme courant...

21 **M. VINCENT RIGBY:** Je pense que c'est bien,  
22 en fait, que David se lance.

23 J'aurai quelque chose à dire, mais je pense  
24 que David devrait passer en premier.

25 **M. DAVID MORRISON:** Mes collègues sont à la  
26 retraite, alors permettez-moi d'aborder la question.

27 Je ne suis pas d'accord avec la prémisse de  
28 votre question. Le Canada a beaucoup d'intérêts qu'il essaie

1 d'équilibrer dans ses relations avec un pays en particulier  
2 et il est très intolérant à l'égard de l'ingérence étrangère.  
3 Donc, la prémisse selon laquelle, parce que nous avons  
4 actuellement un type de relation avec la Chine et que vous  
5 suggérez un autre type de relation avec l'Inde, votre  
6 prémisse selon laquelle nous ferions un coup de poing contre  
7 l'ingérence étrangère vis-à-vis du premier ministre, je ne  
8 pense tout simplement pas qu'elle soit exacte.

9 **ME PRABJOT SINGH:** Et donc, juste pour  
10 clarifier mon point, ce n'est pas ce que j'essayais de  
11 suggérer. Je n'essaie pas de dire que la NSIA ou le  
12 gouvernement ne prendrait pas l'ingérence étrangère au  
13 sérieux.

14 Ce que je veux dire, c'est que lorsque, par  
15 exemple, on envisage des mesures de réduction de la menace,  
16 il y a différents risques qui sont évalués. Et donc, en  
17 raison de la nature d'une relation avec un pays unique, la  
18 nature de ce risque et les conseils qui seront donnés  
19 diffèrent d'un pays à l'autre, en fonction des priorités  
20 politiques, et en prenant l'Inde et la Chine de l'exemple, en  
21 parlant en termes généraux des décisions politiques; Est-ce  
22 que c'est juste?

23 **M. DAVID MORRISON:** Non, ce n'est pas juste  
24 parce que vous supposez que les considérations de politique  
25 étrangère l'emportent d'une manière ou d'une autre sur les  
26 considérations de sécurité nationale. Cela dépend donc des  
27 circonstances exactes, mais il n'est pas juste de dire qu'à  
28 travers le temps et l'espace, parce que nous poursuivons une

1 politique à l'égard d'un pays et une autre à l'égard d'un  
2 autre pays, les conseils seraient différents.

3 **ME PRABJOT SINGH:** Et donc, encore une fois,  
4 je n'essaie pas de suggérer que l'un l'emporte sur l'autre.  
5 Ce que je dis, c'est que lorsque la NSIA fournit des conseils  
6 au premier ministre, elle tient compte d'une grande quantité  
7 de renseignements et des priorités stratégiques qui ont été  
8 dictées par le gouvernement, et tient compte de toute cette  
9 foule de facteurs liés à chaque pays et à chaque relation  
10 différemment ; Est-ce que c'est juste ?

11 **M. DAVID MORRISON:** Le premier ministre tire  
12 ses renseignements d'un éventail beaucoup plus large de  
13 sources que la seule AISN. Lui... et la NSIA tire ses  
14 informations d'une source beaucoup plus large... un ensemble de  
15 sources beaucoup plus larges que le simple renseignement. Et  
16 je ne prendrai pas de temps parce que les résumés des témoins  
17 parlent de tous les différents endroits où l'AISN obtient ses  
18 renseignements. Donc, pour contourner ce qui est juste ou ce  
19 qui ne l'est pas, je pense que votre analyse est peut-être un  
20 peu trop simple. Cela ne reflète pas la réalité.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce sera votre dernière  
22 question...

23 **ME PRABJOT SINGH:** Oui... ---

24 **COMMISSAIRE HOGUE:**... Parce que votre temps...

25 **ME PRABJOT SINGH:** Oui. Ma dernière question,  
26 c'est où je veux en venir, et, encore une fois, je ne veux  
27 pas suggérer... et je prends Indian Channel. Sortons cela de  
28 l'exemple. Ce dont je parle et ce que je suggère, ou ce que

1 j'essaie d'obtenir des éclaircissements, c'est le fait que  
2 les priorités stratégiques du gouvernement influencent les  
3 moyens ou les tactiques qui seront adoptés par rapport à  
4 chaque pays qui commet une ingérence étrangère ; Est-ce que  
5 c'est juste?

6 **MR/ DAVID MORRISON:** Non.

7 **ME PRABJOT SINGH:** Merci. Ce sont toutes mes  
8 questions.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

10 Coalition pour les droits de la personne?

11 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME SARAH TEICH:**

12 **ME SARAH TEICH:** Bon après-midi, ou devrais-  
13 je dire bonsoir. Si vous le pouvez, veuillez prendre le WIT  
14 57 et passer à la page 2 et plus précisément au paragraphe 3.  
15 Ainsi, dans ce paragraphe, M. Rigby décrit le rôle de l' AISN  
16 dans la,

17 "...l'engagement des parties prenantes  
18 au sens large. et a expliqué que la  
19 NSIA s'engage parfois avec des  
20 partenaires nationaux comme des  
21 commissaires de police et des membres  
22 de la communauté universitaire."

23 L' AISN s'est-elle engagée auprès des  
24 communautés de la diaspora dans le cadre de son rôle  
25 d'engagement des intervenants?

26 **M. VINCENT RIGBY:** Je ne me souviens pas que  
27 je l'aie fait spécifiquement. Mes collègues ont peut-être une  
28 réponse différente, mais j'ai participé à la mobilisation des

1 intervenants, nous avons tenu des consultations publiques,  
2 des discours, des universitaires, des représentants du  
3 secteur privé. D'emblée, je ne me souviens pas d'un  
4 engagement spécifique de la diaspora.

5 **M. DAVID MORRISON:** Mes collègues ont  
6 souligné, je crois, que le groupe d'experts d'Affaires  
7 mondiales Canada a fait de la mobilisation auprès des  
8 communautés de la diaspora.

9 **ME SARAH TEICH:** D'accord. Pourrions-nous  
10 maintenant consulter la CAN 19496 ?

11 **--- PIÈCE No. CAN 19496:**

12 People's Republic of China Political  
13 Interference in Canada

14 **ME SARAH TEICH:** Il s'agit d'une note  
15 d'information de la NSIA au premier ministre intitulée «  
16 Ingérence politique de la République populaire de Chine au  
17 Canada ». Il est daté du 29 juin 2017. Et si nous pouvions  
18 passer au point 2 de la page 2 ?

19 Ça dit:

20 " Les auteurs de menace de la RPC ont  
21 tenté de le faire de manière  
22 clandestine et/ou trompeuse..."

23 Je ne vais pas lire toute cette section,  
24 mais, vous savez,

25 "... influencer sur les résultats des  
26 élections canadiennes [...] ; Faire  
27 pression et/ou influencer les  
28 fonctionnaires pour qu'ils prennent des

1 positions spécifiques [...] ; [...] Forcer  
2 les résidents et/ou les citoyens  
3 canadiens à retourner en Chine contre  
4 leur gré en utilisant des comportements  
5 intimidants et menaçants...

6 Ensuite, si nous pouvons aller à la page 4,  
7 la dernière phrase, on peut lire que,

8 " Les Canadiens d'origine chinoise et  
9 ceux qui critiquent publiquement les  
10 politiques de la RPC sont le plus  
11 souvent victimes de ce type de  
12 comportement menaçant."

13 Si nous pouvons ensuite aller au bas de la  
14 page 5, juste à la toute dernière ligne, cela se lit comme  
15 suit :,

16 " Il s'agit d'une question très  
17 sensible, et les efforts de  
18 sensibilisation du public doivent  
19 rester généraux et ne pas cibler des  
20 pays spécifiques afin d'éviter  
21 d'éventuels incidents bilatéraux."

22 Ma question est donc la suivante : la NSIA a-  
23 t-elle l'habitude de recommander au premier ministre  
24 d'accorder la priorité à la prévention des incidents  
25 bilatéraux plutôt qu'à la sécurité des Canadiens ?

26 **M. DAVID MORRISON:** Je dirais non.

27 **ME SARAH TEICH:** Care to elaborate?

28 **MR DAVID MORRISON:** C'est ce que j'ai fait,

1 je crois, dans ma réponse aux questions précédentes. Je pense  
2 qu'il s'agirait d'un cas très particulier. Je tiens à  
3 souligner qu'il s'agit d'un conseil. Je n'avais jamais vu ce  
4 document auparavant. Je ne pense pas que ni l'un ni l'autre  
5 d'entre nous n'étaient des NSIA à l'époque. Et c'est un  
6 conseil, mais ce n'est pas quelque chose que j'ai jamais vu à  
7 mon service mis en pratique.

8 **M. VINCENT RIGBY:** Je suis d'accord avec  
9 cela, et je me sens un peu mal à l'aise à l'idée de commenter  
10 un document dont je ne suis pas vraiment au courant et que je  
11 n'avais pas le stylo.

12 **MME GRETA BOSSENMAIER:** Je comprends.

13 **ME SARAH TEICH:** D'accord. D'accord. Alors,  
14 seriez-vous d'accord pour dire que les Canadiens seraient les  
15 mieux placés pour se protéger contre le harcèlement,  
16 l'intimidation et/ou la désinformation si on leur disait de  
17 quel pays émane précisément la menace?

18 **M. DAVID MORRISON:** Oui, même si je suppose  
19 qu'ils connaissent les Canadiens qui sont victimes de ce  
20 genre de comportement très malheureux, vous avez parlé de  
21 menaces et de coercition. Je pense que ce n'est pas un secret  
22 pour eux les pays d'où elle émane.

23 **ME SARAH TEICH:** D'accord. Merci. Ce sont  
24 toutes mes questions.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

26 Me Robertson?

27 **ME HELENE ROBERTSON:** Nous n'avons pas de  
28 commentaires à faire pour ce panel. Merci.

1                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Autre ré-interrogatoire?

2                   Merci beaucoup. Vous êtes libre de partir.

3                   **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

4                   La séance est maintenant fermée pour la journée.

5                   --- La séance est ajournée à 18 h 27

6

7

8                   **C E R T I F I C A T I O N**

9

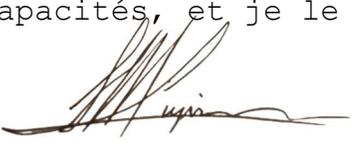
10                  I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,  
11                  hereby certify the foregoing pages to be an accurate  
12                  transcription of my notes/records to the best of my skill and  
13                  ability, and I so swear.

14

15                  Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,  
16                  certifie que les pages ci-hautes sont une transcription  
17                  conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes  
18                  capacités, et je le jure.

19

20



---

21                  Sandrine Marineau-Lupien

22

23

24

25

26

27

28